

PUISSANCE DU CANADA

CINQUIÈME RAPPORT ANNUEL

DU

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

(Soixante-huitième rapport annuel sur les pêcheries du Canada)

ANNÉE 1934-1935



OTTAWA
L.-O. PATENAUDE GEL.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1935

Pris, 50 cents

PUISSANCE DU CANADA

CINQUIÈME RAPPORT ANNUEL

DU

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

(Soixante-huitième rapport annuel sur les pêcheries du Canada)

ANNÉE 1934-1935



OTTAWA
J.-O. PATENAUDE, O.S.L.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1935

*A Son Excellence le Capitaine, le Très Honorable Comte de Bessborough, P.C.,
G.C.M.G., Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance
du Canada.*

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Que j'aie l'honneur de lui présenter pour sa gouverne et celle du Parlement du Canada le cinquième Rapport Annuel du Ministère des Pêcheries, soit le soixante-huitième rapport annuel sur les pêcheries du Canada.

J'ai l'honneur d'être de

Votre Excellence

Le très obéissant serviteur,

GROTE STIRLING,
Ministre intérimaire des Pêcheries.

MINISTÈRE DES PÊCHERIES,

OTTAWA, le 6 avril 1935.

TABLE DE MATIÈRES

	PAGES
RAPPORT DU SOUS-MINISTRE:	
Sommaire des pêches propres à l'année civile 1934.....	5
Négoce en produits de la pêche avec l'étranger.....	13
Enseignements professionnels et techniques.....	15
Contrôle sanitaire des établissements industriels de pêche et contrôle alimentaire des produits.....	18
Pisciculture.....	19
Expansion de l'ostréiculture.....	19
Opérations de dragage sur les gisements de pétoncles de la côte du Pacifique.....	20
Recherches de l'Office de Biologie.....	21
Accroissement de la consommation en produits de pêche.....	21
Service de transport du homard aux Etats-Unis.....	22
Service de renseignements sur les pêcheries.....	24
Recettes dérivées de la chasse des phoques à fourrure.....	25
Prime à la pêche.....	26
Recherches du Conseil nord-américain pour l'exploration de la Mer.....	27 ✓
Commission internationale des pêcheries, 1934-35.....	30

APPENDICES

1. Rapports des surintendants-chefs de pêche.....	34
2. Sommaire des travaux de l'Office de Biologie marine du Canada.....	92
3. Rapport du service de pisciculture du ministère.....	98
4. Rapport sur les Contrôles alimentaire et sanitaire de pêche et sur l'enseignement professionnel et technique.....	180
5. Rapport de l'ingénieur de pêche.....	184
6. Rapport sur les travaux ostréicoles entrepris par le ministère en 1934.....	197
7. Rapport présenté à la réunion de 1934 du Conseil nord-américain pour l'exploration de la Mer par le sous-comité du flétan.....	203
8. Relevé des dépenses et des recettes propres à l'année financière 1934-35 et sommaire des dépenses et des recettes, par province, pour la période 1867 à 1934-35.....	205
9. Relevé du nombre des permis et patentes délivrés en 1934.....	212
10. Relevé des permis de pêche au homard délivrés chaque année depuis 1928.....	214
11. Relevé des poursuites judiciaires intentées pour contraventions en vertu de la Loi relative aux Pêcheries.....	217

RAPPORT DU SOUS-MINISTRE

A l'hon. GROTE STIRLING,

Ministre intérimaire des Pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le cinquième rapport annuel du ministère des Pêcheries, soit le soixante-huitième rapport sur les pêcheries du Canada. Ce rapport est propre à l'année financière close le 31 mars 1935. Le rapport comporte, entre autres, les sujets suivants:

Sommaire des pêches propres à l'année civile 1934.

Négoce en produits de la pêche avec l'étranger.

Enseignements professionnels et techniques.

Contrôle sanitaire des établissements industriels de pêche et contrôle alimentaire des produits.

Pisciculture.

Expansion de l'ostréiculture.

Opérations de dragage sur les gisements de pétoncles de la côte du Pacifique.

Recherches de l'Office de Biologie.

Accroissement de la consommation en produits de pêche.

Service de transport du homard aux Etats-Unis.

Service de renseignements sur les pêcheries.

Recettes dérivées de la chasse des phoques à fourrure.

Prime à la pêche.

Recherches du Conseil nord-américain pour l'Exploration de la Mer.

Commission internationale des pêcheries, 1934-35.

APPENDICES

Rapports des surintendants-chefs de pêche.

Sommaire des travaux de l'Office de Biologie marine du Canada.

Rapport du service de pisciculture du ministère.

Rapport sur les contrôle alimentaire et sanitaire de pêche et sur l'enseignement professionnel et technique.

Rapport de l'ingénieur de pêche.

Rapport sur les travaux ostréicoles entrepris par le ministère en 1934.

Rapport présenté à la réunion de 1934 du Conseil nord-américain pour l'Exploration de la Mer par le sous-comité du flétan.

Relevé des dépenses et des recettes propres à l'année financière 1935-35 et sommaire des dépenses et des recettes, par province, pour la période 1867 à 1934-35.

Relevé du nombre des permis et patentes délivrés en 1934.

Relevé des permis de pêche au homard délivrés chaque année depuis 1928.

Relevé des poursuites judiciaires intentées pour contraventions en vertu de la Loi relative aux Pêcheries.

SOMMAIRE DES PÊCHES PROPRES À L'ANNÉE CIVILE 1934

On constate des accroissements dans les prises de poisson pour chacune des provinces en l'année civile 1934 mais un léger décroissement dans le cas du Territoire du Yukon. La totalité des prises de poissons, mollusques et crustacés tant marins que fluviaux et lacustres, s'est chiffrée à 933,086,900 livres d'une valeur marchande de \$34,121,941. L'année précédente, ces prises s'étaient totalisées à 785,460,000 livres d'une valeur marchande de \$27,558,053. Sur la tota-

lité des prises de l'année sous revue, 861,392,000 livres furent extraites de la mer et 71,694,900 livres des eaux fluviales et lacustres. Les pêcheries maritimes contribuèrent \$29,341,356 à la valeur marchande et les pêcheries fluviales et lacustres, \$4,780,585.

Les plus productives pêcheries sont celles du saumon et de la morue et chacune d'elles se caractérisa par de sensibles augmentations dans les prises en 1934. C'est sur la côte du Pacifique que se trouve la plus importante pêcherie de saumon et l'accroissement des prises y fut de 25,000,000 de livres. D'autre part, la pêcherie de morue est localisée sur la côte de l'Atlantique où elle a fourni une augmentation de plus de 14,000,000 de livres en 1934.

Le tableau I ci-dessous donnent par province la valeur commerciale de la production poissonnière pour 1934 ainsi que pour chacune des quatre années antérieures. Le tableau II donne la valeur marchande des pêches maritimes fluviales et lacustres, respectivement, pour 1934:

TABLEAU I

	1934	1933	1932	1931	1930
	\$	\$	\$	\$	\$
Nouvelle-Ecosse.....	7,673,865	6,010,601	6,557,943	7,986,711	10,411,202
Nouveau-Brunswick.....	3,679,588	3,061,152	2,972,682	4,169,811	4,853,575
Ile du Prince-Edouard.....	963,926	842,345	988,919	1,078,901	1,141,279
Québec.....	2,306,517	2,128,471	1,815,544	1,952,894	2,502,998
Ontario.....	2,218,550	2,089,842	2,147,990	2,477,131	3,294,629
Manitoba.....	1,465,358	1,076,136	1,204,892	1,241,575	1,811,962
Saskatchewan.....	219,772	186,417	186,174	317,963	234,501
Alberta.....	245,405	144,518	153,789	153,897	421,258
Colombie Britannique.....	15,334,335	12,001,471	9,909,116	11,108,873	23,103,302
Territoire du Yukon.....	14,625	17,100	20,060	29,550	29,510
Totaux.....	34,121,941	27,558,053	25,957,109	30,517,306	47,804,216

TABLEAU II

	Pêches maritimes	Pêches fluviales et lacustres	Total
	\$	\$	\$
Nouvelle-Ecosse.....	7,673,865		7,673,865
Nouveau-Brunswick.....	3,652,082	27,506	3,679,588
Ile du Prince-Edouard.....	963,926		963,926
Québec.....	1,717,148	589,369	2,306,517
Ontario.....		2,218,550	2,218,550
Manitoba.....		1,465,358	1,465,358
Saskatchewan.....		219,772	219,772
Alberta.....		245,405	245,405
Colombie Britannique.....	15,334,335		15,334,335
Territoire du Yukon.....		14,625	14,625
Totaux.....	29,341,356	4,780,585	34,121,941

Placements monétaires et personnel pêcheur: Les ateliers, usines, fabriques de pêche, avec leur matériel d'exploitation représentèrent pendant l'année un montant de \$43,369,530, soit un accroissement de près de \$2,500,000. Sur le total de 1934, la somme de \$26,212,703 se rapporte aux navires, barques, engins de pêche et quais affectés à la conduite des opérations primaires c'est-à-dire, aux opérations relatives à la capture et au déchargement du poisson. A la pratique des opérations industrielles, mise en conserve, saumurage, séchage, entreposage frigorifique, un montant de \$17,156,827 fut appliqué. En ce qui concerne les opérations primaires, \$21,944,952 furent consacrés à la mise en valeur des pêcheries maritimes et \$4,267,751 à l'exploitation des pêcheries fluviales et lacustres.

Le nombre de personnes, qui ont trouvé de l'occupation dans l'industrie poissonnière fut de 82,372, soit une augmentation de 3,044. Sur ce total, 68,634 se trouvèrent affectés à la capture et au débarquement du poisson (57,539 dans les pêcheries maritimes et 11,095 dans les pêcheries fluviales et lacustres) et 14,738 furent employées dans les fabriques, ateliers, usines où est traitée la substance du poisson.

Principales pêches: C'est la pêche du saumon qui tient le premier rang au Canada et cette année les prises marchandes de ce poisson se sont totalisées pour l'ensemble des provinces à 169,621,900 livres d'une valeur commerciale de \$12,-813,600. En Colombie Britannique, les prises de saumon se sont chiffrées à 165,990,000 livres d'une valeur marchande de \$12,351,641. La pêche du homard, particulière à l'Atlantique, vint en second lieu au point de vue de la valeur marchande, avec \$4,269,764. Les prises de homard se totalisèrent à 36,199,200 livres. Puis en troisième lieu se rangea la pêche de la morue sur la côte atlantique avec des prises de 170,124,800 livres d'une valeur marchande de \$3,284,482. La valeur marchande, dérivée de la pêcherie de corégone, la première des pêcheries fluviales et lacustres, s'est élevée à \$1,358,692, soit une plus-value de \$200,000.

NOUVELLE-ÉCOSSE

Les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse réalisèrent pendant l'année des prises de 238,003,300 livres de poissons, mollusques et crustacés par comparaison à 215,521,700 livres en 1933. La valeur marchande de la production fut de \$7,673,863, soit une augmentation de \$1,662,264 par rapport à 1933. Au point de vue de la valeur, le homard et la morue constituèrent les plus importantes espèces, les prises de la première ayant comporté une valeur commerciale de \$2,487,653 et celles de la deuxième une valeur de \$2,068,566. En chaque cas, la valeur fut d'un demi-million supérieure à celle de l'année d'avant. Les prises de homard se chiffrèrent à 18,459,000 livres et celles de la morue à 100,667,300 livres. Les prises d'aiglefin se totalisèrent à 34,150,600 livres, soit une augmentation de 8,500,000 livres. Il s'est pris aussi plus de merluche et de colin, les prises de ces poissons ayant été presque le double de celles de l'année antérieure. Des diminutions furent enregistrées dans les prises de hareng et de maquereau, cependant que celles du flétan et de l'espadon accusèrent de légères régressions. Au chiffre de 604,800 livres, les prises de saumon subirent un fléchissement de 200,000 livres par rapport à 1933. Les quantités de pétoncles déchargées s'élevèrent à 36,568 barils, soit une augmentation de 6,000 barils. Le rendement en farines de poisson fut de 4,670 tonnes, soit un accroissement de 600 tonnes.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Au Nouveau-Brunswick, les prises de poissons marins, fluviaux et lacustres se totalisèrent à 135,738,900 livres d'une valeur marchande de \$3,652,082 par comparaison à 129,995,200 livres et à \$3,061,152 l'année d'avant. En ce qui concerne les pêcheries maritimes, les déchargements de colin, sardines, poulamon, clanches et praires furent les seuls de quelque importance à manifester des augmentations en quantité en 1934. Pour ce qui est de la valeur commerciale, la pêche de la sardine fut de beaucoup la plus fructueuse et c'est elle qui contribua le plus au relèvement de la production en cette province. Le raffermissement des cours pratiqués pour le poisson en ses divers états rend compte, pour l'ensemble, de l'accroissement de la valeur marchande en dépit du déclin des prises en nombre de pêches.

Les prises de sardines se chiffrèrent à 191,155 barils, soit une augmentation de plus de 61,000 barils. Il s'est réalisé 1,470,000 livres de poulamon, ce qui est plus du double du rendement de l'année précédente. Le poulamon sert surtout à l'alimentation des renards. Les prises d'importantes espèces telles que le homard et l'éperlan fléchirent quelque peu: celle du homard, de 986,000 livres et celles de la morue, de 1,557,600. Au chiffre de 1,858,400 livres, les prises de

saumon accusèrent une régression de 403,000 livres. Les prises de poissons fluviaux et lacustres de toutes espèces se totalisèrent à 480,000 livres, soit une augmentation de 118,000 livres. Au chiffre de 274,200 livres, les prises d'alose, dans les eaux fluviales, s'accrurent de plus de 58,000 livres.

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

La valeur marchande des pêches de l'Île du Prince-Edouard pour l'année sous revue s'est chiffrée à \$963,926 par comparaison à \$842,345 en 1933 cependant que la quantité totale de toutes les espèces de poissons, mollusques et crustacés fut de 23,326,200 livres, soit une diminution de 978,900 livres.

La pêche du homard constitue la plus fructueuse branche de l'industrie poissonnière en l'île, la valeur marchande de ses produits s'étant élevée à \$674,186 soit environ 70 p. 100 de la valeur totale de la production des pêches de la province. Les prises de homard se sont totalisées à 7,658,200 livres, soit une diminution de 1,496,500 livres. On signale une augmentation dans le rendement en clanques, praires et huîtres mais une régression dans la pêche de toutes les autres espèces.

QUÉBEC

En Québec, les prises de poissons marins, fluviaux et lacustres se sont totalisées à 106,562,300 livres en l'année sous revue par comparaison à 93,336,100 livres l'année précédente, cependant que la valeur marchande en fut de \$2,306,517 contre \$2,128,471 en 1933. La quantité de morue déchargée s'est chiffrée à 51,863,800 livres ce qui représente une légère augmentation et la valeur commerciale en fut de \$909,300, soit quelque \$45,000 de plus qu'en l'année antérieure. La pêche de la morue constitue la principale branche de l'industrie poissonnière de la province. Les prises de homard se sont élevées à 3,574,700 livres d'une valeur marchande de \$295,900, soit une légère augmentation dans les deux cas. On constate des prises de 433,700 livres d'aiglefin d'une valeur marchande de \$7,600 tandis qu'en 1933 il ne s'était pris que 8,500 livres de ce poisson. Au chiffre de 34,309,200 livres, les prises de hareng s'accrurent de 13,375,600 livres et leur valeur commerciale fut de \$219,923. On signale aussi des augmentations dans les déchargements de capelan, de clanques et de praires. Les pêches du flétan, du saumon, de l'éperlan et de l'anguille accusent des régressions. Dans les pêcheries fluviales et lacustres, on signale des augmentations dans les prises du chevesne, du meunier, du silure, de la perche, du sandre ou doré, du brochet, du saumon, de l'alose, de l'éperlan et de l'esturgeon. Les pêcheries maritimes rendent compte de \$1,717,148 de la valeur marchande globale de la province et les pêcheries fluviales et lacustres, de \$589,369. Chacune de ces valeurs est plus élevée qu'en l'année antérieure, les accroissements étant de \$115,678 et \$62,368, respectivement.

ONTARIO

En Ontario, on signale une augmentation tant dans la production que dans la valeur marchande, la première s'étant élevée à 2,029,400 livres et la deuxième à \$128,708. Le corégone, le plus important poisson au point de vue de monétaire, fournit une augmentation tant en quantité qu'en valeur, 4,923,000 livres en ayant été réalisées, d'une valeur commerciale de \$555,996. Le sandre ou doré est en légère augmentation par rapport à 1933 cependant que les prises de perche fournirent un rendement presque double de celui de 1933. Toutefois, les prises de sandre bleu, au chiffre de 2,432,100 livres, furent un peu plus de la moitié de celles de 1933. La production du brochet, de l'esturgeon et du tullipi accusa aussi un décroissement. Les prises de toutes espèces se totalisèrent à 31,230,600 livres d'une valeur marchande de \$2,218,550.

MANITOBA

On signale au Manitoba un rendement de 23,459,000 livres de poisson en provenance des lacs et rivières de cette province par comparaison à 19,891,300 livres en 1933. Le sandre ou doré tient le premier rang, tant en quantité qu'en valeur, les prises de ce poisson s'y étant chiffrées à 8,344,800 livres, soit une augmentation de 1,447,400 livres d'une valeur commerciale de \$553,504, soit une plus-value de \$170,851. Dans le cas du corégone, qui prit le deuxième rang en importance pendant l'année sous revue, les prises se sont élevées à 4,896,800 livres d'une valeur marchande de \$422,760, soit une régression dans les deux cas. Les prises de sandre de l'Ouest, avec 4,869,500 livres d'une valeur marchande de \$242,889, fournirent une augmentation de 100 pour cent en quantité et de plus de 100 pour cent en valeur. On signale aussi des accroissements dans les prises de tullipi, de laquaiche, de cyprins-sucets et de silures. La valeur globale marchande des pêches de la province s'est élevée à \$1,463,358, soit une augmentation de \$389,222.

SASKATCHEWAN

C'est le corégone qui en Saskatchewan se pêche en plus forte quantité et c'est lui aussi qui comporte la valeur marchande la plus élevée. En 1934, il s'est produit en Saskatchewan 2,530,500 livres de corégone d'une valeur commerciale de \$162,323. Il y eut un léger fléchissement dans les prises mais une augmentation de \$36,670 dans la valeur. Les prises de truite et de silure s'accrurent tout comme celles de l'esturgeon bien qu'en Saskatchewan, les esturgeons ne se prennent qu'en faible quantité. Toutes les autres pêches de la province accusèrent des régressions. La quantité globale de poisson déchargé pendant l'année fut de 4,038,300 livres d'une valeur marchande de \$219,772.

ALBERTA

On signale une augmentation dans les prises de presque toutes les espèces de poisson de l'Alberta pendant l'année sous revue avec augmentation correspondante dans la valeur marchande. Les prises se sont totalisées à 4,036,400 livres d'une valeur marchande de \$245,405, soit quelque \$100,000 de plus qu'en 1933. Ce sont les prises de corégone qui viennent en premier lieu avec une quantité de 1,780,000 livres d'une valeur marchande de \$148,364. Puis par ordre d'importance le sandre ou doré et le brochet avec une production de 946,500 livres et 768,700 livres, respectivement.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

On trouvera à la page 13 l'exposé des exploitations de pêche exercées en Colombie britannique sous le titre "Pêches de la Côte du Pacifique".

TERRITOIRE DU YUKON

Le saumon constitue le principal poisson marchand qui se prend dans les eaux du Yukon bien qu'il s'y en capture de nombreuses autres espèces. La valeur globale du poisson pour 1934 y fut de \$14,625.

PÊCHES MARITIMES DE LA CÔTE ATLANTIQUE

En 1934, il s'est déchargé sur la côte atlantique beaucoup plus de poisson de mer qu'en 1933 comme on pourra le constater en consultant le tableau suivant:

	1934	1933
	lvs.	lvs.
Nouvelle-Ecosse.....	238,003,300	215,521,700
Nouveau-Brunswick.....	135,258,700	129,301,000
Ile du Prince-Edouard.....	23,326,200	22,347,300
Québec.....	98,188,400	84,478,600
Prises totales.....	494,776,600	451,648,600

Morue, aiglefin, merluche, lingue et colin.—Les prises totales de ces poissons se sont chiffrées à 238,853,200 livres par comparaison à 205,577,600 livres cependant qu'au chiffre de \$4,712,375 la valeur marchande représente une augmentation de plus d'un million de dollars. La Nouvelle-Ecosse fournit des accroissements substantiels dans les prises de chacune des espèces, tout comme l'Ile-du-Prince-Edouard, excepté en ce qui concerne le colin qui ne se prend pas au large de cette province. La province de Québec s'est caractérisée par une augmentation dans les prises de morue et d'aiglefin. Au Nouveau-Brunswick, seule la pêche du colin manifesta une augmentation. La totalité des déchargements de poisson sur la côte se décompose comme suit: morue, 170,124,800 livres; aiglefin, 35,606,000; merluche et lingue, 24,617,900 livres; colin, 8,503,700 livres.

Hareng, maquereau, sardine.—Bien qu'on constate un accroissement dans la production de ces poissons, il n'en reste pas moins que c'est la sardine au Nouveau-Brunswick et le hareng en Québec qui rendent surtout compte du gain réalisé car la production du maquereau au Nouveau-Brunswick ne manifesta qu'une légère augmentation. La production de ces trois espèces fut de 161,743,600 livres d'une valeur commerciale de \$2,497,526 contre un rendement de 146,943,900 livres d'une valeur marchande de \$1,870,846 en 1933. En Québec la pêche du hareng donna 34,309,200 livres ce qui représente un accroissement de 13,375,000 livres. Au Nouveau-Brunswick, les prises de sardines se chiffrèrent à 38,231,000 livres soit un accroissement de 12,208,000 livres. La pêche de la sardine se pratique surtout au Nouveau-Brunswick mais il se prend aussi une certaine quantité de ce poisson en Nouvelle-Ecosse et en Québec. La majeure part des prises de maquereau est déchargée en Nouvelle-Ecosse mais en 1934 cette pêche y a accusé un fléchissement considérable. Au Nouveau-Brunswick, cette pêche, au chiffre de 923,500 livres, subit une régression de plus de 100,000 livres.

Flet, flétan et espadon.—Au chiffre de 802,000 livres, les prises de flet représentent un accroissement de 200,000 livres. Chacune des provinces atlantiques, à l'exception de l'Ile-du-Prince-Edouard, contribua à ce résultat bien que la majeure fraction des prises ait été réalisée en Nouvelle-Ecosse. L'espadon ne se prend qu'en Nouvelle-Ecosse. La majeure part du flétan est aussi déchargée en cette province. Ces deux pêches subirent une régression en 1934. Quelque 1,409,000 livres d'espadon et 2,547,100 livres de flétan y furent déchargés.

Poissons anadromes.—Les prises de saumon fléchirent en chacune des provinces. Au chiffre de 3,490,800 livres, ces prises accusèrent une régression de 872,500 livres par rapport à 1933. La majeure part des prises de saumon est opérée au Nouveau-Brunswick où l'année dernière il s'est pêché 1,858,400 livres de ce poisson. La pêche de l'éperlan donna 5,777,500 livres soit 1,838,700 livres de moins qu'en 1933. Chacune des provinces accusa un décroissement dans les prises d'éperlan. Au Nouveau-Brunswick où la majeure part de ce poisson est déchargée, les prises, au chiffre de 3,686,800 livres, accusèrent un fléchissement de 1,553,600 livres. La pêche du gasparot donna 6,969,600 livres ce qui est quelque 359,000 livres de moins qu'en l'année antérieure. Le Nouveau-Brunswick

wick et la Nouvelle-Ecosse accusèrent une production déficitaire tandis que l'Ile-du-Prince-Edouard se caractérisa par une augmentation de 160,000 livres.

Homard.—Les prises de homard subirent une régression, la production de ce crustacé y ayant été de 36,199,200 livres par comparaison à 37,491,600 livres en 1933. Toutefois, au chiffre de \$4,269,764, la valeur marchande du homard se caractérise par une plus-value de \$745,409. En Nouvelle-Ecosse et en Québec, les prises de homard furent en augmentation par rapport à l'année antérieure tandis que la production de ce crustacé fut déficitaire au Nouveau-Brunswick et en l'Ile-du-Prince-Edouard.

Dans les tables suivantes, figure, par province, pour les trois dernières années, la statistique relative aux prises de homard, à leur valeur marchande et à la manière dont il fut disposé de ces prises.

PRISES

	1934		1933		1932	
	Qty	Valeur marchande	Qty	Valeur marchande	Qty	Valeur marchande
		\$		\$		\$
Nouvelle-Ecosse.....	184,590	2,487,633	176,858	1,884,715	237,730	2,711,371
Nouveau-Brunswick.....	65,073	812,045	74,940	830,363	98,722	1,041,845
Ile du Prince-Edouard.....	76,582	674,186	91,547	591,801	114,570	750,039
Québec.....	35,747	295,900	31,571	217,476	32,466	242,056
Totaux.....	361,992	4,269,764	374,916	3,524,355	483,488	4,745,311

QUANTITÉS EXPÉDIÉES EN CARAPACE

Nouvelle-Ecosse.....	91,418	1,365,094	84,271	1,087,770	99,527	1,418,178
Nouveau-Brunswick.....	22,135	311,446	27,286	348,473	37,777	471,288
Ile du Prince-Edouard.....	3,546	38,704	9,568	71,258	3,549	29,277
Québec.....	5,827	54,273	2,800	25,525	3,630	29,400
Totaux.....	122,926	1,769,517	123,925	1,533,026	144,483	1,948,143

QUANTITÉS MISES EN CONSERVE

Nouvelle-Ecosse.....	20,553	1,036,487	50,729	754,590	74,060	1,245,654
Nouveau-Brunswick.....	23,815	477,999	26,417	454,424	35,490	537,991
Ile du Prince-Edouard.....	30,214	624,771	32,895	512,138	44,490	711,119
Québec.....	11,562	241,417	12,021	191,781	12,759	212,656
Totaux.....	116,144	2,380,674	122,062	1,912,933	166,799	2,707,420

PÂTE DE HOMARD

Nouvelle-Ecosse.....	3,418	30,951	2,432	18,988	2,624	19,415
Nouveau-Brunswick.....	479	3,200	236	1,825	190	1,486
Ile du Prince-Edouard.....	1,149	9,386	1,032	6,905	939	8,323
Québec.....	35	210	25	170		
Totaux.....	5,081	43,747	3,725	27,888	3,753	29,224

CHAIR DE HOMARD

Nouvelle-Ecosse.....	1,077	55,101	602	23,367	506	28,124
Nouveau-Brunswick.....	388	19,400	553	25,641	751	31,080
Ile du Prince-Edouard.....	29	1,325	26	1,500	22	1,320
Québec.....						
Totaux.....	1,494	75,826	1,181	50,508	1,279	60,524

Coquillages.—Sur la côte atlantique, il se prend des clanques, des praires, des pétoncles, de bigorneaux et des moules. On trouve des clanques et des praires dans les quatre provinces atlantiques et pendant l'année sous revue il s'est pêché 33,676 barils de ces mollusques par comparaison à 25,532 barils en 1933. Chacune des quatre provinces fournit une augmentation dans le rendement en clanques et praires, avec le Nouveau-Brunswick en tête de la production. L'accroissement des prises d'huîtres en l'Ile-du-Prince-Edouard porta la production de ces mollusques au-dessus de celle propre à 1933. Il s'est pêché 21,667 barils d'huîtres dont 10,160 en Ile-du-Prince-Edouard par comparaison à 20,193 barils l'année d'avant. Sur un total de 44,945 barils de pétoncles, 36,568 furent extraits des bancs de la Nouvelle-Ecosse. Il ne se pêche pas d'huîtres en Québec. Il ne s'est pas non plus pris de pétoncles en l'Ile-du-Prince-Edouard l'année dernière, bien que ces mollusques soient présents en certaines régions de la côte de la province.

PÊCHERIES FLUVIALES ET LACUSTRES

Il s'est extrait 71,674,900 livres de poisson des pêcheries fluviales et lacustres du Canada, y compris celles du Nouveau-Brunswick et de Québec. Ce poisson représenta une valeur marchande de \$4,769,585. En 1933, les prises de poisson d'eau douce s'étaient chiffrées à 65,575,300 livres d'une valeur de \$4,063,358. Le tableau suivant donne les prises des principales espèces qui furent réalisées en ces quatre dernières années:

	1934	1933	1932	1931
	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.
Corégone.....	14,461,500	15,213,500	13,847,800	15,785,000
Sandre ou doré.....	12,251,200	10,627,200	9,949,800	9,182,100
Tullippi.....	4,407,600	4,230,000	4,764,400	4,279,500
Truite.....	5,884,800	5,073,400	5,007,200	7,155,700
Brochet.....	3,719,500	4,114,600	4,140,000	5,928,600
Hareng.....	3,799,200	3,418,000	3,669,200	5,950,800
Perche.....	7,213,900	4,036,700	6,921,300	5,037,600
Anguille.....	2,297,000	2,495,000	930,700	1,786,700
Sandre bleu.....	2,432,100	4,216,400	4,061,000	5,404,800
Chevesne.....	213,900	236,200	400,000	358,100
Meunier.....	2,132,800	1,854,500	1,806,100	1,600,200
Laquaiche.....	330,600	287,600	309,700	350,900

Les prises de corégone, le plus important poisson des pêcheries fluviales et lacustres fléchirent quelque peu. Les provinces du Manitoba et de l'Ontario constituent les deux régions où se pêche la majeure part du corégone et une régression de plus de 1,200,000 livres dans les prises au Manitoba fut cause de la production déficitaire constatée. On signale une augmentation de 200,000 livres dans les prises de l'Ontario. Le sandre bleu constitue une part importante du rendement total en poisson de l'Ontario mais les prises de 1934 accusèrent un fort décroissement.

De toutes les pêches fluviales et lacustres, c'est celle de l'anguille qui fut la plus abondante et la plus fructueuse. De fortes quantités d'anguilles sont expédiées à l'état vivant de cette province aux marchés de l'Est des Etats-Unis où ce poisson est recherché. La valeur marchande de l'aloise fut, à l'exception de celle du saumon la plus élevée qui ait été enregistrée en ce qui concerne la production des pêcheries fluviales et lacustres au Nouveau-Brunswick. La pêche du sandre ou doré a produit au Manitoba un rendement suffisant pour s'assurer le premier rang tant en quantité qu'en valeur. En Saskatchewan, le corégone fut de beaucoup le plus important poisson tout comme en Alberta. En ces deux provinces, la valeur marchande des prises de 1934 fournit un accroissement. Les pêches du saumon au Youkon furent quelque peu moindres qu'en 1933.

PÊCHES DE LA CÔTE DU PACIFIQUE

Saumon.—Au chiffre de 165,990,000 livres la pêche de ce poisson représente un accroissement de 24,939,600 livres d'une valeur marchande de \$12,351,641, soit une plus-value de \$3,167,551. Les saumons chum et rose rendirent compte de la majeure partie du rendement en conserves avec le saumon rouge en troisième lieu. Au chiffre de 195,874 caisses, la mise en conserve du coho fut la plus considérable qui ait jamais été consignée. En sus du saumon mis en conserve, près de 17,000,000 de livres de saumon furent vendues à l'état frais ou frigorifié, 9,098,100 livres furent salées au sel sec et 3,198,800 livres furent légèrement salées pour le marché. La quantité utilisée à l'état frais fut quelque peu moindre qu'en 1933 tandis que dans les deux autres cas, le rendement fut supérieur à celui de l'année d'avant, la production du saumon peu salé ayant doublé par rapport à 1933.

Flétan.—Les pêcheurs canadiens prirent 9,768,100 livres de ce poisson. Il convient de faire observer ici qu'on est à apporter des changements dans la manière de consigner les déchargements de flétan dans le rapport statistique. Jusqu'ici, les déchargements, opérés par les navires de pêche étasuniens dans les ports de la Colombie britannique avaient été incorporés au total, tant en ce qui concerne la quantité que la valeur. Or, avec le rapport 1934, seuls les déchargements canadiens figurent dans les tableaux principaux, ceux, effectués par les navires des Etats-Unis, étant indiqués dans une note au bas de la page.

En 1933, les navires canadiens débarquèrent 8,324,000 livres de flétan. La valeur des foies de flétan, vendus pendant l'année, s'est élevée à \$36,439. A l'égard de ce produit, il n'est pas sans intérêt de signaler ici qu'avant ces dernières années, le foie de flétan ne comportait aucune valeur. On en extrait aujourd'hui en huile médicamenteuse.

Hareng.—Au chiffre de 82,036,200 livres, les prises de hareng furent quelque peu moindres qu'en 1933, année où il en fut déchargé 107,737,300 livres. Au chiffre de 41,462,600 livres, la quantité de hareng salé au sel sec fut beaucoup moindre qu'en l'année antérieure, année où il fut préparé 51,302,400 livres de ce produit. La valeur marchande globale du rendement en hareng s'est chiffrée à \$628,982 par comparaison à \$738,522, l'année d'avant.

Célan.—Les prises de ce poisson se sont totalisées à 86,010,300 livres d'une valeur marchande de \$549,910 par comparaison à 6,535,300 livres d'une valeur marchande de \$77,464 en 1933. Bien que les prises n'aient pas été aussi considérables qu'en certaines autres années, elles n'en furent pas moins plus proches de la normale qu'en l'année antérieure, où le célan se montra exceptionnellement rare. Le célan est surtout utilisé pour la production de farines et d'huile. Pendant l'année, il a été préparé quelque 1,635,000 gallons d'huile et 7,600 tonnes de farines.

Autres pêches.—Au chiffre de 1,281,100 livres, les prises de morue grise furent plus du double de celles de l'année antérieure cependant qu'avec 4,780,600 livres les déchargements de morue-lingue donnèrent une augmentation supérieure à 750,000 livres. Il s'est pris 555,800 livres de crabe et 3,297 barils d'huîtres, soit une légère augmentation dans les deux cas. Le nombre de baleines tuées fut de 350 contre 209 en 1933. Les produits de l'industrie baleinière, à savoir: l'huile, les farines et les engrais, comportèrent une valeur commerciale de \$183,738, soit un accroissement de \$73,708.

NÉGOGE DES PRODUITS DE PÊCHE AVEC L'ÉTRANGER

L'amélioration qui s'était fait sentir en 1933 dans le négoce exportateur du poisson, à la suite de plusieurs années successives de déclin provoquées par la désorganisation du régime des échanges mondiaux, s'est de nouveau manifestée dans le cours de la dernière année financière. En effet, les expéditions de poisson

à l'étranger s'accrurent de \$2,280,000, en chiffres bruts, par comparaison à un gain de \$1,470,000 seulement en 1933 et une diminution de plus de \$6,000,000 en chacune des trois années antérieures. En 1934, la valeur des exportations de poisson s'est chiffrée à \$22,486,900, en chiffres bruts.

Prise en soi, cette amélioration est encourageante. Elle devient beaucoup plus impressionnante, toutefois, lorsqu'on la considère à la lumière de chiffres qui indiquent un renversement complet de la marche décroissante du commerce et, depuis ce changement survenu en 1932, une progression constante des exportations.

Comme on le sait, les réserves de pêche du Canada sont si vastes et le rendement en est si considérable que l'industrie poissonnière du pays doit compter surtout sur l'exportation pour l'écoulement de ses produits. En 1929, année où la dépression économique ne s'était pas encore généralisée, la valeur des exportations de poisson s'était chiffrée à \$37,437,000. Ce total, comme tous les autres fournis ici, comporte la valeur des exportations de farines et d'huiles de poisson, produits qui en certains des rapports sur le commerce figurent séparément. En 1930, toutefois, les conditions du marché étaient devenues tout à fait instables; les cours étaient tombés à des niveaux extrêmement bas et les opérations du change s'effectuaient avec difficulté. Cet ensemble de contretemps provoqua en cette année-là une régression de \$6,600,600 dans la valeur de nos exportations de poisson. Il se produisit une autre régression de \$6,000,000 en 1931 et une troisième de plus de \$6,000,000 en 1932. En cette dernière année la valeur des expéditions à l'étranger n'atteignit que \$18,736,000, soit la moitié de celle de 1929.

En la première moitié de 1933, la marche des expéditions se poursuivit vers la baisse. Puis, voici que vers le milieu de l'année, les conditions se modifièrent brusquement. A partir de ce moment, c'est vers la hausse que tendit le cours des exportations. Pour l'année toute entière, on signala un gain de \$1,500,000 par comparaison à une diminution de quatre fois ce chiffre et plus en chacune des trois années antérieures. C'était le retour à la prospérité dont les bons effets se font sentir depuis. Les derniers chiffres, fournis en cet exposé-ci, se rapportent à la valeur exportatrice propre à l'année civile 1934. Comme on l'a déjà souligné, ces chiffres comportent un gain plus important que celui réalisé en 1933 mais il convient d'ajouter que les relevés propres aux premiers trois mois de 1933 dénotent un chiffre d'affaires plus considérable que celui constaté dans le trimestre correspondant antérieur.

Les chiffres du commerce d'importation pour 1934 témoignent aussi de la reprise des affaires et de l'accroissement de la puissance d'achat des consommateurs canadiens. L'importation des produits de la pêche au Canada est, naturellement, bien moins forte que l'exportation de ces mêmes denrées, soit environ le dixième de cette dernière en valeur monétaire, mais l'année dernière l'importation s'accrut de \$420,000 pour se chiffrer à \$2,025,000 en chiffres bruts. Pour l'année sous revue, la valeur totale des exportations et des importations de produits de pêche fut de \$2,700,000 supérieure à celle de 1933, soit \$24,511,000 contre \$21,809,000.

Ce sont les conserves de sardines, de provenance européenne, surtout norvégienne, qui constituèrent le lot d'importations de poisson le plus important en valeur. La valeur de ce contingent, en effet, se chiffra à \$287,000. Les autres principales denrées de pêche importées furent l'huile de foie de morue de Norvège et de Terre-neuve, avec \$203,800 et les huîtres, en provenance des Etats-Unis, avec \$182,000.

Un des traits les plus notoires du négoce en poisson de l'année consista dans le fait que plus de la moitié du gain total des exportations, soit \$1,165,900 sur \$2,280,000, fut réalisée avec le Royaume-Uni. Ce bienfaisant résultat est surtout attribuable à une augmentation de un million de dollars dans les achats de conserves de saumon effectués par le Royaume-Uni, achats dont la valeur totale se monta à plus de \$3,262,000. Les exportations de flétan frigorifié au marché britannique augmentèrent aussi d'une façon marquée, passant de 3,007 quintaux à

15,582 quintaux en quantité et de \$28,000 à plus de \$147,000 en valeur. Bien que les expéditions à destination du Royaume-Uni se soient sensiblement accrues, il n'en demeure pas moins que les Etats-Unis restèrent le plus important client du Canada en produits de pêche, avec des achats de \$9,280,000 pendant l'année contre des achats de \$5,537,000 de la part du Royaume-Uni. Par contre, le gain en matière d'exportation avec les Etats-Unis fut inférieure à la moitié de celui réalisé avec la Grande-Bretagne, soit moins de \$489,000.

Dans l'ensemble, la valeur des expéditions de conserves de poissons, de mollusques et de crustacés s'est chiffrée en 1934 à \$9,130,000; celle des expéditions de poissons frais et frigorifiés à \$7,921,000 et celle des exportations de poissons séchés, fumés et salés à \$4,422,000. On signale une augmentation pour chacune des trois catégories: \$988,000 pour la première; \$428,000 pour la deuxième et \$420,000 pour la troisième. L'exportation des sous-produits de pêche se caractérisa aussi par une augmentation. Au chiffre de \$486,000, la valeur des farines de poisson fournit une plus-value de \$197,000 par rapport à l'année antérieure, cependant que la valeur des huiles de poisson passa de \$34,395 à un peu plus de \$176,000. Le Royaume-Uni fut notre meilleur client pour les farines de poisson tandis que la Hollande le fut pour les huiles.

Avec un gain supérieur à \$636,000, le négoce exportateur en conserves de saumon fut de tous les trafics en poisson celui qui fournit le plus fort accroissement. Comme on l'a déjà signalé, la valeur des exportations en conserves de saumon au Royaume-Uni fut de \$1,000,000 supérieure à celle de 1933, cependant que la valeur des expéditions sur l'Australie s'accrut de \$150,000. D'autre part, les achats, effectués par la France, déclinèrent de \$360,000 et ceux des Etats-Unis de \$220,000. Les exportations de conserves de homard furent un peu supérieures à celles d'il y a un an en ce qui concerne la valeur bien qu'en ce cas, tout comme dans le cas des conserves de saumon, on constate une certaine diminution dans la quantité.

Plus de quarante-huit pour cent de la valeur monétaire des exportations de conserves de poissons, mollusques et crustacés s'applique au Royaume-Uni mais d'autre part, et naturellement, la majeure part des expéditions de poissons frais et frigorifiés fut acheminée sur les Etats-Unis. Sur les \$7,921,000 réalisés dans le commerce exportateur des poissons frais et frigorifiés, y compris les mollusques, plus de \$7,023,000 représentèrent des expéditions effectuées à destination de la République voisine.

Dans le cas des poissons séchés, fumés, saumurés et salés, un peu moins de la moitié du chiffre d'affaires, soit \$1,965,000 sur \$4,422,000 représenta des envois de morue séchée. Les Etats-Unis et l'Italie constituèrent les principaux débouchés pour cette denrée comestible.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE

Il est du devoir des inspecteurs de pêche, à l'emploi du ministère, de fournir aux pêcheurs des leçons et des conseils sur la manière de manutentionner et de traiter les poissons qui constituent les prises. Comme question de fait, les inspecteurs reçoivent grâce à des cours spéciaux qui leur sont donnés aux stations de l'Office de Biologie l'entraînement nécessaire à l'accomplissement de cette charge. Au surplus, depuis nombre d'années le département assure la pratique d'un service d'enseignements professionnels au profit des pêcheurs en diverses localités de la côte. Dans le cours de l'année dernière, le ministère a poursuivi l'exercice de ces enseignements dont il est fait un exposé à l'Appendice N° 4. Il ressort de cet exposé que des leçons traitant surtout des exploitations de pêche au flétan furent données aux pêcheurs de Prince-Rupert par certains des membres du personnel de la station de Prince-Rupert d'expérimentations et d'essais appliqués à la pêche et que, sur la côte atlantique, un autre des cours annuels et professionnels de pêche eut lieu à la station expérimentale de pêche de Halifax. En nombre de bourgades de pêche, des moniteurs, envoyés par le

département, s'employèrent à la démonstration des procédés les plus modernes sur le saumurage de la morue et la préparation du poisson sans arêtes. Aux Iles-de-la-Madeleine, en Québec, et dans le comté de Gloucester, N.-B., d'autres moniteurs spéciaux, à l'emploi du département, travaillèrent à la généralisation du procédé de Gaspé pour la préparation de la morue séchée et prêtèrent aussi main-forte aux pêcheurs en surveillant les opérations auxquelles ils appliquaient, dans la production effective, les connaissances acquises par les démonstrations. On se propose de poursuivre l'année prochaine la pratique de ces divers travaux pédagogiques et de s'arranger, en outre, de façon à ce que des causeries sur ces sujets appropriés soient données en divers centres de pêche de la région méridionale de la Colombie britannique par des membres du personnel de l'Office de Biologie.

S'il est vrai que tous les travaux éducatifs, entrepris dans le cours des quelques dernières années, se sont révélés d'une réelle utilité aux pêcheurs et ont contribué à relever la qualité des produits de l'industrie, il n'en reste pas moins que dorénavant, il se puisse que les efforts du département soient orientés vers la généralisation des procédés de saumurage et de désossage du poisson sur les différents secteurs du littoral atlantique. Bien qu'en effet, le saumurage et la fabrication du poisson sans arêtes se pratiquent efficacement depuis nombre d'années en diverses localités de la côte atlantique, il n'en demeure pas moins qu'en d'autres parties pour des raisons multiples, ces opérations industrielles ne furent pas entreprises avant l'époque où le ministère résolut d'affecter des moniteurs à ces travaux en 1929. Au surplus, en d'autres secteurs, les procédés mis en application ne répondaient plus aux exigences modernes de l'industrie. En y entreprenant une campagne éducative, le département se proposait de relever la qualité de la morue saumurée et du poisson sans arêtes préparés en ces derniers secteurs, de façon à mettre les pêcheurs à même d'écouler plus facilement leurs produits et à en obtenir des prix plus rémunérateurs. Il se proposait aussi concurremment de créer de nouveaux débouchés pour les prises opérées par les pêcheurs de ces parties du littoral où le saumurage ne se pratiquait pas.

Le premier moyen d'action mis en œuvre fut l'examen de la situation en l'île du Prince-Edouard où à cette époque il ne se fabriquait que peu ou point de poisson sans arêtes et où les ventes de morue saumurée étaient tombées parce que la production n'y était pas au niveau des exigences prescrites par les importateurs du Massachusetts, région qui constitue un important débouché pour ce genre de produit. Les pêcheurs des diverses bourgades furent mis au courant des plus efficaces procédés de traitement. Ils y montrèrent beaucoup d'intérêt et appliquèrent avec intelligence leurs nouvelles connaissances. Il en est résulté que dès la deuxième campagne industrielle une société du Massachusetts, qui avait jusque là refusé d'acheter la morue saumurée de l'île du Prince-Edouard, donna de fortes commandes de cette denrée, l'une d'elles de vingt fourgons complets et paya des prix plus élevés que ceux en cours, l'année antérieure. Des efforts furent aussi tentés, non sans succès par le moniteur en tête du travail, en vue d'inciter les pêcheurs des diverses régions de la province à se livrer à la fabrication de la morue sans arêtes. En conséquence, l'île cessa de dépendre sur l'extérieur pour son approvisionnement en poisson désossé et les fabricants locaux purent placer leurs produits sur le marché à des cours rémunérateurs. Lors des campagnes industrielles subséquentes, des enseignements sur le saumurage furent donnés en des localités de l'île du Prince-Edouard qu'on n'avait pu atteindre au début et un nouvel essor y fut imprimé à la production du poisson sans arêtes. Le résultat net de toute cette activité s'est traduit par un accroissement des ventes et des recettes aux producteurs qui, tout en bénéficiant d'avis et de conseils de la part des moniteurs, furent mis à même d'entrer en relations d'affaires avec des négociants étrangers.

A la suite du début des travaux en l'île du Prince-Edouard, une attention toute particulière fut consacrée à la Nouvelle-Ecosse orientale. La Nouvelle-Ecosse occidentale s'était caractérisée par sa production de morue saumurée et de poisson sans arêtes mais les conditions étaient différentes dans les comtés de l'Est où les pêcheurs étaient restés étrangers aux procédés modernes de saumurage et où le poisson désossé n'était préparé qu'en petites quantités. Une campagne éducative semblable à celle conduite en l'île du Prince-Edouard, fut donc entreprise au Cap-Breton pour être plus tard étendue à nombre de secteurs de la terre ferme. Les premiers travaux furent pratiqués sur la côte orientale du Cap-Breton où, à cette époque, les plus gros négociants en morue saumurée n'effectuaient aucun achat. Des procédés améliorés de manutention et de traitement industriel furent introduits en différentes localités. Comme résultat, les négociants entrèrent en activité et ils ont continué à acheter toute la morue saumurée que les pêcheurs ont eu à offrir. Avec le temps, d'autres progrès furent réalisés au Cap-Breton, les opérations de saumurage se multiplièrent et en plusieurs localités on commença à pratiquer avec succès la préparation du poisson sans arêtes. En plusieurs localités du Cap-Breton, on projette l'expansion des opérations l'année prochaine car on a constaté que le relèvement de la qualité des produits en rend l'écoulement plus facile et à des prix plus rémunérateurs.

Un des faits saillants de cette campagne éducative se produisit en un des chefs-lieux de pêche de la région orientale de la terre ferme en Nouvelle-Ecosse. Pendant des années, une société locale s'était livrée à l'achat et à l'écoulement de presque tout le poisson produit en cette localité et les bourgades avoisinantes, mais accablée par des difficultés financières de toute sorte elle s'était vu forcée de cesser tout négoce en morue. Cette décision mettait les pêcheurs de la région dans l'impossibilité de vendre leur morue parce qu'il n'y avait pas d'autres négociants en exercice en cette région. La situation était devenue des plus critiques pour les exploitants et leurs familles. A cette époque, une des grosses maisons d'importation du Massachusetts, qui connaissait les résultats, produits ailleurs par la campagne éducative du ministère, fut mise au courant de la situation par le moniteur en tête de la campagne. En conséquence, la compagnie en question fit une commande de 600.000 livres de morue saumurée, préparée, bien entendu, conformément au procédé enseigné par les moniteurs, ce qui mit fin à toute tension économique.

En d'autres localités de la côte continentale de l'Est où le saumurage fut pratiqué à la suite de la propagande conduite par le département, les pêcheurs constatent qu'ils peuvent aujourd'hui écouler sans peine leur production toute entière. En certains cas, naturellement, les rendements sont comparativement faibles mais il n'en demeure pas moins que les pêcheurs bénéficient de recettes plus fructueuses qu'elles le seraient sans l'application des opérations de saumurage. Comme question de fait, la qualité de la morue saumurée, actuellement préparée dans la Nouvelle-Ecosse orientale, est si satisfaisante que les cours pratiqués pour ce produit se sont élevés au niveau de ceux en existence en la région occidentale de la province où les prix étaient autrefois plus hauts. A cet égard, il est aussi intéressant qu'encourageant de noter de plus que les succès remportés par les moniteurs en ce qui concerne l'amélioration de la qualité dans les arrondissements orientaux ont été si marquants que certaines sociétés d'importance des comtés occidentaux ont réclamé la présence des moniteurs en leur territoire l'année prochaine, surtout en vue de faire bénéficier les pêcheurs des connaissances que possèdent ces agents dans la préparation du poisson sans arêtes et du poisson en colis.

CONTRÔLE ALIMENTAIRE DU POISSON ET CONTRÔLE SANITAIRE DES USINES ET FABRIQUES DE PÊCHE

On trouvera à l'Appendice N° 4 de ce rapport des renseignements plus ou moins détaillés sur les travaux effectués pendant l'année en ce qui concerne le contrôle alimentaire des produits de la pêche et le contrôle sanitaire des établissements affectés au traitement industriel de la substance du poisson. Il suffira donc ici de dresser un sommaire de ces travaux, en attirant l'attention des intéressés sur le faible pourcentage des produits qui furent déclarés au-dessous des exigences du contrôle.

En vertu de la Loi relative à l'Inspection des Poissons dont les modalités régissent la conduite des établissements affectés au traitement industriel du poisson, la pratique des opérations du saumurage, du salage au sel sec, du fumage, la manutention des huîtres et la fabrication des récipients dans lesquels les produits de la pêche sont écoulés sur les marchés, en vertu de cette loi, disons-nous, plus de 515,600 colis et caisses de poisson furent inspectés en sus de 82,500 récipients. Toutes les inspections furent exécutées par les agents de pêche faisant partie du personnel inamovible du ministère et qui se sont préparés en suivant des cours spéciaux à l'exercice de ces fonctions. Ces agents sont, naturellement, tenus, en outre, d'accomplir régulièrement l'inspection des usines et ateliers de traitement industriel.

Sur la côte du Pacifique, furent examinées 105,567 caisses de hareng salé au sel sec d'une contenance de 400 livres chacune. Ce n'est que dans la Colombie britannique que les harengs sont ainsi préparés au Canada et le rendement tout entier de cette branche de l'industrie poissonnière est destiné à être exporté en Orient. En ces dernières années, les règlements de contrôle alimentaire du hareng ont été amplifiés et renforcés de façon à relever la qualité du produit.

L'ensemble des produits de poisson saumuré et fumé, qui furent soumis au contrôle alimentaire, pendant l'année, se décompose comme suit:

Harengs fumés entiers	319,541 caisses
Maquereau saumuré.....	41,652 colis
Hareng saumuré.....	20,843 "
Huîtres fraîches.....	19,565 "
Gasparot saumuré.....	6,596 "

Le nombre des récipients inspectés sur la côte atlantique s'est élevé à 82,436.

On pourra constater que plus de 408,000 colis et récipients furent inspectés dans les régions de l'Atlantique et que sur ce chiffre considérable, seuls 1,397 colis furent trouvés au-dessous des exigences du contrôle. Les produits rejetés comportèrent 706 colis de maquereau saumuré, 70 colis de hareng saumuré, 58 caisses de hareng fumé et 16 colis d'huîtres. Le nombre de récipients, qui furent rejetés à l'inspection, se chiffra à 547. Ainsi donc, le nombre des articles rejetés à l'inspection fut inférieur à une demie de un pour cent de la totalité des produits soumis au contrôle.

Le plus important des produits de la pêche, ressortissant à la Loi relative aux Viandes et Conserves alimentaires, est le saumon en conserve de la Colombie britannique. L'inspection de ce produit n'est pas pratiquée par les agents réguliers du ministère mais par un organisme composé d'experts constitués à cette fin par décret du Conseil. En vertu de la loi toutes les conserves de saumon préparées dans la province sont assujetties au contrôle alimentaire pour pouvoir être expédiées sur les marchés. Pendant l'année close à la fin de mars, l'Office de Contrôle alimentaire fit l'examen de 1,550,700 caisses. Sur ce nombre, 1,152 seulement furent rejetées et par conséquent confisquées. Le nombre de caisses, jugées susceptibles de certification, se chiffra à 1,521,751 cependant que 26,017 caisses, sans être susceptibles de certification, n'en furent pas moins déclarées saines et propres à la consommation des hommes. L'ensemble des opérations de contrôle comporta l'examen de 1,780 caisses de conserves dites "Queues et Collets" pour lesquelles il n'est délivré aucun certificat.

Dans le cours des quelques dernières années, le travail le plus important, qui se soit exécuté par application de la Loi relative aux Viandes et Conserve alimentaires, a consisté dans la normalisation des fabriques de conserves de homard en vue d'en relever les dispositions générales de construction, d'aménagement, d'outillage et d'exploitation aussi bien que d'en améliorer les procédés industriels. De grands progrès ont été réalisés à cet égard et d'autres réformes sont encore en voie de réalisation. Pendant la campagne industrielle les inspecteurs ont consacré une attention toute particulière à la vérification des poids de chair de homard propres aux boîtes de diverses grandeurs en usage, de façon à sauvegarder l'intérêt des consommateurs.

PISCICULTURE

En 1934, le ministère a exploité vingt-quatre piscifactories, onze piscifactories subsidiaires et neuf étangs-viviers à saumon aussi bien que plusieurs campements forestiers pour la cueillette des œufs. Le rendement total en œufs, alevins, etc., en provenance de ces établissements, s'est chiffré à 89,261,999 produits. On trouvera à l'Appendice N° 3 de cet ouvrage un rapport circonstancié des opérations piscicoles conduites pendant l'année sous revue.

Des travaux piscicoles sont pratiqués par le ministère en Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick et en l'Île-du-Prince-Edouard, dans l'Est; et en Colombie britannique, dans l'Ouest. En sus, les opérations de deux écloseries et d'une sous-écloserie, en exploitation dans le domaine des Parcs nationaux de l'Alberta, sont conduites par le ministère, mais à la charge du service des Parcs nationaux du ministère de l'Intérieur. Ces trois établissements et leur rendement sont compris dans les chiffres fournis au paragraphe antécédent.

Dans les provinces maritimes, les opérations du département comportèrent la multiplication et l'immersion des plus importantes espèces de poissons dulci-coles et anadromes, tels: les saumons atlantique et sébago, les truites mouchetée, arc-en-ciel et loch leven. Dans l'Ouest, le ministère s'occupe de la propagation et de l'immersion de poissons tels que le saumon rouge, le saumon de printemps, le coho, le saumon atlantique, le saumon kennerly, le steelhead, ainsi que les truites kamloops, coupe-gorge, arc-en-ciel, mouchetée, loch leven ou brune et saumonée.

EXPANSION DE L'OSTRÉICULTURE

On trouvera à l'Appendice N° 6 de cet ouvrage un intéressant compte rendu des travaux accomplis par le ministère en 1934 en vue de développer l'industrie huîtrière en l'Île du Prince-Edouard.

Il convient de rappeler ici que la conduite des ces opérations est le résultat d'un accord conclu en 1928 entre les autorités fédérales et provinciales en vue de mettre fin à toute dualité de juridiction sur les réserves d'huîtres de l'Île du Prince-Edouard et d'en assurer le contrôle entier au ministère fédéral des Pêcheries. Une des clauses de l'accord prescrit au département d'appliquer toutes mesures jugées nécessaires et praticables pour l'expansion de l'industrie huîtrière en cette province. Or, il ressortit de certaines recherches qui y furent conduites que la mise en valeur des gisements ne pouvait être plus efficacement réalisée que par la généralisation de la pratique de l'ostréiculture sur des bancs reconnus par le département comme propices à cette opération et destinés à être concédés à des particuliers sous le régime de l'amodiation. Des essais d'ostréiculture furent entrepris par le ministère lui-même dans la baie de Malpeque dans le triple dessein d'y développer des procédés ostréicoles répondant aux conditions locales, d'y faire la démonstration de ces procédés pour l'instruction des personnes désireuses de pratiquer l'élevage des huîtres sur les bancs en location et d'y assurer l'existence de fonds huîtriers susceptibles d'être utilisés pour la création d'entreprises privées d'élevage en d'autres régions de la province.

Comme on pourra le constater dans l'Appendice, quatre-vingt dix-huit concessions ont été mises en valeur depuis que le département s'est mis à l'œuvre. En 1932, année où furent réalisées les premières concessions, le nombre des lopins mis en culture était de vingt-six. A la fin de 1933, ce nombre était légèrement plus du double. En 1934, il se produisit une nouvelle augmentation de quarante-trois, ce qui en porta le total à près de cent, tel qu'indiqué ci-dessus. Au nombre des concessions faites l'année dernière figurent deux bancs sis en des régions où l'ostréiculture n'avait jamais encore été tentée, et comme nouvel indice que l'extension des opérations va se poursuivre encore quelque temps, on signale que des demandes d'amodiation sont faites pour des fonds sis en d'autres régions où l'ostréiculture n'a jamais encore été entreprise.

Dans l'ordre naturel des choses, il faut laisser s'écouler quelque temps pour qu'un plan de travaux de ce genre produise des résultats apparents. Plusieurs années sont nécessaires pour l'aménagement et le peuplement d'une aire et pour amener cette aire à un stade de productivité susceptible d'assurer un bon rendement annuel en huîtres de taille marchande. Les résultats acquis, toutefois, donnent lieu de prévoir que les moyens d'action pris par le département produiront un fort accroissement dans le rendement de l'île au cours des quelques années à venir. On constate dans l'appendice en question que l'année dernière 460 barils d'huîtres furent écoulées sur le marché en provenance des bancs amodiés et 422 barils en provenance des fonds exploités par le département. On y constate aussi qu'en sus des huîtres marchandes, les fonds ostréifères du département fourniront plusieurs centaines de barils de petites huîtres qui furent vendues aux exploitants des fonds amodiés pour des fins de reproduction. Il n'est pas sans intérêt, non plus, de signaler, comme preuve de l'efficacité des procédés ostréicoles réalisés, que la quantité de naissain, dérivée des opérations du département en 1934, fut trop considérable pour pouvoir être manutentionnée avec succès l'année prochaine, de sorte que plusieurs milliers de petites huîtres furent vendues à des exploitants de fonds amodiés au prix de revient.

En ce qui concerne les fonds en location, on tient à attirer l'attention sur le fait que les amodiataires travaillent avec autant de diligence que d'intelligence en vue d'accroître la productivité de leurs bancs d'une année à l'autre. En jetant un coup d'œil sur le tableau présenté dans l'appendice, on verra que les ostréiculteurs ont fait converger leurs efforts vers la réalisation d'aménagements plus complets et l'accroissement des gisements huîtriers en vue d'assurer l'avenir de la production, plutôt que vers la pratique d'opérations commerciales immédiates. Ou, comme il est dit dans l'appendice, "la bonne volonté que mettent les exploitants à aménager leurs fonds d'une manière appropriée est démontrée par la comparaison entre les faibles quantités d'huîtres vendues et les quantités d'huîtres, de naissain et de coquilles immergés sur les bancs ostréifères (Voir tableau). En nombre de cas, de fortes quantités d'huîtres pourraient être écoulées sur le marché mais les exploitants préfèrent les laisser sur les bancs pour en hâter le peuplement. On constate nettement que les amodiataires ont en vue l'expansion de leurs entreprises. On applique les plus grands soins à la sauvegarde des huîtres reproductrices

OPÉRATIONS DE DRAGAGE EN VUE DE LA LOCALISATION DE GISEMENTS DE PÉTONCLES SUR LA CÔTE OCCIDENTALE

En vue de s'assurer s'il existait ou non des gisements de pétoncles d'une valeur commerciale au large de la Colombie britannique, des travaux de dragage furent conduits par le département pendant l'année tant dans les eaux septentrionales qu'au large de la région méridionale de l'île Vancouver mais en dépit des efforts tentés en cette occurrence faible fut le nombre des pétoncles recueillis. Toutefois, certains dirigeants de l'industrie poissonnière de cette province insistent encore sur la nécessité de nouvelles recherches de sorte que la question relative à la poursuite des opérations de dragage l'année prochaine sera de nouveau mise à l'étude.

Les premières explorations furent pratiquées en 1934 au large de la région méridionale de l'Archipel Charlotte et en plusieurs localités propres à la côte est du détroit de Hecate. Elles le furent par le navire du département le *Givenchy* qui se servit d'une drague fabriquée sur la côte atlantique où il existe une assez productive pêcherie de pétoncles. Dans ces eaux septentrionales, les opérations de dragage furent exécutées en août avancé et en septembre tandis qu'en novembre le *Givenchy* explora plusieurs fonds sis au sud de Nanaïmo. Au nord, quelques pétoncles furent recueillis en diverses aires telles que la baie McIntyre, le havre Naden, la baie Refuge, la baie Oval et le mouillage Qlawdzeet mais il n'en fut localisé aucune quantité importante. Dans les aires méridionales, les meilleurs résultats, en tant que valeur numérique, furent obtenus au mouillage Percy, à proximité du détroit Dodd, où quatre dragages rapportèrent 132 spécimens, tous de petite taille cependant. Des pétoncles de plus grande taille furent extraits des fonds sis à hauteur de Chemainus ainsi que dans le passage Plumper mais non en quantités substantielles.

TRAVAUX DE L'OFFICE DE BIOLOGIE

Les travaux, effectués par l'Office de Biologie marine du Canada, qui, sous la direction du ministère des Pêcheries, conduit les recherches de pêche au Canada et constitue, en fait le service scientifique du département, comportent certaines études sur les habitudes et l'histoire naturelle des poissons, mollusques et crustacés mais surtout, comme on pourra s'en convaincre en se reportant à l'appendice N° 2 de cet ouvrage, des recherches et des essais en rapport avec les problèmes d'ordre pratique que suscite l'exercice de l'industrie poissonnière. La solution de ces questions absorbe l'attention toute entière de notre personnel inamovible et s'il est vrai qu'une très faible fraction des crédits de l'Office est appliquée au défrayement des dépenses contractées par les travailleurs bénévoles en exercice pendant l'été, il n'en reste pas moins que l'Office exige que tous leurs travaux soient consacrés aux problèmes se rapportant à la pratique de l'industrie des pêches maritimes, fluviales et lacustres. Il serait superflu de faire ici l'exposé complet des travaux accomplis par les personnels des divers centres de recherches conduits par l'Office en matière de manutention et de traitement des poissons, mollusques et crustacés et de fabrication des produits industriels, puisque il est référé à nombre d'entre eux à l'appendice ci-haut désigné. Quant aux autres, ils sont l'objet d'études particulières en divers imprimés émanés de l'Office et mis à la disposition des intéressés. Il convient, toutefois, de faire mention ici des très utiles travaux accomplis en ce qui concerne la préparation des huiles de poisson, le perfectionnement des procédés ostréicoles et la congélation et l'entreposage frigorifique du poisson. Dans l'exécution de ces travaux et de certains autres qui mériteraient d'être cités, les recherches et les essais, entrepris par l'Office, se sont révélés d'un avantage direct à l'industrie et, au surplus, continueront de l'être. Les recherches et les essais de pêche ont été l'objet d'une attention croissante en ces dernières années, non seulement au Canada, mais en tous les autres pays possédant d'importantes réserves de pêche. Il est encourageant de constater qu'en proportion des fonds disponibles le Canada a accompli en ce domaine autant de travail efficace que tout autre pays au monde. Dans la réalisation de leurs plans de travaux et par les résultats qu'ils ont acquis, les chercheurs de pêche du Canada tout en se faisant honneur à eux-mêmes ont rendu des services inappréciables à l'industrie poissonnière de notre pays.

ACCROISSEMENT DE LA CONSOMMATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE

La campagne de démonstrations culinaires en poisson et de causeries sur la valeur alimentaire des produits, commencée en 1931 par le département fut poursuivie pendant presque toute l'année financière. Mais vers la fin de l'année,

force fut de l'interrompre par suite du décès de Mme Evelene Spencer, l'experte qui en avait la direction. La mort de Mme Spencer suscita de multiples manifestations de regret. Elle était une femme exceptionnellement bien versée en la matière et depuis son affectation aux travaux ci-dessus, ses services étaient l'objet des plus vifs témoignages d'éloge de la part des dirigeants de l'industrie poissonnière et des ménagères des diverses régions du pays.

Les travaux, exécutés l'année dernière, le furent surtout, à Montréal et à Toronto. S'il fut jugé bon d'en agir ainsi, c'est que ces deux villes constituent les plus fortes agglomérations humaines du Canada et aussi parce qu'en chacune d'elles, se trouvent nombre d'hôpitaux et de maisons d'éducation à régime d'internat où de fortes quantités de poisson sont consommées. Tout moyen d'action de nature à amener ces deux groupes d'institutions à faire un usage plus abondant de poissons, mollusques et crustacés ne peut que constituer un facteur effectif de propagande en vue de généraliser la consommation des produits de la pêche au Canada. Il ne faut pas non plus perdre de vue que dans les couvents ou écoles de filles, on se trouve à même d'inculquer dans l'esprit d'un grand nombre de futures ménagères les avantages susceptibles de découler de l'introduction des produits de pêche dans la diète alimentaire de la famille. C'est en raison de l'importance des résultats ainsi réalisables, que Mme Spencer fut chargée de consacrer une bonne part de son temps à ce genre de propagande. Ce fut du temps consacré à la pratique d'une bonne œuvre. Naturellement, les effets n'en sont pas tous de réalisation immédiate. Ces résultats s'échelonneront en effet sur une longue période de temps. Toutefois il convient d'ajouter que plusieurs des institutions où furent données des démonstrations et des causeries ne manquèrent pas d'augmenter immédiatement leurs achats en poisson.

On est présentement à étudier la question relative à la prolongation de cette campagne de propagande. L'utilité de cette propagande ne saurait être mise en doute. La preuve en a été établie par les faits consignés en ces dernières années. Toutefois, la conduite d'une campagne de ce genre n'est pas d'exécution aussi simple que la chose peut le paraître au premier abord et c'est pourquoi le plan de propagande à venir est présentement l'objet d'une étude approfondie de la part des dirigeants du ministère.

SERVICE DE TRANSPORT DU HOMARD

Pendant la campagne de pêche au homard en Nouvelle-Ecosse orientale, fonctionna de nouveau le service subventionné de transport, institué par l'intervention du département il y a nombre d'années dans le but de permettre aux pêcheurs de cette région d'expédier dans des conditions sanitaires des homards vivants aux marchés des Etats-Unis. Entre le 20 avril et le 24 juillet, un total de 10,366 caisses, d'une contenance de 1,464,350 livres de homard vivant fut transporté par eau à Boston et à Gloucester, Mass. Cinq bateaux furent affectés à ce service mais non tous à la fois. Chacune de ces unités n'effectua que les voyages nécessaires aux besoins du négoce. Comme en 1933, les ports de chargement furent Saint-Pierre, Petit-de-Grat et Arichat, au Cap-Breton, et sur la terre ferme, Queensport, Canseau, Dover, Whitehead, Port-Félix, Coddles-Harbour, Fisherman's Harbour et Drum-Head. Les prises, réalisées par les pêcheurs de ces localités furent acheminées sur le marché par les bateaux du service ci-dessus et, en nombre de havres, il y eut aussi des expéditions d'opérées par certains pêcheurs de homard des localités avoisinantes. En sus, les expéditions de Saint-Pierre et d'Arichat comportèrent certaines quantités de homard apportées à ces endroits par un service de cueillette conduit par un exploitant particulier le long de la côte orientale du Cap-Breton.

Sur les quantités totales de homard transportées par le service subventionné pendant la campagne, seules 63,000 livres, en chiffres bruts, ou un peu plus de quatre pour cent, furent déclarées impropres à la vente à leur arrivée aux

Etats-Unis. Tout faible qu'ait été ce pourcentage, il n'en fut pas moins un peu plus élevé qu'en 1933. Aussi n'est-il pas hors de propos d'insister sur le fait que les expéditeurs de homards vivants devraient prendre toutes les précautions voulues pour que leurs expéditions soient en parfaite condition sanitaire à leur départ pour le marché. Comme on l'a dit dans le dernier rapport du ministère, en traitant de ce sujet, on ne saurait trop insister pour que les pêcheurs n'expédient que des homards en parfait état s'ils veulent obtenir un maximum de recettes. Les expéditeurs qui agissent autrement, ne peuvent s'attendre qu'à des déboires.

En faisant allusion à la quantité de homard qui fut déclarée impropre à la vente à leur arrivée aux ports de la Nouvelle-Angleterre, il convient de signaler ici la bienveillance dont fit preuve le surintendant des pêches maritimes du Massachusetts en envoyant régulièrement au département des renseignements sur la condition des cargaisons. Le surintendant tint, en effet, le département au courant des quantités de homard déclarées impropres à la consommation à leur arrivée et de l'état général de chacune des expéditions. Grâce à ses bons offices, les dirigeants du ministère furent aussi informés des températures journalières enregistrées dans les cales des bateaux pendant toute la durée du transport jusqu'aux ports du Massachusetts. Chaque bateau était muni d'un appareil enregistreur des températures et à la fin des voyages à Boston et à Gloucester, les enregistrements journaliers de température étaient recueillis par un des agents du surintendant et adressés à Ottawa. De cette façon, on put sans interruption se tenir au courant des conditions de la température et en exercer le contrôle. Il est essentiel, en effet, de maintenir à un niveau approprié la température de la cale de tout navire transporteur de homards vivants.

Le service subventionné fonctionne aujourd'hui depuis 1930. Il a réalisé le double objet de démontrer qu'il est possible d'effectuer un service satisfaisant de transport entre la Nouvelle-Ecosse orientale et les Etats-Unis, débouché par excellence pour les homards vivants, en même temps que d'accroître sensiblement les recettes de ce négoce au profit des pêcheurs. Antérieurement à 1930, les pêcheurs de homard de la région orientale de la Nouvelle-Ecosse étaient incapables d'expédier des homards vivants aux Etats-Unis dans des conditions satisfaisantes. Les moyens de transport nécessaires à cette fin étaient inexistantes. Dans ces circonstances, les pêcheurs de ce secteur de la côte n'avaient à leur portée que des débouchés forts restreints pour leurs prises. Presque toutes leurs prises devaient être mises en conserve. Ils se trouvaient priver de l'avantage qu'il y a à se livrer au négoce des homards vivants sur une grande échelle, avantage dont pouvaient bénéficier leurs camarades des autres secteurs de la côte. Le service en question eut pour effet de remédier à ce manquement.

En la première année, lorsque l'expédition des homards vivants n'était encore qu'un essai pour un bon nombre des exploitants de la région, les envois opérés par les bateaux du service se chiffèrent à un peu moins de 570.000 livres. En 1931, on signala une augmentation de 999,375 dans ce trafic. L'année suivante, il se produisit un nouvel accroissement de plus de soixante pour cent et le poids global de homard transporté se monta à 1,623,210 livres. Ce chiffre marqua le point maximal des expéditions. L'année suivante, elles accusèrent un léger fléchissement. En 1934, année où, comme on l'a déjà dit, les homards transportés par les navires comportèrent un poids global de 1,464 350 livres, il se produisit un autre déclin mais, même alors, les envois furent de 160 pour cent supérieurs à ceux de la première année où le service fut mis en pratique. Dans l'ensemble, en la période quinquennale 1930-34, les navires du service transportèrent 6,262,000 livres de homard à Boston et à Gloucester. En d'autres termes, l'institution du service créa pour les pêcheurs un nouveau débouché pour une fraction importante de leurs prises et contribua à accroître sensiblement leurs recettes.

Les résultats acquis justifient entièrement le moyen d'action appliqué par le département en instituant ce service d'expédition et en en assurant l'existence jusqu'à ce que le développement du négoce en homard vivant dans la région en cause ait franchi le stade expérimental. Les pêcheurs des diverses localités ne peuvent manquer de se rendre compte qu'un grand essor a été imprimé à leur négoce. On leur en a révélé les possibilités et les exigences. En même temps, il a été démontré qu'un trafic important en homards vivants est praticable au moyen de bateaux et on a appris qu'un service de ce genre sera organisé par des particuliers dans le cours de la prochaine année. Le ministère n'a donc pas l'intention de poursuivre la pratique de ce régime de subvention. Aider les pêcheurs à se livrer au négoce en homards vivants, négoce dont ils avaient été pratiquement écartés par les conditions autrefois en existence et démontrer la possibilité d'exercice du service de transport furent les objectifs que s'était proposé d'atteindre le ministère. Maintenant qu'on est parvenu aux buts visés, c'est à l'entreprise et à l'initiative privées qu'il appartient de poursuivre cette œuvre.

Service de goélette.—Depuis plusieurs années, le département accorde une subvention pour la pratique d'un service de goélette entre l'Ardoise, au Cap-Breton et le port de Halifax et cette aide fut renouvelée pour la campagne de navigation de 1934. Sans ce service à leur disposition, les pêcheurs de l'Ardoise manqueraient de moyens appropriés de transport pour l'acheminement de leurs prises de poisson aux marchés ou pour l'introduction des approvisionnements dont ils ont besoin. C'est pour cette raison que le ministère a consenti à subventionner le service en question.

SERVICE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PÊCHERIES

La recherche des données statistiques relatives aux exploitations marchandes, qui s'exercent à même les pêcheries relevant de la juridiction fédérale, constitue une très importante part des travaux de documentation pratiqués par le département. Aussi, pendant l'année dernière comme par les années antérieures, beaucoup de temps fut-il consacré à la statistique de pêche par le personnel du service ci-haut désigné. Les données statistiques mensuelles et annuelles des exploitations de pêche, exercées en Colombie britannique, en Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick, en l'Ile-du-Prince-Edouard et aux Iles-de-la-Madeleine en Québec, ainsi que certaines données particulières, susceptibles d'être réclamées de temps à autre, sont recueillies par les inspecteurs de pêche au service du ministère dans les régions ci-dessus, pour être compilées et vérifiées au bureau-chef à Ottawa. Dans le cas des pêcheries maritimes propres à la région continentale de Québec, pêcheries dont la gestion ressortit aux autorités de la province, les chiffres sont recueillis par les surveillants provinciaux mais sont adressés à ce ministère-ci parce qu'ils ne sont pas seulement d'intérêt local mais essentiels à toute compilation donnant les résultats de la pratique des pêches canadiennes comme ensemble. Les données statistiques du Youkon sont recueillies, pour le compte du ministère, par les membres de la Gendarmerie canadienne en exercice dans ce territoire mais elles ne sont que d'ordre annuel. Il convient d'ajouter, en passant, que, comme les pêcheries fluviales et lacustres de Québec, d'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ne relèvent pas du gouvernement fédéral, mais des gouvernements provinciaux respectifs, la recherche des données statistiques relatives à ces pêcheries, est effectuée, en chaque cas, par les autorités provinciales.

Des compilations mensuelles de toutes les données statistiques de pêche maritime sont effectuées par le ministère d'où il est tiré des relevés-sommaires qui sont publiés de mois en mois dans le bulletin des renseignements sur les pêcheries. De cette façon, le public est régulièrement mis au courant de la marche de l'industrie de pêche maritime. Dans le cas de la statistique annuelle,

la vérification en est assurée par le département mais la compilation des données est effectuée par l'Office fédéral de la Statistique, qui voit à la publication d'un rapport annuel statistique des pêches du Canada de concomitance avec l'impression de ses autres ouvrages périodiques annuels. Dans la rédaction de ce rapport, l'Office reçoit la collaboration du département fédéral des pêches et des autres départements provinciaux dont relèvent les questions de pêche.

Grâce aux dispositions prises par le département, la radiodiffusion des prévisions du temps et de certains renseignements sur les approvisionnements de boitte et de glace disponibles aux différents ports fut poursuivie pendant l'année au bénéfice des pêcheurs de la côte atlantique. Les prévisions du temps fournies par le service météorologique du Canada furent radiodiffusées deux fois par jour pendant toute l'année à partir de Louisbourg, N.-E., de Halifax, N.-E., et de Saint-Jean, N.-B. Les relevés sur les réserves de boitte et de glace furent préparés au bureau-chef de pêche à Halifax à même les données émanées journellement par télégraphie de la part des inspecteurs de pêche en exercice en diverses localités de la Nouvelle-Ecosse et des Iles-de-la-Madeleine. Cette information fut radiodiffusée régulièrement par les postes sans fil de Halifax et de Louisbourg pendant les mois où elle est susceptible d'être utile aux exploitants. Grâce au concours des autorités administratives de Terre-Neuve, il fut aussi possible d'incorporer à nombre d'émissions des renseignements sur les quantités de boitte disponibles à certains des ports de pêche de Terre-Neuve. Tous ces messages radiophoniques furent lancés pendant le temps où le navire du département, le *Arras*, se trouvait sur les bancs, pour être relayés à partir de ce navire. Il convient de faire observer ici qu'aucun service de radiodiffusion de cette sorte n'est réclamé sur la côte du Pacifique où les conditions du travail de pêche diffèrent de celles en existence dans les régions de l'Atlantique.

Dans le rapport du ministère pour 1933-34, on fit allusion au grand nombre de demandes de renseignement parvenues au département en ce qui concerne les questions de pêche. Dans le cours de l'année dernière, le nombre de ces demandes fut aussi important sinon plus. L'intérêt du public aux choses de la pêche semble aller en s'accroissant et une pareille constatation est, naturellement, de nature à encourager. Comme en l'année antérieure, la majorité des demandes reçues en 1934-35 se rapportaient à des recherches d'information d'ordre général mais on en compta aussi plusieurs d'ordre scientifique et technique.

RECETTES EN PROVENANCE DE LA CHASSE DES PHOQUES À FOURRURE

Les recettes réalisées par le Canada pendant l'année financière en vertu du Traité relatif à la Chasse des Phoques à Fourrure se sont totalisées à \$89,549.74. Cette somme est en augmentation de plus de \$37,000 par rapport à celle de l'année antérieure.

Du total des recettes propres à 1934-35, le plus fort montant, \$75,108.85, dérivait des produits de la vente des peaux de phoques à fourrure livrées au Canada par les Etats-Unis aux termes du traité et qui furent expédiées à Londres pour y être vendues. Le traité stipule, entre autres choses, que le Canada a droit, en quantité et valeur pécuniaire, à quinze pour cent de la chasse réalisée par les Etats-Unis sur les îles Pribiloff mais pendant nombre d'années le Canada, au lieu d'exiger que les peaux elles-mêmes lui fussent remises, bénéficia en argent comptant de sa part de quinze pour cent. Sous ce régime, la somme, dont il se trouvait bénéficiaire, lui était versée une fois effectuée la vente des peaux aux enchères de Saint-Louis, Missouri, centre de négoce en fourrures. En 1933, toutefois, les autorités canadiennes résolurent d'écouler sur le marché de Londres leur part annuelle en peaux originaires de Pribiloff. Des mesures furent

prises en conséquence et les résultats en furent suffisamment encourageants pour en justifier la prolongation l'année dernière. Chaque année, un certain nombre de peaux sont vendues à l'état brut tandis que d'autres sont mises sur le marché après avoir été traitées et teintées en Grande-Bretagne. L'expérience des deux dernières années a servi à démontrer que ces deux catégories de produits peuvent être écoulées avec satisfaction sur le marché de Londres.

En sus des recettes dérivées des ventes aux enchères de Londres, le Canada reçut en 1934-35, \$1,293.52 qui lui furent versés par le gouvernement du Japon et \$13,147.37, par le gouvernement des Etats-Unis. Les versements, effectués par le Japon représentèrent la part de dix pour cent revenant au Canada et résultant de la vente de 1,701 peaux recueillies en 1931 dans les aires japonaises ressortissant au traité et de 1,700 peaux réalisées en ces mêmes aires en 1932. La somme payée par les Etats-Unis représenta la part des recettes revenant au Canada en provenance des ventes effectuées pendant l'année d'un certain nombre de peaux de Pribiloff réalisées antérieurement à 1933.

Chasse des phoques à fourrures dans les eaux de la Colombie Britannique.— Dans le cours de l'année, 256 phoques à fourrure furent capturés au large de la Colombie Britannique par les Indiens de cette province. En vertu du Traité relatif à la Chasse pélagique des Phoques à Fourrure, seuls les Indiens de la Colombie ont le droit de se livrer à la chasse des phoques à fourrure dans les eaux de cette province. Le nombre des phoques tués fut beaucoup moindre qu'en 1933 mais cette production déficitaire est dans une large mesure attribuable au fait que les cours, pratiqués pour les peaux réalisées par les Indiens, se révélèrent particulièrement faibles, environ \$2, en moyenne.

PRIME À LA PÊCHE

Par application de la "Loi portant encouragement à l'Expansion des Pêches maritimes et à la Construction des Navires de pêche" furent liquidées pendant l'année 192,623 réclamations de prime à la pêche de la part de personnes s'étant livrées à la pratique de la pêche maritime dans les quatre provinces atlantiques. Le montant affecté au versement de la prime s'est élevé à \$159,976.25. Cette somme fut partagée entre 21,917 pêcheurs en barque, 12,006 propriétaires de barque, 3,339 pêcheurs sur navire et 617 propriétaires de navires. En l'année antérieure, le nombre des réclamations s'est élevé à 12,836 et les versements se totalisèrent à 159,311.35. L'échelle de liquidation des réclamations en provenance des pêcheurs individuels pour la campagne de pêche de 1934 donna lieu à des versements légèrement plus élevés qu'en 1933 bien que dans le cas des propriétaires de barques et navires il n'y ait eu aucun changement d'apport à cet égard. C'est ce qui explique comment il se fait que le montant total versé en prime l'année dernière ait montré une certaine augmentation par rapport à 1933 malgré un nombre moindre de réclamations.

Les versements aux propriétaires de barques et aux pêcheurs en barque se sont totalisés l'année dernière à \$127,059.25, tandis que les primes accordées aux pêcheurs sur navire et aux propriétaires de navires se sont chiffrées à \$32,917. La base de paiement de la prime aux personnes ayant droit à cette rémunération en 1934 fut comme suit: Aux propriétaires de navires, \$1 par tonne de registre, le versement au propriétaire d'un navire quelconque ne devant pas excéder \$80; aux pêcheurs sur navire, \$6.20, chacun; aux propriétaires de barques d'une mensuration non inférieure à douze pieds de quille, \$1 par barque; aux pêcheurs en barque, \$5.25, chacun. Par province, les versements de prime furent comme suit: Nouvelle-Ecosse, \$76,538.55; Québec, \$46,726.90; Nouveau-Brunswick, \$24,082.70; Ile-du-Prince-Edouard, \$12,028.10.

Le tableau suivant comporte les particularités relatives au versement de la prime à la pêche pour l'année sous revue:

1934-35

Provinces et comtés	Barques	Hommes	Montants	Navires	Tonnes	Moyenne du tonnage	Hommes	Montants	Total des montants
			\$ c.					\$ c.	\$ c.
Annapolis.....	181	299	1,750 75	1	16	16	6	53 20	1,803 95
Antigonish.....	165	253	1,493 25						1,493 25
Cape Breton.....	381	726	4,184 00	24	373	15	85	900 00	5,084 00
Cumberland.....	5	5	31 25						31 25
Digby.....	437	822	4,752 50	2	29	14	10	91 00	4,843 50
Guysboro.....	685	1,120	6,565 00	27	348	13	100	968 00	7,533 00
Halifax.....	912	1,308	7,779 00	47	583	12	173	1,655 60	9,434 60
Inverness.....	235	493	2,823 25	5	55	11	22	191 40	3,014 65
Kings.....	78	110	655 50						655 50
Lunenburg.....	626	868	5,183 00	99	4,205	42	1,097	11,006 40	16,189 40
Pictou.....	24	38	223 25						223 25
Queens.....	188	326	1,903 00	11	150	14	56	497 20	2,400 20
Richmond.....	518	1,009	5,815 25	2	28	14	9	83 80	5,899 05
Shelburne.....	794	1,396	8,123 00	26	671	25	234	2,121 80	10,244 80
Victoria.....	417	624	3,693 00	14	206	14	57	559 40	4,252 40
Yarmouth.....	155	383	2,165 75	11	396	36	141	1,270 00	3,435 75
Totaux.....	5,801	9,780	57,140 75	269	7,060	26	1,990	19,397 80	76,538 55
NOUVEAU-BRUNSWICK—									
Charlotte.....	266	558	3,193 05	2	28	14	7	71 40	3,264 45
Gloucester.....	532	1,144	6,538 00	213	3,635	17	932	9,413 40	15,951 40
Kent.....	206	383	2,216 75	9	98	10	21	228 20	2,444 95
Northumberland.....	58	123	703 75	69	783	11	165	1,804 50	2,508 25
Restigouche.....	19	31	181 75						181 75
St-Jean.....	32	43	257 65						257 65
Westmoreland.....	6	13	74 25						74 25
Totaux.....	1,119	2,295	13,165 20	293	4,544	15	1,125	11,517 50	24,682 70
ILE DU PR.-EDOUARD—									
Kings.....	343	484	2,884 00	5	69	14	22	205 30	3,089 30
Prince.....	639	1,248	7,191 50						7,191 50
Queens.....	152	304	1,747 30						1,747 30
Totaux.....	1,134	2,036	11,822 80	5	69	14	22	205 30	12,028 10
QUÉBEC—									
Bonaventure.....	576	984	5,739 50	10	102	10	32	300 40	6,039 90
Gaspé.....	2,624	5,387	30,905 25	40	442	11	170	1,496 00	32,401 25
Matane.....	151	252	1,474 00						1,474 00
Saguenay.....	601	1,183	6,811 75						6,811 75
Totaux.....	3,952	7,806	44,930 50	50	544	10	202	1,796 40	46,726 90
Totaux généraux	12,006	21,917	127,059 25	617	12,217	19	3,339	32,917 00	159,976 25

N.B.—Un certain nombre de réclamations tardives au montant de \$1,158 20, figurant au relevé ci-dessus, se rapportent à la campagne de pêche de 1933. Comme la base de liquidation pour 1933 différerait de celle de 1934, un certain nombre des chiffres apparaissant dans les colonnes "Montants" ne concordent pas avec le nombre des réclamations liquidées.

CONSEIL NORD-AMÉRICAIN POUR L'EXPLORATION DE LA MER

En 1934, la réunion du Conseil nord-américain pour l'Exploration de la Mer eut lieu les 19, 20 et 21 septembre à bord du nouveau navire de recherches du gouvernement français, le *Président Théodore Tissier*, en stationnement dans le port de Halifax, N.-E. Ce navire se rendit des bancs de Terre-neuve à Halifax expressément pour cette réunion qu'on peut dire avoir été tenue en territoire français. Cinq scientifiques français furent présents à l'assemblée, à savoir: M. Edouard LeDanois, directeur de l'Office Scientifique et technique des pêches maritimes de France et le commandant Beaugé, capitaine du navire, tous deux

membres du Conseil; M. P. Desbrosses, M. G. Belloc et M. E. Priol, qui est en tête de plusieurs laboratoires de pêche en France. M. LeDanois fournit au Conseil un exposé du premier voyage du *Président Théodore Tissier* qui ne fut lancé qu'il y a un an. Il signala la découverte d'un certain nombre de bancs de pêche au large des côtes européennes et marocaines et traita aussi de certaines études que les scientifiques français ont entreprises sur les variations migratrices de diverses espèces de poisson, entre autres la morue. Le commandant Beaugé parla des recherches accomplies sur les bancs de pêche de Terre-Neuve et du Groenland en 1932 et 1933; M. Priol fit un exposé des études biologiques qu'il a effectuées sur le maquereau des côtes de France; M. Belloc traita des études faites sur les pêcheries propres à certaines régions des Antilles et M. Desbrosses disserta sur la marquage et la mensuration des poissons dans les eaux européennes.

Les Etats-Unis étaient représentés par M. H. B. Bigelow, directeur de l'Institut océanographique de Woods Hole et président du Conseil; par M. Charles E. Jackson, commissaire adjoint des pêches, à Washington, et par M. Elmer Higgins, chef du service des Recherches scientifiques de l'Office des Pêches à Washington. Terre-Neuve avait envoyé comme délégué M. Harold Thompson, directeur des Recherches sur la Pêche de ce pays. Les membres canadiens du Conseil présents à la réunion furent: M. J. P. McMurrich et M. A. G. Huntsman, tous deux de l'Office de Biologie du Canada, qui constitue au Canada l'organisme de recherches sur la pêche. M. Huntsman est le secrétaire du Conseil. Les membres étasuniens et canadiens du Conseil étaient accompagnés d'un certain nombre de chercheurs sur la pêche des deux pays, qui présentèrent des travaux sur diverses questions de pêche étudiées depuis la réunion du Conseil en 1933.

Hydrologie.—Dans le cours des séances du Conseil on a fait ressortir l'importance pratique de l'étude scientifique de l'hydrologie et des courants appliquée à la conduite de l'industrie poissonnière et des faits aussi intéressants qu'utiles furent énoncés à cet égard. M. Thompson, en parlant des recherches sur la morue à Terre-Neuve, souligna qu'il devient manifeste que la présence de la morue en la région de Terre-Neuve est beaucoup plus conditionnée par les fluctuations locales de la température de l'eau que par les variations dans l'importance relative des classes annuelles. En utilisant un thermomètre sur les lieux de pêche, le chalutier à l'usage de la commission des recherches de Terre-Neuve avait réussi à se tenir en contact avec des groupes de grosses morues, en constatant parfois qu'un seul parcours de quinze minutes à partir d'un fond quelconque, dépourvu de poissons de grande taille, était suffisant pour atteindre une aire où on les trouvait en grand nombre. M. Thompson ajouta aussi que dans le cours des trois dernières années, l'accore méridional du Grand Banc, qui est fréquenté par les chalutiers, avait été plus productif en 1932 avec une température de fond de 3° C., ou moins qu'en l'une ou l'autre des années antérieures. En 1932, avec une température moyenne de 6° C., sur l'accore, seules les morues de petite taille abondaient. A cet égard, il convient de faire observer aussi que les essais d'alimentation, effectués par M. R. A. McKenzie, un des chercheurs canadiens, dans le cours d'une étude sur les peuplements de morue de la région de Halifax, ont servi à démontrer que, règle générale, les grosses morues d'une mensuration de 70 centimètres et plus succombent lorsque la température de l'eau s'élève entre 13° et 16° C., bien que les morues de petite taille supportent des températures élevées sans cesser même alors de s'alimenter.

M. H. B. Hachey, un autre chercheur canadien, en traitant des études hydrologiques faites entre Shelburne et Canseau, N.-E., pendant l'année dernière, attira l'attention sur les changements accentués et irréguliers en salinité et en température qui se produisent dans les eaux côtières de fond, ajoutant qu'il a été assez bien établi que ces variations, qui influent sur les migrations des poissons, sont conditionnées par les pressions atmosphériques qui s'exercent sur la surface de l'Atlantique nord-américain. Lorsque la pression atmosphérique est

élevée sur la côte par comparaison à celle de la pleine mer il se produit un refoulement des eaux des couches de surface vers la côte et un retrait des eaux de couches inférieures. D'autre part, lorsque le gradient des pressions atmosphériques marque la direction opposée—pression faible sur la côte et pression élevée au-dessus de la pleine mer—les eaux des couches de surface se retirent de la côte où elles sont remplacées par un afflux d'eaux des couches inférieures.

Effets des courants sur la fraie.—Une relation probable entre le régime des courants propres au banc Georges et l'apparition de classes annuelles médiocres d'aiglefin fut énoncée sur l'appui de certains faits apportés par M. W. C. Herrington dans un exposé qu'il fit des recherches sur l'aiglefin qu'il conduisit pour le compte de l'Office des Pêches des Etats-Unis. Le banc Georges tient depuis long temps une place de premier rang dans la pêche de l'aiglefin et constitue un emplacement d'importantes frayères, de sorte que les chercheurs y ont naturellement consacré beaucoup d'attention. Par la mise à l'eau de bouteilles flottantes, on a constaté qu'en certaines années le courant s'éloigne du banc et qu'en ces mêmes années les classes annuelles d'aiglefin sont relativement médiocres. Il n'est peut-être pas encore possible de tirer une conclusion définitive de la coïncidence de ces phénomènes mais on est porté à croire que dans les années où le courant s'écarte violemment du banc une forte part des œufs sont emportés et charriés au loin et que la reproduction de l'aiglefin s'en trouve d'autant diminuée.

Un point d'intérêt médiat touchant le banc Georges fut énoncé par C. O. Iselin, de l'Institut océanographique de Woods Hole. Ce dernier déclara, en effet, que les opérations de dragage, effectuées sur les bords des gorges ou passages abrupts du côté méridional du banc avaient mis en évidence des faits de nature à accréditer la théorie tendant à établir que le banc Georges est en réalité une très ancienne structure topographique et que les dépôts glaciaires gisant à sa surface ne sont que superficiels. M. Iselin dit aussi, en faisant allusion à diverses études hydrologiques entreprises, par lui, que ces recherches l'ont conduit à penser que l'influence de ce qu'on appelle "eau méditerranéenne" n'est pas qu'apparente sur ce versant-ci de l'océan mais qu'on peut la signaler partout jusqu'aux Bermudes.

Peuplements de maquereau.—En dissertant sur la pêcherie du maquereau, M. O. E. Sette, qui est en tête des recherches sur ce poisson pour le compte des Etats-Unis, fit observer que dans le cours de l'année dernière, on a recueilli de nouvelles données tendant à établir que la population du maquereau comporte deux types distincts de classe annuelle, un qu'on peut appeler "transitoire" et l'autre "persistant" parce qu'on en constate la présence dans la pêcherie pendant une période d'années. Il a déclaré, à la satisfaction de tous, que les faits et données disponibles servent à indiquer que la classe annuelle de 1933 sera d'une grande importance, l'abondance des maquereaux d'un an, constatés en 1934, s'étant révélée sensiblement au-dessus de la moyenne. On fit observer, toutefois, que dans les eaux de la Nouvelle-Angleterre, les prélèvements de jeunes maquereaux originaires des frayères du Saint-Laurent sont très élevés et qu'il est nécessaire de remédier à cet état de choses par l'application de mesures protectrices.

En faisant mention des études canadiennes sur le hareng, M. Huntsman déclara que depuis la réunion du Conseil en 1933, on avait recueilli de nouvelles données de nature à confirmer l'opinion que la distribution des harengs immatures de la région de Passamaquoddy dans les couches superficielles est en grande partie conditionnée par des forces hydrodynamiques engendrées par l'afflux des eaux douces. M. Huntsman parla aussi des recherches sur le saumon et M. Thompson fit allusion à certains travaux de même nature entrepris à Terre-Neuve.

Une des autres communications présentées au Conseil fut celle de M. Bigelow à l'effet que les recherches conduites sous la direction de l'Institut océanographique ont révélé qu'un certain champignon fusiforme peut être la cause de la maladie répandue chez les zostères de la côte atlantique depuis deux ou trois ans. Certains travaux antérieurs, accomplis en ce domaine tant

par le Canada que par les Etats-Unis, avaient conduit au signalement d'une bactérie comme la cause possible de la maladie en question mais il ressort des études plus récentes de l'Institut que le champignon ci-dessus se trouve invariablement présent chez les feuilles et les tiges contaminées de la zostère et qu'on le trouve avant la bactérie chez les plantes atteintes de l'infection. Cet organisme est relativement gros, appartenant à la catégorie des formes les plus inférieures et il se déplace le long des tubes aérifères des feuilles. Dans le cours de l'exposé de la maladie et de sa cause, on a signalé que la destruction des zostères dans les lieux où elles foisonnaient jadis a pour effet d'altérer la nature du fond puisque la disparition des zostères donne libre jeu à l'eau d'en emporter la vase molle qui y repose.

Pêcherie d'aiglefin.—De toutes les questions de pêche envisagées, celle relative à l'aiglefin est considérée comme la plus importante par suite de la condition précaire dans laquelle elle se trouve. Comme suite aux délibérations qui ont eu lieu à ce sujet au sein même du Conseil ainsi qu'aux séances d'un sous-comité, qui fut constitué pour s'occuper spécialement de la question de l'aiglefin, un plan d'études conjointes sur l'aiglefin sera réalisé avec autant de célérité que possible par des scientifiques du Canada, des Etats-Unis et de Terre-Neuve. Dans la conduite de cette campagne, les experts des Etats-Unis et du Canada seront affectés à la pratique de travaux spécifiques et échangeront entre eux les données et matériaux qu'ils pourront recueillir cependant que Terre-Neuve fournira son concours en étudiant la situation du Grand Banc en particulier et en consacrant aussi quelque attention à la ligne de démarcation septentrionale de la région du Banc de l'Ouest. On prévoit que ces recherches comporteront une durée de cinq ans au minimum; après quoi, la situation sera envisagée sous toutes ses faces.

Les recherches, qui ont été effectuées par les Etats-Unis et le Canada dans le cours des dernières années, surtout celles conduites par les Etats-Unis, ont fait ressortir le fait que la pêcherie d'aiglefin en existence au large de l'Amérique septentrionale décline d'une façon alarmante. En toute vraisemblance, ce n'est que par intervalles éloignés que se produisent des classes annuelles très abondantes d'aiglefin. Il semble que le nombre de poissons immatures qui s'échappent indemnes pendant les opérations de pêche soit tout à fait insuffisant. Comme l'ont révélé les recherches faites aux Etats-Unis, les navires étasuniens voient leurs prises décliner d'année en année sur les lieux de pêche les plus rapprochés, de sorte qu'ils devront probablement se porter plus au large à la recherche de l'aiglefin. Ces faits ainsi que d'autres ressortent des travaux conduits par des chercheurs tels que W. C. Herrington, des Etats-Unis, et V. D. Vladykov, A. W. H. Needler, du Canada, mais les données actuelles ne sont pas suffisantes pour établir une base permettant d'arrêter les mesures de conservation nécessaires et l'effort présentement projeté constituera une tentative en vue de la réalisation d'une documentation plus complète bien que, comme on pourra s'en assurer en se reportant à l'appendice N° 7 qui comporte le rapport du sous-comité, les membres de ce dernier aient exprimé l'avis que ce problème ne peut être résolu avant qu'un navire de recherches approprié n'ait été affecté à la conduite des recherches sur l'aiglefin.

COMMISSION INTERNATIONALE DES PÊCHERIES 1934-35

En vertu du traité de mai 1930, conclu entre le Canada et les Etats-Unis, la Commission internationale des Pêcheries a poursuivi ses recherches et sa réglementation de la pêcherie du flétan. Ses recherches servirent à amplifier la documentation déjà réalisée en ce qui concerne la pêche et la biologie de l'espèce et à démontrer que les règlements appliqués pendant l'année avaient contribué à améliorer la condition des peuplements de flétan.

La campagne de pêche commença le 1er mars, soit un mois plus tard qu'en 1933. Les limites de prises, arrêtées par la commission pour les Zones 2 et 3

furent les mêmes qu'en l'année antérieure. La Zone 1 devait être fermée à la pêche en même temps que la Zone 3 mais il devint manifeste que la pêche en la Zone 2 allait finir de bonne heure et que la Zone 2 allait donner lieu à des exploitations intensives, de sorte qu'en septembre une limite de 1,400,000 livres fut arrêtée pour la Zone 1. Par suite de l'amélioration des conditions, et malgré la tardiveté de la date d'ouverture et de la décision prise par les exploitants de la flotte de pêche de restreindre la production, la limite des prises en la Zone 2, sise au large de l'Alaska méridional, fut atteinte plus tôt qu'en l'année antérieure. La Zone 2 fut fermée à minuit le 19 août, date à laquelle les prises se chiffèrent à environ 22,350,000 livres. Les Zones 3 et 1 furent déclarées interdites le 27 octobre avec des prises se chiffrant à environ 23,600,000 et 1,500,000 livres, respectivement.

Les pêcheurs ont poursuivi, comme en l'année antérieure, leurs efforts en vue de réaliser le plus grand bénéfice économique possible du poisson capturé en échelonnant leurs déchargements sur une période plus étendue de l'année. A cette fin, toutes les unités de la flotte s'entendirent pour la mise en pratique d'un régime de restriction par application de périodes de chômage et de sorties limitées quant au temps et à l'espace. Les données statistiques passées et courantes de la pêche furent fournies aux flotilles par la commission en vue de faciliter la réalisation de cette mesure.

Comme par les années antérieures, la commission se tint en relations étroites avec l'industrie du flétan dont les dirigeants ont libre accès au laboratoire de la commission et se tiennent au courant des opérations de cet organisme de recherches et de contrôle. Des réunions eurent lieu entre les membres de la Commission et les membres de l'Office consultatif qui se compose de représentants de toutes les sections de la flotte, ainsi qu'avec divers particuliers et dirigeants de comités. A ces assemblées délibérantes furent traitées des questions telles que la nature des recherches de la commission et l'objet qu'on se propose d'atteindre en les conduisant, telles encore que les difficultés susceptibles d'être affrontées par la flotte. Ces convocations n'ont pas peu contribué aux succès remportés par la commission.

Les investigations scientifiques, entreprises par la commission, furent poursuivies dans l'ordre prévu par le traité. Ces investigations comportent un plan d'observations sur les changements qui se produisent comme suite à la réglementation et cela en vue d'assurer une base solide pour le contrôle intelligent et efficace de la pêche. Les travaux du personnel scientifique comprirent l'analyse des données déjà recueillies, la rédaction de comptes rendus reposant sur ces données et la recherche de nouvelles données en vue d'études préparatoires. La recherche courante de données biologiques rendit nécessaire la mise en service d'un navire.

Abondance du poisson.—L'abondance du poisson, telle qu'indiquée par les prises en livres par unité d'engin, a continué à s'accroître pendant l'année. La moyenne des prises par unité d'engin en la Zone 2, qui comprend la côte de la Colombie britannique, s'est élevée à 56.4 livres, soit une augmentation de 8 pour cent par rapport à l'année antérieure. Dans la Zone 3, qui constitue une autre importante réserve de flétan, les prises par unité d'engin s'accrurent de 4 pour cent pour se monter à 87.2 livres. Les prises par unité d'engin dans les Zones 2 et 3 augmentèrent de 61 et de 35 pour cent, respectivement, par rapport à 1930, la dernière année où les exploitations se sont effectuées sans limitation.

L'accroissement en abondance, amené par les restrictions apportées à la pêche pendant les quelques dernières années, ont été d'importance vitale pour la flotte de pêche. Sans cet accroissement les prises individuelles auraient pu n'être pas fructueuses d'après les cours pratiqués pour le flétan et les conditions économiques qui en seraient résulté auraient provoqué le chômage d'une grande partie des navires de la flotte en 1933 et 1934. Cette condition se serait

surtout fait sentir pour les bateaux en exercice dans la Zone 2. Au surplus, la facilité avec laquelle des prises fructueuses peuvent maintenant être réalisées sert à parer aux inconvénients d'une absence prolongée qui se traduisent naturellement par l'altération de la substance du poisson.

On a publié pendant l'année un rapport concernant l'effet des changements apportés dans l'intensité de la pêche sur le rendement total de la pêcherie et sur le rendement par unité de travail de pêche. Le rapport traite des facteurs qui conditionnent les réactions provoquées chez les peuplements de flétan contre les variations en intensité de la pêche et fait l'analyse des changements qui se sont produits dans les populations de ce poisson dans le passé et qui se produisent aujourd'hui sous l'effet de la réglementation. Il démontre que l'intensité de la pêche constitue le facteur principal des transformations qui sont survenues et qu'en réglant l'intensité la commission peut contrôler l'importance du peuplement sur les lieux de pêche ainsi que le nombre de poissons destinés à parvenir à maturité sans amener une réduction sensible dans la totalité des prises.

Le rapport montre comment, au large des côtes de la Colombie britannique et de l'Alaska sud-est, une diminution en intensité de pêche permettra non seulement à un plus grand nombre de poissons de parvenir à maturité en assurant ainsi la production d'un plus grand nombre de jeunes, mais servira, en fait, à réaliser un rendement en poids plus élevé avec le même nombre de jeunes. Le rapport explique aussi comment avec moins d'effort, les unités de la flotte parvinrent à effectuer une même totalité de prises. Il fournit bon espoir que le rendement total pourra à l'heure voulue être accru sans danger pour l'avenir de la pêcherie et avec bénéfice pour les pêcheurs et les consommateurs des deux pays.

L'historique de la pêcherie et l'âge auquel les jeunes poissons s'y engagent indiquent que l'accroissement d'abondance à jour ne saurait être attribuable à un apport plus considérable de jeunes poissons. Elle ne peut être expliquée que par une prolongation de la durée de vie et l'augmentation conséquente en taille des poissons qui étaient déjà nés à l'époque où les restrictions furent imposées. Tout cela signifie qu'un accroissement dans le nombre des géniteurs et par conséquent dans la production quantitative du frai doit être en train de se réaliser.

Mode de mensuration.—L'importance qu'il y a de démontrer les transformations qui sont survenues dans les tailles de l'aiglefin a conduit à la mise en pratique d'un mode commercial de mensuration des poissons déchargés par la flotte en vue de parfaire les connaissances déjà acquises sur les catégories marchandes. Environ 35,000 et 50,000 flétans de toutes provenances furent mesurés en 1933 et 1934, respectivement. Les résultats de ces mensurations dénotent qu'il s'est produit un accroissement incontestable dans la moyenne de taille des poissons capturés dans la Zone 2, de 1934 à 1935. Ceci corrobore la théorie ci-dessus, émanée de la commission quant à l'accroissement en abondance. Comme suite à cet accroissement dans la proportion des poissons adultes, on s'attend, le temps venu, à ce que l'apport de jeunes poissons produits par ces adultes s'accroisse aussi, un fait susceptible d'être confirmé par la mensuration des jeunes poissons au débarquement. La mensuration des poissons marchands doit donc être regardée comme essentielle pour établir la preuve des résultats favorables de la réglementation.

Comme la preuve concluante de l'amélioration des conditions de ponte ne peut être établie que par la constatation effective des changements, la commission s'est avisée d'organiser un plan d'observations sur la production du frai. En chacune des quatre dernières années, la commission a affrété des navires pour la mise en service de quatre filets en soie destinés à la capture des œufs et des larves en vue de déterminer leur distribution et leur abondance.

Certains travaux précoces dans le cours desquels fut développé le mode d'échantillonnage, servirent à démontrer que la ponte était abondante sur les fonds occidentaux mais très déficitaire sur les fonds méridionaux intensivement exploités de sorte que l'effet de la pêche sur l'abondance du frai ne saurait guère être mis en question. Ces travaux révélèrent aussi que la fraie, originaire des fonds de l'Ouest, ne parvient pas jusqu'aux fonds du Sud et ne saurait conséquemment servir à la multiplication des peuplements méridionaux, de sorte que ces derniers doivent se régénérer par leurs propres moyens. Des travaux subséquents, exécutés selon une technique améliorée, ont été conduits en vue d'une détermination plus exacte de l'abondance du frai surtout au large de la Colombie britannique. La pratique de cette détermination nécessite une connaissance précise du lieu, du niveau et de l'époque où les œufs seront trouvés.

L'analyse, faite l'année dernière, des résultats obtenus par la pratique des coups de filet, effectués en janvier et mars 1934, en vue de la cueillette d'œufs et de larves dans les eaux de la Colombie britannique, révéla la capture d'une plus forte quantité d'œufs et de larves que lors des trois années antérieures. La plus grande abondance d'œufs et de larves peut être l'indice d'un accroissement dans la production du frai mais si grande a été l'avance en précision des opérations que les résultats actuels sont difficiles à comparer avec les premiers. L'accroissement, si la réalité en est définitivement établie, concorde avec les conclusions ci-dessus. L'augmentation de la ponte est le premier facteur de la reconstitution de la pêcherie bien que ses effets n'y seront pas sensibles avant six ans; car les jeunes flétans ne s'engagent pas, même en petites quantités, dans la pêcherie commerciale avant que cette période ne soit écoulée.

Ponte au large de la Colombie Britannique.—Vers le fin de l'année furent poursuivie les recherches sur la fraie dans les eaux de la Colombie britannique. La goélette à flétan étatsunienne *Paragon* fut affrétée et mise en service dans les environs de l'Archipel de Charlotte du commencement de décembre à la fin de février. De nombreux traits de filet furent effectués en vue de déterminer d'une façon plus précise la distribution verticale des œufs et des larves ainsi que leur charriage, en vue aussi de constater nettement toute variation en leur abondance. On profita de l'avantage qui s'offrait de mettre à l'eau des bouteilles flottantes pour l'étude des courants océaniques conditionnant la distribution des jeunes. Les résultats d'un examen préliminaire sur les lieux des matériaux, recueillis par la pratique de coups de filet dans les environs de l'Archipel de Charlotte en la première partie de la saison de la fraie, donnent lieu de penser que l'abondance des œufs et des larves cette année est supérieure à celle de l'année dernière. Aucune conclusion définitive concernant la ponte de 1934-35 ne pourra être tirée avant le classement et l'analyse des matériaux réalisés par la pratique des traits de filet qui ont été conduits pendant la saison toute entière.

En la dernière partie de l'année, une attention toute particulière fut consacrée à l'analyse des résultats dérivés de l'étude des œufs et des larves. A la fin de l'année, nombre de comptes rendus sur les œufs et les larves, leur distribution et leur abondance étaient pratiquement achevés.

Il ressort des faits consignés dans les dernières années aussi bien que de l'étude de l'historique de la pêcherie que la commission est parvenue à établir son emprise sur les peuplements de flétan en existence sur les fonds aussi bien que sur les groupes de géniteurs. Il lui faut maintenant déterminer dans quelle mesure peut être réalisé l'accroissement de la population des reproducteurs en vue d'assurer la production de quantités de frai suffisantes pour l'entretien de la productivité sur les banes. La commission espère pouvoir résoudre ce problème comme elle a réussi à le faire pour d'autres qui se sont posés dans le passé.

Votre obéissant serviteur,

WM. A. FOUND,
Sous-ministre des Pêcheries.

APPENDICE N° 1

RAPPORTS ANNUELS DES SURINTENDANTS-CHEFS DE PÊCHE ANNÉE 1934

RAPPORT DU MAJOR D. H. SUTHERLAND, SURINTENDANT-CHEF DE PÊCHE—DIVISION DE L'EST

On a signalé une amélioration sensible dans les conditions du marché pendant l'année par comparaison aux deux années antérieures et s'il est vrai que l'industrie est loin d'être revenue à la normale, il n'en est pas moins encourageant de pouvoir enregistrer un accroissement en valeur marchande dans la division, qui se compose des trois provinces maritimes et des Iles-de-la-Madeleine, accroissement qui s'est traduit par une plus-value de deux millions et demi de dollars par rapport aux chiffres de 1933. Ce résultat est dans une large mesure attribuable à la réduction des quantités de certains des principaux produits d'exportation reportées de la campagne de pêche antérieure, à la multiplication des commandes de poisson, à la pratique d'un régime de change plus favorable et à une augmentation d'environ 32,000,000 de livres dans les déchargements. Tous ces facteurs influèrent sur le montant des recettes réalisées par les pêcheurs qui de ce fait bénéficièrent d'une plus-value supérieure à un million et demi de dollars dans la valeur au débarquement.

La totalité des prises déchargées pendant l'année s'est chiffrée à 422,570,400 d'une valeur de \$7,592,457 par comparaison à 390,760,400 livres d'une valeur au débarquement de \$5,764,115 en 1933.

La valeur marchande de tous les poissons, mollusques et crustacés, déchargés dans la division au cours des six dernières années, se décompose comme suit:

1934..	\$12,793,713
1933..	10,266,474
1932..	10,914,306
1931..	13,680,034
1930..	17,026,070
1929..	19,334,431

Les pêches de chacune des trois provinces maritimes et des Iles-de-la-Madeleine se caractérisent par un accroissement dans les prises aussi bien que dans les valeurs marchande et au débarquement. Le homard s'est de nouveau placé en tête des produits de la pêche et rend compte d'un tiers de la valeur globale des pêches pour l'année sous revue. Il est au premier rang en chacune des provinces, à l'exception du Nouveau-Brunswick où il fut dépassé par la sardine dont la pêche fut des plus fructueuses. Comme question de fait, un des traits marquants des exploitations poissonnières de l'année consista dans un accroissement de plus de 15,000,000 de livres dans les prises de sardine avec augmentation correspondantes dans les valeurs marchande et au débarquement.

PÊCHE DU HOMARD

Les prises de homard en 1934 se sont totalisées à 35,658,800 livres, soit une diminution de 1,353,300 livres par comparaison à 1933. On signale, toutefois, des augmentations sensibles dans les valeurs tant marchande qu'au débarquement, à savoir: \$895,187 en un cas et \$850,117 dans l'autre, attribuables dans une large mesure au relèvement des cours pratiqués pour les homards de conserve et pour les produits en conserve.

Des régressions prononcées furent signalées dans les prises au Nouveau-Brunswick et en l'Ile-du-Prince-Edouard tandis que des augmentations substantielles furent enregistrées tant en Nouvelle-Ecosse qu'aux Iles-de-la-Madeleine.

Le tableau suivant donne les prises, les rendements en conserve, les expéditions en carapace et le rendement en pâte de homard avec leurs valeurs pour chacune des provinces:

PRISES

	1934		1933		1932	
	Qtx	Valeur marchande	Qtx	Valeur marchande	Qtx	Valeur marchande
		\$		\$		\$
Nouvelle-Ecosse.....	184,590	2,390,841	176,858	1,884,715	237,730	2,711,371
Nouveau-Brunswick.....	65,073	858,499	74,940	830,363	98,722	1,041,845
Ile-du-Prince-Edouard.....	76,582	795,553	91,547	591,801	114,570	750,039
Iles-de-la-Madeleine.....	30,343	287,648	26,776	175,545	27,499	200,986
Totaux.....	356,588	4,332,541	370,121	3,482,424	478,521	4,704,241

EXPÉDITIONS EN CARAPACE

	1934		1933		1932	
	Qtx	Valeur marchande	Qtx	Valeur marchande	Qtx	Valeur marchande
		\$		\$		\$
Nouvelle-Ecosse.....	93,298	1,334,081	84,271	1,087,770	99,527	1,418,178
Nouveau-Brunswick.....	26,166	350,454	27,286	348,473	37,777	471,288
Ile-du-Prince-Edouard.....	16,007	160,070	9,568	71,258	3,549	29,277
Iles-de-la-Madeleine.....	9,015	77,717	589	3,611	2,300	18,400
Totaux.....	144,486	1,922,322	121,714	1,511,112	143,153	1,937,143

QUANTITÉS MISES EN CONSERVE

	1934		1933		1932	
	Caisses	Valeur marchande	Caisses	Valeur marchande	Caisses	Valeur marchande
		\$		\$		\$
Nouvelle-Ecosse.....	50,565½	1,033,887	50,729	754,590	74,060	1,245,654
Nouveau-Brunswick.....	23,816½	485,364	26,417	454,424	35,490	537,991
Ile-du-Prince-Edouard.....	30,215	624,772	32,895	512,138	44,490	711,119
Iles-de-la-Madeleine.....	10,096	209,907	10,730	171,914	10,941	182,586
Totaux.....	114,693½	2,353,930	120,771	1,893,066	164,981	2,677,350

PÂTE DE HOMARD

	1934		1933		1932	
	Qtx	Valeur marchande	Qtx	Valeur marchande	Qtx	Valeur marchande
		\$		\$		\$
Nouvelle-Ecosse.....	3,326½	30,281	2,432	18,988	2,624	19,415
Nouveau-Brunswick.....	480	3,281	236	1,825	190	1,486
Ile-du-Prince-Edouard.....	1,150	9,386	1,032	6,905	939	8,323
Iles-de-la-Madeleine.....	4	24	4	20		
Totaux.....	4,960½	42,972	3,704	27,738	3,753	29,224

PÊCHE DE LA MORUE

On constate des augmentations dans les prises de la morue en toutes les régions de la division, à l'exception du Nouveau-Brunswick. En cette dernière province, les prises de ce poisson décreurent de 950,000 livres par suite de l'insuccès des exploitations de pêche côtière du secteur nord-est. Dans la baie de Fundy, les prises furent un peu plus fructueuses qu'en l'année antérieure.

En ce qui concerne la Nouvelle-Ecosse, on signale un accroissement de plus de 11,000,000 de livres dans les prises. Cet encourageant résultat tient en grande partie aux succès remportés par les exploitations conduites en la région occidentale de la province mais comme question de fait l'accroissement fut général dans la province.

Dans la division, les prises de morue se sont totalisées à 123,580,000 livres d'une valeur de \$1,473,457 au débarquement par comparaison à des prises de 112,255,000 d'une valeur de \$1,084,625 au débarquement en 1933. La valeur marchande globale de ce poisson fut de 2,380,977 contre \$1,802,026 l'année antérieure, soit une augmentation substantielle de \$578,951. Avec des prises et des valeurs accrues les conditions relatives à la pêche de la morue se sont révélées quelque peu plus satisfaisantes qu'en la période triennale antérieure mais lorsqu'on se rend compte que les prises de la Nouvelle-Ecosse seule en 1926 dépassèrent 180,000,000 de livres d'une valeur de \$4,500,000, on pourra constater que cette pêcherie est loin d'avoir recouvré son ancienne activité.

PÊCHE DE L'AIGLEFIN

Un léger fléchissement de 308,500 livres est signalé dans la pêche de l'aiglefin. La pratique de cette pêche est pour ainsi dire limitée à la Nouvelle-Ecosse. En effet, sur une production globale de 26,478,600 livres en 1934, 25,390,100 livres de ce poisson furent déchargées en cette province. Les valeurs marchande et au débarquement furent respectivement de \$459,959 et \$914,685 par comparaison à \$331,277 et \$832,009 en 1933. L'accroissement des déchargements en la Nouvelle-Ecosse occidentale, par suite de la généralisation de l'usage de navires à moteur pour la pratique de l'industrie du poisson frais rend compte d'une augmentation de 3,000,000 de livres en cette région.

La production des aiglefins d'un poids au-dessous de deux livres et demie manifeste un fort accroissement d'environ 4,000,000 de livres dans l'arrondissement continental de l'Est. Ce résultat fait plus que compenser le léger fléchissement constaté dans le rendement en aiglefin de grande taille pour l'ensemble de la division.

PÊCHE DU HARENG

La province du Nouveau-Brunswick est la plus forte productrice de hareng de la division et rendit compte de plus de la moitié de la production totale de l'année.

La quantité totale de hareng produite dans la division s'est chiffrée à 77,530,000 livres d'une valeur de \$325,228 au débarquement par comparaison à 82,649,600 livres d'une valeur de \$317,421 au débarquement. La valeur commerciale de ce poisson fut de \$845,841 contre \$776,686 en 1933. Dans l'ensemble des prises, le Nouveau-Brunswick contribua plus de 42,000,000 de livres dont 18,000,000 de livres furent produites sur la côte de la baie de Fundy, ce qui représente une augmentation considérable par rapport à l'année antérieure. Sur les côtes de cette baie, il y eut une bonne demande pour le hareng fumé à des prix rémunérateurs, surtout à Grand-Manan où on constate une amélioration marquée dans l'application des procédés de fumage, et un relèvement non moins intéressant de l'industrie du hareng fumé. Une forte quantité de hareng fut utilisée dans la production de conserves de harengs mi-saurs et dans la fabrication du hareng mi-saur. La valeur de l'industrie du hareng sur la côte de la baie de Fundy s'est élevée à environ \$330,000 sur une valeur marchande globale de \$845,841. Sur la côte orientale du Nouveau-Brunswick où la substance du hareng sert surtout à la préparation de la boîte et à la fabrication du hareng extra-saur, les prises de ce poisson se sont chiffrées à 24,000,000 de livres d'une valeur marchande de \$146,000, ce qui accuse un fléchissement considérable tant en quantité qu'en valeur par rapport aux chiffres de l'année antérieure.

En Nouvelle-Ecosse, bien que les prises aient légèrement décliné par rapport à l'année précédente, on n'y signale pas moins des accroissements dans les valeurs commerciale et au débarquement mais en l'Ile du Prince-Edouard il se produisit une régression tant en quantité qu'en valeur. Aux Iles-de-la-Madeleine où le hareng fait généralement sa première apparition et sert dans une large mesure à la confection de la boîte et à la fabrication du hareng extra-saur, les prises de ce poisson s'accrurent d'environ 1,500,000 livres avec augmentations dans la valeur commerciale et au débarquement.

Le hareng pour boîte fut en grande demande, surtout en la région sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse mais par suite de l'avisement des prix les pêcheurs montrèrent peu d'empressement à capturer des harengs gras pour le salage bien qu'il y en eut en abondance sur la côte.

PÊCHE DE L'ÉPERLAN

A la production de 5,227,300 livres d'éperlan en la division, le Nouveau-Brunswick contribua 3,686,800 livres bien qu'en cette province le rendement ait déchu de \$1,557,600 livres par comparaison à l'année antérieure. La pêcherie d'éperlan au Nouveau-Brunswick se localise presque entièrement sur les côtes orientale et septentrionale et est probablement la plus importante du continent, les vastes estuaires de la Ristigouche et de la Miramichi produisant la masse des prises. Par une bonne année, la valeur de cette pêche au Nouveau-Brunswick se rapproche de \$1,000,000. En 1934, la valeur marchande de l'éperlan n'y fut que de \$420,064 mais ce chiffre représenta une augmentation de \$100,000 en dépit d'une régression dans les prises. La pratique des exploitations s'est trouvée retardée par la présence des glaces flottantes mais dans la campagne avancée la pêche y fut fructueuse avec des prix d'une moyenne de dix sous, la livre.

En l'Ile du Prince-Edouard et en Nouvelle-Ecosse, les prises furent quelque peu plus faibles qu'en l'année antérieure tandis qu'aux Iles-de-la-Madeleine où il se pêche un beau type d'éperlan de grande taille pendant une campagne nécessairement brève, les prises de ce poisson s'accrurent de 6,000 livres d'une valeur supérieure à \$2,000.

Pour l'ensemble de la division, les prises d'éperlan accusent un déclin de 1,709,400 livres mais leur valeur au débarquement fournit une augmentation de \$52,029 et leur valeur marchande une augmentation de \$96,498 par rapport à 1933. En 1934, la valeur marchande globale de l'éperlan fut de \$529,016.

PÊCHE DU MAQUEREAU

La majeure part des prises de maquereau fut réalisée en Nouvelle-Ecosse avec les Iles-de-la-Madeleine en deuxième lieu. Il s'est pêché dans la division un total de 18,974,200 livres de ce poisson par comparaison à 26,234,600 livres l'année précédente. Le marché du maquereau salé s'est montré beaucoup plus actif mais les cours pratiqués pour ce poisson en 1933 avaient été si faibles qu'au début de la campagne de 1934, les pêcheurs se montrèrent peu enclins à entreprendre des exploitations de grande envergure et cet état d'esprit, bien plus que la rareté du poisson rend compte de la diminution des prises. Aux chiffres de \$217,024 et de \$429,307, respectivement, par comparaison à \$211,740 et \$394,215, les valeurs commerciale et au débarquement dénotent la pratique de cours bien supérieurs à ceux de 1933.

Les prises de maquereau au Nouveau-Brunswick se sont totalisées à 920,700 livres, ce qui est légèrement moindre que la production de 1933. En l'Ile du Prince-Edouard, il s'en est pêché 823,800 livres par comparaison à 925,500 livres. Les Iles-de-la-Madeleine n'en produisirent que 2,778,000 livres par comparaison à 3,526,000 livres mais la valeur marchande de ce rendement fut légèrement supérieure à celle de 1933. En Nouvelle-Ecosse, il en fut réalisé 14,378,200 livres par comparaison à 20,970,600 livres mais la valeur mar-

chande fut de \$342,282 contre \$306,049. La diminution de la pêche fut générale en Nouvelle-Ecosse mais plus prononcée dans l'arrondissement continental de l'Est où l'année d'avant s'étaient réalisées les plus fortes prises.

PÊCHE DE SAUMON

Les prises de saumon se sont totalisées à 2,538,900 livres d'une valeur de \$285,112 au débarquement et d'une valeur marchande de \$397,053 par comparaison à 3,100,500 livres d'une valeur de \$308,194 au débarquement et d'une valeur marchande de \$400,604 en 1933. Le décroissement est en grande partie imputable à un déclin dans les prises au Nouveau-Brunswick où la quantité produite fut de 1,922,100 livres contre 2,261,300 livres. En Nouvelle-Ecosse, on signale un fléchissement dans les prises effectuées en l'île du Cap-Breton et dans la région continentale de l'Est mais un léger accroissement dans le secteur sud-ouest.

PÊCHE DU FLÉTAN

Presque toutes les prises de flétan s'effectuent en Nouvelle-Ecosse. Sur l'ensemble des prises, opérées dans la division, à savoir: 2,489,500 livres, un rendement de 2,454,300 livres est réalisé en cette province. Les prises globales accusent un fléchissement de 319,800 livres par comparaison à 1933 avec diminutions correspondantes dans les valeurs commerciale et au débarquement. La valeur totale marchande pour 1934 fut de \$286,692.

PÊCHE DE L'ESPADON

Cette pêche ne s'exerce que sur la côte de la Nouvelle-Ecosse mais la majeure part des prises de ce poisson s'opèrent au large de la côte orientale du Cap-Breton. Il s'en prend, toutefois, de faibles quantités tout le long de la côte atlantique de la province. En 1934, les prises d'espadon se sont totalisées à 1,409,100 livres d'une valeur de \$117,607 au débarquement et d'une valeur marchande de \$174,559. En 1933, les prises d'espadon avaient été de 1,713,700 livres d'une valeur de \$117,559 au débarquement et d'une valeur commerciale de \$208,038. Il convient de faire observer ici que les prises de 1934 furent sensiblement moindres qu'en l'année d'avant mais plus fortes que la moyenne de celles des quatre années antérieures à 1933. Le Cap-Breton produisit 1,256,400 livres, soit environ 90 p. 100 des prises globales. Les poissons apparurent plus tôt que d'habitude sur la côte, les premiers y ayant été capturés au havre Neil le 24 juillet. Pendant toute la campagne, il semble, toutefois, qu'ils se soient tenus plus au large de la côte qu'à l'ordinaire. Des conditions climatiques défavorables à la pêche pendant la dernière moitié de la campagne contrecarrèrent grandement la conduite des exploitations et nombre de bateaux ne gagnèrent pas suffisamment pour défrayer leurs dépenses. Le prix moyen fut de huit sous la livre par comparaison à six sous et trois quarts, l'année précédente.

PÊCHE DES PÉTONCLES

Un accroissement de 4,390 gallons de pétoncles à l'état écaillé est signalé dans le rendement en pétoncles pour la division. La quantité globale réalisée fut de 89,854 gallons à l'état écaillé d'une valeur de \$166,699 au débarquement et d'une valeur marchande de \$168,638 par comparaison à 85,464 gallons à l'état écaillé d'une valeur de \$159,958 au débarquement et d'une valeur marchande de \$160,410 pour 1933. Les pêcheurs de pétoncles en Nouvelle-Ecosse remportèrent des succès, leurs prises globales s'étant soldées par un accroissement de 11,636 gallons à l'état écaillé mais par contre les pêcheurs du Nouveau-Brunswick furent moins heureux car leurs prises tombèrent d'environ un tiers. Les eaux extra-territoriales au large du comté de Digby produisirent la masse des prises de la Nouvelle-Ecosse: 24,342 gallons à l'état écaillé d'une valeur de \$95,743 au débarquement contre 21,762 gallons à l'état écaillé d'une valeur de \$84,967 au débarquement en 1933.

PÊCHE DES HÙÎTRES

La production globale d'hùîtres dans la division fut de 4,333,400 livres, ce qui équivaut à 21,667 barils. La valeur au débarquement en fut de \$81,865 et la valeur marchande de \$119,319. En 1913, la production avait été d'environ 20,200 barils d'une valeur de \$70,112 au débarquement et d'une valeur marchande de \$100,863.

La province de l'Ile-du-Prince-Edouard fut la plus forte productrice d'hùîtres en 1934 et les prises s'y accrurent de 1,328,600 à 2,032,000 livres. L'écoulement des huitres s'opéra avec facilité pendant octobre et novembre sur le marché d'Ontario mais, plus tard, ce marché s'étant congestionné, il devint difficile de disposer des prises à des prix rémunérateurs. Toutefois, quatre-vingt-dix pour cent des prises se vendirent à des prix supérieurs à ceux de 1933. Les travaux relatifs à l'expansion de l'industrie huitrière, entrepris par le département en l'Ile-du-Prince-Edouard il y a quelques années, commencent à porter leurs fruits et le surintendant de pêche local déclare que pendant l'année une quantité considérable d'hùîtres fut extraite des bancs privés de la baie de Richmond et acheminée sur les marchés de l'Ontario où furent obtenus des prix plus élevés que la moyenne. Ces huitres étaient de qualité supérieure et on s'attend qu'une forte quantité d'hùîtres de même provenance soit expédiée en 1935, quantité qui ira s'accroissant d'année en année au fur et à mesure de la conduite des travaux de développement. Les bancs publics de la rivière Hillsboro et de ses tributaires, les rivières Vernon, Seal et Orwell, sont abondamment ensemencés de petites huitres et devraient pouvoir fournir un bon rendement pendant la campagne à venir.

Au Nouveau-Brunswick, on constate un fléchissement de 377,800 livres dans les prises et de \$2,342 dans la valeur de ces dernières au débarquement. Le surintendant régional de pêche déclare que les huitres n'ont pas atteint une taille satisfaisante pendant l'année. Or, comme le règlement relatif à la taille-limite fut strictement mis en vigueur, il en est résulté une régression sensible dans les prises.

En Nouvelle-Ecosse où il ne se produit des huitres qu'en l'île du Cap-Breton et le long de la côte septentrionale de la province, les prises fléchirent quelque peu par suite d'une régression d'environ 500 barils dans la production propre au détroit de Northumberland. Au Cap-Breton où des huitres sont prises dans le lac Bras d'Or, il y a eu une augmentation d'environ 350 barils. Des débouchés satisfaisants furent créés à Montréal et en d'autres centres. La qualité des huitres de ces aires s'est grandement améliorée en ces dernières années par suite de l'application de procédés plus efficaces de mensuration et de paquage.

CLANQUES ET PRAIRES

La quantité totale de clanques et de praires réalisée dans la division fut de 6,460,700 livres d'une valeur de \$36,803 au débarquement et d'une valeur marchande de \$82,933. On constate un accroissement de 1,500,000 livres dans la production de 1934 par rapport à 1933 avec augmentation correspondante en valeur. Le secteur de la baie de Fundy propre au Nouveau-Brunswick rend compte de la majeure part de l'accroissement et en cette région 14,700 barils de ces mollusques furent réalisés par comparaison à 9,000 barils seulement en 1933. L'augmentation est due entièrement à une consommation plus abondante de conserves de clanques et de praires, de sorte que les fabriques du comté de Charlotte préparèrent de plus fortes quantités de conserves qu'au cours des années antérieures. Comme d'habitude, une quantité considérable de clanques et de praires à l'état cru fut acheminée sur l'Etat du Maine en provenance du comté de Charlotte.

Dans la Nouvelle-Ecosse, la majeure part des clanques et des praires provient d'aires sises dans les comtés de Yarmouth et de Digby. Ces mollusques

sont expédiés à l'état cru au marché de Boston. Environ 8,528 barils de clanques et de praires furent déchargés en cet arrondissement en 1934 par comparaison à 6,880 barils l'année précédente.

PÊCHE DE LA SARDINE

La pêche de la sardine est limitée à la côte de la baie de Fundy et se pratique avec intensité dans le comté de Charlotte. En 1934, les prises de ce poisson se sont chiffrées à 41,458,200 livres, ce qui équivaut à 207,291 barils, soit la plus forte production depuis 1927. La valeur de la sardine au débarquement fut de \$291,358 et sa valeur marchande de \$1,087,674, ce qui fait de ce poisson le premier en valeur au Nouveau-Brunswick pour l'année sous revue. L'accroissement dans les prises fut de 15,435,800 livres avec augmentations correspondantes de \$178,130 et de \$465,143 dans les valeurs marchande et au débarquement, respectivement.

AUTRES PÊCHES

On signale une augmentation de 3,000,000 de livres dans les prises de colin avec accroissements correspondants dans les valeurs marchande et au débarquement. C'est la Nouvelle-Ecosse qui rend compte de la majeure part de l'augmentation, surtout la région sud-ouest de cette province où l'accroissement fut d'environ 2,000,000 de livres, mais on constate aussi des accroissements dans la région continentale de l'Ouest et dans le comté de Charlotte, Nouveau-Brunswick. On a enregistré aussi une forte augmentation dans les prises de merluche et de lingue: 24,542,200 livres par comparaison à 17,749,300 livres l'année précédente. La valeur commerciale du poisson fut de \$257,930 contre \$149,166. On signale un léger relèvement dans la production de l'Île-du-Prince-Edouard, mais au Nouveau-Brunswick les prises accusèrent une régression d'environ 500,000 livres par suite du fléchissement de la pêche dans le secteur de la baie de Fundy. Sur la côte orientale du Nouveau-Brunswick, les prises donnent un léger accroissement. La région sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse, surtout le rivage de Digby-Nech, rend compte du fort accroissement global enregistré. En cet arrondissement 13,943,300 livres de merluche et de lingue furent réalisées contre 8,413,700 livres l'année précédente.

L'accroissement en quantité de la pêche de la merluche, de la lingue et du colin est attribuable au raffermissement des conditions du marché. Pendant l'année, il y eut une bien plus forte demande pour les produits verts-salés et séchés qu'en l'année antérieure.

NOUVELLE-ÉCOSSE

La quantité totale du poisson déchargé en Nouvelle-Ecosse pendant 1934 s'est chiffrée à 238,107,900 livres d'une valeur de \$4,628,375 au débarquement par comparaison à 215,519,000 livres d'une valeur de \$3,405,210 au débarquement en 1933. La valeur marchande des prises de 1934 y est montée à \$7,491,400 contre \$5,798,809 en 1933.

Le tableau suivant donne, par espèce, les principales pêches marchandes réalisées pendant l'année par comparaison à l'année antérieure.

1934

Quantité totale du poisson déchargé, lvs.....	238,107,900
Valeur au débarquement.....	\$ 4,628,375
Valeur marchande.....	\$ 7,491,400

	Lvs.	Valeur au débar- quement	Valeur marchande
		\$	\$
Homard.....	18,459,000	1,821,459	2,461,784
Morue.....	97,802,700	1,217,408	1,956,545
Aiglefin.....	25,390,100	440,044	888,725
Maquereau.....	14,378,200	173,301	342,282
Hareng.....	19,467,800	125,316	311,837
Flétan.....	2,454,300	216,254	283,512
Merluche et lingue.....	15,360,000	67,681	178,991
Espadon.....	1,409,100	117,607	174,559
Pétoncles (écaillés)..... gals.	73,136	136,030	137,885
Saumon.....	604,800	70,192	108,478
Colin.....	5,930,300	32,779	98,581
Eperlan.....	622,100	40,968	61,140

1933

Quantité totale du poisson déchargé, lvs.....	215,519,000
Valeur au débarquement.....	\$ 3,405,210
Valeur marchande.....	\$ 5,798,809

	Lvs.	Valeur au débar- quement	Valeur marchande
		\$	
Homard.....	17,685,800	1,223,980	1,884,715
Morue.....	86,603,300	852,643	1,442,599
Aiglefin.....	25,495,400	313,881	799,218
Maquereau.....	20,970,600	171,125	306,049
Hareng.....	20,149,500	119,017	290,803
Flétan.....	2,790,000	220,988	287,547
Merluche et lingue.....	8,822,900	26,821	84,032
Espadon.....	1,713,700	117,602	208,038
Pétoncles (écaillés)..... gals.	61,500	118,813	119,265
Saumon.....	824,500	82,938	111,066
Colin.....	3,324,900	13,311	31,523
Eperlan.....	682,800	44,382	66,558

On pourra constater que s'il est vrai que seuls le homard, la morue, la merluche, la lingue et le colin ont fourni des augmentations dans les prises, il n'en reste pas moins que l'accroissement des valeurs marchande et au débarquement est assez général et qu'il ne s'est produit des diminutions en valeur que dans le cas du flétan, de l'espadon, du saumon et de l'éperlan qui tous accusent aussi une régression en quantité. Des accroissements sensibles sont signalés tant dans la quantité que la valeur du homard et de la morue.

Par province, et pour les six dernières années, les prises de homard se décomposent comme suit:

1934.....	18,459,000
1933.....	17,685,800
1932.....	23,773,000
1931.....	22,364,900
1930.....	20,820,100

Ces chiffres servent à indiquer que la pêcherie de homard garde sa productivité en dépit des exploitations de plus en plus intensives auxquelles elle a donné lieu dans le cours des quatre ou cinq dernières années.

On signale une augmentation générale dans les déchargements de morue. La pêche de l'aiglefin accuse un léger fléchissement par suite du déclin de la pêche de ce poisson dans Halifax-Ouest. On constate, toutefois, un accroissement sensible de l'aiglefin dans le secteur sud-ouest de la terre ferme ainsi qu'en l'île du Cap-Breton. On signale un déclin dans les prises de maquereau par comparaison à 1933, année où il s'est produit une migration exceptionnellement forte

de ce poisson mais par comparaison à la moyenne des prises propres aux dix années antérieures à 1933, on constate une forte augmentation pour 1934. Les prises de hareng furent légèrement inférieures à celles de 1933, par suite du déclin de cette pêche au Cap-Breton et dans la région orientale de la terre ferme. On dénote une régression générale dans les prises de flétan.

PÊCHE SPORTIVE

En 1934, les conditions naturelles en la province se sont révélées des plus défavorables à la pratique de la pêche à la ligne par suite du retrait rapide des crues du printemps et de la période de sécheresse survenue beaucoup plus tôt que d'habitude. Il n'est tombé que très peu de pluie à partir de la mi-mai jusqu'en la dernière moitié de septembre ou la première décade d'octobre, de sorte que les conditions hydrologiques et biogéniques de l'eau dans les rivières et les ruisseaux devinrent peu propres à la vie des poissons anadromes. Aussi, les saumons ne remontèrent-ils que les cours d'eau dont le débit était resté normal par suite des apports assurés par le trop-plein des grands bassins-réservoirs. A cause de ces facteurs contraires, il n'était guère possible de s'attendre à une pratique fructueuse de la pêche à la ligne mais il n'en reste pas moins intéressant de constater que de belles prises furent tout de même réalisées en certaines rivières. En octobre, se produisirent d'abondantes précipitations pluviales et dans la dernière moitié de ce mois aussi bien qu'en novembre, le niveau des rivières s'éleva à celui des crues, de sorte qu'il n'y a point de doute que les frayères naturelles subirent des dégâts. La pêche de la truite s'est révélée très satisfaisante dans toute la province en la première partie de la campagne.

PÊCHE À LA LIGNE AU CAP-BRETON

Les conditions hydrologiques n'y furent pas favorables à l'exercice de la pêche à la ligne car il n'est tombé que très peu de pluie à partir de la mi-mai jusqu'à la fin de septembre et le niveau de l'eau est resté bas pendant toute cette période. Il ne s'est pris que 144 saumons dans la rivière Margaree par comparaison à 470 en 1933. C'est, dans la mémoire des plus anciens habitants de la région, la plus faible pêche jamais effectuée sur la Margaree. La plupart des saumons étaient de petite taille, variant de 8 à 12 livres en poids. Les meilleures pêches furent faites en la seconde semaine d'octobre alors que plusieurs beaux spécimens furent capturés. Il ne s'est pris que trois saumons en la rivière Little par comparaison à 116 en 1932. Il ne s'en est capturé aucun pendant le mois de juin qui est généralement la période la plus favorable à la pêche en ce cours d'eau. Sur la rivière North, à Sainte-Anne, le nombre de saumons capturés fut de quatre-vingt-quinze par comparaison à soixante-quatorze en 1933. Les saumons s'engagèrent dans la rivière vers le 1er juin et le premier poisson y fut capturé le 5 juin. Le plus gros poisson pris pesait vingt-six livres. Des eaux de la Grande-Rivière ne furent extraits que six saumons par comparaison à dix-neuf en 1933.

De belles captures de truite furent effectuées dans le cours inférieur de la Margaree en juin et juillet et à la source de cette rivière en août. Le nombre de poissons capturés pendant la campagne fut de 4,433, soit une augmentation de 1,196 par rapport à 1933. Sur la Rivière-Nord, à Sainte-Anne, et aussi sur la Grande-Rivière, les prises accusèrent un fléchissement. Dans les eaux de marée des cours d'eau, sis entre Inverness et Port-Hawkesbury, les prises se sont montrées les plus fortes enregistrées en ces dernières années et les poissons étaient de belle taille. En mai, de belles prises furent effectuées au lac Ainslie. Dans l'arrondissement s'étendant de Little-Narrows au ruisseau Indian, comté de Victoria, les plus belles pêches accomplies furent les suivantes:

Rivière Washabuck..	543 livres
Rivière Barachois..	510 "
Rivière Middle..	371 "

Dans la rivière Aspy-Nord, la pêche fut médiocre à cause de l'extrême réduction du débit et des opérations de dragage conduites à l'embouchure. D'assez bonnes prises furent effectuées en la rivière Middle-Aspy en la première décade de juillet. Des prises satisfaisantes furent accomplies dans le ruisseau Clyburn et dans la rivière Ingonish pendant les trois dernières semaines de juillet et les deux premières semaines d'août.

Région continentale de l'Est.—D'une façon générale, la pêche du saumon à la ligne y fut aussi fructueuse qu'en 1933. Le nombre des poissons pêchés décru dans tous les cours d'eau. Les meilleures prises furent celles faites dans les rivières Osier, Ingram, Musquodoboit, Ship-Harbour, West, Sheet-Harbour, Port-Dufferin et Moser, dans le comté de Halifax. Dans le comté de Guysboro, les prises propres aux trois dernières années se décomposent comme suit:

	1934	1933	1932
Rivière Ste-Marie.....	64	127	104
Ruisseau Gaspereau.....	8	12	8
Rivière Ecum Secum.....	51	32	35
Rivière Country Harbour.....		3	5
Rivière Liscomb.....	6	14	15
	129	188	167

La pêche de la truite à la ligne fut considérablement plus fructueuse qu'en 1933. On signale dans tous les arrondissements une amélioration des conditions et une augmentation des captures. A partir de la mi-juin, le niveau de l'eau fut généralement bas, de sorte qu'il ne s'est pas pratiqué de pêche sportive.

La pêche de la truite arc-en-ciel dans le lac Giant fut autorisée cette année et le 1^{er} juillet quelque 120 amateurs se trouvaient en exercice sur cette nappe d'eau. Les poissons, pêchés pendant les six premières semaines, furent de qualité médiocre, les plus gros n'ayant fourni qu'un poids de cinq livres et demie. Il s'y est capturé environ 150 spécimens.

Région continentale de l'Ouest.—Le nombre de saumons pêchés dans les rivières du comté de Lunenburg fut inférieur à la moyenne mais cette condition est attribuable à la sécheresse qui commença à se faire sentir si tôt dans la saison que le niveau des rivières surtout la Lahave, s'abaissa d'une façon anormale, de sorte que les poissons n'ayant pu les remonter, séjournèrent en eau de marée dans les environs de Bridgewater où de fortes quantités furent perçues pendant l'été. Les mêmes conditions furent observées sur la Medway, la Petite-Rivière, la Clyde et Tusket. Il s'est pris plus de poisson l'année dernière dans la Mersey qu'en toute rivière de la province, parce que le débit y est resté abondant. Les saumons se sont montrés en abondance dans la rivière Clyde. Dans la rivière Annapolis et ses tributaires, il s'est capturé 127 saumons à la pêche volante. Un très grand nombre de saumons migrateurs d'automne s'engagèrent dans la rivière Bear mais par suite de la sécheresse, seul un petit nombre de ces poissons purent atteindre les frayères. Les autres se détournèrent de leur course pour se porter ailleurs. Les affluents nord et sud de la rivière Annapolis, le ruisseau Walker et la rivière Fallis servirent de voies d'ascension, à un grand nombre de saumons géniteurs d'automne.

La pêche de la truite dans les rivières Mersey et Medway fut avantageuse et il s'y est opéré des captures de très gros poissons. Dans le lac et la rivière Kejimikujik, la pêche s'est révélée la plus fructueuse depuis longtemps.

Sur la rivière Roseway, la pêche de la truite s'est révélée la plus fructueuse qui ait été enregistrée depuis nombre d'années.

Dans le comté de Yarmouth, les prises furent à peu près les mêmes qu'en l'année antérieure. Dans le comté de Digby, la pêche de la truite fut bonne jusqu'au mois de juillet. En Lunenburg, la pêche fut médiocre.

SERVICE DE SURVEILLANCE DES PÊCHERIES

Pendant l'année, un changement fut apporté, dans l'arrondissement, au service de surveillance des pêcheries, changement qui consista dans le remplacement du *Thresher* et du *Mildred McColl*, deux unités en la possession et au service du département, par deux bateaux de moindres dimensions, comportant cinquante pieds de longueur, pourvus de moteurs actionnés à l'huile brute et montés par des équipages de trois hommes chacun, ce sont le *Venning* et le *Gilbert*. La mise en service de ces bateaux s'est révélée satisfaisante. Grâce à eux, on a pu réaliser des économies considérables et une amélioration du service.

La navire de surveillance *Gilbert* fut mis en service le 16 mai 1934 et fit cap pour Pictou le 23 mai sous le commandement du capitaine M. B. Fanning. Il fut alors affecté à la surveillance dans l'arrondissement n° 1 de la Nouvelle-Ecosse.

Le *Venning*, commandé par le capitaine J. P. Williams, fut mis en service le 27 avril et parcourut diverses étendues d'eau de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Le bateau affrété *Marma* fut affecté du 24 mai au 24 novembre à la surveillance continue du détroit en vue d'y assurer la sauvegarde de la pêche du homard. Ce navire parcourut 5,772 milles.

Le *Caplin*, sous le commandement du capitaine E. H. Lewis, resta en service pendant presque toute l'année à l'exception d'une brève période où il dut subir des réparations. Ce navire exerça la surveillance à partir de Pubnico jusqu'au fond de la baie de Fundy. Ses services furent déclarés très satisfaisants et servirent dans une large mesure à réduire au minimum la pêche illicite du homard. Ce navire parcourut 6,683 milles.

Le *Halkett*, sous le commandement du capitaine A. H. Zinck, fut mis en cale sèche aux chantiers maritimes de Halifax, le 3 février et fut remis en service le 11 avril, date à laquelle il reprit sa pratique de surveillance dans les eaux du sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse en vue d'y réprimer la pêche illicite du homard, d'y mettre en vigueur la taille-limite de ce crustacé et d'y pratiquer d'autres travaux relatifs à la sauvegarde des pêcheries. Ce bateau fut désarmé pour l'hiver à Lunenburg le 18 décembre après avoir parcouru 4,270 milles.

SERVICE DE POLICE DES PÊCHERIES

Les croiseurs, affectés à la police des pêcheries, le *Arras* et le *Arleux*, le premier sous le commandement du capitaine Clement Barkhouse et le deuxième sous le commandement du capitaine H. P. Cousins s'employèrent activement à la sauvegarde des pêcheries pendant toute l'année, excepté pendant la période des réparations.

Au commencement de l'année, le *Arras* se trouvait à Yarmouth où il travaillait de concert avec la flotille de pêche au homard et où il s'occupait aussi à briser la glace dans les port de Yarmouth et les environs en vue de rendre possible aux navires l'usage de ce port à l'entrée comme à la sortie. Des travaux du même ordre furent aussi exécutés par lui pendant le mois de janvier dans le port de Shelburne et autres endroits. De bonne heure en janvier, le *Arras* fut appelé à transporter des approvisionnements aux pêcheurs de l'île Seal et à leurs familles car le temps était alors si mauvais que les bateaux du havre Charles ne pouvaient arriver jusqu'à l'île en question. Ces approvisionnements furent débarqués avec succès par le *Arras* tout comme le fut plus tard un autre chargement. En février et mars, le navire s'employa activement au bris de la glace en la région sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse et prêta main-forte à la flotille de pêche; puis en avril il se livra à la même occupation à l'est de Halifax. Après avoir subi les réparations nécessaires, ce bateau, en

qualité de navire-hôpital, se mit en route le 20 juin vers les Grands Bancs de concert avec la flotte de pêche. Dans ce nouveau rôle, il reçut à son bord un grand nombre de pêcheurs qui y furent traités par le médecin en exercice, le docteur Harvey Hebb. Pendant son séjour sur les banes, le *Arras* s'employa à la radiodiffusion de relevés sur la température, la boitte et la glace au bénéfice de la flotte. A son retour des banes, de bonne heure en septembre, le navire se livra à des travaux généraux de surveillance de pêche. Le *Arras* parcourut 12,083 milles marins pendant l'année et passa 210 jours en mer.

Pendant les mois de janvier et de février et trois semaines en mars, le *Arleux* se livra au bris de la glace à Sheet-Harbour, Lunenburg, baie Mahone, Chester, Hubbards, La Have, Riverport, Queensport, Passe de l'Est, Bedford et Shelburne. Des navires furent dégagés de l'emprise des glaces et la pratique du trafic maritime fut facilitée d'une façon générale grâce à l'intervention du *Arleux*. Au sortir du bassin de radoub à Lunenburg, le *Arleux* reprit son service en la dernière moitié d'avril dans le détroit de Northumberland afin d'empêcher le mouillage de tout engin de pêche au homard avant l'ouverture de la saison et d'assurer toute la protection voulue à la pêcherie de ce crustacé. De là jusqu'en la première décade de septembre, ce navire fut en exercice en diverses aires. Pendant une partie de septembre, il accompagna les navires de pêche à l'espadon dans leurs recherches pour la localisation des banes de ce poisson et vit à l'observation de la limite de trois milles. Par la suite, le *Arleux* accomplit d'autres travaux de police et du 20 novembre à la fin de l'année il servit de navire ravitailleur pendant l'hiver aux flotilles de pêche à l'aiglefin de Canseau et de Petit-de-Grat. Pendant l'année, le *Arleux* rendit de fréquents services aux navires de pêche et à d'autres bateaux en péril et aida à l'exercice de la navigation en tenant les ports et les havres libres de glace pendant l'hiver. Ce navire parcourut 14,347 milles marins et passa 228 jours en mer. En sus, le bateau à moteur appartenant au *Arleux* s'est livré à la police des pêcheries côtières et effectua un parcours de 379 milles à son propre compte.

FLOTTE DE PÊCHE DE LUNENBURG

En 1934, les prises, effectuées par la flotte de Lunenburg, se sont totalisées à 102,000 quintaux par comparaison à 80,900 quintaux en 1933. Le tableau suivant donne le nombre de navires en exercice et les quantités dérivées de chacune des expéditions de pêche.

1934	Nombre de navires	Prises qtx
Boitte frigorifiée.....	17	13,250
Printemps.....	26	28,300
Été.....	31	50,050
Automne.....	1	400
		102,000
1933		
Boitte frigorifiée.....	15	8,250
Printemps.....	24	23,300
Été.....	26	39,350
Automne.....		
		80,900

Avec une production de 4,900 quintaux, le *Mavis Barbara* fut de tous les navires en exercice pendant la saison celui qui remporta le plus de succès.

Les prises de poisson, opérées par la flotte de Lunenburg pendant les sept dernières années, se décomposent comme suit:

	Nombre de navires	Quintaux	Moyenne par navires
1934.....	31	102,000	3,290
1933.....	26	80,900	3,111
1932.....	26	72,600	2,769
1931.....	46	94,400	2,052
1930.....	68	142,380	2,091
1929.....	71	208,700	2,939

SERVICE DE TRANSPORT DU HOMARD

On a poursuivi pendant le printemps la pratique du service de cueillette de homard sur le rivage oriental. Trente-cinq voyages furent effectués en tout et on a transporté un total de 10,366 caisses (8,555 grandes et 1,811 petites) d'un poids de 1,464,350 livres par comparaison à trente-six voyages et à 11,690 caisses (8,723 grandes et 2,967 petites) d'un poids de 1,605,150 livres en 1933.

Le tableau suivant donne par port le sommaire des expéditions par comparaison à 1933:

	Nombre de caisses recueillies	
	1934	1933
Saint-Pierre.....	1,276	357
Petit-de-Grat.....	537	4,689
Arichat.....	3,728	731
Queensport.....	97	70
Canseau.....	1,614	1,847
Dover.....	624	705
Whitehead.....	650	913
Port-Félix.....	996	1,292
Coddles Harbour.....	546	446
Drumhead.....	244	377
Fisherman's Harbour.....	54	263
	10,366	11,690

Comme auparavant, les goélettes subventionnées parcoururent régulièrement ce secteur de la côte compris entre Saint-Pierre, comté de Richmond, et Port-Bickerton, comté de Guysboro. Toutefois, lorsque l'espace et l'aménagement le permettaient, certaines expéditions, en provenance d'autres secteurs de la côte du Cap-Breton aussi bien que du comté d'Antigonish, qui avaient été acheminées sur Arichat à bord de goélettes exploitées par entreprise privée, furent chargées sur les bateaux réguliers à destination de Boston et de Gloucester. On jugea aussi nécessaire de continuer la pratique des voyages directs tant à Boston qu'à Gloucester. Des cargaisons furent consignées à des négociants des deux ports.

Les bienfaits apportés aux pêcheurs des ports de l'Est par l'institution du service de cueillette du homard ne sauraient être mis en doute. C'est, en premier lieu, à titre d'essai que fut tentée par goélette l'expédition des homards aux ports des Etats-Unis mais on ne tarda pas à constater que c'était là le moyen de transport le plus approprié, surtout à partir des régions qui ne peuvent être desservies par le rail. L'agent des pêcheurs expéditeurs à Boston se prononça d'une façon favorable sur la condition des homards à leur arrivée en 1934 et signala une amélioration générale à cet égard par rapport aux années antérieures. Un des traits marquants de ce régime de transport consista dans la réalisation de recettes satisfaisantes au profit des exploitants qui expédièrent en commun à un consignataire. Ce procédé d'écoulement des produits s'est développé pendant l'année et continuera indubitablement à le faire à l'avenir dans toutes les bourgades où les pêcheurs sont convenablement organisés.

POURSUITES JUDICIAIRES

Pendant l'année, il y eut 239 poursuites judiciaires d'enregistrées: 7, dans l'Arrondissement N° 1; 139, dans l'Arrondissement N° 2 et 101, dans l'Arrondissement N° 3. (Voir Appendice N° 11.)

CONFISCATIONS

Pendant l'année, 243 confiscations furent effectuées: 12, dans l'Arrondissement N° 1; 112, dans l'Arrondissement N° 2 et 119, dans l'Arrondissement N° 3. (Voir Appendice N° 11.)

NOUVEAU-BRUNSWICK

Pendant l'année sous revue, 135,830,400 livres de poisson furent réalisées par les exploitants du Nouveau-Brunswick d'une valeur de \$1,936,614 contre 129,301,000 livres et \$1,593,746 en 1933.

La valeur marchande des prises en 1934 s'est chiffrée à \$3,700,684 contre \$3,003,528 en 1933.

Le tableau suivant donne les principales espèces marchandes pêchées au Nouveau-Brunswick avec leurs valeurs commerciale et au débarquement par comparaison à 1933:

1934

Quantité totale de poisson déchargé, lvs.....	135,830,400
Valeur au débarquement..... \$	1,936,614
Valeur marchande..... \$	3,700,684

	Lvs.	Valeur au débar- quement	Valeur marchande
		\$	\$
Sardine.....	41,458,200	291,358	1,087,674
Homard.....	6,507,300	587,658	858,499
Hareng.....	42,495,300	153,629	436,321
Eperlan.....	3,686,800	298,744	420,064
Morue.....	12,951,400	136,119	222,728
Saumon.....	1,922,100	213,820	287,135
Merluce et lingue.....	7,637,400	29,316	61,070
Gasparot.....	4,800,300	17,816	52,239
Alose.....	1,174,300	39,042	52,063
Clanques et praires.....	3,725,600	18,626	50,638
Huitres.....	1,654,600	34,143	44,879
Pétoncles (écaillés)..... gals.	16,718	30,669	31,253

1933

Quantité totale du poisson déchargé, lvs.....	129,301,000
Valeur au débarquement..... \$	1,593,746
Valeur marchande..... \$	3,003,528

	lvs.	Valeurs au débar- quement	Valeur marchande
		\$	\$
Sardine.....	26,022,400	113,228	622,531
Homard.....	7,494,000	514,579	830,363
Hareng.....	48,371,200	153,885	390,088
Eperlan.....	5,244,400	246,961	315,485
Morue.....	13,905,300	139,378	209,997
Saumon.....	2,261,300	223,786	287,333
Merluce et lingue.....	8,061,800	21,729	57,042
Gasparot.....	4,879,400	16,197	54,893
Alose.....	754,700	25,709	29,152
Clanques et praires.....	2,948,600	14,298	37,622
Huitres.....	20,032,400	36,485	46,906
Pétoncles (écaillés)..... gals.	23,964	41,145	41,145

Seules la sardine, l'alose, les clanques et les praires fournissent un accroissement dans les prises, mais nombre de poissons donnent une augmentation dans la valeur au débarquement.

Le déclin des prises de homard tient à l'abaissement de la production dans l'arrondissement de pêche tardive au sud de la rivière Chockpish, comté de Kent, région qui a été soumise à des exploitations intensives de pêche en ces dernières années. La pêche de printemps dénote une légère augmentation. Dans la baie de Fundy, les prises s'accrurent aussi par suite de la réduction de la taille-limite et d'une plus grande abondance de homard.

Un déclin est constaté dans les prises de hareng mais la valeur marchande dénote un accroissement notoire. La pêche de l'éperlan, qui se pratique surtout sur la côte orientale de la province, accuse un décroissement accentué mais les pêcheurs réalisèrent des recettes d'une plus-value de \$50,000. La qualité de l'éperlan fut supérieure à la moyenne, une forte proportion des produits de ce poisson ayant été classés comme produits N° 1 et Extra. Les déchargements de saumon en la région méridionale de la province s'accrurent de plus de 100,000 livres. Sur la côte nord-est, toutefois, il se produisit un déclin de plus de 500,000 livres, résultat surtout imputable au fléchissement de la pêche du saumon au filet dérivant dans la Miramichi. Les prises de merluche et de lingue accusent une régression de plus de 420,000 livres mais leurs valeurs marchande et au débarquement se sont notablement augmentées. Par suite des conditions du marché, une diminution considérable s'est fait sentir dans la production du gasparot en la région méridionale de la province mais sur la côte nord-est on signale une augmentation de plus de 500,000 livres de ce poisson et il aurait été possible d'en réaliser de bien plus fortes quantités si les perspectives du marché avaient été plus rassurantes. Un fort accroissement a été signalé dans les prises et les valeurs commerciale et au débarquement de l'alose aussi bien que dans la production des clanques et des praires. Les prises de pétoncles accusent un fléchissement très sensible.

Région continentale: En 1934, les prises, effectuées dans la région continentale, se sont totalisées à 724,000 livres d'une valeur marchande de \$51,648 par comparaison à 541,000 livres d'une valeur marchande de \$37,956 en 1933, soit une augmentation de 183,600 livres dans la pêche et de \$13,692 dans la valeur marchande. Les principales espèces pêchées en cette région sont le gasparot, l'achigan, le saumon et l'alose qui tous donnent des accroissements, à l'exception du saumon.

PÊCHE SPORTIVE

Dans la région de la baie de Fundy, propre au Nouveau-Brunswick, d'assez importantes prises de truite furent réalisées dans les rivières Canouse et Clarence et dans les lacs Didgeguash et Utopia. Dans les autres lacs et cours d'eau, la pêche ne fut que médiocre.

Dans la rivière Didgeguash, la migration des saumons fut moindre qu'en l'année antérieure.

Dans le lac Wheton, d'assez bonnes prises de petits achigans noirs furent opérées mais les achigans noirs de grande taille semblent avoir été rares.

Sur la côte orientale, la pêche à la ligne ne fut pas d'une façon générale aussi fructueuse qu'en 1933, par suite de conditions hydrologiques et biogéniques défavorables. Dans la rivière Ristigouche et ses affluents, furent capturés 3,507 saumons et 461 saumoneaux.

La pêche de la truite, qui a lieu dans presque tous les affluents des grandes rivières, a peu varié par rapport à 1933.

L'empoissonnement des rivières au moyen d'alevins de truite a été méthodiquement pratiqué dans le cours des quelques dernières années et on s'attend à ce que cette opération produise de bons effets d'ici quelques années.

Dans la région continentale, les conditions hydrologiques et biogéniques de l'eau se révélèrent favorables à la pêche à la ligne, de sorte qu'on constate des accroissements dans les prises du saumon et de la truite. Les pêcheurs sportifs réalisèrent 48,200 livres de saumon contre 42,300 en 1933 et 29,600 livres de truite contre 27,700.

Pendant la saison de la fraie, les conditions se montrèrent favorables et on rapporte qu'une forte remontée de saumons atlantiques géniteurs se produisit dans tous les cours d'eau, la plus forte, comme question de fait, qui ait été signalée depuis longtemps.

SERVICE DE SURVEILLANCE DES PÊCHERIES

Dans le secteur de la baie de Fundy, le service habituel de surveillance fut exercé pendant l'année. Le *Gannet Rock* fut surtout affecté à la sauvegarde du homard dans les eaux de Grand-Manan et aida fréquemment à l'acheminement sur la terre ferme des malades et des blessés. Le *Phalarope* accomplit son service habituel de surveillance en toutes les autres eaux de l'arrondissement jusqu'au 15 juin, date à laquelle étant devenu impropre à ce travail, il fut conduit à Saint-Jean et transféré au ministère de la Marine pour être vendu. Le *Thresher* fut transféré de Halifax à l'Arrondissement à cette époque-là et le capitaine Mitchell avec l'équipage du *Phalarope* reçurent l'ordre de monter à bord du *Thresher*. Ce dernier navire y accomplit depuis lors la surveillance des pêcheries. Grâce, dans une large mesure, aux opérations de ces navires de surveillance, la pêche illicite du homard a été presque enrayée. Deux petits bateaux, le *Mildred C* et le *Ethel M* furent aussi mis en service. Le premier travailla à la baie Mace et le deuxième avec Grand Manan comme base d'opérations. Tous deux accomplirent d'utiles services en ce qui concerne la mise en vigueur du Règlement relatif à la pêche des Homards.

Dans le secteur oriental, comme en l'année antérieure, cinq navires affrétés furent mis en service, mais deux d'entre eux furent utilisés ailleurs pendant une partie de l'été tandis que deux bateaux étrangers à l'arrondissement le *Venning* et le *Arras* furent affectés à la sauvegarde des pêcheries de saumon et de homard. L'efficacité du service de surveillance est attesté par le fait que dans le cours d'une des plus difficiles années au point de vue de la surveillance, la pratique de la pêche illicite fut suffisamment réprimée pour être jugée inoffensive. Les travaux du *Venning* sur la Miramichi en rapport avec la pêche du saumon au filet dérivant se sont révélés des plus efficaces et ont suscité des témoignages de satisfaction de la part des intéressés.

POURSUITES JUDICIAIRES

On signale 148 poursuites judiciaires pour contravention aux règlements de pêche: 15, dans l'Arrondissement n° 1; 113, dans l'Arrondissement n° 2; et 19, dans l'Arrondissement n° 3 (Voir Appendice n° 11).

CONFISCATIONS

Pendant l'année, 400 confiscations furent opérées: 44, dans l'Arrondissement n° 1; 290, dans l'Arrondissement n° 2 et 66, dans l'Arrondissement n° 3 (Voir Appendice n° 11).

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

En 1934, les prises de poisson en l'Île-du-Prince-Edouard se sont totalisées à 23,326,200 livres d'une valeur de \$695,024 au débarquement et d'une valeur marchande de \$1,083,090, contre 22,347,300 livres, d'une valeur de \$518,857 au débarquement et d'une valeur marchande de \$842,037.

Le tableau suivant donne les principales espèces marchandes pêchées par les exploitants de la province avec leurs valeurs commerciale et au débarquement, par comparaison à 1933.

1934

Quantité totale du poisson déchargé, lvs.....	23,326,200
Valeur au débarquement.....	\$ 695,024
Valeur marchande.....	\$ 1,083,090

	Lvs.	Valeur au débar- quement	Valeur marchande
		\$	\$
Homard.....	7,658,200	536,012	795,553
Morue.....	4,642,300	38,024	83,606
Huitres.....	2,032,000	36,852	60,061
Eperlan.....	823,800	31,659	41,190
Hareng.....	4,852,500	24,855	51,802
Maquereau.....	896,300	13,931	19,590
Merluce et lingue.....	1,544,800	6,704	17,869
Clanques et praires.....	516,200	2,552	6,967

1934

Quantité totale du poisson déchargé, lvs.....	22,347,300
Valeur au débarquement.....	\$ 518,857
Valeur marchande.....	\$ 842,037

	Lvs.	Valeur au débar- quement	Valeur marchande
		\$	\$
Homard.....	9,154,700	396,248	591,801
Morue.....	3,642,900	27,879	65,021
Huitres.....	1,328,600	21,582	37,431
Eperlan.....	920,800	29,136	46,040
Hareng.....	5,061,000	26,383	63,852
Maquereau.....	925,500	8,870	21,472
Merluce et lingue.....	864,600	3,772	8,092
Clanques et praires.....	244,000	1,116	2,079

On constatera que les chiffres du tableau dénotent des accroissements substantiels en 1934 dans le cas de la morue, des huitres, de la merluce et lingue et des clanques et praires; un fléchissement prononcé dans les prises de homard, des gains dans les valeurs du homard et un léger décroissement dans les rendements en éperlan, hareng et maquereau.

PÊCHE SPORTIVE

Dans le comté de Queens, la pêche de la truite de ruisseau et d'étang fut fructueuse en la première moitié de la saison mais la truite de mer s'est montrée rare, surtout en août. Dans l'étang de Wisner, la truite sembla être en bonne condition pendant tout l'été et il en fut capturé de grandes quantités.

Dans le comté de Kings, les truites se sont montrées abondantes dans presque tous les cours d'eau et lacs et la pêche fut fructueuse pendant toute la saison. Une mention toute particulière doit être ici faite de la rivière Murray où une forte quantité de truite est réalisée chaque année.

Dans le comté de Prince-Est, la pêche de la truite fut bonne en la première moitié de la saison.

SERVICE DE SURVEILLANCE DES PÊCHERIES

En sus des deux unités de l'Etat le *F.D.B. 1* et le *F.D.B. 2*, six bateaux furent affectés à la pratique de la surveillance, deux en Prince-Ouest, trois en Queens et un en King. Pendant la campagne automnale de pêche au homard,

la surveillance fut amplifiée par la présence de quatre autres unités venues d'autres arrondissements. Des quantités importantes de matériel de pêche furent saisies, consistant en cordes, casiers, barques et ancres. On s'empara aussi d'une certaine quantité de homard.

POURSUITES JUDICIAIRES ET CONFISCATIONS

On a enregistré pendant l'année cinquante actions en justice et quatre-vingt quatorze confiscations (Voir Appendice n° 11).

ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Pendant l'année, on a réalisé aux Iles-de-la-Madeleine des prises de 25,-305,900 livres d'une valeur de \$353,874 au débarquement et d'une valeur commerciale de \$518,539 par comparaison à des prises de 23,890,400 livres d'une valeur de \$246,302 au débarquement et d'une valeur marchande de \$342,091 en 1933.

Le tableau suivant donne les espèces de poisson pêchées avec leur valeur au débarquement et leur valeur marchande:

1934

Quantité totale du poisson déchargé, lvs.....	25,305,900
Valeur au débarquement.....\$	353,874
Valeur marchande.....\$	518,539

	Lvs.	Valeur au débar- quement	Valeur marchande
		\$	\$
Homard.....	3,034,300	220,760	287,648
Morue.....	8,183,600	81,906	118,098
Maquereau.....	2,778,000	19,477	50,543
Hareng.....	10,714,400	21,428	45,881
Eperlan.....	94,600	5,172	6,622
Clanques et praires.....	415,000	2,075	2,075
Flétan.....	20,000	1,000	1,400
Aiglefin.....	66,000	660	880

1933

Quantité totale du poisson déchargé, lvs.....	23,980,400
Valeur au débarquement.....\$	246,302
Valeur marchande.....\$	342,091

	Lvs.	Valeur au débar- quement	Valeur marchande
		\$	\$
Homard.....	2,677,600	135,895	175,545
Morue.....	8,103,500	64,725	82,977
Maquereau.....	3,526,000	20,588	44,268
Hareng.....	9,067,900	18,136	31,943
Eperlan.....	88,700	4,035	4,435
Clanques et praires.....	402,000	2,010	2,010
Flétan.....	7,200	338	338
Aiglefin.....	7,500	75	75

La morue s'est montrée assez abondante pendant toute la campagne de pêche et les conditions du marché se sont montrées plus satisfaisantes qu'en l'année antérieure. On signale une augmentation d'environ trois-quarts de million de livres dans les prises du hareng. Les prises de maquereau s'accroissent aussi et les cours pratiqués pour le maquereau salé montèrent beaucoup pendant l'année mais les prises de ce poisson accusèrent un fort décroissement.

Le trait le plus marquant des exploitations de l'année consista dans l'augmentation de la pêche du homard. Cette pêche augmenta d'environ un demi-million de livres avec gain de \$112,000 dans la valeur marchande de ce crustacé.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

PÊCHE ILLICITE

Tous les efforts possibles furent tentés en vue de concentrer les unités de surveillance sur les lieux où la pêche illicite était le plus difficile à réprimer et il fut jugé nécessaire d'augmenter le nombre des navires de surveillance en certaines régions du Golfe pour y mettre fin à la pêche et à la mise en conserve illicites du homard. Le chômage en général induisit nombre de personnes, qui autrement ne s'y seraient jamais adonnées, à tenter d'une façon organisée la pêche et la mise en conserve illicites du homard et les moyens d'action les plus résolus furent mis en exécution en vue d'esquiver les règlements. Il est, toutefois, encourageant de pouvoir déclarer ici que malgré l'adversité des circonstances, on put se rendre maître de la situation grâce à l'énergie persistante des surveillants de pêche et des commandants des navires de surveillance. C'est par l'utilisation conjointe des forces en exercice sur terre, sur mer et dans l'air qu'on a obtenu les plus effectifs résultats. Les membres de la Gendarmerie à Cheval rendirent les plus utiles services et coopérèrent avec les agents du département dans toute la mesure possible. L'abaissement du niveau de l'eau facilita la pratique du braconnage du saumon et de la truite en même temps que l'élévation des cours pratiqués pour les conserves de homard servit à encourager la mise en conserve illicite de ce crustacé mais le relevé des saisies, des confiscations et des poursuites judiciaires pour l'année indique nettement que les règlements furent strictement mis en vigueur. La région de Miramichi, où la pêche illicite du saumon était de pratique courante il y a quelques années, s'est en 1934 distinguée par la quasi disparition de cet abus. Au surplus il est très encourageant de constater en cette aire l'existence d'un esprit de coopération de plus en plus effectif entre les pêcheurs, les négociants et les sportifs d'une part et les membres des diverses organisations de surveillance.

MISE EN CONSERVE DU HOMARD ET INSPECTION DES FABRIQUES DE CONSERVES EN 1934

Dans le cours des campagnes de pêche au homard de 1934, des permis de mise en conserve furent délivrés à 297 fabriques des Provinces maritimes et des Îles-de-la-Madeleine.

Sur ce nombre, 293 fabriques se livrèrent, en fait, à des exploitations contre 289 en 1933.

Par province, les fabriques de conserves se sont réparties comme suit:

Nouvelle-Ecosse.	87 en 1934—88 en 1933
Nouveau-Brunswick.	96 en 1934—99 en 1933
Île du Prince-Edouard.	94 en 1934—91 en 1933
Îles-de-la-Madeleine.	16 en 1934—11 en 1933

Pendant l'année 114,694 caisses de homard furent préparées contre 120,771 caisses en 1933 et 164,981 caisses en 1932. Le décroissement dans la mise en conserve fut donc de 6,077 caisses par comparaison à 1933 et de 50,287 caisses par comparaison au rendement de 1932.

En Nouvelle-Ecosse, on signale une production de 50,563 caisses contre 50,729 caisses en 1933 et 74,000 caisses en 1932. En d'autres mots, il y eut une diminution de 164 caisses, en comparant 1934 à 1933, et un décroissement de 23,435 caisses, en comparant 1934 à 1932. Ce dernier décroissement est expliqué en partie par le fait qu'en 1932 il s'est préparé 6,007 caisses dans la Nouvelle-Ecosse occidentale où la mise en conserve du homard ne se pratique plus aujourd'hui.

Au Nouveau-Brunswick, la production des conserves en 1934 s'est chiffrée à 23,816 caisses par comparaison à 26,417 caisses en 1933 et 35,490 caisses en 1932, soit une diminution de 2,601 caisses entre 1934 et 1933 et une diminution de 11,674 caisses, lorsque 1934 est mis en regard de 1932.

En l'Île-du-Prince-Edouard, 30,215 caisses de homard furent préparées pendant l'année, 32,895 caisses en 1933 et 44,490 caisses en 1932. Ces chiffres dénotent une diminution de 2,680 caisses lorsque 1934 est mis en regard de 1933 et une diminution de 14,273 caisses entre les années 1934 et 1932.

Les fabricants de conserves des Îles-de-la-Madeleine préparèrent 10,096 caisses en 1934, 10,730 caisses en 1933 et 10,941 caisses en 1932, soit 634 caisses de moins en 1934 qu'en 1933 et 845 caisses de moins en 1934 qu'en 1932.

La majeure part du décroissement de 6,077 caisses en 1934 est imputable à la diminution du rendement propre à la saison d'automne dans la région du détroit. Le décroissement du rendement en conserves en cette région s'est traduit par 5,356 caisses: 8,214 caisses en 1934 contre 13,570 caisses en 1933. En cette aire, le rendement en conserves de 1932 avait été de 18,183 caisses.

Les chiffres de la campagne industrielle d'automne se décomposent comme suit: Nouvelle-Ecosse, 581 caisses en 1934; 983 caisses en 1933 et 1,296 caisses en 1932; Nouveau-Brunswick, 6,698 en 1934; 10,901 caisses en 1933 et 14,268 caisses en 1932; Île-du-Prince-Edouard, 935 caisses en 1934; 1,686 caisses en 1933 et 2,619 caisses en 1932.

Dans le cours de l'année, 1,834 inspections de contrôle de fabriques furent exécutées par 24 agents de pêche, soit une moyenne de 6.3 inspections de contrôle par établissement pendant l'année. Les inspecteurs furent tenus de consacrer une attention toute particulière à la recherche des boîtes sous-minimales et les relevés de contrôle servent à indiquer que quarante-quatre caisses de boîtes sous-minimales furent découvertes dans la division. En dix-neuf cas, l'intervention des agents du contrôle s'exerça sur le marquage des caisses constituées de boîtes d'un poids sous-minimal.

La totalité des caisses ainsi constituées et qui furent marquées des mots "Au-dessous du poids minimal" se décompose comme suit:

70½ caisses.....	boîtes de 12 onces
125½ caisses.....	boîtes de 6 onces
22 caisses.....	boîtes de 3 onces

Par province, ce total se décompose comme suit:

Nouvelle-Ecosse.....	60 caisses.....	boîtes de 12 onces
	94½ caisses.....	boîtes de 6 onces
	12 caisses.....	boîtes de 3 onces
Île du Prince-Edouard et		
Îles-de-la-Madeleine.....	10½ caisses.....	boîtes de 12 onces
	30½ caisses.....	boîtes de 6 onces
	10 caisses.....	boîtes de 3 onces

Pendant l'année, les fabriques de conserves furent classifiées conformément aux dispositions de la Loi relative aux Viandes et Conserves alimentaires et le relevé ci-dessous établit la comparaison entre les années 1932, 1933 et 1934:

	1932	1933	1934
Nombre de fabriques en exploitation.....	311	289	293
Construction et outillage:			
Moyenne des points:			
pourcentage inférieur à 60.....	75.6	81.1	82.8
" " 60-74.....	14.8	0.3	0.0
" " 75-100.....	29.5	32.9	26.6
	55.7	66.8	73.4
Procédés et salubrité:			
Moyenne des points:			
Pourcentage inférieur à 75.....	85.4	89.9	89.2
" " 75-84.....	11.2	2.1	0.0
" " 85-100.....	88.8	18.7	21.5
		79.2	78.5

**NOMBRE DE FABRIQUES AYANT DONNÉ MOINS DE POINTS QUE LE MINIMUM DE
L'ANNÉE SUBSÉQUENTE**

	1932	1933	1934
En construction et outillage.....	46	26	78
En procédés et salubrité.....	35	26	63

FABRIQUES EN EXPLOITATION SANS AUTOCLAVES

	1927	1930-31	1932	1933	1934
Nombre.....	110	126	120	93	82
Pourcentage.....	54	42.8	38.6	32.2	28

**CONTRÔLE SANITAIRE DES RÉCIPIENTS DE POISSON SAUMURÉ DES USINES ET ATELIERS
DE TRAITEMENT INDUSTRIEL ET TRAVAUX ÉDUCATIFS**

Les exigences de la Loi relative à l'Inspection des Poissons, qui autorise l'exercice du contrôle alimentaire de certaines catégories de poissons salés et saumurés, tels le maquereau, le hareng et le gasparot, furent appliquées avec succès par des agents experts du Grade 2, travaillant sous la direction de M. Robert Gray, contrôleur du poisson saumuré pour la division. Ce travail comporte la pratique de relations d'affaires avec les pêcheurs et paqueurs, le contrôle sanitaire des usines et ateliers de traitement industriel et du matériel qui y est en usage, le contrôle sanitaire aussi des récipients de poisson saumuré et enfin le contrôle alimentaire des huîtres et des harengs entiers extra-saurs.

Les résultats, dérivés du travail des deux dernières années, se décomposent comme suit:

	1934	1933
Visites éducatives.....	1,708	2,034
Inspection des usines et ateliers de pêche.....	2,926	2,442
Inspection des récipients vides.....	63,655	72,111
Inspection du gasparot saumuré.....	6,950 brls.	7,579 brls.
Inspection du hareng saumuré.....	18,928 "	19,512 "
Inspection du maquereau saumuré.....	43,600 "	59,128 "
Inspection du hareng fumé.....	238,681-18 livs.	217,739-18 liv.
Inspection des huîtres.....	6,153 brls. 1,436 caisses	9,665 brls. 1,460 caisses

Le contrôle alimentaire obligatoire des catégories de poisson tombant sous la Loi relative à l'Inspection des Poissons devint effectif en 1932 et les règlements, adoptés par application de cette loi, furent amendés en 1934 en vue d'assurer le classement du maquereau et du hareng fumé conformément aux exigences du négoce. Les inspecteurs sont tenus de suivre à cet effet un cours à la station expérimentale de pêche de Halifax, N.-E., avant de pouvoir exercer le contrôle alimentaire du poisson. Or depuis l'application de toutes ces mesures, on constate une amélioration prononcée dans la pratique du service de contrôle.

CONDITIONS DU MARCHÉ

Par comparaison à celles des quelques dernières années, les conditions du marché en 1934 se sont montrées beaucoup plus favorables. A l'égard de certains des principaux produits d'exportation, la demande se révéla beaucoup plus en rapport avec l'offre ce qui se traduit par la pratique de prix plus

rémunérateurs tant pour l'exportateur que pour le producteur. On constate un relèvement dans le négoce du poisson séché, de sorte que les pêcheurs purent disposer de leurs produits à des prix qui leur assurèrent un léger profit. De nature particulièrement encourageante, furent: l'amélioration régulière constatée dans l'écoulement du maquereau salé à des prix deux fois supérieurs à ceux en cours l'année d'avant; la facilité de vente des conserves de homard et enfin la vente profitable d'une forte quantité de sardines et de hareng fumé. Certaines entraves apportées au commerce, jointes à des difficultés financières en quelque-uns des marchés de poisson séché, ne laissaient pas de causer de l'inquiétude à l'expiration de l'année mais on peut dire que dans l'ensemble les conditions du marché en 1934 furent plus rassurantes qu'elles l'avaient été depuis nombre d'années.

CONTINGENTEMENT FRANÇAIS DES CONSERVES DE HOMARD

Le régime de contingentement des conserves de homard, institué par l'accord commercial franco-canadien en date du 12 mai 1933, a continué d'être appliqué en 1934 et des certificats d'origine, destinés à être apposés à toutes les expéditions entrant en France sous le régime du tarif de faveur, furent délivrés par le bureau-chef de la division à la plus grande satisfaction des exportateurs. Sous ce régime de contingentement, 3,000 quintaux métriques, soit environ 9,000 caisses de homard, purent entrer en France sous le régime du tarif de faveur. On a profité de cet avantage dans toute la mesure possible pendant l'année.

PERTES D'ENGINS

Les pêcheurs éprouvèrent pendant l'année de fortes pertes de matériel, les plus sérieuses ayant été subies par ceux qui exploitent des bordigues pour la capture des sardines et des harengs en la région de la baie de Fundy propre au Nouveau-Brunswick. Les dégâts occasionnés à ces derniers furent évalués à \$66,000 et les pertes de filets à éperlan sur la côte orientale du Nouveau-Brunswick le furent à \$55,000. On signale les pertes habituelles de casiers à homard, les plus onéreuses ayant été subies en la région sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse où elles furent estimées à \$25,000. La totalité des pertes de matériel de pêche, consignées dans la division, se chiffre à environ \$200,000.

PERTES DE VIE

C'est avec regret qu'il nous faut faire mention ici du décès de trente et un pêcheurs dont la mort survint en 1934 dans l'exercice de leurs périlleuses occupations. Vingt-deux d'entre eux perdirent la vie en Nouvelle-Ecosse, deux au Nouveau-Brunswick et deux en l'Île-du-Prince-Edouard.

UTILISATION DES ISSUES DE POISSON ET DE LA SUBSTANCE DES POISSONS COMMUNS

Pendant l'année, dix-huit fabriques d'engrais, d'huiles et de farines de poisson furent mises en exploitation dans la division. Sur ce nombre, quinze le furent en Nouvelle-Ecosse et les trois autres dans le secteur du golfe de Fundy propre au Nouveau-Brunswick. La production de ces fabriques s'est révélée beaucoup plus importante qu'en l'année antérieure et se décomposa comme suit:

5.161 tonnes de farine de poisson évaluée à.. . . .	\$232,394
25.369 gals d'huile brute de poisson évaluée à.. . . .	9,300
38.212 " d'huile de morue évaluée à.. . . .	18,040
68.980 " d'huile de hareng évalué à.. . . .	10,928

SOCIÉTÉS CORPORATIVES DE PÊCHE

L'Union Générale des Pêcheurs a complété en 1934 sa cinquième année de fonctionnement comme institution organisée, et cela en dépit des conditions économiques défavorables qui se sont fait sentir depuis sa formation. La réu-

nion annuelle eut lieu à Charlottetown en octobre et le rapport du secrétaire du bureau central de direction sert à démontrer les succès qu'a remportés la société tant en ce qui concerne l'écoulement des produits dérivés des établissements coopératifs que dans l'achat des objets du matériel de pêche.

Pendant l'année, vingt-deux fabriques coopératives de conserves de homard furent mises en exploitation et leur rendement global se chiffra à 12,000 caisses à peu près. Plusieurs nouvelles fabriques coopératives de conserves furent créées dans la Nouvelle-Ecosse orientale. Des organisations coopératives furent aussi constituées pour la production de la morue saumurée dont on signale un rendement substantiel. La qualité de ce produit fut déclarée excellente et fut écoulée avec profit.

Divers groupements de pêcheurs se livrèrent à la vente des homards vivants sur une base coopérative, ce qui leur assura des recettes beaucoup plus rémunératrices que celles réalisées auparavant sous le régime des expéditions individuelles. Les homards furent acheminés par goélette sur les Etats-Unis.

En la dernière partie de l'année, des plans furent formulés en vue de permettre à l'Union Générale des Pêcheurs Maritimes d'intensifier et d'amplifier ses travaux corporatifs dans la division et surtout de les appliquer à la côte orientale du Nouveau-Brunswick où des perspectives de succès s'offrent à l'activité des dirigeants. Le bureau-chef de la société, qui se trouve à Halifax, a rendu de grands services aux filiales de l'association tant en ce qui concerne l'achat que la vente et, en bien des cas, en effectuant des achats et des ventes directes. Ses travaux comportèrent la vente de conserves de homard et de maquereau salé aussi bien que l'achat de corde, de fil, de ligne et d'autres objets.

PERSONNEL

Il s'est produit plusieurs changements dans le personnel des inspecteurs de la division pendant l'année. L'inspecteur A. C. McNally, de l'arrondissement York-Sunbury, au Nouveau-Brunswick, fut mis à la retraite le 6 décembre et fut remplacé par E. G. Hunter.

J. A. Jardine fut nommé pour le comté de Ristigouche en remplacement de l'inspecteur Fournier qui fut mis à la retraite en décembre 1933 et J. J. Lozier fut nommé inspecteur pour le comté de Gloucester.

En l'Île-du-Prince-Edouard, Neil MacLeod fut nommé inspecteur pour le comté de Prince-Est et dans le comté de Pictou-Ouest, Nouvelle-Ecosse, Georges M. Adamson fut choisi pour remplir la vacance qui s'y était produite. Il est aussi survenu une vacance dans le comté d'Annapolis, Nouvelle-Ecosse, amenée par le décès de l'inspecteur Elmer Morgan en août 1933. Cette vacance fut comblée par la nomination de Bruce Hunter, le 16 mai 1934.

Dans toute la division, le service administratif de la pêche s'est révélée effectif par suite de la coordination parfaite qui existe entre ses diverses branches. Là où la chose fut jugée nécessaire, les inspecteurs passèrent provisoirement d'un arrondissement à l'autre en vue d'aider à la repression de la pêche illicite ou d'exercer le contrôle alimentaire du poisson lorsque le surveillant local se trouvait dans l'impossibilité de faire face à la situation. L'esprit de coopération qui existe entre les gardes-chasse provinciaux au Nouveau-Brunswick et les membres de la Gendarmerie à Cheval dans toutes les régions de la province produit les meilleurs effets tel qu'en témoigne la régression manifeste des tentatives de pêche illicite.

Pendant l'année, des réunions de surintendants piscicoles, d'inspecteurs et de surintendants de pêche eurent lieu en chacun des arrondissements en vue de l'échange mutuel de données et de renseignements recueillis et de la discussion de mesures concernant la répartition des produits piscicoles, etc. Tous ces agents ont tiré grand profit de ces réunions et les moyens d'action, qui y ont été adoptés, ont servi à faciliter l'expédition des produits piscicoles.

Une assemblée des surintendants de pêche eut lieu à Halifax en janvier dans le but d'étudier les modifications qu'il avait été projeté d'apporter aux règlements de pêche particuliers aux trois provinces et de dresser le plan général des travaux de l'année. Les règlements révisés devinrent effectifs à une date ultérieure dans l'année.

RAPPORT ANNUEL DU SURINTENDANT-CHEF DE PÊCHE, LE MAJOR J. A. MOTHERWELL—DIVISION DE L'OUEST— (COLOMBIE BRITANNIQUE)—ANNÉE 1934

Les cours pratiqués par la branche industrielle du saumon se révélèrent si attrayants en 1934 que la pêche se pratiqua avec une intensité exceptionnelle, surtout celle du saumon rouge. Les réserves de conserves de saumon étaient au premier de l'année devenues très limitées et tout donnait lieu d'espérer que les conditions du marché allaient s'améliorer. Par malheur, les marchés ne purent absorber un aussi fort pourcentage des conserves de la Colombie britannique que celui auquel on s'était attendu, de sorte qu'à l'expiration de l'année les fabricants de conserves se trouvaient encore à disposer de quantités importantes de produits, sans perspectives bien rassurantes pour leur écoulement.

Pendant l'année, il s'est préparé 1,582,926 caisses de saumon de toutes espèces, ce qui constitue la plus forte production depuis 1930. Ce résultat soutient avec avantage la comparaison avec la moyenne des cinq dernières campagnes, soit 1,367,183 caisses tel qu'il ressort du relevé suivant qui comporte des moyennes par période quinquennale pour les quinze dernières années.

1920-1924..	1,234,134 caisses
1925-1929..	1,716,531 "
1930-1934..	1,367,183 "

SAUMON ROUGE

Le saumon rouge donna 377,882 caisses en l'année 1934, résultat qui surpasse celui de toute autre année depuis 1925 à l'exception de 1930 alors que la mise en conserve de cette espèce se chiffra à 477,678 caisses.

La moyenne des cinq dernières années s'est montée à 337,897 caisses, tel qu'il ressort du relevé ci-dessous:

1920-1924..	303,836 caisses
1925-1929..	304,503 "
1930-1934..	337,897 "

Région de Naas.—Au chiffre de 36,242 caisses, le rendement en poisson de la région de Naas s'est révélé exceptionnellement fructueux et n'a pas été égalé depuis 1915. Ce total se compare à 16,347 caisses en 1929 et à 26,500 caisses en 1930, les rendements en conserves de ces années étant mis en évidence en vue du fait que la remontée de la rivière Naas est constituée de poissons de quatre et de cinq ans.

Rivière Skeena.—En cette aire, les prises furent déconcertantes: 54,558 caisses seulement contre 77,714 caisses en 1929 et 130,952 caisses en 1930. En la rivière Skeena, la remontée se compose aussi de poissons de quatre et de cinq ans.

Il semblait y avoir tout lieu de s'attendre que le rendement en conserves y atteindrait le chiffre de 90,000 caisses vu la production réalisée lors des grandes remontées migratrices des années ci-dessus, vu aussi les conditions constatées dans les frayères. Toutefois, s'il est vrai que le rendement en conserves de 1934 fut déconcertant, il n'en reste pas moins que les frayères furent trouvées dans un état satisfaisant, de sorte qu'il est évident que les mesures de conservation appliquées servent à assurer la survivance d'un nombre suffisant de géniteurs.

Rivers-Inlet et Smiths-Inlet.—En ces aires, les prises ne répondirent pas à l'expectative. Le rendement total en conserves s'y est chiffré à 89,575 caisses

contre 79,548 caisses en 1923 et 150,398 caisses en 1930. Comme en Naas et Skeena, les remontées migratrices se composèrent de poissons de quatre et de cinq ans. En ces régions aussi, la survivance des géniteurs fut jugée suffisante, surtout en Smiths-Inlet, de sorte qu'il est indubitable que les mesures réglementaires adoptées ont permis à un nombre suffisant de reproducteurs d'atteindre les frayères.

En ces aires, la pêche au filet flottant est d'exercice beaucoup moins difficile que dans les régions plus au nord et ce fait, joint à l'expectative d'une abondante migration et à la pratique de cours rémunérateurs pour le poisson, se traduit par un fort accroissement dans le nombre des bateaux en opération. En conséquence, les prises, au lieu d'être réparties sur un nombre raisonnable de pêcheurs, le furent sur un nombre peut-être 100 pour cent supérieur à celui susceptible d'exploitation fructueuse dans l'aire en question. Au lieu de retourner chez eux à la fin de la campagne pourvus de recettes satisfaisantes, tous les pêcheurs au filet flottant subirent des pertes dans la pratique de leurs exploitations. Il semble que les dirigeants de l'industrie seraient en mesure de régulariser l'exercice de cette branche des entreprises poissonnières mais jusqu'ici les divers groupements n'apparaissent pas avoir été capables de se mettre d'accord à cet égard.

Fleuve Fraser.—Au chiffre de 145,579 caisses, le rendement en conserves propre à cette aire est exceptionnellement considérable et tient dans une large mesure à cette migration qui dans les dernières années est désignée sous la dénomination de "remontée migratrice tardive des saumons rouges du fleuve Fraser" et qui s'est produite après le 25 août lors des cycles biologiques de 1926, 1927, 1930, 1931 et 1934.

Le total fourni pour 1934 comporte 14,491 caisses en provenance des eaux du passage Puget et 18,063 caisses originaires des Arrondissements Nos 2 et 3 sans comprendre toutefois les 5,643 caisses de saumon rouge du fleuve Fraser préparées dans les Arrondissements Nos 2 et 3.

Le relevé comparatif des prélèvements, effectués à même les contingents migrateurs remontant le fleuve Fraser, et cela, au moyen d'engins de pêche mouillés sur les deux côtés de la frontière internationale, sert à dénoter un rendement en conserves de 491,855 caisses pour 1934 contre 450,944 caisses en l'année de grande migration de 1930. Sur ce total, 352,579 caisses furent réalisées dans les eaux du passage Puget bien que les saumons se dirigeassent vers les frayères du fleuve Fraser sur le côté canadien.

SAUMONS DE PRINTEMPS, À DOS BLEUTÉ ET STEELHEAD

Les rendements en conserves de saumon de printemps, de saumon à dos bleuté et de steelhead restent relativement faibles parce que la substance de ces poissons est plus recherchée à l'état frigorifié ou frais qu'à l'état de conserve.

COHO

On constatera qu'au chiffre de 195,874 caisses en 1934, le rendement en conserves du coho est le plus considérable qui ait été enregistré. Le négoce en coho varie d'une année à l'autre mais les perspectives de vente en 1934 semblèrent suffisamment rassurantes pour justifier cette production. La montée se révéla exceptionnellement abondante dans presque toute la province et on est d'avis qu'à la faveur de conditions commerciales avantageuses, la production des conserves de coho doit rester élevée.

Par période quinquennale, le rendement en conserves de coho se décompose comme suit pour les quinze dernières années:

1920-1924	110,018 caisses
1925-1929	167,397 "
1930-1934	143,813 "

SAUMON ROSE

Le relevé suivant, donnant le rendement en conserves de saumon rose par période de deux ans pour les quinze dernières années, indique une moyenne de 483,961 caisses pour les deux années passées par comparaison à un rendement en conserves de 435,364 caisses en 1934:

1921-1922.....	387,442 caisses
1923-1924.....	549,246 "
1925-1926.....	609,196 "
1927-1928.....	519,989 "
1929-1930.....	794,953 "
1931-1932.....	215,355 "
1933-1934.....	463,961 "

La migration ordinairement importante des saumons roses en l'aire de Massette de l'archipel de Charlotte, qui avait manqué en l'année du cycle biologique de 1932, est en toute vraisemblance revenue à la normale pendant la saison sous revue. On aurait pu probablement sans danger autoriser la mise en conserve de plus fortes quantités de ces poissons mais on jugea préférable de se tenir dans les limites de la sécurité et d'assurer la survivance d'un nombre suffisant de reproducteurs.

Dans le bassin du fleuve Fraser, l'année 1934 se trouva être une période de faible migration pour les saumons roses.

CHUM

Un total de 513,184 caisses de chum fut préparé en 1934. Ce résultat soutient avec avantage la comparaison avec les prises récentes de cette espèce de poisson et surtout avec la moyenne de 314,137 caisses propre à la dernière période quinquennale, tel qu'il ressort du relevé suivant:

1920-1924.....	280,558 caisses
1925-1929.....	632,042 caisses
1930-1934.....	314,137 caisses

SAUMON—QUALITÉ

Comme dans le cas de la grande remontée migratrice des saumons roses dans le fleuve Fraser, les contingents de saumons rouges migrateurs traversent les eaux du passage Puget pour se rendre aux frayères du fleuve Fraser sur le côté canadien.

Les remontées tardives du saumon rouge, qui se sont produites dans les années 1930, 1931 et 1934, furent intensivement exploitées par les pêcheurs en exercice au sud de la ligne frontière internationale et environ 75 pour cent des remontées du fleuve Fraser fut réalisé par les pêcheurs du passage Puget. La qualité des poissons constituant ces migrations tardives est de toute première qualité en l'eau salée du passage Puget tout comme dans le cas des saumons roses, mais une fois que les saumons roses sont passés des eaux étasuniennes en celles du Canada ils s'attardent pendant plusieurs semaines entre l'embouchure du fleuve Fraser et la frontière internationale. Or pendant leur séjour en cette aire, la qualité de leur substance se détériore rapidement sous l'influence des eaux douces du fleuve Fraser.

L'Arrondissement N° 1, qui est le cours du fleuve Fraser, constitue en premier lieu une aire de pêche au filet flottant. Or, on a constaté qu'au moyen du filet flottant une fraction importante de la remontée du saumon rouge, alors de bonne qualité, ne pouvait pas être obtenue par suite de la limpidité de l'eau dans le golfe de Georgie. Les choses en étant ainsi et en vue de permettre à l'industrie canadienne de réaliser une part équitable de saumon canadien de bonne qualité, il fut résolu d'autoriser en 1934, pour la première fois, l'usage de la senne à poche pour la capture des saumons rouges à destination du fleuve Fraser. Les exploitations de ce genre ne furent, toutefois, pas permises avant le 1er septembre afin d'en restreindre la pratique à

la remontée tardive. Les premiers saumons rouges ne s'attardent nulle part, poursuivant sans arrêt leur ascension du fleuve, de sorte qu'ils sont capturés en bonne condition par les pêcheurs au filet flottant.

Les résultats des opérations à la senne, accomplies cette année, se sont traduits par la réalisation d'un plus fort pourcentage que d'habitude de saumon rouge de bonne qualité.

En vertu d'un marché, les pêcheurs au filet flottant bénéficièrent d'un prix rémunérateur pour leur saumon rouge jusqu'au 15 septembre bien qu'une bonne quantité de ces poissons, tels que capturés après le 1er septembre, se soient révélée de médiocre qualité comestible. Tout de suite après le 15 septembre, toutefois, les cours fléchirent très rapidement par suite de l'avisement de la qualité et du fait que les fabricants de conserves de l'arrondissement refusèrent d'acheter du saumon rouge à un prix quelconque. En conséquence, 224,295 saumons rouges furent expédiés aux fabriques du passage Puget, à raison de dix sous, le poisson, contre soixante sous payés par les fabricants canadiens pour les poissons de bonne qualité capturés au filet flottant avant le 15 septembre.

En ce qui concerne la qualité en général, le passage suivant, extrait d'une communication émanée de l'Office de Contrôle alimentaire des Conserves de Saumon, ne manque pas d'intérêt:

"L'Office de Contrôle alimentaire des Conserves de Saumon de la Colombie britannique juge bon d'attirer votre attention sur le grand nombre de colis présentement soumis à l'examen qui ne peuvent pas être reconnus comme susceptibles de certification officielle. L'année dernière, il en fut présenté un moins grand nombre et on se fit un devoir d'adresser des éloges à l'industrie pour les améliorations réalisées par elle dans la mise en conserve. Il est à regretter que ces améliorations ne soient pas pleinement maintenues. De fortes quantités de saumon rouge du fleuve Fraser, mises en conserve après les premiers jours de septembre doivent forcément être classées comme produits de deuxième qualité par suite du manque de consistance de la chair. La condition de ces conserves semble résulter de celles des saumons eux-mêmes à cause de la tardiveté de la migration et non d'une manutention défectueuse".

Les observations de l'Office s'appliquent aux poissons capturés au moyen du filet flottant à l'époque de la migration tardive car presque tout le saumon rouge du fleuve Fraser, jugé non susceptible de certification par l'Office de Contrôle, avait été capturé à l'aide du filet flottant.

CONTRÔLE ALIMENTAIRE DES CONSERVES DE SAUMON

Les travaux de l'Office de Contrôle alimentaire des Conserves de Saumon témoignent toujours de la nécessité d'un pareil régime de contrôle sur les opérations de mise en conserve. Malgré le fait que l'Office fonctionne déjà depuis quelques années, il se trouve encore des exploitants qui n'exercent pas suffisamment de soin dans la conduite de leurs opérations et qui ont été durement éprouvés par le fait que l'Office a refusé de certifier de gros colis de conserves, surtout de conserves dérivées de la migration tardive des saumons rouges à destination du fleuve Fraser et préparées après le 1er septembre.

Les relevés suivants donnent les particularités relatives aux contrôles alimentaires effectués en 1934.

Nombre d'inspections effectuées.....	3.123
Nombre total de caisses examinées.....	1.550.700
Nombre total de caisses rejetées.....	28.000
Nombre total de caisses susceptibles de certification.....	1.521.751
Montant total des droits acquittés.....	\$15.208.24

PARTICULARITÉS RELATIVES AUX CONTRÔLES ALIMENTAIRES DE CONSERVES
DE SAUMON SELON L'ESPÈCE

Espèces	Nombre de caisses examinées	Nombre de caisses rejetées	Nombre de caisses susceptibles de certification
Saumon rouge.....	270,511	21,091	349,420
Saumon de printemps.....	28,908	125	28,783
Steelhead.....	921		921
Saumon à dos bleuté.....	28,102	110	27,992
Coho.....	197,905	500	197,405
Saumon rose.....	433,621	5,063	448,558
Chum.....	470,732	2,060	468,672
Totaux.....	1,550,700	28,949	1,521,751

PARTICULARITÉS RELATIVES AUX CONSERVES DE SAUMON REJETÉES SELON
L'ESPÈCE

Espèces	Au-dessous de deuxième qualité	Deuxième qualité	Collets et queus	Totaux
Saumon rouge.....	75	19,346	1,670	21,091
Saumon de printemps.....		125		125
Saumon à dos bleuté.....			110	110
Coho.....		500		500
Saumon rose.....	144	4,919		5,063
Chum.....	933	1,127		2,060
Totaux.....	1,152	26,017	1,780	28,949

CONSERVES DE SAUMON—EXPORTATIONS

Le relevé suivant donnent les exportations de conserves de saumon effectuées du port de Vancouver pendant l'année:

Australie.....	260,126	caisses
Afrique—Méridionale.....	58,912	"
" Septentrionale.....	100	"
" Orientale.....	1,743	"
" Occidentale.....	1,154	"
Belgique.....	22,484	"
Bolivie.....	295	"
Iles Canari.....	50	"
Amérique centrale.....	10	"
Chili.....	275	"
Chine.....	1,081	"
Colombie.....	25	"
Danemark.....	291	"
Indes orientales.....	1,537	"
Canada oriental.....	176,486	"
Egypte.....	280	"
Fiji, Iles.....	4,389	"
France.....	119,990	"
Allemagne.....	2,936	"
Gibraltar.....	100	"
Etat libre d'Irlande.....	50	"
Italie.....	106	"
Inde.....	7,671	"
Japon.....	49	"
Maurice.....	1,055	"
Norvège.....	50	"
Nouvelle-Zélande.....	45,082	"
Panama.....	865	"
Palestine.....	30	"
Pérou.....	230	"
Philippines.....	3,550	"
Amérique méridionale.....	2,132	"
Détroits de la Soude.....	578	"
Océanie.....	3,073	"
Suisse.....	400	"
Suède.....	50	"
Royaume-Uni.....	291,405	"
Etats-Unis, côte du Pacifique.....	2,063	"
Antilles.....	12,790	"

Total..... 1,023,493 caisses

SAUMON—EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS (À L'ÉTAT FRAIS POUR LA MISE EN CONSERVE)

Le relevé suivant donne, en caisses, les quantités de saumon rouge exportées aux eaux étasuniennes et importées de ces dernières pendant la campagne de 1934 pour la mise en conserve:

	Importations	Exportations
Alaska.....	2,028	
Passage Puget.....	14,496	20,390
Banc Swiftsure.....	4,811	

SAUMON—CONSERVATION

A titre d'exemple des excellents résultats acquis en ce qui concerne la reconstitution des peuplements de saumon, il convient de faire mention ici de la pêche de saumon rouge propre au passage Barclay. Le déversement d'œufs de saumon rouge dans les frayères des bassins lacustres Sproat et Great-Central, joint aux restrictions appliquées aux exploitations de pêche pendant un certain nombre d'années, a servi à ramener cette pêche à son ancienne productivité, pour le moins. Pendant la campagne de 1934, les prises, s'y chiffrent à 75,000 poissons par comparaison à 60,000 l'année d'avant et à 47,860 en l'année de grande migration de 1930. Malgré ces prises fructueuses, le nombre des géniteurs ayant réussi à échapper aux filets et à atteindre les frayères a été considérable.

SAUMON SALÉ AU SEL SEC

Le relevé suivant donne, par espèce, les rendements en saumon salé au sel sec réalisés en Colombie britannique depuis 1925:

	Saumon rouge	Saumon blanc du printemps	Coho	Saumon rose	Chum	Totaux
1925.....		4,580		2,137	131,737	136,217
1926.....					139,858	139,858
1927.....					81,870	81,870
1928.....			48		170,205	170,253
1929.....					77,362	77,362
1930.....				1,291	114,932	116,223
1931.....	520	9,743	4	40,371	336,055	386,693
1932.....		8,142			119,147	127,289
1933.....		89		7,469	75,317	82,875
1934.....			2		94,357	94,359

Les fluctuations, constatées dans la production du saumon salé au sel sec d'année en année, sont conditionnées par les besoins du marché. Ce produit est tout entier expédié en Orient mais dans les dernières années, la pratique du négoce est devenu de plus en plus difficile par suite des perturbations survenues dans le régime des changes. La compression des envois dans les deux dernières années surtout n'a été nullement provoquée par la raréfaction du poisson car le saumon chum qui est l'espèce surtout utilisée pour la préparation de ce produit n'accuse aucun indice de déclin en quantité.

CONGÉLATION DU SAUMON

La pratique de la congélation du saumon continue à se généraliser, surtout pour l'alimentation des marchés européens. Les principaux ports d'expédition sont Vancouver, Prince-Rupert, Victoria et New-Westminster où se trouvent des grands entrepôts frigorifiques.

SAUMON—UNITÉ DE PÊCHE

Comme annexe à cet ouvrage se trouve un intéressant relevé (Relevé N° 18) donnant les prises des diverses espèces de saumon effectuées au moyen des nombreux procédés de pêche mis en usage en 1934. Les prises, réalisées par ces procédés, se sont totalisées à 24,723,242 poissons par comparaison à un total de 18,540,542 en 1933. L'augmentation est surtout attribuable à une plus forte capture de saumon rouge, de saumon de printemps, de coho et de chum.

BATEAUX À MOTEUR DANS LA PÊCHE DU SAUMON

Le nombre de bateaux à moteur mis en usage dans les aires septentrionales de la pêche du saumon au filet flottant a manifesté un accroissement régulier, passant de 85 en 1924 à 2,922 en 1934. Voir Relevé N° 15.

PÊCHE DE SAUMON

PÊCHE DE SAUMON—GRÈVES

En ce qui concerne les conditions de travail dans l'industrie poissonnière, l'année 1934 s'est révélée l'une des plus satisfaisantes, le seul contretemps qui soit survenu ayant été une grève qui éclata parmi les pêcheurs au filet flottant de l'aire Nitinat et qui dura une semaine. Les pêcheurs déclarèrent que les prix pratiqués pour le poisson ne leur étaient pas rémunérateurs mais après une semaine de chômage, un accord fut conclu et les exploitations reprirent leur cours.

CONTINGEMENT FRANÇAIS DE SAUMON FRIGORIFIÉ

L'année sous revue fut la première où un régime de contingentement ait été appliqué aux expéditions de saumon frigorifié en France. Le contingent accordé au Canada pour 1934 fut de 375 quintaux métriques ou 82,500 livres entre le 1er octobre et le 31 décembre.

Vu la brève période de temps, assurée entre l'avis du contingentement et la mise en application de ce dernier, répartition en fut faite entre les exportateurs qui manifestèrent le désir d'en profiter.

Les espèces de saumon frigorifié, réclamées par le marché français sont le coho, le saumon rouge de printemps et le steelhead.

CONTINGEMENT FRANÇAIS DES CONSERVES DE SAUMON

Ce fut la deuxième année où des expéditions de conserves canadiennes de saumon furent acheminées sur la France sous le régime de contingentement institué par l'accord commercial en date du 12 mai 1933. Le premier contingentement valable jusqu'au 25 septembre 1933, comportait 25,000 quintaux métriques tandis que le deuxième embrassant la période comprise entre le 1er octobre 1933 et le 30 novembre 1934, comporta 74,670 quintaux métriques ou 16,427,400 livres.

Par l'application de ce deuxième contingentement, les expéditions effectuées en 1934 se chiffèrent à environ 3,143,000 livres, les premiers envois ayant eu lieu dans les trois derniers mois de 1933.

FLÉTAN

On signale un accroissement de 12,230 quintaux dans les déchargements de flétan en Colombie britannique pendant l'année. Le total en fut de 182,602 quintaux par comparaison à 170,372 l'année précédente. Sur ce total, 96,682 quintaux furent débarqués par les navires canadiens au nombre de 115, par comparaison à 82,799 quintaux effectués par 83 bateaux en 1933, y compris tous les bateaux ayant accompli cinq sorties aussi bien que ceux en ayant accompli plus de cinq.

La pêche commença le 1er mars 1934 au lieu du 15 février comme l'année précédente et le contingentement, assigné pour la Zone 2, fut réalisé si tôt que la Commission internationale des Pêcheries ferma cette aire à la pêche à minuit le 19 août. Les déchargements, en provenance des Zones 3 et 4 nécessitèrent aussi la fermeture de ces aires à minuit le 27 octobre.

L'industrie du flétan s'est révélée même plus profitable qu'en l'année antérieure et les bateaux qui en 1933 n'avaient été en exercice qu'une partie de l'année se livrèrent à des exploitations pendant toute la saison de 1934.

Un des faits les plus encourageants signalés dans la pratique de l'industrie du flétan, en ce qui concerne la Colombie britannique, consiste dans l'accroissement des expéditions de cette denrée sur l'Angleterre, la France, la Belgique et la Hollande. Le flétan est congelé dans les entrepôts frigorifiques de la Colombie britannique puis envoyé à destination.

Les foies de flétan constituèrent de nouveau un facteur important de recettes et la quantité qui en fut débarquée dans les ports de la Colombie britannique s'est élevée à 3,160 quintaux d'une valeur de \$69,148.

HARENG SALÉ AU SEL SEC

Depuis nombre d'années il se prépare sur les côtes orientale et occidentale de l'île Vancouver du hareng salé à destination des marchés de l'Orient. Le rendement annuel en hareng salé au sel sec a varié de quinze à vingt mille tonnes jusqu'à un maximum de soixante mille tonnes, selon les exigences du marché et l'importance des réserves de matières premières.

Le négoce en cette denrée était généralement profitable chaque année lorsqu'on avait cure de voir à l'application de procédés méthodiques de vente mais par malheur c'est justement là un facteur que les exploitants de la Colombie britannique négligent plutôt aujourd'hui de mettre en œuvre.

La majeure part du hareng salé au sel sec est acheminée sur les marchés de Chine, soit directement, soit par l'agence des Japonais mais au lieu d'être rémunérateur, comme par le passé, ce négoce est devenu susceptible de fluctuations dues, entre autres causes, au manque de modes appropriées de vente, à certaines divergences de goût particulières à l'Orient et aux contretemps provoqués par l'instabilité du régime des changes, surtout en ces quelques dernières années.

En vue de porter remède à cette malencontreuse situation, surtout en ce qui concerne les modes d'écoulement en usage, les dirigeants de l'industrie s'efforcèrent pendant l'année sous revue de tirer partie des dispositions de la Loi fédérale de 1934 portant encouragement à l'écoulement des Produits naturels et réclamèrent la constitution d'un office local appelé à réorganiser le négoce en poisson salé. Le résultat de cette demande fut la création par décret du Conseil de l'Office du Poisson salé de la Colombie britannique qui assumait immédiatement la direction du commerce en hareng salé au sel sec sans pouvoir, toutefois, s'intéresser au saumon salé au sel sec parce que la campagne industrielle de 1934 se trouvait trop avancée.

L'Office local, à la suite d'un examen de la condition et des marchés et des producteurs, conclut à la nécessité de limiter à 20,500 tonnes la production en Colombie britannique, en la répartissant entre quinze fabriques de hareng salé au sel sec, dont onze sur la côte orientale et quatre sur la côte occidentale de l'île Vancouver.

Il est encore trop tôt pour se prononcer sur la nature des résultats qu'ont produits sur le négoce en hareng au sel sec les moyens de contrôle appliqués par l'Office mais il y a tout lieu de croire que sa mise en fonctionnement aura pour effet de relever cette branche du commerce de l'état de déchéance où elle était tombée.

Le rendement en hareng salé au sel sec s'est monté en 1934 à 414,626 quintaux par comparaison à 513,024 quintaux en 1933. Il convient, toutefois, de faire observer ici que ces chiffres ne constituent aucun indice de l'abondance du poisson car en la deuxième moitié de l'année la production industrielle de cette denrée fut, selon les directives de l'Office, soumise à des restrictions. Comme question de fait, la migration des harengs dans les eaux de la Colombie britannique pendant l'année fut très considérable et si les conditions du marché l'avaient exigé, rien n'aurait été plus facile que d'accroître très sensiblement les prises de ces poissons.

CÉLAN

En 1933, la migration des célan manqua presque totalement, autant qu'il s'agit des eaux de la Colombie britannique. A la suite de recherches ardues, on réussit enfin à localiser les banes de célan, plusieurs milles au sud des eaux canadiennes. Mais la distance de ces lieux aux usines rendit impraticable le traitement industriel du célan. En 1934, toutefois, les célan se montrèrent de nouveau abondants, ce qui servit à assurer un rendement en conserves de 35,437 caisses par comparaison à 2,946 l'année d'avant avec accroissement correspondant dans la production des farines et des huiles de ce poisson. Voir Relevés n° 10 et 11.

CHASSE DES BALEINES

Au chiffre de 350, la capture des baleines fournit une augmentation de 141 par rapport à l'année antérieure. La capture des cachalots fut de 75 en augmentation mais celle des baléionoptères accuse un fléchissement de 46. Voir Relevé n° 12.

FARINES ET HUILES DE POISSON

La production des farines et des huiles de poisson s'est révélée bien supérieure à celle de l'année antérieure. C'est le célan, naturellement, qui fournit le plus fort accroissement. On se rappellera que la migration des célan en 1933 manqua presque totalement mais que ces poissons se montrèrent de nouveau en quantités normales pendant l'année sous revue. Les exploitations baleinières manifestent aussi un relèvement sensible par rapport à l'année d'avant et comme question de fait la quantité d'huile de baleine réalisée en 1934 est supérieure à tous les rendements des quinze dernières années.

Les farines et huiles d'autres provenances, telles celles dérivées de la substance des saumons et des flétans, fournirent de même de plus forts rendements.

HUITRES

Par suite des succès dus à l'introduction dans les eaux de la Colombie britannique de naissains d'huîtres de provenance étrangère, les gisements y constituent des réserves de pêche de plus en plus importantes tant pour l'approvisionnement des marchés en huîtres fraîches que pour l'alimentation des fabriques de conserves. Le rendement en conserves de l'année se chiffra à 860 caisses et tout donne lieu d'espérer, vu la facilité avec laquelle ces conserves furent écoulées, que les quantités ainsi traitées vont aller en s'accroissant d'une façon sensible.

PEAUX DE PHOQUE À FOURRURE

L'année sous revue a fourni le plus faible nombre de peaux de phoque depuis 1915. Cette régression est indubitablement le résultat de l'avisement des cours pratiqués pour les peaux de phoque en ces dernières années joint aux profits auxquels a donné lieu l'exercice des exploitations de pêche au saumon à la ligne traînante, exploitations que les Indiens ont pratiquées à la quasi exclusion de toutes autres.

La moyenne de \$2 par peau n'offrit aucun encouragement aux chasseurs de phoques.

PÉTONCLES—ESSAIS DE DRAGAGE

La Société canadienne des Armements à la Pêche du Flétan préconisa la conduite de recherches par le département en vue de s'assurer des possibilités qu'offre la pêche de pétoncles sur la côte du Pacifique. Un certain nombre d'appareils et d'engins en usage dans les eaux atlantiques furent expédiés à Prince-Rupert par le ministère et des essais furent tentés dans les environs de l'archipel Charlotte, le long du côté oriental du détroit de Hécate ainsi qu'en nombre de localités à partir de la baie Departure jusqu'à Sydney sur la côte orientale de l'île Vancouver. Les résultats furent déconcertants car s'il est vrai qu'en la plupart des aires où furent exécutées des opérations de dragage, quelques exemplaires de pétoncles ont été recueillis, il n'en reste pas moins que nulle part ces mollusques n'ont semblé être en quantités suffisantes pour justifier l'entreprise d'exploitations commerciales. On projette de poursuivre ces recherches l'année prochaine.

DESTRUCTION DES OTARIES

Le premier débarquement de l'expédition de chasse aux otaries en 1934 eut lieu sur les rochers Virgin où on constata la présence d'un nombre considérable d'otaries adultes et de jeunes. Là comme sur les rochers Pearl, on extermina un total de 663 adultes et de 125 jeunes. Les conditions climatiques se montrèrent des plus défavorables à la conduite des opérations de chasse, comme c'est du reste souvent le cas en ces régions, et il n'y eut que deux jours, les 9 et 13 juin, où des débarquements purent être effectués sans danger. Par suite des intempéries, une tentative de débarquement sur les îles Scott échoua misérablement.

Le capitaine du *Givenchy* fait observer que cette année il n'y avait relativement que peu de jeunes et qu'il n'en fut même constaté aucun sur les rochers Pearl.

SERVICE DE SURVEILLANCE DE PÊCHE

Un total de 114 bateaux furent affectés à la surveillance des pêcheries. Sur ce nombre, 21 appartenaient au département, 82 avaient été affrétés et 11 étaient des bateaux à rames loués.

Les deux navires de police, le *Malaspina* et le *Givenchy* assurèrent, comme par le passé, un excellent service. Ces navires sont chargés de la surveillance de la zone de trois milles, de la répression de toutes tentatives de pratiques illicites dans les eaux canadiennes de la part des bateaux de pêche étrangers, de la sauvegarde des troupeaux de phoques à fourrure dans leur migration vers les îles Pribilof et de nombreux autres travaux, qui leur sont assignés de temps en temps.

Le *Givenchy* fut de nouveau affecté pendant une partie de l'hiver à la pratique d'opérations de sauvetage en mer à Banfield sur la côte occidentale de l'île Vancouver.

Le *Malaspina* parcourut 26,962 milles pendant l'année et le *Givenchy* 15,240 milles.

Un total de 262 heures 10 minutes furent consacrées à la pratique de la surveillance aérienne des pêcheries, tel qu'il ressort du relevé suivant:

Bases d'opération	—	Heures	Minutes
<i>Arrondissement n° 2—</i>			
Baie Swanson.....		143	55
<i>Arrondissement n° 3—</i>			
Baie Alert.....	39 h. 00 m.		
Nootka.....	5 h. 10 m.		
Nanaimo.....	53 h. 30 m.		
Tofino.....	3 h. 25 m.		
Quathiaski.....	17 h. 10 m.	118	15
Total.....		262	10

La police aérienne assure un service des plus effectifs et, comme question de fait, son efficacité va sans cesse s'accroissant par suite du type perfectionné d'avion qui est aujourd'hui utilisé. Les dépenses afférentes à ce service sont maintenant beaucoup moindres que lors des années où l'aviation se trouvait encore aux stades d'expérimentation.

CONTRAVENTIONS

On trouvera ci-dessous un relevé donnant le nombre de contraventions qui se sont produites en chacun des arrondissements pendant l'année ainsi que les recettes dérivées des amendes et des ventes d'objets confisqués:

—	Arron- dissement n° 1	Arron- dissement n° 2	Arron- dissement n° 3	Totaux
Contraventions.....	56	54	74	184
Amendes.....	657 00	1,897 50	1,202 50	3,757 00
Ventes.....	762 46	201 58	359 01	1,323 05
Totaux.....	1,419 46	2,099 08	1,561 51	5,080 05

Le nombre des contraventions est en augmentation de 24 par rapport à l'année antérieure.

PÊCHE SPORTIVE

Nombre des touristes en visite dans la Colombie britannique n'ont pas ménagé leurs témoignages de satisfaction à l'occasion de l'excellente pêche sportive qu'il leur a été donné de pratiquer en 1934. La pêche du coho à la mouche le long de la côte orientale de l'île Vancouver aussi bien que la pêche du saumon à la cuillère sur un vaste secteur de la côte sont de plus en plus pratiquées et servent à attirer chaque année de nombreux touristes dans la province.

Les travaux du service piscicole du ministère ont eu pour effet d'assurer d'excellente pêche à la truite en de nombreux lacs et cours d'eau d'accès relativement facile à ceux qui tiennent à se livrer à ce genre d'amusement.

Les sociétés de pêche et de chasse de l'île Vancouver se sont récemment constituées en une corporation dite Syndicat corporatif de Pêche et de Chasse de l'île Vancouver. Il existait déjà une société du même ordre sur la terre ferme et l'expérience a enseigné qu'il était beaucoup plus facile et satisfaisant à tous les points de vue d'avoir affaire à une seule association que d'être forcé de traiter avec de multiples petites organisations dont les intérêts et les demandes se contrariaient souvent.

Pendant l'année, 265 déversements d'œufs et d'alevins de poisson sportif furent effectués par les pisciculteurs à l'emploi du département, soit 3,292,678 œufs et 3,337,221 alevins, tel qu'il ressort du relevé suivant:

Désignation des espèces	Nombre de déverse- ments	Nombre d'	
		Œufs	Alevins
Saumon atlantique.....	3		19,344
Truite kamloops.....	205	2,813,933	2,713,335
Truite coupe-gorge.....	18	110,000	246,141
Truite brune.....	4		16,360
Truite steelhead.....	6		182,783
Truite de ruisseau de l'Est.....	12	80,000	175,441
Truite arc-en-ciel.....	17	288,745	3,161
Totaux.....	265	3,292,678	3,337,221

Les pêcheurs à la ligne de Cranbrook, de Kelowna, Vernon, Penticton et Revelstoke ont poursuivi la pratique de leurs propres opérations piscicoles avec des œufs et des alevins qui leur furent fournis par le département et ont réalisé des progrès sensibles dans l'élevage et l'immersion des digitales et des fretins.

Nombre de sociétés ont exprimé leurs remerciements pour l'aide accordée par le département aux pêcheurs à la ligne, aide qui s'est traduite soit par le déversement d'œufs et d'alevins, soit par les services rendus par le personnel du génie, les agents de pisciculture ou les inspecteurs.

MISE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS

En dépit d'exploitations intensives de pêche pendant toute l'année, surtout en ce qui concerne le saumon, l'observation des règlements par les exploitants s'est révélée généralement satisfaisante. Les pêcheurs semblent chaque année se rendre de plus en plus compte qu'il est de leur intérêt de se conformer à la loi de façon à assurer ainsi la pérennité des réserves naturelles de pêche.

PERMIS ET PATENTES

Le nombre des sennes à poche à saumon fut de 296 contre 238 en 1933. Le nombre des filets flottants à saumon fut de 6,113 contre 5,438 en 1933. On compta 3,045 pêcheurs de saumon à la ligne traînante contre 2,815 l'année précédente. Dans l'ensemble, il y eut 13,163 permis de délivrés par comparaison à 12,433 en 1933. Quarante-neuf fabriques de conserves de saumon furent patentes par le gouvernement provincial pendant l'année, le même nombre qu'en 1933.

SERVICE DU GÉNIE

Les travaux du service du Génie comportèrent l'examen de vingt-cinq rivières à saumon et le curage de leur lit. Les travaux de ce genre, qui sont d'une extrême importance, nécessitent des déplacements étendus et prennent beaucoup de temps bien que les dépenses afférentes aux opérations du curage ne sont parfois pas très considérables. Le service du Génie a vu aussi à la pratique de réparations à huit des écloséries de poisson exploitées par le département. Ces derniers travaux, aussi, nécessitent beaucoup de temps par suite du fait que nombre des stations piscicoles sont d'accès difficile.

Conformément à la ligne de conduite adoptée par le ministère à l'égard des clubs de pêche et de chasse, les ingénieurs n'ont ménagé ni leur aide ni leurs conseils à ces organisations concernant la mise en valeur et l'aménagement des étangs-viviers pour poissons sportifs qu'ils exploitent. Des conseils techniques furent aussi fournis de temps à autre à l'Office provincial de la Chasse, sans frais pour le département. Les travaux de ce service consistèrent aussi à prêter main-forte à l'Office de Biologie, à explorer certaines régions continentales en vue d'y porter remède aux conditions de la pêche et de dresser des plans pour les entreprises projetées.

RÉUNION ANNUELLE DES SURVEILLANTS DE PÊCHE

Par suite de la nécessité qu'il y avait d'économiser, on jugea à propos de remettre à une autre année la réunion des surveillants de pêche. On projette, toutefois, de tenir une convocation, aussitôt que les circonstances le permettront, car la discussion en commun des problèmes relatifs à l'administration et à l'industrie poissonnière s'est révélée très utile.

DÉCÈS

Pendant l'année, le service piscicole eut à déplorer la perte d'un de ses membres par la mort de M. William John Sanson, qui en qualité d'adjoint, se trouvait en exercice à l'écloserie de Kennedy. Il faisait partie du service depuis le 1er août 1926.

PERSONNEL

Le nombre d'employés dans les divers services du ministère en Colombie britannique s'est chiffré à 446 cette année et se décompose comme suit:

Inspectorat et administration..	56
Gardiennage..	44
Service de surveillance sur mer..	206
Pisciculture..	125
Curage des cours d'eau..	15
Total..	466

L'augmentation en nombre des surveillants sur terre et sur mer devint nécessaire par suite de l'intensification des entreprises de pêche pendant l'année.

ENSEMBLE DE LA PROVINCE—1925 À 1934

RELEVÉ N° 1

Années	Nombre de fabriques de con- serves en ex- ploi- tation	Nombre de permis à saumon délivrés					Saumons rouges	Rouges de prin- temps	Roses de prin- temps	Blancs de prin- temps	Saumons à dos bleuté	Steel- heads	Cohos	Roses	Chums	Totaux
		F.F.	L.T.	S.P.	S.T.	P.F.										
1925	65	4,225	1,821	329	37	19	392,643	39,142	4,419	29,938	10,675	1,996	188,505	445,400	607,904	1,720,622
1926	76	4,750	2,416	445	41	6	336,995	41,276	4,177	23,736	19,445	2,165	162,449	772,993	701,962	2,065,198
1927	76	5,637	3,093	555	46	7	308,032	34,029	8,819	16,129	20,820	1,746	161,148	247,617	562,109	1,360,449
1928	62	5,179	2,987	399	22	7	203,541	11,002	2,328	5,526	6,073	865	150,684	792,362	863,256	2,035,637
1929	63	5,609	2,630	371	24	7	281,306	8,295	3,156	7,926	22,246	672	174,198	477,969	424,982	1,400,750
1930	59	6,061	3,115	343	21	7	477,678	20,184	6,650	11,970	42,033	1,656	148,561	1,111,937	401,114	2,221,783
1931	35	4,893	3,115	228	21	7	291,464	17,526	4,727	4,894	25,296	1,326	76,879	206,995	55,997	685,104
1932	44	5,359	3,033	157	30	7	284,355	46,953	14,133	14,974	28,505	1,168	160,466	223,716	306,761	1,081,031
1933	49	6,113	2,880	238	31	8	258,107	12,464	1,849	5,953	21,763	1,459	137,289	532,558	293,630	1,265,072
1934	49	6,826	3,099	296	9	8	377,882	15,281	1,644	12,859	29,556	1,282	195,874	435,364	513,184	1,582,926

NOTE.—Les permis délivrés comportent les transferts d'un arrondissement à l'autre, à l'exception des sennes à poche en 1930 et 1931.

Années	Nombre de fabriques de conserves en exploitation	Nombre de permis à saumon délivrés					Saumons rouges	Rouges de printemps	Roses de printemps	Blancs de printemps	Saumons à dos bleuté	Steel-heads	Cohos	Roses	Chums	Totaux
		F.F.	L.T.	S.P.	S.T.	P.F.										
*1925.....	3	210					20,351	5,441	387	538		470	8,188	35,880	23,497	94,752
†1925.....							18,945	4,067	387	392		457	7,726	34,530	22,504	89,008
*1926.....	4	316					15,929	4,616	751	597		375	4,274	43,891	15,392	85,825
†1926.....							15,929	4,616	751	597		375	4,274	50,815	15,392	92,749
*1927.....	4	302					11,986	3,221	511	213		96	3,845	16,609	3,307	39,788
†1927.....							11,986	3,221	511	213		96	3,845	16,609	3,307	39,788
*1928.....	3	263					5,558	1,471	68	615		36	18,002	95,998	4,591	126,339
†1928.....							5,540	1,471	68	307		36	10,734	83,183	3,538	104,877
*1929.....	3	240					16,347	256	57	96			1,195	10,507	1,261	29,669
†1929.....							16,077	256	57	96			1,145	10,342	1,212	29,185
*1930.....	3	282					26,500	1,772	283	176		137	5,555	90,163	4,330	128,916
†1930.....							26,405	1,722	283	176		84	961	79,976	3,853	113,460
*1931.....	1	235					16,929	1,010	323	106			8,943	5,178	660	33,149
†1931.....							9,146	1,010	323	100			443	3,575	392	14,995
*1932.....	3	278					15,138	5,848	264	468		23	33,495	51,920	15,070	122,226
†1932.....							14,154	3,676	264	468		10	7,955	44,629	14,515	85,671
*1933.....	3	297					10,173	1,014	227	214		114	19,016	57,406	2,778	90,942
†1933.....							9,757	885	227	184		49	3,251	44,306	1,775	60,434
*1934.....	3	335					36,242	533	126	145		311	26,698	37,698	5,558	107,311
†1934.....							28,701	383	126	145		311	9,935	32,965	2,648	75,214

NOTE.—Les permis délivrés en 1926-1931 comportent les transferts des autres arrondissements.

* Mise en conserve des poissons à la rivière Naas sans mention du lieu de mise en conserve.

† Mise en conserve à la rivière Naas sans mention du lieu de capture.

MISE EN CONSERVE DES SAUMONS SUR LA RIVIÈRE SKEENA—1925 À 1934

RELEVÉ N° 3

72

Années	Nombre de fabriques de conserves en exploitation	Nombre de permis à saumon délivrés					Saumons rouges	Rouges de printemps	Roses de printemps	Blancs de printemps	Saumons à dos bleuté	Steel-heads	Cohos	Roses	Chums	Totaux
		F.F.	L.T.	S.P.	S.T.	P.F.										
†1925.....	13	1,067					77,785	17,811	1,657	2,457		700	38,029	127,226	10,687	276,352
†1925.....							81,149	19,185	1,657	2,603		713	39,168	130,083	74,308	348,866
†1926.....	15	1,129					82,307	17,896	966	1,750		764	30,153	170,586	46,382	350,804
†1926.....							82,357	17,896	966	1,750		764	30,209	210,064	63,527	407,533
†1927.....	13	1,195					83,988	13,595	3,567	1,609		646	25,209	38,903	9,656	177,173
†1927.....							83,984	14,856	3,567	1,609		580	25,623	38,761	18,659	187,639
†1928.....	11	1,208					34,524	4,121	988	397		231	18,751	191,812	11,792	262,616
†1928.....							34,559	5,043	988	354		241	30,194	209,579	17,751	298,709
†1929.....	11	1,143					77,714	3,795	441	383		13	37,138	94,846	3,625	217,955
†1929.....							78,014	3,795	441	383		13	37,456	95,305	4,835	220,242
†1930.....	11	1,202					130,952	6,589	1,047	322		60	24,191	214,266	3,327	380,754
†1930.....							132,372	6,674	1,047	324		58	29,203	275,642	5,057	450,377
†1931.....	8	1,076					107,936	7,040	2,284	534		768	20,146	41,264	3,893	183,865
†1931.....							93,029	7,040	2,284	534		768	10,737	44,807	3,610	162,809
†1932.....	10	1,119					59,916	16,378	9,419	2,472		404	48,312	58,261	38,549	233,711
†1932.....							52,624	14,268	9,419	2,472		365	20,549	32,519	28,756	160,972
†1933.....	10	1,218					30,506	2,626	444	227		267	39,896	95,783	15,714	185,463
†1933.....							27,693	6,805	444	828		201	21,366	79,932	10,970	148,239
†1934.....	9	1,164					70,654	6,844	592	860		114	54,470	125,163	24,388	283,085
†1934.....							54,558	6,809	592	860		131	21,298	27,628	6,242	118,118

† Mise en conserve des poissons pêchés à la rivière Skeena sans mention du lieu de mise en conserve.

† Mise en conserve à la rivière Skeena sans mention du lieu de capture.

NOTE.—Les permis délivrés comportent les transferts des autres arrondissements.

Années	Nombre de fabriques de conserves en exploitation	Nombre de permis à saumon délivrés					Saumons rouges	Rouges de printemps	Roses de printemps	Blancs de printemps	Saumons à dos bleuté	Steel-heads	Cohos	Roses	Chums	Totaux
		F.F.	L.T.	S.P.	S.T.	P.F.										
1925.....	11	1,127					201,186	344	311	116		10	4,887	7,675	11,501	226,030
1925.....							170,581	216	311	57			4,866	8,625	11,477	196,132
1926.....	12	1,483					89,866	535	249	160		27	10,348	8,493	14,690	124,341
1926.....							74,629	473	189	142		11	7,448	13,603	11,751	108,146
1927.....	13	1,842					101,053	463	530	321		19	5,475	1,383	5,027	114,271
1927.....							87,145	322	530	321		17	4,980	1,402	3,617	98,334
1928.....	11	1,541					93,361	458	443	157		13	9,761	3,130	9,200	116,523
1928.....							88,875	156	443	152		13	1,098	16,703	3,626	111,066
1929.....	13	1,577					79,548	546	215	127		47	8,270	3,112	6,536	98,401
1929.....							77,669	164	215	107		41	1,340	1,340	1,091	88,866
1930.....	12	1,833					150,398	614	383	229		182	6,760	17,476	18,372	194,414
1930.....							141,684	275	383	215		208	5,084	34,638	2,156	181,622
1931.....	5	1,433					92,872	218	61	183		69	5,536	2,296	544	101,779
1931.....							80,732	200	82	165		68	6,683	3,724	562	92,216
1932.....	10	1,754					86,110	405	236	145		56	11,871	4,305	5,516	108,644
1932.....							85,358	128	236	143		49	7,335	4,631	1,109	98,989
1933.....	11	1,962					119,548	606	108	243		153	9,078	11,658	8,932	150,326
1933.....							114,045	454	108	241		169	8,514	25,054	9,518	158,103
1934.....	8	2,318					89,575	532	82	129		121	11,862	2,928	14,375	119,604
1934.....							82,828	390	82	128		122	8,793	3,769	16,444	118,556

NOTE.—Les chiffres en caractères droits sont ceux relatifs à des rendements en conserve dérivés de poissons pêchés à Rivers-Inlet ou à Smiths-Inlet. Les chiffres en italiques, 1925 à 1930, comportent les rendements en conserve réels sans tenir compte des lieux où s'est opérée la pêche des poissons et à l'exclusion des poissons expédiés en d'autres arrondissements pour la mise en conserve.

NOTE.—Les permis délivrés comportent les transferts d'autres arrondissements.

RENDEMENTS EN CONSERVES DE SAUMON SUR LE FRASER—1925 À 1934

RELEVÉ N° 5

74

Années	Nombre de conserveries en exploitation	Nombre de permis à saumon délivrés			Saumons rouges	Rouge de printemps	Roses de printemps	Blancs de printemps	Saumons à dos bleuté	Steel-heads	Cohos	Roses	Chums	Totaux
		F.F.	L.T.	S.P.										
*1925.....	10	969	50		31,523	7,335	873	25,482	5,107	45	36,717	99,800	66,111	272,993
†1925.....					31,192	7,335	873	25,482	3,332		32,964	96,828	51,934	249,940
*1926.....	10	1,063	59		83,589	11,774	1,030	20,130	14,036	39	21,787	32,256	88,493	273,134
†1926.....					82,734	11,166	1,024	19,910	206		13,201	1,374	38,816	168,431
*1927.....	10	1,249	111		57,085	6,553	1,351	10,493	10,621	37	24,079	102,535	67,259	280,013
†1927.....					56,730	6,474	1,351	10,374	5,709		19,481	98,483	53,297	251,899
*1928.....	8	1,303	109		26,530	1,173	248	3,661	795		27,061	2,881	193,106	255,455
†1928.....					25,715	671	119	3,146	795		21,825	67	142,368	194,706
*1929.....	9	1,473	113		60,407	2,984	912	5,977	11,960	53	40,540	158,290	144,208	425,131
†1929.....					54,717	2,615	662	4,688	11,960		25,203	139,840	81,860	321,545
*1930.....	8	1,523	115		107,896	8,300	3,066	9,761	27,857	22	25,535	30,754	68,946	282,137
†1930.....					93,416	7,610	2,106	7,574	752		7,168	937	27,961	147,524
*1931.....	7	1,358	154		54,688	5,970	1,185	3,187	14,697	4	13,468	21,534	948	115,681
†1931.....					38,507	5,926	909	2,883	653		8,153	13,307	246	70,584
*1932.....	8	1,446	166		83,447	19,994	3,622	11,020	16,558	23	28,685	9,813	45,100	218,362
†1932.....					16,769	14,774	3,420	10,481	1,259		16,569		14,014	122,286
*1933.....	10	1,685	110	64	53,481	5,701	426	4,554	13,299		25,715	143,058	77,330	323,564
†1933.....					43,745	1,151	261	4,167	83		13,904	92,769	34,391	190,471
*1934.....	11	1,803	98	105	145,579	5,495	263	11,072	22,566		30,751	35,847	219,331	470,904
†1934.....					133,159	4,713	173	10,760	1,607		10,991	342	103,081	264,826

*Comportent les rendements en conserves réels sans mention du lieu de capture.

†Comporte les rendements en poissons du Fraser, sans mention du lieu de mise en conserve.

RELEVÉ N° 6
MISE EN CONSERVE DES SAUMONS AU PASSAGE PUGET, 1925 À 1934

Années	Nombre de fabriques de conserves en exploitation	Printemps	Saumons rouges	Cohos	Chums	Roses	Steel-heads	Totaux
1925.....	23	28,268	106,064	171,587	41,635	555,848	141	903,543
1926.....	14	27,763	44,569	120,846	112,411	2,125	63	307,778
1927.....	21	43,443	96,343	133,528	37,414	585,506	216	896,450
1928.....	12	24,628	61,044	92,770	145,735	5,816	265	330,258
1929.....	21	32,600	111,855	101,363	150,867	727,748	280	1,124,715
1930.....	13	29,378	352,194	122,691	64,234	3,712	397	572,606
1931.....	18	28,066	83,728	76,025	55,189	705,580	293	948,881
1932.....	10	23,964	78,319	60,740	146,151	1,677	60	310,911
1933.....	19	20,869	125,738	44,568	37,039	543,340	222	771,776
1934.....	20	14,398	352,579	69,254	73,337	3,606		513,174

RELEVÉ N° 7
ÉTAT DES DÉCHARGEMENTS DE FLÉTAN—COLOMBIE BRITANNIQUE
 1913 À 1934

	qtx		qtx
1913.....	223,465	1924.....	331,382
1914.....	214,444	1925.....	318,240
1915.....	194,896	1926.....	315,095
1916.....	123,062	1927.....	271,354
1917.....	113,529	1928.....	302,820
1918.....	186,229	1929.....	304,364
1919.....	210,777	1930.....	254,796
1920.....	238,770	1931.....	182,005
1921.....	325,868	1932.....	168,847
1922.....	293,184	1933.....	170,372
1923.....	334,667	1934.....	182,602

RELEVÉ N° 8
RELEVÉ DES RENDEMENTS DE HARENG SALÉ AU SEL SEC, 1918-1934—COLOMBIE BRITANNIQUE

Années	Arron- dissement n° 1	Arron- dissement n° 2	Arrondissement n° 3		Totaux
			Côte orientale	Côte occidentale	
	qtx	qtx	qtx	qtx	qtx
1918.....	20,000		109,900	42,710	172,610
1919.....	4,000		43,000	208,068	255,058
1920.....	807	1	176,640	334,720	512,168
1921.....	249		231,240	248,482	479,971
1922.....			297,871	224,897	522,768
1923.....		8,935	250,420	484,681	744,036
1924.....			305,266	548,277	853,543
1925.....		4,120	591,162	487,892	1,083,174
1926.....	11,134	4,192	596,114	327,207	938,647
1927.....	24,380	7,600	542,385	473,825	1,048,190
1928.....	46,995		748,032	277,161	1,072,188
1929.....	78,800	5,160	691,673	140,751	916,384
1930.....	19,114		546,342	240,517	805,973
1931.....			668,506	119,721	788,227
1932.....			219,398	50,022	269,420
1933.....			448,944	64,080	513,024
1934.....			310,026	104,600	414,626

RELEVÉ N° 9
MISE EN CONSERVE DE CÉLAN—COLOMBIE BRITANNIQUE
 1917 À 1934

	Caisses		Caisses
1917.....	1,090	1926.....	26,731
1918.....	63,693	1927.....	58,501
1919.....	63,065	1928.....	65,097
1920.....	91,929	1929.....	98,821
1921.....	16,091	1930.....	55,166
1922.....	19,186	1931.....	17,336
1923.....	17,195	1932.....	4,622
1924.....	14,898	1933.....	2,946
1925.....	37,182	1934.....	35,437

RELEVÉ N° 10

PRODUCTION DES HUILES, ENGRAIS ET POUDRES DE POISSON—COLOMBIE BRITANNIQUE—1920-1934

Années	Célan		Hareng		Baleine			Autres poissons	
	Poudres et engrais	Huiles	Poudres	Huiles	Fanons et poudres	Engrais	Huiles	Poudres et engrais	Huiles
	tonnes	gallons	tonnes	gallons	tonnes	tonnes	gallons	tonnes	gallons
1920.....					503	1,035	604,070	466	55,669
1921.....								489	44,700
1922.....					326	230	283,314	911	75,461
1923.....					485	910	706,514	823	180,318
1924.....					292	926	645,657	1,709	241,376
1925.....	2,083	495,653			347	835	556,939	2,468	354,853
1926.....	8,481	1,898,721	310	13,700	340	666	468,206	1,752	217,150
1927.....	12,169	2,673,876	1,838	170,450	345	651	437,967	2,512	375,130
1928.....	14,500	3,995,806	831	68,411	376	754	571,914	3,658	411,207
1929.....	15,826	2,856,579	392	34,924	416	779	712,597	3,671	461,915
1930.....	13,934	3,204,058	915	60,373	273	581	525,533	2,420	182,636
1931.....	14,200	2,551,914	3,904	110,810				1,747	241,682
1932.....	8,842	1,315,864	6,195	186,173				413	45,517
1933.....	1,108	275,879	4,078	316,213	249	223	509,310	1,596	187,560
1934.....	7,626	1,635,123	2,570	104,710	340	631	813,724	2,458	837,025

RELEVÉ N° 11

DÉCHARGEMENT DES BALEINES EN COLOMBIE BRITANNIQUE, 1932 À 1934

Espèces	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1933	1934
Cachalots.....	38	94	83	76	80	82	83	146	147	190	265
Rorquals.....	4	62	56	29	14	10	47	16	10	1	
Baleinoptères.....	94	166	125	135	124	138	140	168	62	17	71
Epaulards.....	50	78	47	40	25	21	21	9	12		14
Boréales.....	1	53	100	68	25	7	13	67	89	1	
Franches.....			2		1						
Baleinoptères à bec.....		2	1	3			1	1			
Grises.....											
Totaux.....	187	455	414	351	269	258	305	407	320	209	350

RELEVÉ N° 12

NOMBRE DE PEAUX DE PHOQUE À FOURRURE RECUEILLIES ET DÉBARQUÉES EN COLOMBIE BRITANNIQUE, 1912-1934

Années	Arron- dissement n° 2	Arron- dissement n° 3	Totaux
1912.....		205	205
1913.....		119	404
1914.....	285	257	352
1915.....	95	400	439
1916.....	39	138	159
1917.....	21	204	218
1918.....	14	10	88
1919.....	78	17	70
1920.....	53	556	1,058
1921.....	502	2,079	2,349
1922.....	270	639	930
1923.....	291	3,746	4,424
1924.....	678	1,862	2,232
1925.....	370	3,655	4,465
1926.....	810	2,169	2,824
1927.....	655	1,288	1,476
1928.....	188	1,625	2,090
1929.....	465	2,264	3,383
1930.....	1,119	2,102	2,297
1931.....	195	1,387	1,463
1932.....	76	1,699	1,787
1933.....	88	1,747	1,984
1934.....	237	158	256

RELEVÉ N° 13

ÉTAT DES PERMIS OU PATENTES À SAUMON DÉLIVRÉS EN COLOMBIE BRITANNIQUES, 1919-1934

Désignation des permis	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934
Arrondissement n° 1—																
Mise en conser. du saumon	14	11	13	10	11	9	10	10	10	10	9	11	7	8	10	11
Filet flottant à saumon...	1,337	1,288	1,437	1,296	964	969	969	1,063	1,249	1,303	1,473	1,523	1,358	1,446	1,685	1,803
Arrondissement n° 2—																
Mise en con. du saumon...	45	41	32	41	37	38	41	50	48	47	45	26	21	28	29	31
Senne à poche à saumon...	35	79	13	73	126	107	137	193	244	158	153	152	71	53	55	109
Senne traînante à saumon...	81	38	30	30	20	19	15	14	16	9	9	9	9	9	11	9
Filet flottant à saumon—																
Lowe Inlet.....															59	67
Rivière Naas.....	300	342	338	304	244	210	210	316	302	263	246	282	235	278	297	335
Rivière Skeena.....	1,153	1,153	1,109	1,091	900	941	1,068	1,129	1,198	1,208	1,143	1,202	1,076	1,119	1,218	1,164
Rivers-Inlet.....		871	1,000	1,012	987	770	891	1,115	1,273	1,117	1,149	1,449	1,144	1,461	1,603	1,699
Smiths-Inlet.....	916	1,373	215	179	197	193	236	368	570	424	428	384	289	293	359	419
Bella Coola.....		193	241	165	134	146	139	192	195	173	236	359	240	238	228	285
Kimsquit.....				120	122	96	137	100	104	80	194					
Butedale.....	421	61	5		63	32	60	37	108	58	56	71	51	55	43	48
Namu.....		136	138	136	215	87	109	139	180	77	116	142	108	100	107	141
Arch. de la Reine Charlotte.....		14	1	4	1	1	17	27	42	22	3	6	5	4	2	19
Total, Arr. n° 2.....	2,490	2,943	3,047	3,011	2,863	2,476	2,867	3,423	3,972	3,422	3,571	3,895	3,148	3,577	3,916	4,377
Arrondissement n° 3—																
Mise en con. du saumon...	23	13	11	14	13	15	16	19	18	19	17	17	7	8	10	7
Senne à poche à saumon...	103	76	46	74	97	135	192	252	308	239	218	191	157	104	183	187
Senne traînante à saumon...	23	7	5	10	11	13	22	27	30	13	13	12	12	21	20	
Filet flottant à saumon...	771	530	293	176	142	251	390	364	422	454	565	643	387	336	512	646
Ensemble de la province—																
Mise en con. du saumon...	82	65	56	65	61	62	67	79	76	76	71	84	35	44	49	49
Senne à poche à saumon...	138	155	59	147	223	242	329	445	552	397	371	243	238	157	238	296
Senne traînante à saumon...	104	45	35	40	31	32	37	41	46	22	22	21	21	30	31	9
Filet flottant à saumon...	4,598	4,761	4,777	4,483	3,969	3,696	4,226	4,850	5,643	5,179	5,609	6,061	4,893	5,359	6,113	6,826

RELEVÉ N° 14

ÉTAT DES BATEAUX À VAPEUR EXPLOITÉS DANS L'ARRONDISSEMENT N° 2, COLOMBIE BRITANNIQUE, EN RAPPORT AVEC LES EXPLOITATIONS DE FILET FLOTTANT À SAUMON

—	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934
Rivière Naas.....	3	9	35	21	37	34	119	142	179	223	268
Rivière Skeena.....	18	64	133	162	216	263	472	603	660	668	732
Bella Coola et Kimsquit.....	1	12	49	47	90	103	70	94	89	101	156
Aire Centrale.....		8	28	87	13	73		68	111	165	234
Rivers Inlet.....	54	110	254	248	479	435	712	682	776	901	1,233
Smiths Inlet.....	9	39	131	110	204	135	231	176	175	219	299
Ar. de la Reine-Charlotte.....					10						
	85	242	630	675	1,049	1,010	1,658	1,765	1,990	2,287	2,922

RELEVÉ N° 15

MISE EN CONSERVE DES SAUMONS SOCKEYE EXTRAITS DES MIGRATIONS DU FLEUVE FRASER, 1925-1934

Années	Fabriques de conserves du fleuve Fraser	Madragues canadiennes dans les détroits de Fuca	Fabriques de conserves du passage Puget E.-U.A.	Total
1925.....	31,523	3,862	106,064	141,449
1926.....	83,589	2,091	44,569	130,249
1927.....	57,085	4,337	96,343	157,765
1928.....	26,530	2,769	61,044	90,343
1929.....	60,407	3,480	111,856	175,743
1930.....	93,416*	5,334	352,194	450,944
1931.....	38,507*	2,440	83,728	124,675
1932.....	61,679*	4,000	78,319	144,088
1933.....	43,745*	8,721	125,738	178,204
1934.....	133,159*	6,117	352,579	491,855

* Non compris le sockeye mis en conserve sur le fleuve Fraser et pris en d'autres régions.

NOTE.—Un relevé donnant la production annuelle de 1876 à 1920 figure dans le rapport du ministère 1930-31.

NOTE.—Le rendement des conserveries du fleuve Fraser comporte 5,643 caisses de conserves de saumon rouge extrait du fleuve Fraser et mis en conserve en d'autres régions en 1934.

RELEVÉ DES PERMIS OU PATENTES DE PÊCHE DÉLIVRÉS EN COLOMBIE BRITANNIQUE EN 1934-35

Désignations des permis ou patentes	Délivrés à des						Transferts				En exploitation par des:					
	Blancs	Ind.	Autres	Jap. A.C.	Annu-lés	Totaux	Blancs	Ind.	Jap. A.C.	Totaux	Blancs	Ind.	Jap.	Autres A.C.	Annu-lés	Totaux
Madrague à saumon.....	8					8					8					8
Senne traînante à saumon.....		9				9						9				9
Senne à poche à saumon.....	224	70		1	1	296					224	70		1	1	296
Filet flottant à saumon.....	3,159	1,217	910	65	87	5,438	1,126	234	28	1,388	4,285	1,451	910	93	87	6,826
Ligne traînante à saumon.....	2,296	580	155	5	9	3,045	51	3		54	2,347	583	155	5	9	3,099
Aide-opérateur de filet flottant à saumon.....	245	349	604		12	1,210					245	349	604		12	1,210
Capitaine de bateau porteur de sennes à saumon.....	48	86			1	135					48	86			1	135
Aide-opérateur de senne à saumon.....	991	660		6		1,657					991	660		6		1,657
Ormier.....	3		7	1		11					3		7	1		11
Morue.....	205	22	146	1	7	381					205	22	146	1	7	381
Crabes.....	83	16	1			100					83	16	1			100
Squale.....	31	1	119	1		152					31	1	119	1		152
Divers.....	67	8	31	3	2	111					67	8	31	3	2	111
Petit bateau porteur de dragues.....	14		8		1	23					14		8		1	23
Eperlan.....	38	1	14	2	3	58					38	1	14	2	3	58
Capitaine de bateau de pêche au flétan pour boîte.....	11					11					11					11
Parcage de hareng.....	9					9					9					9
Senne à poche à hareng.....	17		3	1		21					17		3	1		21
Filets flottant à hareng.....	9		7			16					9		7			16
Capitaine de bateau porteur de sennes à hareng.....	8		4			12					8		4			12
Aide-opérateur de senne à hareng.....	118	48	120			286					118	48	120			286
Senne à poche à célan.....	21					21					21					21
Capitaine de bateau porteur de senne à célan.....	16	2				18					16	2				18
Aide-opérateur de senne à célan.....	125	10				135					125	10				135
Total.....	7,746	3,079	2,129	86	123	13,163	1,177	237	28	1,442	8,923	3,316	2,129	114	123	14,605

Permis de pêche à la ligne, 1,474. Permis aux Indiens, 2,103.

PERMIS OU PATENTES DÉLIVRÉS PAR LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Conserverie de saumon.....	49
Fabrique de saumon salé au sel sec.....	15
Fabrique de hareng salé au sel sec.....	25 (15 en exploitation)
Fabrique de farines et d'huiles de célan.....	6

RELEVÉ N° 17

RELEVÉ RELATIF AU DÉNOMBREMENT DES INDIVIDUS DES DIVERSES RACES DE SAUMON ET À LEUR MODE DE CAPTURE, TELS QU'ILS DÉCLARÉS PAR LES EXPLOITANTS DE SENNES À POCHE, DE SENNES TRAÎNANTES, DE MADRAGUES, DE FILETS FLOTTANTS ET DE LIGNES TRAÎNANTES À SAUMON AUSSI BIEN QUE PAR LES EXPLOITANTS DE FABRIQUES DE CONSERVES, D'ATELIERS DE SALAGE, ET DE FRIGORIFIQUES OÙ EST TRAITÉE LA SUBSTANCE ALIMENTAIRE DES SAUMONS—COLOMBIE BRITANNIQUE—1934

Modes de capture	Sockeye	Prin-temps	Saumon à dos bleuté	Steel-head	Cohos	Roses	Chums	Total
Filets flottants.....		1,350,639	515,766	343	2,542,724	273	819	4,410,561
Senne à poches...	3,782,889	333,466	26,507	69,604	792,049	2,328,694	1,778,929	9,112,138
Senne traînantes...	710,212	26,531	4,000	1,633	278,219	6,952,477	3,053,618	11,026,690
Lignes traînantes...	22,365				7,570	7,115	583	37,633
Madragues.....	68,748	26,710	85	1,134	32,310	546	6,687	136,220
Totaux.....	4,584,214	1,737,343	546,358	72,714	3,652,872	9,289,105	4,840,636	24,723,242

RELEVÉ N° 18

RELEVÉ DES SAUMONS CAPTURÉS À L'AIDE DE LA SENNE À POCHE, PAR AIRE DE SENNE, ANNÉE 1934

Aires n°	Saumons rouges	Saumons de prin-temps	Saumons à dos bleuté	Steel-heads	Cohos	Saumons roses	Chums	Totaux
1.....	7,170	62		1	1,543	1,122,717	94,608	1,226,101
2.....					21,357	282,780	477,725	781,862
3.....	7,235	421		35	4,281	461,082	32,399	505,453
4.....	78				94	25,319	1,176	26,665
5.....	25,930	19		18	28,796	782,393	3,894	841,050
6.....	29,778	249		136	44,731	1,460,291	101,262	1,636,445
7.....	28,948	231		120	34,107	212,102	344,640	620,148
8.....	10,529	204		63	9,422	121,774	48,300	190,292
9.....					59	20	1,784	1,863
10.....	4				1,384	1,017	73,837	76,242
11.....		2			2,074		21,874	23,950
12.....	105,637	3,171	177	826	47,523	1,847,544	182,746	2,187,624
13.....	11,666	1,004	3,823	53	13,069	549,248	423,378	1,002,241
14.....	311	154			2,950	30	198,127	201,572
15.....					262		20,972	21,234
16.....	363				530		89,115	90,008
17.....	328,058	19,835		13	7,723	48	21,235	378,912
18.....	45,317	103		1	814	1,222	39,160	86,617
19.....	1	2			40		4,683	4,726
20.....								
21.....	7,797	137		3	7,527	1	58,739	74,204
22.....					5,149	340	167,154	172,643
23.....	31,287	901		275	6,835		153,879	193,177
24.....	59,144	20		88	12,296		110,663	182,211
25.....	135				9,262	12,123	168,272	189,792
26.....	2,655				2,636	11,900	146,738	163,929
27.....	8,173	16		1	13,755	60,526	67,258	149,729
Totaux..	710,212	26,531	4,000	1,633	278,219	6,952,477	3,053,618	11,026,690

RAPPORT SUR LES FRAYÈRES

ARCHIPEL DE CHARLOTTE

Cette région constitue en premier lieu une aire de saumons d'automne bien qu'un certain nombre de saumons rouges fréquentent la baie Massette chaque année. Cette dernière migration n'est, toutefois, pas importante.

On se rappellera qu'en 1930 une remontée migratrice de saumons roses sans précédent dans les annales de la pêche n'avait été suivie en 1932 que par une très faible migration de ces poissons. En 1930, en effet, les saumons roses s'étaient montrés en énormes quantités. Or, bien qu'ils aient été alors peu pêchés, l'ensemencement des frayères en 1932 ne fut que d'environ 20 pour cent. Pendant l'année sous revue, on prit de bonne heure les mesures voulues pour qu'une bonne portion des reproducteurs atteignent les frayères. Aussi tous les lieux de reproduction de la baie Massette, y compris la rivière Yakoun et la baie Justkala, furent-ils abondamment ensemencés d'œufs de saumon rose de sorte que la pêche semble avoir été reconstituée. La clôture hâtive de la pêche dans le havre de Naden servit aussi à assurer un ensemencement suffisant des frayères de cette région.

La fertilisation des cours d'eau de la côte orientale de l'Archipel de Charlotte ne peut pas être considérée comme satisfaisante en dépit d'efforts supplémentaires tentés en vue d'assurer la montée d'un nombre suffisant de géniteurs. La crique Skeena fit exception car l'empoisonnement en fut abondant. La rivière Tl-ell fut de même assez bien empoisonnée.

En cette aire, la remontée des cohos fut, généralement parlant, une des plus satisfaisantes survenues en ces dernières années.

La ponte des chums s'est montrée généralement assez satisfaisante bien qu'on signale nombre de cours d'eau où les conditions ne se sont pas révélées aussi avantageuses qu'on l'aurait désiré.

RIVIÈRE NAAS

La ponte des saumons rouges de montée précoce est déclarée avoir été abondante et assimilable en quantité à celles des années 1929 et 1930, voire même en augmentation sur celle de 1933. La ponte des migrants de la montée tardive fut de même trouvée abondante, rappelant celle de 1929.

La remontée migratrice des cohos fut jugée suffisante mais non celle des saumons de printemps.

Des quantités suffisantes de saumon rose furent constatées dans les frayères de la rivière et de ses affluents. Pour avoir été abondante, cette migration n'en fut pas moins très tardive.

Les saumons roses se montrèrent en quantité satisfaisante en cette aire, à partir de l'embouchure de la Naas jusqu'à Dixon, y compris la rivière Khutseymateen.

La migration des chums fut aussi abondante que possible. On a démoli une obstruction à l'entrée de l'échelle à poissons sise au lac Méziaden de sorte que ce dispositif se trouve maintenant à fonctionner avec efficacité.

RIVIÈRE SKEENA

Vu les faibles prises de saumon rouge réalisées, on ne s'attendait pas à constater la présence d'un grand nombre de géniteurs de cette espèce dans les frayères mais les conditions ne se sont pas révélées aussi désavantageuses qu'on l'avait craint. Dans la Babine, la migration ne peut pas être considérée comme satisfaisante mais en cette rivière les conditions varient depuis longtemps d'une année à l'autre. Le cours inférieur de la rivière fut abondamment fertilisé, plus abondamment en fait qu'en 1933.

A la crique Morrison, sur les berges de laquelle se trouve construite la station piscicole, le nombre de reproducteurs de saumon rouge fut le plus considérable qui ait été signalé depuis quatre ans d'après le surintendant de l'établissement. Dans la conduite des opérations piscicoles, environ soixante-quinze pour cent des poissons furent soumis à l'opération du coulage, ce qui assura une provision de 3,730,000 œufs. Les autres furent laissés à même de frayer naturellement. Le nombre des mâles surpassa celui des femelles dans la proportion de six à un, en cette aire.

A la rivière Fulton, les conditions semblent s'être améliorées et il y a tout lieu de penser que la ponte y fut assez abondante bien que le nombre des géniteurs ait été moindre que lors des années de grande migration de 1929 et 1930.

Aux criques Pierre, Twin et Quinze-Milles, la ponte semble avoir été raisonnablement satisfaisante.

Dans l'ensemble, les conditions propres à l'aire de Babine ne furent pas jugées aussi désavantageuses qu'on aurait pu s'y attendre mais le nombre de saumons rouges perçus ne saurait être regardé comme suffisant, si l'on tient compte des fortes quantités qui furent signalées en ces frayères les années précédentes.

La migration des saumons de printemps, des cohos et des saumons roses en l'aire de Babine ne semble pas avoir été particulièrement encourageante.

Dans le bassin du lac Lakelse, la remontée des saumons rouges fut plus forte qu'en 1930 et soutint avec avantage la comparaison avec celle de l'année sans précédent de 1926.

La ponte des saumons roses fut déclarée suffisante.

AIRE DE GRENVILLE-PRINCIPE

A l'exception de Lowe-Inlet, les rivières à sockeye de cette aire furent abondamment pourvues de reproducteurs. D'abondantes précipitations pluviales, jointes à certaines restrictions apportées à l'exercice de la pêche, permirent à un bon nombre de géniteurs d'atteindre les frayères. A Lowe-Inlet, des mesures ont été prises en vue d'y assurer la survivance d'un plus grand nombre de géniteurs à l'avenir.

Dans toute l'aire, on constata la présence d'un nombre satisfaisant de cohos. La même remarque peut s'appliquer aux saumons roses. La migration des chums ne fut pas jugée aussi encourageante.

AIRE DE BUTEDALE

Le nombre de saumons rouges géniteurs perçus sur les frayères fut jugé assez satisfaisant. Les conditions climatiques se sont montrées favorables en la première moitié de l'année mais plus tard, par suite de l'insuffisance des pluies, il fut jugé nécessaire d'y prolonger les périodes prohibées, ce qui semble avoir suffi pour assurer la survivance d'un nombre suffisant de reproducteurs.

Les cohos réussirent à atteindre les frayères en quantités suffisantes, et cela est surtout vrai de la région septentrionale de l'aire.

Dans le secteur septentrional de l'aire, la ponte des saumons roses fut assez abondante mais plus au sud elle ne le fut pas autant. La migration des saumons roses, tout en n'étant pas décourageante, s'est révélée de nature à démontrer la nécessité qui s'impose d'avoir recours à de nouveaux moyens de sauvegarde. Des mesures rémédiales vont être prises en cette direction.

Par suite de la clôture de l'aire à la pêche, un nombre assez satisfaisant de chums parvinrent à atteindre les frayères.

Les abondantes précipitations pluviales, qui se produisirent, furent suivies de grandes crues en octobre mais en toute vraisemblance les frayères ne subirent de ce fait aucun dégât très sensible.

AIRE DE BELLA BELLA

Comme résultat des vingt-huit jours supplémentaires de temps prohibé mis en vigueur pendant la saison de pêche au saumon rouge, le nombre des survivants de cette espèce, qui parvinrent jusqu'aux frayères, fut jugé très satisfaisant. Les quantités de coho signalées furent déclarées d'une extrême abondance. La ponte de saumons roses ne fut pas aussi satisfaisante mais grâce à l'institution de périodes prohibées supplémentaires, une plus forte fraction des reproducteurs purent parvenir jusqu'aux frayères.

La remontée des saumons chums ne fut pas aussi forte qu'on l'aurait souhaité mais par suite de l'adoption de mesures restrictives d'exception, un bon nombre de géniteurs réussirent à atteindre les frayères.

AIRE DE BELLA COOLA

Deux voyages d'inspection furent effectués par hydroplane jusqu'au lac Kimsquit. Deux autres furent aussi accomplis en direction des rivières Bella Coola et Atnarko. Le deuxième voyage en chaque cas fut entrepris dans le but de prendre connaissance des dégâts causés aux frayères par les crues.

Le nombre de saumons rouges reproducteurs constaté est déclaré satisfaisant et la même remarque s'applique aux saumons roses et aux cohos. La ponte des chums fut aussi abondante qu'on s'y était attendu.

L'inspecteur est d'avis que les contingents de saumons rouges, de saumons roses et de cohos furent plus importants que ceux signalés lors des années de grande migration et que dans le cas des chums, des saumons de printemps et de steelheads les conditions se sont révélées identiques à celles des années de grande remontée migratrice.

Les inondations et les crues ont rendu la situation particulièrement difficile pendant l'automne, surtout en la rivière Bella Coola où l'eau atteignit un niveau sans précédent. Il est indubitable que les frayères ont été fort dévastées mais il est probable que ce sont surtout les lieux fréquentés par les saumons chums qui l'ont été, c'est-à-dire les cours inférieurs des cours d'eau. Les cours supérieurs n'ont pas subi autant de dégâts et les pertes doivent y avoir été beaucoup moindres. On estime que c'est la pêcherie du saumon sockeye qui sera la moins éprouvée.

AIRE DE RIVERS-INLET

Les inspections qui ont été faites du lac Owekano et de ses tributaires sembleraient justifier la conclusion que la ponte du saumon rouge a été aussi abondante que d'habitude. Nombre de cours d'eau n'ont été que légèrement ensemençés mais par contre, il en est d'autres qui l'ont été aussi abondamment que d'habitude. D'une façon générale, les conditions sont considérées comme très satisfaisantes. Un des traits saillants de la migration consista dans la proportion exceptionnellement forte des mâles de trois ans. Comme question de fait, dans l'ensemble, le nombre des mâles surpassa de beaucoup celui des femelles.

La ponte des cohos semble avoir été exceptionnellement abondante.

Les contingents de migrants d'automne dans les anses tributaires de Rivers-Inlet semblent avoir été aussi importants que d'habitude.

SMITHS-INLET

Deux inspections furent faites de cette aire et les observations effectuées tendent à démontrer que la ponte des saumons rouges y fut très considérable en dépit de la surabondance des eaux.

Dans la Nékita, au fond de Smith-Inlet, on a signalé une légère migration de saumons roses et de cohos et une migration moyenne de chums. Au fond du bras de mer sud-est, il y eut un nombre très considérable de chums qui parvinrent jusqu'aux frayères.

Dans la rivière Takoosh et le chenal Ah-cla-ho les mesures de conservation appliquées en ces dernières années semblent avoir suffi à la reconstitution du peuplement de chum.

BASSIN DU FLEUVE FRASER

Arrondissement de Prince-Georges.—Dans la région lacustre Stuart-Trembleur-Takla, les surveillants de pêche déclarent que le nombre de saumons rouges reproducteurs dénote cette année un accroissement par rapport à celui d'il y a quatre ans. La même remarque s'applique aussi au secteur lacustre Fraser-François. S'il est vrai que cet état de choses peut sembler encourageant, il n'en reste pas moins qu'en tenant compte des grandes montées d'il y a quatre ans, les quelques contingents de migrants qu'on signale à présent sont loin d'impressionner.

Il est encourageant de constater que les Indiens, en existence au débouché du lac Stuart, n'ont pas autant cette année compté sur le saumon rouge pour leur subsistance. Ceci tient dans une large mesure au fait que par tout le secteur septentrional du bassin du fleuve Fraser, le nombre des originaux s'est beaucoup accru. En conséquence, il y a lieu de s'attendre qu'à l'avenir un fort pourcentage des saumons migrants réussiront à arriver jusqu'aux frayères.

Dans les secteurs lacustres Quesnel-Bowron, les quantités de saumon rouge perçues ne sont pas encourageantes.

Le secteur Chilcotin se distingue de tous les autres lieux de reproduction par suite de l'accroissement de ponte qui y a été signalé en chacun des cycles biologiques du saumon dans le cours des dernières années. Bien qu'il ne soit pas toujours possible de fournir une approximation raisonnable du nombre des géniteurs qui fréquentent une frayère quelconque, il n'en reste pas moins que les conditions propres au lac Chilco ont permis au surveillant local de produire des chiffres qui, par comparaison, peuvent être acceptés comme suffisamment indicateurs de la situation. Il estime aux chiffres suivants les quantités de saumons rouges reproducteurs perçus dans les sept dernières années:

1927.. .. .	400
1928.. .. .	20,000
1929.. .. .	70,000
1930.. .. .	900
1931.. .. .	2,500
1932.. .. .	70,000
1933.. .. .	100,000
1934.. .. .	3,500

Dans le régime lacustre Seton-Anderson, la migration ne manifeste apparemment aucune amélioration. Elle est même plutôt déconcertante.

Arrondissements de Kamloops.—La North-Thompson ne s'est jamais révélée comme une aire particulièrement propre à la multiplication du saumon rouge mais la ponte est assez abondante dans la rivière Raft.

D'autre part, la région de Shuswap, sur la South-Thompson, a fourni de bons résultats en ces dernières années et en 1934, le nombre des saumons rouges géniteurs, constaté dans les rivières Adams et Little, est en augmentation d'au moins vingt-cinq pour cent sur l'année de grande migration de 1930 qui fut exceptionnellement productive. Aucune migration n'a été signalée dans la crique Scotch non plus que dans le cours d'eau se déchargeant au fond du bras de mer Anstey et seuls quelques traînards s'engagèrent dans la rivière Eagle.

Les migrants étaient de taille exceptionnellement grande, un bon nombre même d'un poids allant jusqu'à neuf livres. Les mâles dominaient en nombre en raison de quatre à un.

Il existe dans la rivière Adams, au débouché du lac Adams, une digue qui y a été érigée il y a nombre d'années. Bien qu'il y ait une échelle à poissons sur chacune des berges du cours d'eau, on est d'avis que les conditions n'y ont jamais

été satisfaisantes mais l'année dernière une portion de la digue fut emportée par les crues, de sorte que les saumons rouges n'éprouvèrent aucune difficulté à remonter jusqu'au lac et furent perçus en nombre de ses tributaires.

C'est à destination de l'aire Shuswap que se rendent un très fort pourcentage des saumons rouges de la montée tardive propre au régime fluvial du Fraser, c'est-à-dire, ces saumons qui passent du golfe de Georgie dans le fleuve Fraser à la fin d'août.

En cette aire, la migration des saumons de printemps fut celle d'une année normale.

Arrondissement de Hope.—Ordinairement on ne trouve pas un grand nombre de saumons rouges géniteurs dans les affluents et sous-affluents du fleuve Fraser entre Lytton et Hope, et, comme question de fait, les eaux y sont dans une large mesure impropres à la ponte. Il n'existe qu'une seule exception, qui est le lac Kakawa, où il y a quatre ans on signala une migration très importante de saumons rouges dont plus de quatre-vingt-dix pour cent était de sexe femelle, d'après les estimations. Des conditions similaires furent constatées cette année. De même en 1930, chaque petit cours d'eau entre Lytton et Hope foisonnait de saumons rouges reproducteurs de la montée tardive et cet état de choses s'est renouvelé en 1934.

A Hell's Gate, les conditions se sont montrées normales pendant toute l'année et les migrants n'éprouvèrent pas dans leur ascension plus de difficulté qu'en l'année antérieure à l'éboulis de 1913.

Arrondissement de Chilliwack.—Dans le secteur lacustre Chilliwack-Cultus, fut signalé le grand nombre de saumons rouges géniteurs qui y était attendu. En l'année de grande migration de 1930, 10,395 saumons rouges furent dénombrés à l'aide de l'appareil-compteur en fonctionnement au barrage du lac Cultus. Cette année, ce nombre fut porté à 19,048.

Arrondissement Harrison-Pemberton.—Une des remontées les plus encourageantes de saumons rouges en ces dernières années fut signalée au lac Morris qui jadis constituait l'étendue la plus productive de ces poissons de toute l'aire Harrison. Toutefois, les contingents qui apparurent en l'aire Pemberton ne répondirent pas à l'expectative mais comme résultat des arrangements, intervenus entre le ministère et le département des Affaires indiennes, et de l'application de mesures spéciales de protection, on peut resté assuré que les poissons ne furent pas molestés dans le cours de leur ascension. En fait, les Indiens ne réalisèrent qu'un très faible pourcentage de la remontée.

La cueillette des œufs à l'écloserie de Pemberton s'est chiffrée à 20,400,000.

En toute vraisemblance, très peu de saumons rouges remontèrent au delà du barrage après l'enlèvement de ce dernier mais en aval de ce point, sur une étendue d'un mille et quart, la rivière Birkenhead fut assez abondamment fertilisée de frai.

Arrondissement de Pitt.—Ce bassin fut abondamment empoissonné de saumon rouge. Les auges d'incubation de l'écloserie furent rapidement remplis à leur pleine contenance et on estime que le nombre de poissons utilisés à cette fin ne fut pas supérieur à dix pour cent de la remontée migratrice. Les autres migrants furent laissés à même de frayer naturellement.

On constata tard dans l'année qu'une portion des saumons rouges de la migration tardive étaient à frayer dans la rivière Pitt en aval du lac Pitt.

Arrondissement de Howe-Sound.—Dans Howe-Sound, les cours d'eau de ponte furent fréquentés par un grand nombre de cohos et de chums et une assez bonne proportion de saumons de printemps. Les quantités exceptionnellement considérables des deux premières espèces furent, toutefois, tout à fait notoires.

Considérations générales.—Un effort fut tenté en vue de se renseigner sur la montée tardive des saumons rouges. Il s'agissait, en l'espèce, de la préparation d'un rapport complet embrassant tous les cours d'eau affectés à la ponte. Un surveillant expérimenté fut chargé de la conduite de ces recherches. Cet agent s'assura qu'aucun contingent des migrants de la remontée tardive n'avait franchi les rapides de la rivière Bridge pour s'engager dans le fleuve Fraser ou dans la North-Thompson. Les principales aires fréquentées par les migrants de remontée tardive sont la Shuswap, le lac Kakawa, le lac Cultus, le lac Chilliwack et la majorité des tributaires entre Lytton et Hope, bien que les conditions n'y soient en toute vraisemblance pas favorables. Un contingent de ces migrants se rendit aussi jusqu'en l'aire de la rivière Pitt.

Sous-arrondissement de Alert.

Saumon rouge.—Une migration encourageante de saumons rouges se produisit dans la rivière Nimpkish. Or par suite de la suppression des sennes traînantes en cette rivière et de l'existence de conditions hydrologiques favorables pendant la montée, un plus grand nombre proportionnel de géniteurs réussirent à atteindre les frayères. Le nombre de saumons rouges qui apparurent dans les frayères du lac Nimpkish et dans les cours et nappes d'eau tributaires de ce lac fut le plus considérable enregistré depuis nombre d'années.

Les petites migrations ordinaires de saumons rouges se produisirent dans l'anse Glendale, le passage Thompson, les rivières Port-Neville, Shushartie et Nahwitti. La remontée migratrice dans la rivière Keogh fut plus importante que d'habitude.

Saumons de printemps.—Bien que la montée des saumons de printemps ait été faible dans la rivière Nimpkish, la ponte de ces poissons n'en fut pas moins très satisfaisante, parce qu'il n'en fut pêché aucune quantité importante dans la localité. Dans les baies Kingcome et Knight, les montées furent normales et on considère qu'un nombre suffisant de ces poissons remontèrent les cours d'eau pour frayer.

Cohos.—Tous les cours d'eau de l'arrondissement d'Alert, fréquentés par les cohos, furent abondamment empoissonnés et l'inspecteur déclare que la migration de ces poissons s'est révélée la plus fructueuse qui ait été enregistrée depuis longtemps, plus importante même que celle de l'année de grande migration du cycle biologique des cohos.

Saumons roses.—La ponte de ces poissons fut partout abondante et le nombre de géniteurs qui apparurent dans les frayères soutient avec avantage la comparaison avec celui de l'année de grande migration de 1932. Ces poissons se montrèrent surtout abondants dans l'anse Glendale et la rivière Adams.

Saumons chums.—La montée de ces poissons fut considérée comme la plus fructueuse depuis l'année de grande migration de 1930, par comparaison à laquelle elle fut presque égale. Tous les cours d'eau du sous-arrondissement furent abondamment fertilisés du frai de ces poissons.

Steelheads.—L'inspecteur déclare que d'après les renseignements qui lui sont parvenus, la remontée migratrice de ces poissons semble cette année avoir été la plus fructueuse qui ait été signalée depuis longtemps. Comme les steelheads ne sont pas l'objet d'une intensive exploitation commerciale, on peut rester assuré que les cours d'eau fréquentés par eux ont été bien ensemencés de frai.

Sous-arrondissement de Quathiaski.

Saumons rouges.—C'est la cinquième année que la migration des saumons sockeye est déficitaire dans la baie Hayden. L'exercice de la pêche fut interdit du 21 juin au 15 juillet cette année, de sorte que le nombre de survivants ayant

atteint les frayères fut plus considérable qu'il l'avait été depuis plusieurs années. La migration dans le bras de mer Phillips fut peu abondante mais comme le niveau des eaux s'est élevé à l'époque où la migration parvint à son maximum, la majorité des saumons rouges put remonter jusqu'aux frayères de la rivière Phillips. L'inspecteur estime que la migration ne peut être considérée comme égale à celle de l'année de grande migration du cycle biologique de ces poissons.

Cohos.—Les quantités de ce saumon qui furent perçues dans les frayères furent égales à celles de l'année de grande migration.

Saumons de printemps.—La migration dans la rivière Campbell fut considérée plus importante que la moyenne et le nombre de ces poissons qui parvinrent jusqu'aux frayères fut jugé par l'inspecteur supérieur à tout autre depuis longtemps. La rivière Phillips servit de voie d'ascension à un nombre assez important de saumons de printemps.

Saumons roses.—Une abondante montée se produisit dans tout l'arrondissement et tous les cours d'eau furent aussi abondamment fertilisés de frai qu'ils le sont lors d'une année de grande migration.

Saumons chums.—D'abondantes remontées migratrices se produisirent partout et le nombre des géniteurs qui échappèrent aux filets fut considérable, de sorte que tous les cours d'eau furent pour le moins aussi bien empoisonnés qu'ils le sont en une année de grande migration. La remontée se poursuivit beaucoup plus tard que d'habitude et l'on vit des chums faire l'ascension de maints cours d'eau longtemps après la clôture des exploitations de pêche.

Steelheads.—La pêche de steelhead se maintient en un bon état de productivité. Ces poissons semblent se présenter en aussi grand nombre que d'habitude dans tous les cours d'eau fréquentés par eux.

Sous-arrondissement de Comox.—Le sous-arrondissement de Comox n'est pas une aire recherchée des saumons rouges.

Cohos.—La remontée des cohos dans l'arrondissement s'est généralement révélée plus forte que d'habitude. Ces poissons apparurent dans les frayères en plus grand nombre que pendant l'année de grande migration.

Saumons de printemps.—Une abondante migration se produisit dans la rivière Puntledge et le nombre de ces poissons dans les frayères fut déclaré par l'inspecteur plus élevé que celui de l'année dernière voire même de plusieurs années antérieures.

Saumons roses.—Dans les cours d'eaux qu'ils fréquentent habituellement, ces poissons apparurent en plus fortes quantités qu'en l'année de grande migration. Ces cours d'eau sont les rivières Oyster, Tsolum et Tsable et les criques Cook et Nile.

Saumons chums.—Bien qu'elle ait commencé très tardivement, la montée des chums fut considérée beaucoup plus fructueuse que celle de l'une quelconque des quatre dernières années. Le nombre de poissons, qui atteignirent les frayères, fut plus élevé que celui de l'année de grande migration, des années intermédiaires et de plusieurs années antérieures à celle de la grande remontée migratrice.

Steelheads.—Le nombre de ces poissons qui apparurent dans les divers cours d'eau peut être considéré comme équivalent à une remontée migratrice ordinaire. L'inspecteur est d'avis que l'accroissement, constaté dans le retour des saumons reproducteurs aux cours d'eau de son arrondissement, est attribuable à l'institution de la limite de deux milles en la plupart des cours d'eau propres à la ponte

et à l'interdiction totale de la pêche du saumon au filet dans le passage Baynes. Le déplacement de la ligne de démarcation pratiquée aux deux rivières Qualicum a servi à assurer une sauvegarde plus efficace de ces cours d'eau.

Le nombre des survivants qui réussirent à atteindre les frayères fut manifestement plus considérable.

Sous-arrondissement de Pender-Harbour

Saumons rouges.—Une migration satisfaisante se produisit dans l'aire Saginaw et le nombre des géniteurs qui purent échapper aux filets égala celui de l'année de grande migration. Les prises continuent à être chaque année fructueuses et il est manifeste que cette pêche se maintient dans un bon état de productivité. La faible migration ordinaire se produisit dans le bras de mer Narrows, mais, comme à l'ordinaire, elle ne fut pas exploitée.

Cohos.—Une bonne migration moyenne se produisit dans tous les secteurs du sous-arrondissement et tous les cours d'eau furent fréquentés par des contingents de saumons reproducteurs d'une importance égale à ceux de l'année de grande migration.

Saumons roses.—Comme à l'ordinaire, les saumons roses apparurent par bandes nombreuses dans les cours d'eau du secteur supérieur de la baie Jervis. Une bonne montée se produit ici chaque année et celle de l'année courante soutint avec avantage la comparaison avec celles des dernières années. La migration des saumons roses dans la baie Vancouver est déclaré par l'inspecteur avoir été en légère augmentation sur celle de l'année de grande migration du cycle biologique de ces poissons. Tous les autres cours d'eau de l'arrondissement servirent de voies d'ascension à des contingents d'une importance au moins égale à celle de l'année de grande migration.

Saumons chums.—Ces saumons apparurent dans tous les cours d'eau de l'arrondissement en plus grand nombre que l'année dernière et se montrèrent pour le moins aussi abondants qu'en l'année de grande remontée migratrice. L'inspecteur et ses agents déclarèrent que certains des cours d'eau ont été plus abondamment fertilisés de frai qu'en l'année des grandes remontées migratrices. Le déplacement vers le large des limites de pêche propres aux embouchures de plusieurs de ces cours d'eau eut pour effet de permettre à un plus grand nombre de reproducteurs d'échapper aux filets.

Steelheads.—Ces poissons se montrent chaque année en quantités normales dans tous les cours d'eau qu'ils fréquentent.

Sous-arrondissement de Nanaïmo

De plus fortes quantités de cohos, de chums et de Steelheads furent perçues dans les frayères dans le cours des trois années passées que pendant nombre d'années antérieures à cette période. Chacune de ces espèces a fourni une ponte beaucoup plus abondante que celle de l'année des grandes remontées migratrices.

Sous-arrondissement de Ladysmith

Pour l'utilité du moment, la rivière Nanaïmo se trouve incorporé à l'arrondissement de Ladysmith, attendu que la surveillance de ce cours d'eau fut exécutée dans une certaine mesure par l'inspecteur affecté au sous-arrondissement de Ladysmith.

Cohos.—Ces saumons se sont montrés en quantités suffisantes et tous les cours d'eau du sous-arrondissement fréquentés par eux reçurent des contingents de reproducteurs qui furent jugés d'une importance au moins équivalente à celle des contingents signalés lors de l'année des grandes remontées migratrices.

Saumons de printemps.—Les saumons de printemps qui remontèrent la rivière Nanaïmo ont semblé l'être en plus grand nombre dans les quelques dernières années et dans la rivière Chemainus, la migration de ces poissons soutint avec avantage la comparaison avec celles des dernières années.

Saumons roses.—Ces poissons ne se présentent pas ici en grand nombre mais les quantités qu'on en a perçues dans les quelques rivières fréquentées par eux cette année se sont révélées à peu près équivalentes aux légères migrations d'il y a deux ans.

Saumons chums.—Les saumons chums apparurent par grandes bandes dans les rivières Nanaïmo et Chemainus ainsi que dans tous les petits cours d'eau. Ces remontées peuvent être déclarées bien supérieures à celles de l'année de grande migration.

Steelheads.—Tous les cours d'eau fréquentés par ces poissons le furent par les faibles contingents ordinaires et il est manifeste que la migration s'est révélée aussi abondante que dans les dernières années, sinon plus.

Sous-arrondissement de Cowichan

Saumons de printemps.—Les saumons de printemps sont apparus en quantités suffisantes dans la rivière Cowichan. L'inspecteur déclare que le nombre de ces poissons qui remonta la rivière fut considéré comme plus important qu'en l'année des grandes remontées migratrices et que la faible montée ordinaire se produisit dans la Koksilah.

Cohos.—La montée des cohos, tout en n'étant considérée que de faible importance dans la Cowichan, n'en fut pas moins jugée équivalente à celle de l'année des grandes remontées migratrices. Dans la Koksilah, une bonne montée précoce de cohos fut signalée mais la migration tardive est déclarée comme étant plus faible que celle de l'année de grandes remontées migratrices.

Chums.—La migration de ces poissons fut, en toute vraisemblance, plus faible que celles des deux années passées dans la Cowichan. Les chums remontaient encore cette rivière en quantités appréciables à l'époque de l'inspection.

Steelheads.—En la première moitié de l'année, la migration de ces poissons fut considérée comme abondante dans les rivières Cowichan et Koksilah. Par suite de la crue des eaux, il fut difficile de juger de l'importance de la montée tardive qui ne faisait que commencer à l'époque de l'inspection.

Sous-arrondissement de Victoria

Cohos.—Le nombre des cohos reproducteurs dans les frayères des divers cours d'eau de l'arrondissement de Victoria est équivalent à celui des années antérieures. A la crique Demanuel, en l'arrondissement de Sooke, les conditions se montrèrent plus favorables que d'habitude. Aussi les cohos atteignirent-ils en plus grand nombre que par les années antécédentes, le cours supérieur de la rivière. Ce résultat est attribué en grande partie à la démolition de l'obstruction de troncs d'arbres qui dans le passé constituait un si grand obstacle à l'ascension des cohos.

Chums.—Une assez abondante migration se produisit dans les rivières Goldstream, Sooke ainsi que dans tous les autres cours d'eau de l'arrondissement de Victoria.

Steelheads.—Ces poissons furent perçus en quantités ordinaires dans les quelques cours d'eau fréquentés par eux.

Sous-arrondissement de Barclay

Saumon rouge.—La migration des saumons rouges dans la rivière Somass fut considérée comme beaucoup plus abondante que celle de l'année des grandes remontées migratrices et un nombre suffisant de géniteurs parvint jusqu'aux frayères des lacs Great Central et Sproat. Dans la rivière Anderson, la montée fut de nouveau déconcertante, le nombre de migrants à atteindre les frayères ayant été estimé à un chiffre beaucoup plus faible que celui de l'année des grandes remontées migratrices. Dans le bras de mer Nitinat, la migration fut aussi fructueuse que celle de l'année des grandes remontées migratrices et les frayères à saumon rouge du lac Hobarton furent abondamment ensemencées.

Cohos.—Dans les cours d'eau de l'arrondissement de Barclay, les cohos apparurent en plus grand nombre qu'ils l'avaient fait depuis longtemps et on peut affirmer sans crainte de se tromper que les cours d'eau y furent également aussi bien ensemencés qu'ils l'avaient été lors de l'année des grandes remontées migratrices. L'inspecteur ne cite qu'une seule exception, la rivière Anderson où la migration fut déficitaire.

Chums.—Tous les cours d'eau de l'arrondissement furent abondamment ensemencés d'œufs de cette espèce, à l'exception des rivières Sarita et Toquart et du petit cours d'eau se déchargeant dans le havre Dutch. Par suite de conditions extrêmes d'étiage et de la médiocrité de la montée des chums dans les rivières de la région de Barclay, il fut jugé nécessaire d'interdire toute pêche au filet dans le passage Barclay, à l'exclusion du canal d'Alberni, du 20 au 28 octobre. Des mesures toutes particulières de sauvegarde furent appliquées à la montée des chums dans les trois cours d'eau ci-haut désignés et cela en déplaçant les limites de pêche vers le large et en établissant de vastes aires prohibées au large des embouchures. La ponte des chums fut excellente en l'aire Nitinat et tous les cours d'eau de l'arrondissement furent aussi abondamment empoisonnés qu'en l'année des grandes remontées migratrices.

Saumons roses.—Ces saumons ne fréquentent pas l'arrondissement en quantités appréciables et presque aucun ne fut perçu cette année.

Steelheads.—Ces poissons se présentèrent en quantités ordinaires dans le bassin de la rivière Somass et dans d'autres cours d'eau de l'arrondissement.

Sous-arrondissement de Clayoquot

Saumons rouges.—Il se produisit une importante migration de saumons rouges dans le bassin du lac Kennedy et une bonne montée moyenne dans le lac Magin. L'inspecteur déclare que le nombre des géniteurs ayant fréquenté les frayères du lac Kennedy fut en augmentation sur celui de l'année des grandes remontées migratrices et que dans le lac Magin la migration fut à peu près équivalente à celle de l'année des grandes remontées migratrices.

Cohos.—On a signalé un accroissement marqué du nombre des cohos dans les cours d'eau par comparaison à l'année des grandes remontées migratrices.

Saumons de printemps.—La migration de cette année dans les principales rivières de l'arrondissement est déclarée être la plus importante qui ait été signalée depuis nombre d'années et les rivières fréquentées par les saumons de printemps furent abondamment fertilisées de frai.

Chums.—Une très abondante montée se produisit et chacun des cours d'eau reçut un aussi grand nombre de reproducteurs qu'en l'année des grandes remontées.

Saumons roses.—Les saumons roses ne fréquentent pas en grandes quantités ce sous-arrondissement. Les quantités qui furent perçues cette année furent à peu près équivalentes à celles d'il y a deux ans.

Steelheads.—Ces poissons se montrèrent aussi abondants que d'habitude, selon toute vraisemblance.

Sous-arrondissement de Nootka

Saumons rouges.—Dans la rivière Gold et dans les nombreux petits cours d'eau fréquentés par les saumons rouges, la migration de ces poissons s'est révélée celle d'une année moyenne. L'inspecteur dit que cette migration ne donne jamais lieu à des fluctuations sensibles d'une année à l'autre.

Cohos.—La faible migration ordinaire de cohos s'est produite de nouveau encore et on peut dire que le nombre de géniteurs qui atteignirent les frayères est équivalent à celui de l'année des grandes remontées migratrices du cycle biologique de ces poissons.

Saumons de printemps.—Une montée assez abondante de saumons de printemps s'est produite dans la rivière Burman mais dans les autres cours d'eau de l'arrondissement, la migration de ces poissons s'est révélée plus faible que celle de l'année passée. L'inspecteur est d'avis que le nombre de saumons de printemps dans les cours d'eau de l'arrondissement est d'une moyenne aussi élevée que celle des années médiocres antérieures.

Chums.—Le nombre de saumons chums, qui atteignirent les frayères, fut incontestablement plus élevé que celui de l'année des grandes remontées migratrices. Par suite de la sécheresse de la température et des conditions d'étiage dans les bassins des rivières, il fut jugé nécessaire d'instituer des périodes prohibées spéciales. Toutefois, avec la survenance d'abondantes précipitations pluviales, les chums apparurent en grand nombre dans les frayères de tous les cours d'eau. L'aire toute entière fut dès lors ouverte de nouveau à la pêche et les exploitations continuèrent jusqu'à ce que les pêcheurs à la senne eurent mis fin à leurs entreprises.

Saumons roses.—Dans ce sous-arrondissement, les saumons roses ne se montrent pas en grandes quantités. Le très petit nombre ordinaire de saumons roses fut signalé dans les quelques cours d'eau fréquentés par cette espèce.

Steelheads.—On a constaté la présence d'un nombre moyen de steelheads dans les divers rivières de l'arrondissement.

Sous-arrondissement de Kyuquot

Saumons rouges.—Des faibles contingents de saumons rouges de criques apparurent dans les quelques cours d'eau ordinairement fréquentés. La migration fut d'à peu près la même importance que celle de l'année des grandes remontées migratrices.

Cohos.—Dans les cours d'eau, cette migration fut sensiblement plus faible que celle de l'année des grandes remontées.

Saumons de printemps.—Une montée très suffisante s'est produite dans les principaux cours d'eau de l'arrondissement. L'inspecteur déclare que l'importance des contingents migrants soutient avec avantage la comparaison avec celle des contingents de l'année dernière et des années antérieures.

Chums.—Le nombre de ces saumons dans les frayères de l'arrondissement fut beaucoup plus faible que celui signalé en l'année des grandes remontées migratrices. La migration fut de brève durée et comme de fortes crues coïncidèrent avec le maximum de la migration, il fut impossible de préciser l'importance du nombre des survivants qui atteignirent les frayères. Il faudra assurer à cette aire une protection particulière pendant les quatre années à venir.

Steelheads.—Dans l'arrondissement de Kyuquot, les cours d'eau reçurent leurs contingents ordinaires de géniteurs de cette espèce.

Saumons roses.—La remontée des saumons roses n'est d'aucune importance commerciales en Kyuquot. L'inspecteur déclare qu'il s'est produit un décroissement de quarante pour cent par rapport à l'année des grandes remontées migratrices.

Sous-arrondissement de Quatsino

Saumons rouges.—La peu importante migration, propre à cette aire, n'est sujette à aucune fluctuation sensible. Le nombre de géniteurs, signalés cette année, fut égal à celui d'une année moyenne.

Cohos.—On constate une augmentation encourageante de cohos reproducteurs dans le cours d'eau se déchargeant dans le bras de mer Rupert. En d'autres localités de l'arrondissement, les cohos remontèrent les rivières en quantités équivalentes à celles de l'année des grandes remontées migratrices, à l'exception de la baie Brooks où la migration fut jugée peu abondante.

Saumons de printemps.—Une forte migration se produisit dans la crique Marble où les conditions se sont révélées des plus favorables. La ponte y fut également aussi abondante qu'en toute autre année antérieure.

Saumons chums.—La ponte a été bonne dans tous les cours d'eau de l'arrondissement. Elle fut certainement aussi abondante qu'en l'année des grandes remontées migratrices.

Saumons roses.—Dans toute l'aire de Quatsino, on a constaté une forte augmentation de saumons roses par comparaison aux deux années antérieures de grandes remontées migratrices. Tous les cours d'eau, fréquentés par cette espèce, ont été abondamment ensemencés.

Steelhead.—Dans la crique Marble, les steelheads sont apparus en grand nombre, cependant que les autres cours d'eau de l'arrondissement reçurent leurs contingents ordinaires de migrants.

APPENDICE No 2

RAPPORT-SOMMAIRE DES TRAVAUX DE L'OFFICE DE BIOLOGIE DU CANADA—ANNÉE 1934

PAR LE PRÉSIDENT, M. A. T. CAMERON, WINNIPEG

Dans le premier rapport de l'Office que j'ai l'honneur de présenter, je tiens à rendre témoignage des services rendus par mes prédécesseurs à l'industrie des pêches du Canada. M. E. E. Prince, qui occupa longtemps le poste de commissaire des pêches, contribua à la fondation de la première station de biologie marine en 1898 et en fut le directeur. Plus tard, lorsque l'Office fut constitué par un Acte du Parlement en 1912, il devint le premier président de cette institution. Sous la présidence du professeur Knight, de l'université de Queens (1921-26), l'Office commença à prendre de l'importance et à manifester des tendances plus marquées vers l'étude de questions d'ordre pratique. Deux représentants de l'industrie des pêches furent pour la première fois, à cette époque désignés pour faire partie du Conseil de direction de l'Office cependant que deux stations expérimentales de pêche furent alors établies.

Mon prédécesseur immédiat, M. J. Playfair McMurrich fut nommé à l'Office en 1912 alors que ce dernier ne se composait encore que de neuf membres et qu'il ne conduisait que deux stations auxquelles les travaux étaient d'ordre biologique dans le sens le plus étroit et étaient pratiqués presque entièrement par des travailleurs bénévoles. M. McMurrich fut élu à la présidence en 1926 et s'en démit le 3 janvier 1934, année où l'Office se composait de dix-huit membres, dirigeait quatre stations et plusieurs sous-stations et avait à son service un grand nombre de scientifiques consacrant tout leur temps à des travaux de biologie, de chimie, de bactériologie et de génie, tous orientés vers la solution de problèmes intéressant l'industrie des pêches. Nombre des grandes transformations qui se produisirent dans le plan des travaux de l'Office, tant en portée qu'en orientation, eurent lieu pendant la durée de sa présidence et cela sans heurt mais avec efficacité grâce en grande partie à la sagesse de ses vues et à la prudence de M. J. J. Cowie, secrétaire-trésorier de l'Office, tous deux secondés par l'habileté de M. A. G. Huntsman, le plus ancien de nos directeurs.

Je crois bon de présenter ici un bref exposé des objets que se propose d'atteindre l'Office, les mécomptes et contretemps qu'il lui est arrivé d'éprouver, des succès qu'il a remportés et des possibilités et perspectives qu'il offre pour l'avenir.

L'Office était surtout à l'origine un groupe de travailleurs bénévoles, mettant à profit un faible crédit affecté à la conduite de recherches scientifiques dont quelques-unes d'une réelle importance pratique et d'autres d'un caractère d'utilité beaucoup moindre. L'Office est devenu un corps exécutif dispensant avec autant de sagesse que possible une somme des fonds publics, qui est consacrée à la conduite d'un grand nombre de laboratoires d'essai et de stations, au paiement des appointements de plusieurs scientifiques, à la rémunération des services des membres du personnel administratif et à la publication des résultats acquis. L'objet tout entier des travaux de notre personnel permanent consiste dans la solution des problèmes pratiques ressortissant à l'industrie des pêches.

Une très faible fraction des crédits de l'Office—un et deux pour cent l'année dernière—est utilisée à défrayer les dépenses des travailleurs bénévoles pendant l'été mais il convient de faire observer ici que l'Office exige que presque tous leurs travaux s'appliquent à la solution de problèmes se rapportant à la pêche maritime et fluviale.

Les membres de l'Office lui-même se livrent à des travaux aussi nombreux que diversifiés. La majorité d'entre eux occupent des postes universitaires pour l'enseignement de la zoologie, de la botanique, de l'histologie de la chimie ou de la biochimie. Mais le ministère des Pêcheries et l'Industrie des Pêches sont aussi directement représentés à l'Office de Biologie. Cette institution se trouve

done en mesure de contribuer d'une façon technique et efficace à la solution des diverses questions d'ordre biologique, chimique, biochimique, bactériologique, voire même de questions ressortissant au génie civil, car chaque fois qu'il faut appliquer à une industrie des résultats acquis au laboratoire, force il y a d'avoir recours aux services d'un ingénieur. La solution de toutes ces questions s'impose aux scientifiques de l'Office s'ils veulent efficacement aider l'industrie.

Côte atlantique.

Saint-André, N.-B. Station biologique.

Des travaux de campagne se rapportant à des questions de pêche maritime et de pisciculture sont pratiqués en nombre de localités au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Ecosse et contrôlés par cette station-ci.

Ellerslie, I. P.-E. Sous-station de biologie.

Fonctionnant en conjonction avec la station de Saint-André et affectée surtout à la pratique d'essais ostréicoles.

Halifax, N.-E. Station expérimentale de pêche de l'Atlantique.

Affectée à la manutention et à la conservation du poisson comme aliment et à l'amélioration des produits de la pêche autres que des produits d'alimentation. (A cette station est annexé le laboratoire du Passage de l'Est.)

Côte du Pacifique.

Baie Departure, C.-B. Station de biologie du Pacifique.

Des travaux de campagne, dirigés à partir de cette station, sont exécutés en nombre de localités de la Colombie britannique et des eaux avoisinantes.

Lac Cultus, C.-B. Sous-station de biologie.

Sous la direction des dirigeants de la station de la baie Departure et affectée à la conduite d'études concernant la multiplication des saumons rouges.

Crique McClinton, archipel de Charlotte, C.-B. Sous-station de biologie.

Sous la gestion des dirigeants de la station de la baie Departure et affectée à la conduite d'études sur la multiplication des saumons rouges.

Prince-Rupert, C.-B. Station expérimentale de pêche du Pacifique.

Affectée à la manutention et à la conservation du poisson comme aliment et à l'amélioration des produits de la pêche autres que les produits alimentaires.

Il convient peut-être de faire observer ici qu'à bien des égards ces stations doivent être considérées comme constituées du groupe de scientifiques qui y sont attachés plutôt que d'un assemblage de bâtiments. Certains des problèmes en cause peuvent être solutionnés à la station elle-même mais la majorité d'entre eux exigent qu'on se porte sur les lieux. Lorsqu'une étude en campagne doit se prolonger, on établit une sous-station.

Les problèmes, ressortissant à l'Est et à l'Ouest, s'assimilent fréquemment les uns aux autres, ou se rapprochent les uns des autres, de sorte que la solution de l'un d'entre eux sert à élucider l'autre ou à contribuer à l'éclaircir et le nombre des travaux et des travailleurs est à peu près également réparti entre l'Est et l'Ouest. Cet avancé est nettement confirmé par l'exposé des chiffres suivants, qui ne comportent, à vrai dire, que les dépenses effectives effectuées dans l'Est et dans l'Ouest et non le coût des imprimés et autres frais d'ordre général.

Années	Côte atlantique	Côte pacifique
1930-31.....	\$202,748 14	\$156,662 99
1931-32.....	119,748 42	137,477 49
1932-33.....	103,793 19	107,818 42
1933-34.....	83,379 13	83,520 23
1934-35.....	79,671 00	77,082 00
Total 1930-35.....	\$589,339 88	\$562,561 13

Les deux stations expérimentales de pêche sont affectées à l'étude de questions ayant entre elles des rapports étroits et elles se tiennent en relations assidues. Il n'y a pas de duplication de travail. Un exemple marquant de cette coopération ressort de l'étude des questions sur la congélation auxquelles je ferai plus tard allusion.

Il n'est peut-être pas hors de propos d'insister sur le fait que s'il est vrai que tous les travaux de l'Office s'appliquent à la conduite de recherches d'un caractère pratique, il n'en reste pas moins que le succès en toute étude, qu'elle soit de nature essentiellement pratique ou de nature essentiellement théorique, dépend de certains principes fixes.

Le succès sera d'autant plus assuré que la somme d'argent disponible sera plus considérable, car plus le montant dont nous disposons est important, plus grand est le nombre de scientifiques qui peuvent être affectés à l'étude d'une question, et plus massive aussi sera l'attaque entreprise contre la difficulté à vaincre. En guerre les attaques en masse donne les meilleurs résultats. Les recherches scientifiques sont des campagnes de guerre contre l'inconnu.

Mais le succès en matière de recherches ne dépend pas seulement des moyens pécuniaires à sa disposition. Il existe un élément intangible ou imperceptible, la chance, peut-être, ou son contraire susceptibles d'assurer la solution rapide de certains problèmes et de faire différer indéfiniment l'éclaircissement de certains autres. L'Office ne saurait donc se porter garant de la solution d'un problème donné soumis à sa compétence. Il ne peut que faire de son mieux avec les crédits mis à sa disposition. Mais ce qu'on peut affirmer, c'est que plus fort sera le montant de ces crédits, plus grande sera la probabilité de succès rapides.

Dans le cours des quelques années passées, nos crédits se sont graduellement et sensiblement amoindris sans qu'ait déchu pour cela le nombre des problèmes qui nous ont été soumis par le ministère de l'industrie. Il importe donc de faire observer ici que, comme peu nombreux est le personnel affecté à de multiples recherches, il est impossible d'entreprendre de nouveaux travaux à moins de retirer les travailleurs d'une opération peut-être sur le point d'être achevée et d'égale importance au moins à celle qui est projetée. Il en résulte que la nouvelle investigation est retardée ou que la première est compromise. Il semble, en pareils cas, qu'il vaudrait mieux différer le travail.

Il est même possible que dans le passé nos efforts aient été trop dispersés de sorte qu'on se propose d'orienter les travaux de notre personnel vers l'étude des plus importantes questions portées à notre attention.

Qu'il me soit permis de faire mention ici de la coopération étroite qui existe entre l'Office et le Ministère. Deux des dirigeants du ministère sont membres de l'Office. Le sous-ministre s'intéresse vivement aux travaux de l'Office et en est très au courant. Il est sans cesse en consultation avec les directeurs et il est d'autre part consulté par eux, et je me crois autorisé à avancer qu'il professe une pleine confiance en nous. L'Office constitue, en fait, le service scientifique du ministère et tout est mis en œuvre pour faciliter à nos scientifiques la tâche de seconder les dirigeants du ministère de toute manière possible.

Des rapports plus étroits ont été établis avec le Conseil national des Recherches en vue de la réalisation d'un concours mutuel et de la suppression de toute duplication des travaux et je tiens à rendre témoignage à M. Tory pour la bonne volonté qu'il a mise à effectuer ce rapprochement.

Dans le cours de la dernière année, certains changements ont été apportés aux différents conseils de direction, changements qui tous, nous le croyons, contribueront à l'amélioration des travaux de l'Office. M. A. G. Huntsman est maintenant spécialement affecté à l'impression des ouvrages émanant de l'Office. Il se consacre personnellement à des recherches économiques d'importance pour les pêcheries de l'Atlantique et se tient constamment à la disposition du conseil d'administration à titre de conseiller. M. A. H. Leim a été transféré de Halifax à Saint-André et M. D. B. Finn, de Prince-Rupert à Halifax. M. N. M. Carter,

chimiste adjoint à la station de la baie Departure, a été fait directeur de la station de Prince-Rupert.

On réclame l'établissement d'une sous-station dans la province de Québec, dans les environs de Gaspé, mais aucune mesure ne saurait être prise à cet égard avant que le gouvernement n'assure les crédits nécessaires à la fondation d'un pareil établissement. Dans l'espoir de cette réalisation, nous avons provisoirement incorporé au personnel de la station de Halifax un Franco-Canadien qui y est pour s'entraîner à la pratique de cours de pêche et d'autres travaux connexes.

En août dernier, le Conseil nord-américain des Recherches sur les Pêcheries a tenu une réunion à Halifax à bord du navire français de recherches le *Président Théodore Tissier*. L'Office y fut représenté par M. McMurich, M. Whitman, le professeur Bean, M. Huntsman et d'autres. Les délibérations qui eurent lieu à cette assemblée se révéleront d'une grande valeur dans la conduite des travaux à venir de l'Office sur la côte atlantique.

Vu la portée des travaux de l'Office et les difficultés inhérentes à la convocation d'assemblées fréquentes, il est devenu du devoir du président et du secrétaire de visiter, au moins une fois l'an, les quatre stations et certaines des sous-stations, de façon à pouvoir être en mesure de communiquer au Conseil de Direction des données et renseignements recueillis sur les lieux.

Qu'il me soit permis maintenant de traiter brièvement de quelques-uns des problèmes résolus par l'Office et d'autres qui sont en voie de l'être. Certaines de ces questions sont de tout premier ordre; d'autres sont d'importance secondaire.

Congélation.—Par la conduite de travaux d'essai, effectués à Halifax et à Saint-André, l'Office a démontré la possibilité de produire et d'écouler du poisson frigorifié par congélation rapide. Ce poisson est en qualité l'égal du poisson frais et l'industrie est aujourd'hui en possession de toutes les données nécessaires à cet égard.

Les conditions propres à la congélation et à l'entreposage frigorifique du poisson ont été précisées et communiquées à l'industrie (recherches à Halifax et à Prince-Rupert) et certaines recherches relatives à un type perfectionné de fourgon ferroviaire réfrigérant pour le transport du poisson frais touchent à leurs fins (Prince-Rupert).

Un problème d'importance moindre, qui a été résolu avec succès, consista dans la réalisation d'un bâtiment frigorifique pour boîte peu coûteux et pratique (à la station de Halifax). Ce type de frigorifique a été mis en exploitation. Il y a plusieurs projets de construction de frigorifiques de ce type.

Huiles de poisson.—Comme suite aux recherches conduites depuis nombre d'années à la station de Prince-Rupert, les usages pratiques suivants d'huiles de poisson ont été démontrés. (i) L'usage pratique de l'huile de célan dans l'industrie de la peinture, pour la fabrication des peintures et des vernis; (ii) La production de graisses de friture inodore et sans saveur ainsi que de savons dérivés d'huile de célan par transformations chimiques; (iii) La préparation de médicaments riches en vitamines A et D à partir de mélanges d'huile de célan et d'autres huiles de poisson.

Fumage du poisson.—Des recherches sur le fumage furent entreprises à la station de Halifax en 1925. Les premiers résultats furent appliqués par l'industrie dans l'Est du Canada avec beaucoup de succès et conduisirent fortuitement à l'étude de questions semblables au Royaume-Uni.

Des travaux intensifs furent entrepris à cet égard à Halifax en 1930. Les résultats ont déjà permis à l'industrie de surmonter les contretemps occasionnés par les intempéries pendant l'opération. Ces recherches sont en voie de progrès.

Décoloration du flétan.—Des recherches, effectuées à la station de Prince-Rupert, ont servi à faire remonter la décoloration du flétan à l'infection bactérienne du poisson pendant son transport des lieux de pêche aux ports. On a

découvert un procédé pratique pour obvier à cette décoloration, procédé dont l'application contribue à accroître la valeur du poisson au débarquement.

Ce travail a conduit à une étude générale sur la désinfection et la salubrité des navires de pêche, de sorte que présentement 50 pour cent du poisson débarqué à Prince-Rupert l'est de navires traités par le procédé de désinfection développé à la station. Ce procédé a été aussi appliqué aux navires dont le port d'armement est Vancouver aussi bien qu'à ceux de la côte atlantique.

Pisciculture.—Depuis nombre d'années les scientifiques de l'Office aide le service de pisciculture à résoudre ses problèmes et les succès, remportés par ce service, ont été sensiblement amplifiés par le fait que le directeur du service de pisciculture est en même temps membre de l'Office.

Truite.—MM. Knight et White démontrèrent il y a nombre d'années qu'une forte mortalité se produisait parmi les alevins de truite dans les cours d'eau de l'Est du Canada et exposèrent les principes à suivre pour combattre cette mortalité.

M. Mottley, de la station de biologie du Pacifique, a fait des recherches sur la truite en nombre de lacs et rivières de la Colombie britannique et le résultat de ses recherches s'est traduit par la mise en pratique d'un régime de contrôle pratique des réserves de poissons sportifs de cette province par la réalisation de l'équilibre voulu entre la production, le prélèvement et la réserve alimentaire.

Ostréiculture.—M. Needler a réalisé une base scientifique pour la pratique fructueuse de l'ostréiculture dans les eaux canadiennes de l'Est, surtout dans la baie de Malpèque, I.-P.-E., et grâce à cette opération il a réussi à mettre en œuvre, pour le compte du ministère, des procédés d'ostréiculture qui s'appliquent par l'amodiation des fonds propres à la pratique de cet art.

A la suite des recherches, effectuées par M. Elsey, de la station de biologie du Pacifique, les anciens fonds ostréifères de la Colombie britannique, ont sensiblement accru leurs peuplements, de nouveaux gisements ont été créés et la mise en conserve des huîtres est devenue une entreprise industrielle rémunératrice.

Morue et aiglefin.—Les membres du personnel de la station de Saint-André ont effectué des études compréhensives sur les migrations de la morue et de l'aiglefin dans les eaux contiguës à la Nouvelle-Ecosse, ce qui a servi à démontrer que ces mouvements migratoires sont étroitement conditionnés par les variations compliquées de la température dans ces eaux. Ces études sont donc poursuivies encore avec intensité dans l'espoir de réaliser un ensemble de données susceptibles de permettre une exploitation plus rémunératrice des fonds de pêche avec certitude accrue de succès.

Marquage.—Le marquage des saumons du Pacifique a servi à déterminer le tracé de quelques-uns des cours migratoires de ces poissons et à réaliser une documentation inappréciable, susceptible d'être utilisée dans la réglementation de cette pêche. La compression de nos crédits a occasionné la suspension temporaire de ce travail. Nous espérons être en mesure de le poursuivre dès que l'importance de crédits mis à notre disposition le permettra.

Submersion des filets flottants.—Les recherches sur la cause de la submersion des filets flottants dans les environs de l'embouchure de la Naas, C.-B., pratiquées en l'été de 1931, constituent un exemple frappant de la solution heureuse d'un problème, qui, tout en n'étant que d'une portée locale, n'en comporte pas moins une importance capitale. La submersion de ces filets avait causé des pertes sensibles parmi les pêcheurs et les exploitants de conserveries dans le cours des deux années antérieures et était attribué à l'affluent de la fonderie Anyox. L'examen microscopique des sédiments charriés par la rivière et des matières déposées sur les filets a révélé qu'ils étaient de même nature et

tout à fait différents des matériaux provenant de la fonderie dont les exploitants se sont trouvés de ce fait exonérés de tout blâme. La cause précise de la perte des filets fut attribuée aux grandes marées dont le mécanisme de brassage provoque un mélange rapide des eaux fluviales chargées de sédiments avec l'eau de mer riche en organismes marins vivants, tels que les méduses. Ces dernières succombent au contact de l'eau douce, leur substance adhère aux filets et se charge de sédiments jusqu'à l'enfoncement des filets sous le poids des matières étrangères.

Travaux éducatifs.—Des cours pratiques d'enseignement professionnel de pêche furent entrepris à la station de Halifax en 1928 et ont depuis lors eut lieu chaque année. Des cours périodiques ont aussi été donnés à Halifax au profit des gardes-pêche en vue de les former pour le poste d'inspecteur de pêche. Les pisciculteurs et les gérants de conserveries bénéficient de même d'enseignements professionnels. Certains des membres du personnel de la station de Saint-André ont prêté leur concours dans la pratique de ces travaux éducatifs. La réalisation de notre plan de travaux éducatifs a eu pour effet de susciter un vif intérêt aux enseignements fournis par la station et d'en faire réclamer la généralisation, et cela tant par les pêcheurs que par les industriels et les négociants.

Des cours de même nature, au profit des surveillants de pêche et des agents de pisciculture, ont été conduits sur la côte du Pacifique par les membres du personnel de la station de la baie Departure.

Des causeries ont été données de temps en temps aux pêcheurs à la station de Prince-Rupert. Elles avaient pour objets de faire ressortir l'importance de la propreté et de la manutention soignée du poisson. On projette de faire bénéficier les pêcheurs de la région méridionale de la province des mêmes avantages.

Deux exemples de travaux éducatifs d'une portée moins directe valent d'être mentionnés.

La farine de poisson dans les provinces maritimes s'écoulait avec difficulté faute de débouchés appropriés. Une campagne éducative, conduite de la station de Halifax, au profit des cultivateurs et des dirigeants de l'industrie, sur les meilleurs procédés de production et d'utilisation, eut pour effet l'absorption entière du rendement en cette denrée, dans les limites des provinces maritimes elles-mêmes.

Certaines études ont été effectuées à Prince-Rupert, sur l'aménagement des cales des navires de pêche. Une cale modèle a récemment été réalisée et exhibée à une nombreuse réunion des membres du personnel et des pêcheurs, et cela avec de tels avantages éducatifs pour ces deux classes qu'on est à prendre des mesures en vue de généraliser l'usage de cette cale après la réalisation de nouveaux perfectionnements.

Ce bref exposé comporte un compte rendu de quelques-uns des travaux auxquels s'est consacré l'Office dans le cours des dernières années.

En l'été 1934, M. Huntsman s'est personnellement employé à l'étude préliminaire du régime fluvial de la Margaree dans le but de déterminer dans quelle mesure une réserve suffisante de saumon peut y être assurée pour la pêche à la ligne. Il a aussi entrepris des études comparatives sur les facteurs qui conditionnent les migrations du saumon dans le régime du fleuve Saint-Jean et dans le bassin des Mines où les mouvements migratoires de ce poisson diffèrent sensiblement de ceux constatés dans la Margaree. Ces études sont destinées à jeter quelque lumière sur les facteurs qui conditionnent le retour des saumons en ces rivières. D'autres études ont été commencées sur le régime circulaire si compliqué de la région de Passamaquoddy, régime dont les facteurs régissent la distribution locale des harengs et des éléments du plancton dont ces poissons font leur nourriture.

APPENDICE No 3

PISCICULTURE

RAPPORT ANNUEL PAR J. A. RODD, DIRECTEUR

Les opérations piscicoles du ministère des Pêcheries ne se pratiquent qu'en ces provinces dont l'administration des pêcheries relève de sa compétence en tout ou en partie, à savoir: la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Edouard et la Colombie britannique. Les écloseries de poisson, exploitées dans les parcs nationaux de l'Alberta sont aussi conduites par le ministère des Pêcheries mais aux frais du service des Parcs nationaux, du ministère de l'Intérieur.

La totalité des expéditions de produits piscicoles en provenance des écloseries exploitées par le ministère s'est élevée en 1934 au chiffre de 89,261,999. Par espèce ce chiffre se décompose comme suit:

RELEVÉ, PAR ESPÈCE, DES POISSONS ET DES ŒUFS DE POISSON EXPÉDIÉS DES PISCIFACTURES
PENDANT L'ANNÉE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 1934

Espèces	Œufs non embryonnés	Œufs embryonnés	Alevins	Fretins	Digitales	Alevins d'un an et plus	Expéditions totales
<i>Salmo salar</i> —Saumon atlantique.....	36,076	1,300	1,555,739	1,151,582	10,384,061	435	13,129,193
<i>Salmo salar sebago</i> —Saumon des lacs.....	6,000				80,049		86,049
<i>Salmo trutta</i> —Truite arc-en-ciel.....			363,069	270,500	1,122,957	62,601	1,819,127
<i>Salmo clarki</i> —Truite coupe-gorge.....			412,986	180,000	1,343,804	125	1,936,915
<i>Salmo gairdneri</i> —Saumon steelhead.....		2,828	109,880		122,903		235,611
<i>Salmo gairdneri kamloops</i> —Truite Kamloops.....	100,000	4,212,985	2,485,825		790		6,799,606
<i>Salmo leucomaenis</i> —Truite Loch Leven.....		200		254,975	13,647	4	268,826
<i>Salmo fario</i> —Truite brune.....			170,000	100,000	376,017		646,017
<i>Salmo fario</i> —Truite brune hybride (Truite brune—saumon atlantique).....						71	71
<i>Salmo fario</i> —Truite brune albinos.....						6	6
<i>Oncorhynchus nerka</i> —Saumon rouge.....	231,940	16,547,706	31,576,745	1,494,549	2,951,863		52,802,803
<i>Oncorhynchus tshawytscha</i> —Saumon de printemps.....		524,265	798,060		299,062		1,621,387
<i>Oncorhynchus kenerlyi</i> —Saumon Kenerly.....		200,000	637,498				837,498
<i>Oncorhynchus kisutch</i> —Saumon coho.....		525,000	454,960				979,960
<i>Salvelinus fontinalis</i> —Truite mouchetée.....	32,200	80,500	583,746	1,752,455	5,465,433	90,942	8,005,276
<i>Cristivomer namaycush</i> —Truite saumonée.....				93,190	464		93,654
	406,216	22,094,787	39,148,511	5,297,251	22,161,050	154,184	89,261,999

En sus des chiffres ci-dessus, 250,000 œufs embryonnés de truite coupe-gorge furent achetés au Club de Chasse et de Pêche de Cranbrook et immergés comme suit:

Davis, lac.....	30,000
Fording, riv. (Natal, arrondissement).....	50,000
Goat, riv. (Creston, arrondissement).....	50,000
Hatzic, lac.....	35,000
Nicomekl, rivière.....	30,000
Serpentine, rivière.....	30,000
Salmon, rivière.....	30,000
	255,000

Les explorations furent poursuivies en vue de localiser des eaux où des œufs de poisson pourraient être cueillis en quantités suffisantes pour justifier l'établissement de campements forestiers de cueillette, en vue aussi de découvrir des emplacements permettant l'expansion avantageuse d'opérations piscicoles en des régions qui ne sont pas d'accès facile à partir des écloseries existantes.

En plusieurs écloseries, furent poursuivies des expériences en rapport avec le matériel d'exploitation, les procédés piscicoles et les aliments pour jeunes

poissons. Il est traité à l'Appendice N° 2 de cet ouvrage des essais et recherches tentés en ce qui concerne les différents problèmes que suscite la pratique de la pisciculture.

Le service de pisciculture participa aux expositions de Yarmouth, en Nouvelle-Ecosse, de Saint-Jean, de Saint-Etienne et de Frédéricton, au Nouveau-Brunswick, en organisant des exhibitions de produits piscicoles et d'articles du matériel d'exploitation piscicole.

Quelque 15,755 cyprins-sucets d'un poids approximatif de 9.8 tonnes furent détruits dans le cours d'eau de communication entre le premier et le deuxième lac, Loch Lomond, et dans la rivière Wilmot qui se décharge dans Loch Lomond près de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. Quelque 12,215 poissons communs: cyprins-sucets, chevesnes, meuniers mulets furent aussi détruits dans le lac Bleu (région de Princeton), dans la crique Boyce (région de Kelowna), dans le réservoir et le lac Okanagan et le lac Duck (région de Kelowna), en Colombie britannique.

Vingt-quatre écloseries principales, onze écloseries subsidiaires, neuf étangs-viviers à saumon et plusieurs campements de cueillette furent exploités en 1934. Le rendement de ces établissements se décompose comme suit:

TABLEAU INDIQUANT LES PISCIFACTURES EN EXPLOITATION, LEUR EMPLACEMENT, LA DATE DE LEUR CONSTRUCTION, LES ESPÈCES ET LE NOMBRE D'ŒUFS ET D'ALEVINS DE CHACUNE DES ESPÈCES EXPÉDIÉS DE CHAQUE ÉCLOSERIE PENDANT LA CAMPAGNE PISCICOLE DE 1934

Eta- blies en	Piscifactures	Emplacements	Espèces	Œufs non embryonnés	Œufs em- bryonnés	Alevins	Fretins	Digitales	Alevins d'un an et plus	Expédition totale par espèce	Expédition totale par piscifacure
1929	Antigonish.....	Fraser's Mills, N.-E.....	Saumon atlantique.....				100,000	1,288,228		1,388,228	
			Truite arc-en-ciel.....					92,198	114	92,312	
1870	Bedford.....	Bedford, N.-E.....	Truite mouchetée.....					1,461,770	12,304	1,473,974	2,954,514
			Saumon atlantique.....	(e) 5,500	300			997,580		1,003,380	
			Saumon des lacs.....					40,000		40,000	
			Truite loch leven.....		200		254,975			255,175	
1912	Lindlof (a).....	St. Peters, N.-E.....	Truite mouchetée.....		(e) 500	300		845,735		846,535	2,145,090
			Saumon atlantique.....				182,832	252,125		434,957	
			Truite arc-en-ciel.....					124,519		124,519	
			Truite mouchetée.....					63,129		63,129	622,605
1902	Margaree.....	N. E. Margaree, N.-E.....	Saumon atlantique.....				224,000	1,581,258		1,805,258	
			Truite mouchetée.....					108,796	720	109,516	1,914,774
1913	Middleton.....	Middleton, Annapolis, Co., N.-E.....	Saumon atlantique.....					976,700		976,700	
			Truite mouchetée.....					731,000	296	731,296	1,707,996
1933	Nictaux Falls (d).....	Nictaux Falls, N.-E.....	Saumon atlantique.....					61,000		61,000	
			Truite mouchetée.....					6,100		6,100	67,100
1929	Yarmouth.....	South Ohio, N.-E.....	Saumon atlantique.....					498,878	435	499,313	
			Truite arc-en-ciel.....					108,500	62,174	170,674	
			Truite mouchetée.....					553,800	75,602	629,402	1,299,389
1925	Chamcook, lacs (b).....	Charlotte, Co., N.-B.....	Saumon des lacs.....	(e) 6,000						6,000	6,000
1928	Florenceville.....	Florenceville, N.-B.....	Saumon atlantique.....				60,000	1,048,000		1,108,000	
			Truite mouchetée.....				390,000	514,537		904,537	2,012,537
1880	Grand Falls.....	Grand Falls, N.-B.....	Saumon atlantique.....					1,182,135		1,182,135	
			Truite mouchetée.....			228,958	750,000	148,413		1,127,371	2,309,506
1915	Tobique (a).....	Plaster Rock, N.-B.....	Saumon atlantique.....			185,000				185,000	185,000
1874	Miramichi.....	South Esk, N.-B.....	Saumon atlantique.....				80,000	1,547,859		1,627,859	
			Truite mouchetée.....				74,000	73,802		147,802	1,775,661
1874	Restigouche.....	Flatlands, N.-B.....	Saumon atlantique.....			998,912	250	98,472		1,097,634	
			Truite mouchetée.....			139,047				139,047	1,236,681
1914	Nipisiguit (a).....	Bathurst Mines, N.-B.....	Saumon atlantique.....			371,827				371,827	371,827
1914	St-Jean.....	Saint-Jean, N.-B.....	Saumon atlantique.....		1,000		210,000	151,600		362,600	
			Truite brune albinos.....						6	6	
			Truite brune hybride.....						71	71	
			Saumon des lacs.....					40,049		40,049	
			Truite loch leven.....						4	4	
			Truite arc-en-ciel.....	(e) 32,200		40,000		443,635	2,108	517,943	920,951
1914	Étang à saumon St-Jean.....	Saint-Jean, N.-B.....	Saumon atlantique.....	(e) 30,576						30,576	30,576
1906	Kelly, étang.....	Southport, I.-P.-E.....	Saumon atlantique.....				294,500	680,835		975,335	
			Truite mouchetée.....				173,000	489,818		662,818	1,638,163
1914	Banff.....	Banff, Alberta.....	Truite brune.....				100,000	373,200		473,200	
			Truite coupe-gorge.....					1,120,425		1,120,425	
			Truite kamloops.....		94,690					94,690	
			Truite arc-en-ciel.....				10,000	530,340		540,340	
			Truite saumoné.....				93,190	464		93,654	
			Truite mouchetée.....				305,455	24,898	12	390,365	2,712,674

1928	Jasper, parc (a)	Jasper, Alberta	Truite coupe-gorge			178,800			178,800	
			Truite kamloops			95,646			95,646	
			Truite arc-en-ciel			333,069			333,069	607,815
1928	Waterton, lacs	Twin Butte, Alberta	Truite coupe-gorge				180,000	211,630	125	391,755
			Truite arc-en-ciel			30,000	260,500	267,400	35	557,935
1916	Cultus, lac	Vedder Crossing, C.-B.	Truite coupe-gorge			91,528		11,749		103,275
			Truite kamloops		30,000	54,055				84,055
			Saumon rouge	(e)	51,940	3,847,376				3,899,316
			Saumon steelhead					122,903		122,903
1927	Smiths Falls	Vedder Crossing, C.B.	Saumon rouge					99,343		99,343
1906	Pemberton	Owl Creek, C.-B.	Truite kamloops		359,000	51,000				410,000
			Saumon rouge			9,977,655				9,977,655
1917	Pitt, lac	Alvin, C.-B.	Truite kamloops			48,510				48,510
			Saumon rouge	(e)	150,000	2,920,000		149,930		5,278,780
1903	Lakelse, lac	Lakelse, lac, via Terrace, C.-B.	Saumon rouge			6,048,150		800		6,048,950
1908	Habine, lac	Habine, lac, via Topley, C.-B.	Saumon rouge			2,412,518		998,694		3,411,212
1906	Rivers Inlet	Rivers Inlet, C.-B.	Saumon rouge			8,169,123				17,949,453
			Saumon de printemps			250,121		57,620		307,741
			Saumon steelhead			2,828				2,828
1911	Anderson, lac	Kildonan, C.-B.	Saumon rouge			2,910,449				2,910,449
			Saumon de printemps			188,364		24,682		212,946
1933	Sproat, riv. (c)	Sproat river, C.-B.	Saumon de printemps			449,265				449,265
1911	Cowichan, lac	Lac Cowichan, C.-B.	Saumon de atlantique					19,391		19,391
			Truite brune			170,000		2,817		172,817
			Saumon coho		525,000	454,900				979,900
			Truite coupe-gorge			142,860				142,860
			Truite kamloops		231,000	88,920				319,920
			Truite loch leven					13,647		13,647
			Saumon de printemps		75,000	359,575		216,860		651,435
			Saumon steelhead			109,880				109,880
1911	Kennedy, lac	Tofino, C.-B.	Saumon rouge	(e)	30,000		1,494,549	1,703,096		3,227,645
1933	Beaver, lac (a)	Kelowna, C.-B.	Truite kamloops			520,000				520,000
1922	Lloyd, crique (a)	Kamloops, C.-B.	Truite kamloops		20,000	803,433				803,433
1931	Fish, lac (b)	Fish lake, C.-B.	Truite kamloops	(e)	80,000					80,000
1934	Argenta (a)	Argenta, C.-B.	Truite kamloops			377,900				377,900
1923	Nelson	Nelson, C.-B.	Truite kamloops			318,745		790		518,580
			Saumon kennerly	(e)		200,000				200,000
			Truite mouchetée			80,000				80,000
1928	Penasak, lac (a)	Quilchena, C.-B.	Truite kamloops			1,616,120				2,054,785
1928	Summerland (a)	Summerland, C.-B.	Truite kamloops			240,000				240,000
			Saumon kennerly			149,200				149,200
					406,216	22,094,787	39,148,511	5,297,251	22,181,050	154,184
										89,261,999
										89,261,999

(a) Écloserie subéridaire.

(b) Campement de cueillette.

Les œufs, alevins et digitaux compris en cette expédition, aux exceptions indiquées, proviennent de la cueillette automnale de 1933 et de la cueillette vernalle de 1934.

En sus, 255,000 œufs embryonnés de truite coupe-gorge furent directement immergés dans les eaux de la Colombie britannique, tel qu'indiqué en détail au relevé antérieur.

(c) Station d'œufs embryonnés.

(d) Étang et station d'élevage.

(e) Cueillette d'automne 1934.

RENDEMENT, PAR PROVINCE, EN ŒUFS, ALEVINS, DIGITALES, FRETINS ET POISSONS PLUS ÂGÉS, 1934

—	Œufs non em- bryon- nés	Œufs em- bryonné	Alevins	Fretins	Digitales	Alevins d'un an et plus	Expédi- tions totales	Expédi- tions totales
Nouvelle Ecosse—								
Saumon atlantique..	5,500	300		506,832	5,655,769	435	6,168,836	
Saumon des lacs					40,000		40,000	
Truite loch leven..		200		254,975			255,175	
Truite arc-en-ciel..					325,217	62,288	387,505	
Truite mouchetée..		500	300		3,770,330	88,822	3,859,952	
	5,500	1,000	300	761,807	9,791,316	151,545	10,711,468	10,711,468
Nouveau-Brunswick—								
Saumon atlantique..	30,576	1,000	1,555,739	350,250	4,028,066		5,965,631	
Truite brune albinos						6	6	
Truite brune, hy- bride (Truite brune —saumon atlantique						71	71	
Saumon des lacs	6,000				40,049		46,049	
Truite loch leven..						4	4	
Truite arc-en-ciel..						278	278	
Truite mouchetée..	32,200		408,005	1,214,000	1,180,387	2,108	2,836,700	
	68,776	1,000	1,963,744	1,564,250	5,248,502	2,467	8,848,739	8,848,739
Ile-du-Prince-Edouard								
Saumon atlantique..				294,500	680,835		975,335	
Truite mouchetée..				173,000	489,818		662,818	
				467,500	1,170,653		1,638,153	1,638,153
Alberta—								
Truite brune				100,000	373,200		473,200	
Truite coupe-gorge..			178,600	180,000	1,332,055	125	1,690,780	
Truite kamloops		94,690	95,646				190,336	
Truite arc-en-ciel..			363,069	270,500	797,740	35	1,431,344	
Truite saumonée				93,190	464		93,654	
Truite mouchetée..				365,455	24,898	12	390,365	
		94,690	637,315	1,009,145	2,528,357	172	4,269,679	4,269,679
Colombie britannique—								
Saumon atlantique..					19,391		19,391	
Truite brune			170,000		2,817		172,817	
Saumon coho		525,000	454,960				979,960	
Truite coupe-gorge..			234,386		11,749		246,135	
Truite kamloops	100,000	4,118,298	2,390,182		790		6,609,270	
Saumon kennerly		200,000	637,498				837,498	
Truite loch leven..					13,647		13,647	
Saumon rouge	231,940	16,547,706	31,576,745	1,494,549	2,951,863		52,802,803	
Truite mouchetée..		80,000	175,441				255,441	
Saumon de printemps		524,265	798,060		299,062		1,621,387	
Saumon steelhead..		2,828	109,880		122,903		235,611	
	331,940	21,998,097	36,547,152	1,494,549	3,422,222		63,793,960	63,793,960
								89,261,999

En sus des produits ci-dessus, 255,000 œufs embryonnés de truite coupe-gorge furent directement immergés en certaines eaux de la Colombie britannique, tel qu'indiqué dans le relevé antérieur.

L'introduction expérimentale de la truite brune dans les rivières Cowichan et Little-Qualicum, Colombie britannique, fut poursuivie. Un quatrième lot de 200,000 œufs, destinés à cet essai, fut reçu en décembre 1934 de l'Élevage de Truite arc-en-ciel, Troy, Montana, E.-U.A. Plusieurs spécimens de ces poissons de taille licite et un certain nombre de mâles laités furent capturés en 1934.

Les Chemins de Fer de l'État, le Pacifique canadien, l'Esquimalt and Nanaimo Railway et le Dominion Atlantic Railway se prêtèrent de nouveau

avec bienveillance au transport gratuit d'expéditions de poissons sportifs et d'œufs de poissons sportifs et des surveillants chargés de les convoyer. Le relevé suivant sert à se former une idée de la nature et de la portée de ce concours fourni par ces sociétés ferroviaires:

Chemins de fer	Itinéraire total aux livrets de passage	Nombre de passages	Itinéraire, permis de fourgon à bagages			Nombre de caisses ou de bidons			Nombre de permis
			Pleins	Vides	Total	Pleins	Vides	Total	
C.N.R.....	3,125	24	3,337	3,198	6,535	112	107	219	41
C.P.R.....	10,838	55	8,310	8,092	16,402	352	335	687	100
E.N.R.....	840	16	453	413	866	57	61	118	18
N.A.R.....	103	1	103	103	206	8	8	16	2
	14,906	96	12,203	11,806	24,009	529	511	1,040	161

N.B.—Le nombre des passages comporte transport en une direction. Un voyage aller-retour compte pour deux passages. Le nombre de permis de circulation comporte transport en une direction pour les caisses et les bidons.

Le public en général fait montre d'un intérêt de plus en plus vif aux opérations piscicoles pratiquées par ce ministère-ci et les comptes rendus les plus encourageants continuent à lui parvenir de toutes les régions où il exploite des écloseries de poisson.

L'intérêt manifesté aux travaux piscicoles et le concours assuré par les particuliers et les organisations locales, telles que les clubs de pêche et de chasse, les sociétés protectrices des animaux de chasse et des poissons sportifs, les chambres de commerce, etc., ne cesse de s'accroître d'une année à l'autre. Plusieurs étangs d'élevage, dont quelques-uns d'une vaste superficie, furent établis et mis en exploitation par des groupes de sportifs. Les étangs d'élevage suivants de cette catégorie furent pour la première fois mis en exploitation pendant l'année sous revue:—

Étang naturel en rivière Tusket, comté de Digby, N.-E.

Société protectrice des Pêches et des Chasses du Nouveau-Brunswick:

Étang d'élevage de Frédéricton, N° 1.

Étang d'élevage de Frédéricton, N° 2.

Étang d'élevage de Saint-André.

Étang d'élevage de Saint-Etienne.

Société de Pêche et de Chasse de Kelowna, étangs d'élevage à Kelowna, C.-B.

Société de Pêche à la Ligne de Vernon, étang d'élevage à Vernon, C.-B.

Chaque fois que la demande lui en fut faite avant la création de ces aménagements piscicoles, le département s'est toujours fait un devoir de communiquer aux exploitants les données, directives et conseils réclamés, tant en ce qui concerne la biologie des poissons, et la pratique de la pisciculture que la conduite des travaux de création et d'aménagement. Il a aussi assuré l'empoissonnement de ces étangs au moyen d'œufs et d'alevins en leur en fournissant des quantités proportionnées à leur contenance. La Société d'Energie électrique de l'Avon n'a, comme par le passé, ménagé ni son aide ni sa coopération dans la mise en valeur de l'étang-vivier à saumon de la Nictaux et des bassins d'élevage de la truite.

Les fonctionnaires et les agents des autres ministères fédéraux, les surveillants de pêche provinciaux, les officiers et les membres d'équipage des navires de surveillance et les employés des autres services du ministère n'ont perdu aucune occasion de prêter leur concours chaque fois où les circonstances l'ont exigé. Le comité des recherches de l'Office de Biologie n'a jamais manqué de consacrer une minutieuse attention aux questions piscicoles qui furent soumises à sa compétence.

A même la cueillette vernale d'œufs de 1934, un échange d'œufs embryonnés fut effectué avec le ministère des Chasses et des Pêches à Toronto, Ont., opération dont les particularités figurent dans un relevé subséquent.

S'il est vrai que des saumons atlantiques sont capturés pour des fins de pisciculture dans la Sackville, la rivière Philippe et la Nictaux, en Nouvelle-Ecosse, il n'en demeure pas moins que tous ceux qui remontent en amont des clôtures et des parcs de l'écloserie doivent passer à travers les parcs. Ces aménagements ont permis de préciser l'heure du jour ou de la nuit où la migration des poissons est la plus active. On a constaté que dans la Sackville et la Philippe, à peu près deux-tiers des poissons remontaient pendant la nuit et le reste pendant le jour. Le contraire se produisit dans la Nictaux où 77 pour cent des migrants remontèrent de plein jour. Les remontées migratrices se sont révélées comme suit :

Rivière Sackville, entre 6 p.m. et 6 a.m.	66 pour cent
Rivière Philippe, entre 6 p.m. et 10.30 p.m.	65 pour cent
Rivière Nictaux, entre 6 a.m. et 6 p.m.	77 pour cent

DIVISION DE L'EST—PROVINCES MARITIMES

SURINTENDANT RÉGIONAL DE PISCICULTURE, JAMES CATT

L'année 1934 s'est caractérisée par des phénomènes météorologiques qui rendirent fort difficile la conduite des observations piscicoles dans la Division de l'Est. Un hiver exceptionnellement froid et prolongé, par toutes les provinces maritimes, fut suivi d'une période d'extrême sécheresse en plusieurs régions.

En dépit de la remontée déficitaire des saumons dans la Nictaux et de la destruction, par suite des crues, de l'étang-vivier de la rivière Philippe avec la perte résultante des poissons qui y étaient parqués, la cueillette de 23,972,430 œufs de saumon surpassa celle de 1933, année où ne furent obtenus que 23,972,430 œufs. La cueillette de 12,082,495 œufs de truite mouchetée constitue un résultat sans précédent pour cette espèce dans la Division de l'Est. Le record antérieur, en 1933, s'était chiffré à 10,200,631. La truite arc-en-ciel fournit 651,519 œufs, soit une augmentation de 200,689 par rapport à la cueillette de 1933.

La sécheresse rendit très ardu la capture des saumons lacustres dans les lacs Chamcook. Un grand nombre de poissons, qui frayent habituellement dans le ruisseau reliant les lacs d'amont et d'aval, pondirent ailleurs cette année, ce qui a eu pour effet de faire tomber la cueillette au-dessous de la normale. Il n'est peut-être pas hors de propos de souligner ici que pendant la période de la fraie un grand banc de saumon des lacs fut perçu par le garde-chasse en chef de la province du Nouveau-Brunswick dans les environs du débouché du lac Chamcook. Si les conditions hydrologiques avaient été favorables, il est indubitable qu'une importante fraction de ce banc eut été capturée dans le ruisseau. La cueillette des œufs de saumons lacustres aux lacs Chamcook s'est chiffrée à 138,265 produits. Une autre cueillette de 11,500 œufs fut effectuée au lac Grand, en Nouvelle-Ecosse.

Autant que possible, les recherches furent poursuivies en vue de déterminer les résultats des déversements antérieurs de produits piscicoles. Ce travail fut conduit non seulement par les agents du ministère mais encore par des personnes compétentes, membres des sociétés protectrices des pêches et des chasses. Les résultats de ces recherches servent à faire ressortir le fait que la truite arc-en-ciel se multiplie facilement dans le lac Bird, comté de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse. D'autres comptes rendus indiquent que ces poissons se reproduisent dans le lac Cranberry, comté de Queens, Nouvelle-Ecosse, ainsi que dans le lac Enon, Cap-Breton. En cette dernière nappe d'eau, un nombre considérable de truites mouchetées ou ombles furent perçues au sus des truites arc-en-ciel.

A une des réunions du bureau de direction de la Succursale Halifax de la Société des Pêches et des Chasses de la Nouvelle-Ecosse, il fut souligné que nombre des petits lacs locaux s'étaient beaucoup améliorés depuis leur empoisonnement avec des digitales.

Après avoir décidé il y a quelques années de repeupler le lac Lochaber, dans le comté d'Antigonish, on dressa un plan d'empoisonnement qui est aujourd'hui réalisé. Aussi, cette année la cueillette des œufs de truites sauvages, en provenance du ruisseau principal d'alimentation, excéda-t-elle celle de toute autre année antérieure.

Les truites arc-en-ciel, originaires du lac Giant, se sont propagées jusque dans le lac boueux qui se décharge en cette nappe d'eau. La nappe principale fut peuplée pendant toute la saison d'un grand nombre de poissons de grande taille, bien que, par suite de la sécheresse, la pêche à la ligne n'y ait pas été aussi fructueuse que d'habitude.

Dans le débouché, en aval du grillage, un grand nombre de digitales de truite arc-en-ciel furent perçues pendant l'été. Ces poissons étaient issus des géniteurs, qui à la faveur de la crue de printemps de 1933, réussirent à s'échapper et à gagner le lac Duck. En aval de ce lac, il existe une chute de quatre-vingt pieds qu'il semble bien que les reproducteurs ne puissent franchir.

Un nouvel étang d'élevage naturel de truite mouchetée fut mis en exploitation par la Société protectrice des Pêches et des Chasses du Nouveau-Brunswick et la Société protectrice de Loch Lomond. Il est situé sur le ruisseau Stephenson. Loch Lomond, Nouveau-Brunswick. Il fut empoisonné en l'automne de 1933 avec de gros digitales de truite mouchetée. En mai 1934, l'étang fut mis à sec sous la direction de l'Office de Biologie. Des opérations de pêche à la senne y furent conduites par les agents piscicoles du ministère. Dans l'ensemble, les résultats furent satisfaisants d'après le rapport du directeur de la station atlantique de biologie à Saint-André, Nouveau-Brunswick. Malheureusement, la mise en valeur de cet étang fut compromise dans une certaine mesure parce qu'il ne s'est rempli que si tard dans l'année qu'il fut jugé impossible d'y immerger des poissons plus petits que de gros digitales. Toutefois, l'aménagement en a été si amélioré qu'il pourra être mis à sec de bonne heure le printemps prochain et immédiatement rempli, assurant ainsi un milieu propre à la vie des fretins, ce à quoi on l'a destiné.

Dans le bassin de la Tusket, une entreprise privée a créé un autre étang naturel d'élevage qui ne sera pas seulement utilisé comme source d'approvisionnement en œufs et en alevins pour les rivières dans lesquelles il se déverse mais qui servira aussi de lieu pour la cueillette d'œufs de truites sauvages.

Le service piscicole, de concert avec le service administratif du département a entrepris des recherches sur la possibilité d'accroître et d'améliorer les frayères à saumon de la rivière Mersey. Ce projet comportait l'établissement de nouvelles frayères en des lieux appropriés. L'inspecteur de pêche à Liverpool, Nouvelle-Ecosse, vit à la création et à l'aménagement de trois de ces frayères à fond de gravier et les résultats acquis servirent à démontrer que les géniteurs en font usage lorsque l'emplacement en est favorable et que point n'est besoin de matériaux consistant en graviers aux contours arrondis par l'action de l'eau, puisque des cailloux, de brisure récente, aux formes aiguës, semblèrent se révéler tout aussi utiles.

On a entrepris dans le lac Jesse, en Nouvelle-Ecosse, une nouvelle opération piscicole tendant à l'élimination des poissons communs afin de repeupler cette nappe d'eau de poissons de la façon la plus économique, c'est-à-dire avec des alevins au lieu de digitales ou de poissons plus âgés. Ce lac comporte une superficie d'environ 45 acres. Sa profondeur atteint un maximum de 21 pieds et fournit une moyenne de 8 pieds. A l'origine, c'était un lac qui abondait en truite mouchetée mais par suite d'une pêche excessive de truite, l'équilibre biologique en fut rompu, ce qui donna lieu à un fort accroissement de la population des perches et de certaines autres espèces compétitrices.

La destruction des poissons communs au moyen de sulfate de cuivre s'est révélée très efficace et la nappe d'eau sera réempoisonnée lorsqu'une réserve alimentaire suffisante aura été reconstituée.

La quantité approximative de poissons exterminés se décompose comme suit:

(1) Poissons communs, 35,013. Ce total se composa de perches blanches et jaunes, de silures, d'anguilles, de chabots, de cyprins-sucets, d'épinoches et d'ablettes.

(2) Truites mouchetées, 25. M. M. W. Smith, de la station atlantique de biologie participa à l'expérience en recueillant des données scientifiques pendant et après sa pratique. La Société protectrice des Chasses et des Pêches de Yarmouth fit preuve d'une grande activité dans la conduite de ce travail et coopéra de toute manière possible avec le département. Les membres de cette société ne fournirent pas seulement les bateaux et la main-d'œuvre mais installèrent aussi un grillage au débouché du lac en vue d'empêcher les poissons ennemis de s'engager dans le lac à l'avenir. L'officier, commandant le corps des éclaireurs, parcourut les eaux et contribua d'une façon générale à la conduite des travaux, dont certains, tels que la cueillette des poissons morts et en putréfaction, étaient loin d'être d'une exécution plaisante. L'usage expérimental du sulfate de cuivre fut tenté avec l'approbation des dirigeants du gouvernement provincial de la Nouvelle-Ecosse.

Des réunions, convoquées en vue de discuter la question relative aux déversements de produits piscicoles, eurent lieu dans toutes les provinces maritimes. Elles furent organisées par les surintendants de pêche. Y assistèrent les agents de pêche et de pisciculture, des membres des sociétés protectrices de la pêche et, en certains cas, des fonctionnaires des gouvernements provinciaux. L'utilité de ces réunions se fait de plus en plus sentir au fur et à mesure de l'avancement des connaissances relatives à la bonification des eaux. En ce qui concerne cette œuvre, on a fait observer que les résultats de la pêche à la ligne propres à une brève période, telle que celle constituée d'une saison ou deux, ne sauraient servir de norme à la détermination des effets de l'empoisonnement. Un apport apparent en augmentation ou en diminution, toujours de détermination facile pendant la saison de la fraie, fournit, règle générale, un moyen suffisamment exact de renseignement sur ce point.

Une provision de saumons des lacs et de truites fut assurée aux étangs du lac Grand, en Nouvelle-Ecosse, qui sont exploités par le gouvernement provincial. Le ministère fournit les services d'un assistant expérimenté pour y donner des enseignements sur l'élevage des poissons.

Le ministère fournit aux sociétés protectrices des circulaires comportant un exposé des conditions en existence dans les lacs et les cours d'eau où les truites vivent et se multiplient. Ces circulaires expliquaient aussi la façon dont il faut procéder dans le classement des lacs ou rivières habités ou fréquentés par les truites et les saumons de façon à y assurer le déversement de quantités appropriées de poisson. Des enseignements et démonstrations sur les lieux en ce qui concerne ces questions furent fournis aux membres des sociétés protectrices de chasse et de pêche de Frédérickton, de Moncton, de Saint-Jean, de Saint-Etienne, de Yarmouth, et de Sydney.

Le service administratif et l'office de biologie ont étroitement coopéré avec les agents piscicoles et ont fourni une somme accrue de travail. La coopération entre les gouvernements provinciaux, les succursales des sociétés protectrices et le ministère s'est révélée des plus efficaces.

Des essais d'alimentation ont été tentés en vue de déterminer les diètes les mieux appropriées pour les digitales, etc. Les diètes, qui conviennent le mieux à ces poissons, sont celles consistant en foie de bœuf, en fressure, en farine d'œufs de saumon séchée, en poisson frais et en lait de beurre en diverses quantités. On est à poursuivre la conduite de ces essais.

Des groupes d'œufs, issus d'une souche commune, et arrivés à divers stades d'incubation, furent expédiés à diverses écloseries en vue de déterminer le stade qui convient le mieux à la pratique de l'expédition des produits.

L'extermination des cyprins-sucets en la rivière Wilmot, qui constitue la principale source d'approvisionnement en truite de Loch Lomond, au Nouveau-Brunswick, a été poursuivie sous la direction de l'inspecteur de pêche, à Saint-Jean. Quelque 15,755 cyprins-sucets, d'un poids approximatif de 9.8 tonnes, furent ainsi exterminés.

En résumé, les opérations de l'année servent à établir le fait que le personnel de la Division de l'Est fait preuve d'une efficacité toujours grandissante. Dans l'ensemble, les membres de ce personnel méritent les plus chaleureuses félicitations pour le succès des opérations qu'ils ont conduites cette année dans des conditions très contraaires.

ECLOSERIE D'ANTIGONISH

K. G. Shillington, surintendant

Des travaux de construction et de réparation outre les occupations ordinaires rendirent le surintendant et le personnel extrêmement occupés pendant toute la campagne piscicole.

D'importantes expéditions de digitales de truite mouchetée, de saumon atlantique et de truite arc-en-ciel furent effectuées. Un certain nombre d'alevins d'un an et de poissons plus âgés des deux espèces de truite furent mis à l'eau dans l'aire contiguë à l'écloserie.

Deux nouveaux étangs circulaires furent établis et utilisés pour l'élevage de digitales de truite. Les deux étangs circulaires établis l'année dernière furent utilisés cette année pour l'élevage de truite mouchetée d'un an et cela avec d'excellents résultats.

Une cueillette de 6,615,201 œufs de truite mouchetée, issus de poissons gardés en étang, fut réalisée mais, toute importante qu'ait été cette récolte, elle ne s'en est pas moins révélée plus faible que l'expectative. Cette production déficitaire fut attribuable au fait qu'individuellement les truites fournirent un faible rendement, chose peut-être due à l'inclémence des conditions biogéniques pendant tout l'été. Par suite de la chaleur et de la sécheresse, la réserve d'eau décrut de moitié par rapport à la quantité ordinairement disponible. Le surintendant fit face à la situation en creusant le débouché jusqu'à Loch Katrine, augmentant ainsi le débit de la rivière Flow d'où l'écloserie retire son approvisionnement. Des mesures ont été prises en vue d'établir une digue au débouché de Loch Katrine l'année prochaine de sorte qu'on sera ainsi assuré à l'avenir d'une réserve d'eau suffisante.

D'importantes réparations furent faites à la digue et à l'échelle à poissons de l'écloserie et un nouveau magasin sera construit en appentis au garage existant.

La pratique de l'élevage sélectif servit à mettre en évidence certains faits intéressants. Grâce à elle, fut établi le fait que les individus, issus de poissons sauvages de grande taille, comportaient, à partir de la date de leur éclosion jusqu'à la fin de septembre, une longueur bien inférieure à celle des individus issus de poissons sélectionnés de croissance rapide élevés en écloserie. Le rapport de croissance ainsi constaté s'étant révélé de 7 à 50.5. En élevant jusqu'à maturité et en faisant se reproduire les individus de la croissance la plus rapide, issus de géniteurs sauvages, le rapport de croissance des descendants de cette dernière lignée, à celui des individus sélectionnés à croissance rapide élevés en écloserie, ce rapport, disons-nous, s'est révélé être de 19 à 50.5. En leur troisième année, les poissons, des deux souches fournirent une croissance égale d'environ 1 livre par individu. En leur quatrième année, les individus de race sauvage dépassèrent en taille leurs congénères d'origine piscicole dans la proportion de 1.6 à 1.0.

En vue de préciser la rapidité de croissance des digitales de truite mouchetée, le surintendant opéra le pesage de 100 spécimens moyens à différentes dates. Le 31 août, ces spécimens fournirent un poids de 15.2 onces; le 26 septembre, un poids de 50.5 onces; le 26 décembre, 223 onces et le 14 juillet, 700 onces.

Une très forte crue, survenue en l'automne, empêcha l'exploitation effective du parc à poissons du lac Lochaber pendant une période de temps considérable. En dépit de ce contre-temps, une cueillette de 230,055 œufs de truite mouchetée fut réalisée à cet endroit. Du lac Hart, arrivèrent 2,100 œufs de la même espèce. La récolte des œufs de truite arc-en-ciel se chiffra à 137,835 œufs.

En février, 500,000 œufs embryonnés de saumon atlantique arrivèrent de l'écloserie de Kelly. Les transfèrements de produits piscicoles se sont décomposés comme suit: 250,000 œufs embryonnés de truite mouchetée à chacune des écloseries de Ristigouche et de Miramichi; 100,000, à chacune des écloseries de Margaree et de Lindloff et 500,000 à Middletin; 800,000 œufs embryonnés de saumon atlantique à Lindloff. Pendant la campagne piscicole les déversements de produits piscicoles se sont décomposés comme suit: truite mouchetée, 1,473,974; truite arc-en-ciel, 92,312; saumon atlantique, 1,388,228.

ECLOSERIE DE BEDFORD

Georges Heatley, surintendant

Les espèces, expédiées de l'écloserie de Bedford en 1934, furent le saumon atlantique, le saumon des lacs, la truite mouchetée et la truite loch leven.

Une cueillette d'œufs de saumon des lacs fut tentée dans le bassin de la Shubénacadie. A cet égard, on avait rapporté qu'un grand nombre de géniteurs en provenance du lac Grand, descendaient la rivière jusqu'à la frayère. Afin de capturer ces poissons, il fut jugé nécessaire d'ériger une forte clôture à travers la rivière jusqu'à l'endroit de la frayère. Les résultats de cette opération ne se révélèrent pas fructueux car seuls 11,500 œufs purent être récoltés et il semble bien que les saumons atlantiques censés venir pondre en cette aire aient été en réalité de petits saumons atlantiques qui avaient remonté la rivière.

Les opérations servirent, toutefois, à mettre en évidence la valeur d'un nouveau type de clôture de la forme d'un long tambour cylindrique recouvert en treillis métallique et mis en marche par une roue hydraulique. Le tambour n'exige aucun soin de nettoyage. Il constitue un grillage parfait et a pour effet d'empêcher la submersion de la clôture dont il fait partie intégrante. Son usage peut devenir de la plus grande importance, à l'avenir, chaque fois qu'il sera nécessaire de poser des grillages pour empêcher, les jeunes saumons, etc., de s'engager dans les canaux conduisant aux usines d'énergie électrique.

Les quantités suivantes d'œufs embryonnés furent reçus de janvier à avril: 872,275 œufs de truite mouchetée en provenance de L'Elevage de Truite Paradis; 100,000 œufs de truite saumonée en provenance du ministère des Chasses et des Pêches à Toronto et 70,000 œufs de saumon des lacs en provenance de l'écloserie de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. Les quantités d'œufs suivantes furent reçues en novembre et en décembre: 153,000 œufs de saumon atlantique en provenance de l'étang de Saskville et 810,000 œufs de truite mouchetée en provenance de la Cie Truitière du Cap Cod.

Les expéditions de produits pendant l'année se sont décomposées comme suit: Truite loch leven, 255,175; truite mouchetée, 846,535; saumon atlantique, 1,003,380 et saumon des lacs, 40,000.

SOUS-ECLOSERIE DE LINDLOFF

J. C. Goswell, dirigeant

D'excellents résultats furent réalisés cette année à la sous-écloserie de Lindloff. Les produits expédiés comprirent des fretins et digitales de saumon atlan-

tique et des digitales de truite arc-en-ciel et de truite mouchetée. Le pourcentage des pertes fut très faible et la croissance des poissons fut rapide.

La station fut considérablement améliorée par la construction de quatre nouveaux étangs circulaires dans l'aire autrefois submergée par la digue du vieux moulin avant la démolition de cette dernière. La démolition de cette digue nécessita la construction d'un nouveau conduit d'alimentation mieux approprié. Ce conduit reçoit directement son débit du lac Lindloff et, tout en alimentant les nouveaux étangs, assure une provision d'eau à la station et à deux autres étangs.

Le dirigeant mérite des louanges pour l'efficacité dont il a fait preuve dans la mise en exploitation de cette station. Les arrivages d'œufs embryonnés suivants furent consignés à cette station: truite mouchetée, 100,000 et saumon atlantique, 500,000, en provenance de l'écloserie d'Antigonish et 167,362 truites arc-en-ciel en provenance de l'écloserie de Saint-Jean. Les expéditions de produits piscicoles se sont décomposées comme suit: saumon atlantique, 434,957; truite mouchetée, 63,129; truite arc-en-ciel, 124,519.

ECLOSERIE DE MARGAREE

W. D. Turnbull, surintendant

M. L. J. Burton, surintendant de l'écloserie de Margaree depuis nombre d'années éprouva une sérieuse attaque de paralysie de bonne heure dans la campagne piscicole. Aussi force fut-il de le mettre à la retraite et de le remplacer par M. W. D. Turnbull.

L'exploitation de cet établissement en 1934 fut des plus fructueuses. Les produits, destinés au repeuplement des eaux, surpassèrent l'expectative, tant en ce qui concerne la taille et l'état que la qualité. Un demi-million de digitales de saumon avaient atteint trois pouces au moins avant leur déversement. Les digitales de truite mouchetée comprirent des spécimens d'une longueur s'élevant jusqu'à sept pouces.

Un plan de travaux en vue de l'amélioration des étangs d'élevage fut mis à exécution avec autant d'énergie que d'économie et de bons résultats.

Des mesures furent prises en vue d'accroître le peuplement des truites reproductrices. Un des plus vieux groupes de cette espèce dont tous les individus souffraient d'une tumeur thyroïde, fut traité avec succès par addition de la solution de Lugol à leur nourriture, d'après le procédé prescrit par H. S. Davis dans son traité sur les maladies des truites. Il ne succomba qu'un seul poisson sur 250. En avril, un envoi de 100,000 œufs de truite mouchetée, en provenance de l'écloserie d'Antigonish, arriva à la station. Les truites reproductrices de l'étang fournirent un rendement de 186,371 œufs. De l'étang-vivier à saumon de Margaree arrivèrent 4,134,000 œufs en novembre et décembre. Sur cette quantité, 651,700 étaient issus de poisson de la remontée précoce et 3,482,300 de la remontée tardive. Les expéditions de produits piscicoles se décomposèrent comme suit: saumon atlantique 1,805,258; truite mouchetée, 109,516.

ETANG-VIVIER À SAUMON DE MARGAREE

J. P. Chiasson, surintendant

Une faible remontée estivale et de forts orages empêchèrent de réaliser la cueillette voulue d'œufs de saumon de la remontée précoce. Sur les 179 saumons de remontée précoce, 56 furent perdus y compris 13 remis à l'eau avant l'opération du coulage. Cette perte est plus élevée que celle subie l'année dernière. Il fallait, cependant, s'attendre à cela car les conditions biogéniques de l'eau en la rivière Margaree se sont révélées beaucoup plus défavorables cette année qu'en 1933. De plus, les poissons étaient très parasités.

La remontée automnale des saumons fut déclarée satisfaisante. Quelque 460 saumons furent parqués. Tous les œufs recueillis étaient d'excellente qualité. Le surintendant fit l'application d'un nouveau procédé pour le coulage des

œufs, procédé qui peut se révéler d'une utilité considérable. Sa méthode est d'application pratique chaque fois où l'opération du coulage doit embrasser une période prolongée, comme c'est souvent le cas avec des géniteurs de forte taille. Le coulage de la laitance des mâles s'opère dans le baquet de coulage pendant le frayage de la femelle et les œufs sont doucement remués dans tout le cours de l'opération. Jusqu'à jour, il semble que la mise en usage de ce procédé doive contribuer à porter le pourcentage des œufs fécondés au-dessus de la normale. La cueillette totale fut de 4,134,000 œufs dont 651,700, issus de poissons de la migration précoce et 3,482,300, de la migration tardive. Tous les œufs recueillis furent déposés dans les auges d'incubation de l'écloserie de Margaree.

ECLOSERIE DE MIDDLETON

F. M. Millette, surintendant

Les opérations piscicoles, réalisées à l'écloserie de Middleton, se sont révélées des plus fructueuses en 1934. Les expéditions comportèrent un grand nombre d'excellents spécimens de digitales de truite dont la production fut de 127,783 supérieure à celle de 1933. Ces digitales furent l'objet des commentaires les plus favorables de la part des domiciliés de l'aire desservie par la station.

Outre la truite mouchetée, il s'est réalisé une excellente distribution de saumon atlantique, un lot tout particulièrement beau étant celui issu d'œufs extraits de poissons qui furent pêchés dans la rivière Nictaux en l'automne de 1933.

En janvier, 864,612 œufs de truite mouchetée arrivèrent de la Compagnie Truitière Paradise et en avril 500,000 de l'écloserie d'Antigonish. A l'automne, 396,000 œufs de saumon atlantique arrivèrent de l'étang-vivier à saumon de Nictaux et 131,445 du campement piscicole forestier de la rivière Philippe. En mai, 75,000 alevins de saumon atlantique et 30,000 digitales de truite mouchetée furent transférés à la station d'élevage de Nictaux. Les expéditions, effectuées à partir de l'écloserie de Middleton, se décomposèrent comme suit: saumon atlantique, 976,700; truite mouchetée, 731,296.

ETANG-VIVIER À SAUMON ET STATION D'ÉLEVAGE DE NICTAUX

J. W. Heatley, dirigeant

Par suite de la rareté des saumons migrateurs dans le bassin d'Annapolis en 1934, on n'a pu s'y procurer que 90 géniteurs pour l'étang de Nictaux. Or, il s'est trouvé que le nombre de mâles était insuffisant pour assurer une fécondation abondante des œufs. En vue de remédier à cette carence, on a tenté, à titre d'expérience, la pratique d'expéditions de laitance à partir des étangs de Miramichi et de New-Mills. Toute intéressante qu'ait été cette expérience, elle est cependant loin de s'être révélée fructueuse.

En sus de saumons reproducteurs, des digitales de saumon et de truite mouchetée furent élevés dans les auges d'incubation de l'étang. La cueillette des œufs de saumon atlantique se monta à 396,000. Tous ces œufs furent déposés à l'écloserie de Middleton. En mai, 75,000 alevins de saumon atlantique et 30,000 digitales de truite mouchetée furent reçus de l'écloserie de Middleton. Les expéditions de produits piscicoles se décomposèrent comme suit: saumon atlantique, 61,000; truite mouchetée, 6,100.

ETANG-VIVIER À SAUMON DE LA RIVIÈRE PHILIPPE

F. M. Millette, surintendant

Pour la deuxième année de suite, des crues extrêmes permirent aux saumons parqués de s'échapper de l'étang-vivier sis à la tête du Canal de Oxford. Avant l'inondation, une sécheresse inhabituelle avait contrecarré l'ascension des repro-

ducteurs. Le surintendant ne peut en aucune façon être blâmé pour la perte de ces poissons dont le coulage aurait certainement assuré une cueillette des plus satisfaisantes. Le nombre des géniteurs qui s'échappèrent fut de 486. Sur les 34 individus capturés plus tard, 20 furent frayés et fournirent 131,445 œufs qui furent transférés à l'écloserie de Middleton.

ETANG-VIVIER À SAUMON DE SACKVILLE

Georges Heatley, surintendant

La cueillette des œufs de saumon atlantique dans le rivière Sackville manqua totalement pour deux raisons. Une sécheresse inhabituelle empêcha l'ascension des poissons qui s'étaient rassemblés en grand nombre dans le bassin de Bedford. Avant l'élévation du niveau de l'eau dans la Sackville, la majorité de ces poissons s'était, en toute vraisemblance portée ailleurs. A tout événement, ils ne cherchèrent pas à remonter la rivière à l'époque où il aurait été opportun pour eux de le faire. Plus tard en l'automne, une forte crue submergea le fond tout entier de la vallée y compris les étangs d'élevage de l'écloserie. A la faveur de cette crue un petit nombre de poissons de l'étang n° 2 réussirent à s'échapper par le canal de partage. Les réparations comportèrent un réaménagement des étangs-viviers à saumon, etc. Les 61 saumons soumis à l'opération du coulage fournirent un rendement de 158,000 œufs qui furent tous déposés dans les auges d'incubation de la station de Bedford, à l'exception de 5,000 qui furent acheminés sur l'université de Dalhousie, à Halifax.

ECLOSERIE DE YARMOUTH

H. V. Gates, surintendant

Dans l'ensemble, les opérations de l'écloserie de Yarmouth furent satisfaisantes. Les œufs, issus de truites arc-en-ciel, se révélèrent de toute première qualité surtout ceux en provenance des poissons qui se trouvaient dans l'auge alimentant les étangs. Ces œufs présentèrent une coloration rouge des plus brillantes et produisirent des digitales extrêmement vigoureux, probablement à cause de la diversité des aliments qui furent mis à leur disposition sous forme d'organismes aquatiques y compris des insectes et de petits poissons qui, descendant la conduite, se trouvaient dans l'impossibilité de traverser le grillage séparant les bassins d'alimentation des étangs. Le cueillette des œufs de truite arc-en-ciel se chiffra à 81,000, production qui fut amplifiée par l'arrivage de 167,363 œufs de truite arc-en-ciel en provenance de l'écloserie de Saint-Jean.

Les nouveaux étangs du ruisseau se sont révélés très utiles comme viviers pour les géniteurs. Sans eux, il est probable qu'on aurait eu à déplorer des pertes sensibles de truite mouchetée par suite de la température élevée des auges.

Le personnel de la station se livra à des essais au moyen du sulfate de cuivre au lac Jesse en vue de l'extermination des poissons communs.

Plusieurs rapports, parvenus au bureau-chef, font mention de l'excellent état des digitales et des fretins qui furent expédiés au loin. Les étangs de l'écloserie produisirent 658,500 œufs de truite mouchetée. Un achat de 760,000 produits de cette espèce fut fait à la Cie Fruitière du cap Cod, produits dont la livraison eut lieu en décembre. De l'étang-vivier à saumon de Saint-Jean, arrivèrent 764,000 œufs de saumon atlantique en novembre. Les expéditions de produits piscicoles se sont décomposés comme suit: truite mouchetée, 629,402; truite arc-en-ciel, 170,674; saumon atlantique 499,313.

ETANG-VIVIER À SAUMON DE BARTIBOG

F. Burgess, surintendant

Cette station a été récemment établie en vue de garder les saumons de la remontée précoce en Miramichi. L'étang-vivier est assimilable à celui en usage

en la rivière Morel mais avec l'addition d'une clôture protectrice en fil de fer en dehors de la tessure. Les géniteurs assemblés restèrent en assez bonne condition et 97 d'entre eux furent, le 4 septembre, remorqués sans perte de Bartibog à l'étang de Miramichi à South-Esk, soit un parcours d'environ 18 milles. Ces reproducteurs produisirent 387,074 œufs qui furent déposés dans les auges d'incubation de l'écloserie de Miramichi.

Le premier poisson fut capturé le 14 juin et le dernier le 26 juin. Sur les 97 sujets transférés à l'étang de Miramichi, 81 étaient de sexe femelle et 16 de sexe mâle, c'est-à-dire que le rapport des femelles aux mâles fut de 83.5 à 15.16.

CAMPEMENT DE CUEILLETTE DE CHAMCOOK

R. O. Barette, dirigeant

Par suite de la sécheresse, les saumons des lacs ne produisirent pas une grande quantité dans la frayère principale, c'est-à-dire dans le ruisseau qui relie les lacs d'amont et d'aval de Chamcook. Il en est résulté que la cueillette des œufs fut au-dessous de la moyenne. On vit nombre de poissons frayer le long des berges de chacun des lacs mais on ne put les capturer. Des 107 sujets capturés, furent extraits 138,265 œufs qui furent tous mis en incubation à l'écloserie de Saint-Jean à l'exception de 6,000 qui furent expédiés à l'Office de Biologie.

ECLOSERIE DE FLORENCEVILLE

Georges Sutherland, surintendant

D'importantes immersions de digitales de truite mouchetée et de saumon atlantique furent effectuées de bonne heure en été. A l'automne, les truites mouchetées reproductrices donnèrent 1,361,439 œufs de bonne qualité.

La plus importante amélioration, apportée à l'établissement, consista dans la conversion en étangs circulaires des étangs à fond de vase n^{os} 1 et 2. Des additions furent aussi faites à la maison d'habitation et on fit l'installation d'une nouvelle fournaise et d'un nouveau système d'égoûts.

En janvier, 503,790 œufs de truite mouchetée arrivèrent de l'Élevage de Truites Arc-en-Ciel de Troy, Montana. En octobre et novembre, 1,582,308 œufs de saumon atlantique furent transférés de l'étang-vivier à saumon de Saint-Jean et 50,000 de l'étang de Miramichi et de l'écloserie. En décembre, 800,000 œufs de truite mouchetée furent reçus de la Cie Truitière du Cap Cod.

Les expéditions de produits piscicoles se sont décomposées comme suit: truite mouchetée, 904,537; saumon atlantique, 1,108,000.

ECLOSERIE DE GRAND-FALLS

W. A. McCluskey, surintendant

La qualité des produits de truite mouchetée et de saumon atlantique, expédiés de l'écloserie de Grand Falls, en 1934, fut de nouveau de toute première qualité.

Le nombre d'œufs de truite mouchetée, réalisé à Three-Brooks, fut de 872,600 supérieur à celui de 1933.

Une tentative fut faite en vue de convertir en étangs circulaires les étangs de la batterie existante. Malheureusement, le fond se révéla d'une nature si poreuse qu'il fut impossible de donner suite à ce projet. On a remplacé cinq vieux étangs doublés en bois et on en a construit deux autres de type identique.

Le surintendant mérite des louanges pour la façon dont il entretient l'établissement et le domaine. Ce dernier offre un attrait tout particulier et a été l'objet des commentaires les plus élogieux.

En février, 150,000 œufs de saumon atlantique furent reçus de l'écloserie de Kelly. De février à avril, 300,000 œufs de la même espèce arrivèrent de la

station de Saint-Jean. En mai, 500,000 œufs de saumon furent expédiés à la sous-écluserie de Tobique. En octobre et novembre, 2,201,472 œufs non-embryonnés de saumon atlantique furent transférés de l'étang-vivier à saumon de Saint-Jean et en décembre 1,080,135 œufs embryonnés de truite mouchetée furent reçus de la Cie Truitière du Cap Cod.

Les expéditions de produits piscicoles se sont décomposées comme suit: truite mouchetée, 1,127,371; saumon atlantique, 1,182,135.

ECLOSERIE DE MIRAMICHI

Frank Burgess, surintendant

Une abondante production d'alevins de saumon et de truite fut réalisée à cette écluserie au printemps, qui fut suivie d'importants déversements de digitales. Une part des expéditions de produits piscicoles, effectuées par cet établissement, le fut au moyen d'un hydroplane exploité par entreprise privée. Les produits furent ainsi transportés de l'écluserie au ruisseau Mullins et même jusqu'aux étendues d'eau de la Miramichi Nord-Ouest.

Des améliorations furent apportées à l'étang-vivier n° 1 dans lequel furent déposés des alevins des truites mouchetées. Une faible fraction de ces truites y seront élevées jusqu'au stade de fretin d'un an. En mars, 250,000 œufs embryonnés de truite mouchetée arrivèrent de l'écluserie d'Antigonish. En octobre et novembre, 8,780,077 œufs embryonnés de saumon atlantique furent reçus de l'étang-vivier à saumon de Miramichi dont 8,393,003 issus de poissons élevés dans l'étang de Miramichi et 387,074 de poissons propres à l'étang de Bartibog.

Les expéditions de produits piscicoles se sont décomposées comme suit: saumon atlantique, 1,627,859; truite mouchetée, 147,802.

ETANG-VIVIER À SAUMON DE MIRAMICHI

Frank Burgess, surintendant

Par suite d'une grande remontée migratrice de poissons dans la rivière juste avant le commencement de la cucillette, la capture des reproducteurs ne répondit pas à l'expectative. Toutefois, les œufs qui furent obtenus des poissons parqués se révélèrent de bonne qualité, ce qui fit que la récolte fut satisfaisante dans l'ensemble.

Des 97 saumons reproducteurs, transférés de l'étang de Bartibog, le 4 septembre, furent extraits 387,074 œufs et des saumons capturés pour l'étang de Miramichi, furent extraits 8,443,003 œufs, ce qui constitue un total de 8,830,077: sur ce nombre 8,780,077 œufs furent mis en incubation à la station de Miramichi et 50,000 furent transférés à l'écluserie de Florenceville, en l'état non-embryonné.

ETANG-VIVIER À SAUMON DE NEW-MILLS

Wm White, surintendant

La capture des reproducteurs à New-Mills fut plus abondante que celle de l'année antérieure. Sur les 500 individus parqués, il n'en succomba que 6. Les poissons, qui étaient de très grande taille, fournirent un excellent rendement en œufs, soit 2,342,098, qui furent tous mis en incubation en l'écluserie de Ristigouche. Les fortes crues du printemps charrièrent du gravier et des détritiques qui comblèrent en partie l'extrémité supérieure de l'étang. On se propose d'opérer l'enlèvement de ces matériaux.

SOUS-ÉCLOSERIE DE NIPISIGUIT

J. T. Comeau, dirigeant

La sous-écluserie de Nipisiguit fut exploitée avec succès pendant l'été. Ce résultat fut dans une large mesure attribuable à l'excellente qualité des œufs

extraits des poissons capturés dans la rivière Morel, Ile-du-Prince-Edouard. Ces œufs arrivèrent de l'écluserie de Ristigouche le 5 avril au nombre de 396,750. C'étaient des œufs de saumon atlantique.

371,827 produits piscicoles furent expédiés de cet établissement.

ECLOSERIE DE RISTIGOUCHE

W. A. Mowat, surintendant

L'exécution des travaux ordinaires s'est révélée difficile à cette station au printemps par suite de la survenance d'une très forte crue qui l'inonda en partie. Malgré ce contretemps, on y produisit un bon rendement en produits piscicoles. Les expéditions habituelles de produits de saumon furent amplifiées par une augmentation dans le rendement de la truite mouchetée.

Tous les œufs recueillis le furent de saumons gardés dans l'étang de New-Mills. La quantité et la qualité de ces œufs furent déclarées satisfaisantes. En février et mars, 500,000 œufs de saumon atlantique, en provenance de l'étang Kelly et 250,000 œufs de truite mouchetée, en provenance de l'écluserie d'Antigonish, furent livrés à l'établissement. Sur les arrivages de l'étang Kelly, 396,750 furent transférés en avril à la sous-écluserie de Nipisiguit. En octobre et novembre, 2,342,098 œufs de saumon furent reçus de l'étang de New-Mills.

Les expéditions de produits piscicoles se sont décomposés comme suit: saumon atlantique, 1,097,634; truite mouchetée, 139,047.

ECLOSERIE DE SAINT-JEAN

J. D. Nichol, surintendant

En dépit de pertes considérables dues à une épidémie qui sévit sur les digitales de truite mouchetée et sur les géniteurs, l'établissement fut quand même en mesure d'effectuer des envois aussi importants que satisfaisants de saumon et de truite. Les cueillettes d'œufs des diverses espèces d'œufs furent fructueuses. La récolte d'œufs consista en 1,876,447 œufs de truite mouchetée, en 432,684 œufs de truite arc-en-ciel, en 11,432 œufs de truite hybride (*Salmo-fario-Salmo-salar*) et en 2,205 œufs de truite loch leven. Les fonds en bois des étangs se sont révélés très effectifs.

Le personnel de l'écluserie aida à la distribution des produits originaires du nouvel étang naturel propre au ruisseau Stevenson et dont l'exploitation est effectuée par la Société protectrice des Chasses et des Pêches du Nouveau-Brunswick et par la Société protectrice de Loch Lomond.

En février, 350,000 œufs de truite mouchetée arrivèrent de l'Elevage de Truites Gilbert, de Plymouth, Mass. Des expéditions d'essai, comportant 300,000 œufs de saumon atlantique, furent tentées en février, mars et avril à destination de l'écluserie de Grand Falls. En avril, 70,000 œufs de saumon des lacs furent acheminés sur Bedford. En mai, 167,363 œufs de truite arc-en-ciel furent transférés à l'écluserie de Yarmouth et 167,362 à l'établissement de Lindloff. En novembre, 982,254 œufs de saumon atlantique arrivèrent de l'étang de Saint-Jean et 32,265 œufs de saumon des lacs furent reçus des lacs Chamcook. En décembre, 550,000 œufs de truite mouchetée arrivèrent de la Cie Truitière du Cap-Cod.

Les expéditions de produits piscicoles se sont décomposés comme suit: Truite mouchetée, 517,943; saumon atlantique, 362,000; saumon des lacs, 40,049; truite arc-en-ciel, 278; truite brune hybride, 71; truite brune albinos, 6; truite loch leven, 4.

ETANG-VIVIER À SAUMON DE SAINT-JEAN

J. D. Nichol, surintendant

La capture de saumons reproducteurs fut limitée cette année à la remontée migratrice de juin. Cette remontée fournit un nombre suffisant de géniteurs

mais par malheur, plus tard dans l'année, les reproducteurs parqués accusèrent une forte mortalité. L'Office de Biologie est à rechercher la cause de cette mortalité. Au coulage, les poissons donnèrent 5,561,010 œufs de bonne qualité qui furent répartis comme suit: écloserie de Florenceville, 1,582,308; Grand Falls, 2,201,472; Saint-Jean, 982,254; Office de Biologie à Saint-André, 30,576; écloserie de Yarmouth, 764,400.

SOUS-ÉCLOSERIE DE TOBIQUE

R. O. Barrette, dirigeant

Un incident regrettable survint le 31 mai par l'incendie de l'établissement ci-dessus. Cet incendie fut provoqué par des feux de forêts qui sévissaient alors dans la région. Toutefois, les opérations piscicoles au Nouveau-Brunswick n'en subirent pas un contretemps aussi sensible que c'eût été le cas il y a quelques années par suite de l'amélioration apportée au mode d'expédition et de déversement des produits en la région de Tobique par les dirigeants de l'écloserie de Grand-Falls. La rivière Tobique bénéficia de 500,000 œufs de saumon atlantique en provenance de Grand-Falls. Cet envoi fut effectué le 2 mai. Les produits de l'écloserie ne furent pas tous détruits car 185,000 alevins furent libérés avant que l'incendie eut atteint le bâtiment piscicole.

ECLOSERIE DE KELLY

F. C. Hayley, surintendant

Malgré certaines pertes de truite mouchetée, l'état des produits qui furent fournis à la station fut déclaré des plus satisfaisants et d'importants déversements de saumon et de truite furent effectués par cet établissement.

Les cueillettes d'œufs de truite mouchetée sauvage ne furent pas suffisantes par suite de la sécheresse qui empêcha les géniteurs de remonter les cours d'eau qui prennent leur source dans l'étang Wisner, une des étendues d'eau qui produit le plus de truite mouchetée dans les provinces maritimes.

En janvier, 550,000 œufs de truite mouchetée arrivèrent de la Cie Truitière du Cap-Cod et en février 55,800 de l'étang Ing. Des envois d'œufs de saumon atlantique, au chiffre de 500,000, furent acheminés en février sur les écloseries de Grand-Falls, Ristigouche et Antigonish. En novembre, 2,419,800 œufs de saumon arrivèrent de l'étang-vivier à saumon de Morel et en novembre et décembre, 279,782 œufs de truite mouchetée furent réalisés dans l'étang de l'écloserie ainsi que dans les étangs de Ing et Watt.

Les expéditions de produits piscicoles se sont décomposés comme suit: truite mouchetée, 662,818; saumon atlantique, 975,335.

ÉTANG-VIVIER À SAUMON DE MOREL

A. Tait, dirigeant

Depuis sa mise en valeur cet étang s'est révélé d'une grande utilité car il a servi à accroître le rendement en œufs de saumon atlantique dans les provinces maritimes. L'adjoint de l'écloserie de Kelly, qui en est le dirigeant, mérite des éloges pour l'excellente qualité des œufs en provenance de cette source.

Par suite d'une raréfaction générale de saumon cette année, le nombre des reproducteurs parqués fut plus faible qu'en l'année antérieure. Toutefois, il fut plus que suffisant pour répondre aux besoins de la province, même que les produits, qui en dérivèrent, se trouvèrent en excès des exigences, ce qui permit plus tard d'en effectuer des déversements ailleurs. Le cueillette s'est chiffrée à 2,419,800 œufs qui furent mis en incubation à l'écloserie de Kelly.

DIVISION DE L'OUEST

Surintendant régional de pisciculture, C. W. Harrison

La remontée migratrice des saumons rouges en 1934 dans toutes les régions où le ministère des Pêcheries exploite des stations piscicoles dans la province de la Colombie britannique fut des plus encourageantes. Cette abondance de saumons a permis de réaliser d'importantes cueillettes d'œufs à toutes les écloseries de saumon rouge à l'exception de celle sise à Rivers-Inlet mais cette station aurait sans doute de même réussi à s'approvisionner pleinement si les conditions climatiques s'étaient montrées favorables à l'époque où furent conduites les opérations de cueillette.

La récolte totale d'œufs de saumon rouge aux écloseries de la province où se pratique l'élevage de cette espèce de saumon du Pacifique, s'est chiffrée à 105,689,080 contre 52,925,300 en 1933 et 87,277,285 et 98,495,273 lors des années de grande migration de 1929 et 1930, respectivement.

Des cueillettes d'œufs de saumon de printemps furent effectuées au lac Cowichan, au lac Anderson et à Rivers-Inlet ainsi qu'à la station d'œufs embryonnés de la rivière Sproat. Le nombre total d'œufs de cette espèce récoltés s'est monté à 1,541,820 contre 2,156,150 en 1931, 2,525,340 en 1932 et 1,737,885 en 1933. La cueillette de la rivière Anderson rend surtout compte du décroissement notoire de la dernière campagne. Bien que le nombre de saumons de printemps qui s'engagèrent en cette rivière ait été inférieur à la moyenne, il n'en aurait pas moins été possible d'y réaliser une plus abondante cueillette si les conditions s'étaient montrées plus favorables. A cet endroit, 22,500 œufs seulement furent recueillis contre 229,500 en 1933.

La remontée des cohos en la région lacustre de Cowichan fut déclarée inférieure à la moyenne; un faible contingent de migrants précoces atteignit les frayères en octobre mais le corps principal des cohos migrateurs, qui arrive habituellement en novembre en cette région, fut numériquement moindre qu'à l'ordinaire, de sorte que la cueillette y fut plus faible qu'en 1933, s'étant chiffrée à 732,000 contre 1,044,000 l'année précédente et 714,800 en 1932.

A plusieurs stations, des expériences furent de nouveau conduites cette année en vue de déterminer ce que deviennent les œufs laissés dans la cavité abdominale des saumons rouges qui sont remis à l'eau après avoir subi l'opération du coulage par extraction à la main. Comme en la campagne piscicole antérieure, des parcs furent établis et un mâle et une femelle de saumon rouge furent introduits dans chacun d'eux, cette dernière ayant au préalable été frayée par compression à la main. Après la mort, une incision fut pratiquée dans l'abdomen des femelles et tous les œufs qui y avait été laissés, furent dénombrés. Plus tard, le gravier de chaque parc fut examiné avec soin et tous les œufs, qui y furent trouvés, vivants ou morts, furent aussi dénombrés. Les tableaux suivants donnent les résultats consignés à chacune des stations d'élevage où des essais furent conduits:

ÉCLOSERIE D'ANDERSON

Parcs Nos	Nombre de femelles	Nombre d'œufs en abdomen après la mort	Retirés du gravier		Total	Pourcentage d'éclosions en parc
			Vivants	Morts		
1.....	(a) 1	1,004			1,004	0
2.....	1	29	737	17	783	96
3.....	1	12	1,098	22	1,132	99
4.....	1	16	1,228	117	1,361	99
		1,061	3,063	156	4,280	75

(a) Mort le deuxième jour.

ÉCLOSERIE DE KENNEDY

Parcs Nos	Nombre de femelles	Nombre d'œufs en abdomen après la mort	Retirés du gravier		Total	Pourcentage d'éclosions en parc
			Vivants	Morts		
1.....	1	24	506	21	551	96
2.....	1	22	21	5	48	54
3.....	1	9	1,250	367	1,626	99
4.....	1	31	994	170	1,195	97
		86	2,771	563	3,420	97

ÉCLOSERIE DE LAKELSE

1.....	1	3	43	10	56	95
2.....	1	1	168	2	171	99
3.....	1	5	8	7	20	75
4.....	1	8	62	104	174	95
(b) 5.....	1	321			321	0
		338	281	123	742	54

(b) La femelle de saumon rouge du parc n° 5 refusa de s'appareiller bien que trois autres mâles aient été introduits de temps en temps.

ÉCLOSERIE DE PITT

1.....	1	92	504	52	648	86
2.....	1	112	654	44	810	86
3.....	1	312	1,025	78	1,415	78
4.....	1	54	251	17	322	83
		570	2,434	191	3,195	82

ÉCLOSERIE DE RIVERS INLET

1.....	1	5	261	4	270	98
2.....	1	5	106	1	112	96
3.....	1	33		141	174	81
4.....	1	11			11	
5.....	1	12		52	64	81
		66	367	198	631	90

Les résultats acquis servirent à confirmer ceux obtenus en la campagne antécédente et semblent démontrer que les saumons rouges manutentionnés pour des fins de pisciculture n'éprouvent aucun mal même si une fraction de leurs œufs est extraite de leur abdomen par des moyens artificiels. Une fois remis en liberté, ces saumons déposent les œufs qu'ils portent encore et cela en aussi bonne condition que ceux qui n'ont subi aucune manipulation.

Le plan d'introduction des truites brunes ou loch leven dans les rivières Cowichan et Little-Qualicum, île Vancouver, fut poursuivi pendant l'année. En mars, 13,543 truites loch leven (digitales n° 5) d'une taille moyenne de quatre pouces, furent déversées dans la Cowichan et 37,506 truites brunes (digitales n° 4 et n° 5) furent immergées dans la Little-Qualicum et ses affluents.

En avril, 13,563 saumons (digitales n° 5) résultant d'un envoi d'œufs en provenance de l'Ecosse et achetés par la Commission provinciale des Chasses, furent transférés des étangs de la station de Cowichan dans la rivière Cowichan et de bonne heure en juillet 5,781 digitales n° 2 de la même espèce s'échappèrent d'un réservoir mouillé en ce cours d'eau.

La Commission provinciale des Chasses exploite présentement trois stations de poissons sportifs, sises respectivement au parc Stanley, à la crique Veitch et à Qualicum. La Commission, n'ayant à sa disposition aucun campement forestier de cueillette, doit compter sur les œufs qui lui sont fournis par ce ministère-ci ou achetés à des entreprises privées. L'année dernière, le département fournit gratuitement à la commission 610,000 truites kamloops et 49,500 œufs de steelhead. Cinquante mille œufs de la première espèce furent transférés de la station de Lloyd à la station de la commission au parc Stanley, 360,000 furent expédiés de l'écluserie de Penask à la crique Veitch, île Vancouver, 120,000 furent envoyés au parc Stanley et 80,000 furent transférés du lac Fish à M. Duff pour des fins de biologie. En sus, 49,500 œufs de steelhead furent transférés de l'écluserie de Cowichan à la crique Veitch et quelque 170,000 alevins de truite brune furent expédiés de l'écluserie de Cowichan aux étangs de Qualicum.

L'écluserie, exploitée par le Club de Chasse et de Pêche de Cranbrook, remporta une autre campagne de succès. Après avoir réempoissonné les eaux locales, le club en question s'est trouvé en mesure de vendre 500,000 œufs embryonnés de truite coupe-gorge à même les cueillettes qu'il avait effectuées. Ces œufs ou les alevins en provenant furent répartis entre des eaux antérieurement empoissonnés au moyen de produits de même origine. Quelque 150,000 de ces produits furent acheminés sur l'écluserie de Cowichan, 95,000 sur l'écluserie de Cultus et 255,000 furent directement déversés en Nicomekl, en Serpentine et dans d'autres rivières et lacs.

Le nombre des sociétés de pêche à la ligne de la province qui s'intéresse à la pratique de la pisciculture coopérative, s'accroît sans cesse. Ces sociétés se consacrent surtout à la création d'étangs d'élevage et le ministère fait tout ce qu'il peut pour encourager cette pratique par des avis, des conseils et de l'aide matérielle. Le permis de pêche annuel à un dollar, délivré par la Commission provinciale des Chasses a effectivement contribué à la réalisation des projets formulés en la matière en assurant, à même le fonds constitué par les droits qu'il comporte, de l'assistance financière au bénéfice de celles d'entre ces organisations qui se sont dressé un plan bien défini de travaux.

Cette année, le Club de Chasse et de Pêche de Kelowna a entrepris l'établissement d'une batterie d'étangs naturels. Le succès de cette entreprise fut tout particulièrement encourageant et suffisant pour justifier la poursuite de cette œuvre sur une échelle beaucoup plus étendue. Un des membres du personnel du génie du ministère se livra à des études minutieuses sur le terrain, dressa un plan de travail et prépara des dessins et des devis en vue de l'expansion des aménagements mis en exploitation l'année d'avant. Les travaux d'agrandissement furent parachevés de bonne heure cet été et assez tôt pour y permettre l'élevage d'alevins de truite kamloops. Le département vit donc au transfèrement à cette station de 100,000 alevins et de 100,000 œufs embryonnés de truite kamloops en provenance de l'écluserie de Beaver. Les œufs embryonnés furent mis en incubation dans des auges garnies de gravier et déposés dans une petite crique se déchargeant au fond de la batterie d'étangs d'élevage.

La société locale de pêche à la ligne à Princeton, C.B., apporta des améliorations à l'étang d'élevage établi en 1933 et en raison des succès qu'elle avait remportés l'année précédente, le département lui fit expédier de l'écluserie de Summerland 20,000 alevins de truite kamloops contre 3,000 qui lui avaient été fournis en 1933.

Le Club de Pêche à la Ligne de Vernon établit un petit étang d'élevage dans les environs de la ville de ce nom. Un petit cours d'eau alimenté par une source fut creusé sur une étendue d'environ soixante pieds jusqu'à une profondeur de huit pieds et une digue en ciment garnie d'un grillage approprié fut construite à l'extrémité d'aval. Il existe une distance considérable entre cette excavation et la source alimentatrice, de sorte que l'eau qui en émane a le temps de s'enrichir en aliments naturels. Comme les conditions semblaient donc de toute façon

propres à l'élevage des alevins de truite kamloops, il fut résolu de faire expédier de l'écloserie du lac Beaver 15,000 de ces produits et de les faire déverser en cet étang.

La Société de Pêche à la Ligne de Revelstoke est une autre organisation qui s'occupe activement de relever la pêche à la ligne dans sa région. Cette année, pour la deuxième fois, la station d'élevage du saumon rouge à Taft, C.-B., ne fut pas utilisée par l'Office de Biologie, de sorte que ce club reçut l'autorisation d'en faire usage pour l'élevage d'alevins de truite kamloops. Le département y transféra donc 100,000 œufs embryonnés en provenance de la station de Lloyd et l'organisation ci-haut désignée s'assura les services d'un surveillant et prit à sa charge toutes les dépenses afférentes à l'incubation et à l'élevage des alevins ainsi qu'à leur déversement ultérieur, comme digitales, dans les lacs de la région.

De toutes les entreprises piscicoles coopératives, conduites par des organisations sportives en cette province, la plus avancée est celle qui est dirigée par le Club de Pêche et de Chasse de Cranbrook. Les opérations de ce club furent commencées en 1923 et depuis lors jusqu'à présent le département lui a assuré son concours et ses encouragements, soit en lui versant des allocations monétaires, soit en lui fournissant les services de pisciculteurs expérimentés et d'ingénieurs. Ses succès continus se sont éventuellement traduits par l'établissement d'une petite écloserie et d'une batterie d'étangs d'élevage parfaitement bien aménagés dont le coût fut entièrement à la charge des amateurs de pêche à la ligne. L'exemple fourni par cette société en matière de pisciculture coopérative sera, en vue des succès marquants de ses opérations, indubitablement suivi par d'autres organisations sportives de la province.

Pendant l'année, les sociétés de pêche à la ligne intéressées dans le repeuplement des lacs et des rivières du voisinage de la côte ont fortement insisté pour que certaines étendues d'eau propres à la multiplication de la truite coupe-gorge soient fertilisées d'œufs embryonnés et d'alevins issus du peuplement indigène. Par malheur, on ne dispose d'aucune quantité massive de produits de ce genre, de sorte que dans un effort fait en vue de s'assurer une provision convenable de produits de cette catégorie et de faire droit aux vœux de ces organisations, un essai a été tenté l'année dernière à l'écloserie de Smith-Falls dans le but d'y réaliser la pratique de l'élevage de géniteurs de cette race dans un des étangs jadis utilisés en rapport avec certaines recherches sur le saumon rouge. A partir du débouché d'aval jusqu'au lac Paddy dans l'arrondissement d'Inverness, C.-B., environ 500 truites coupe-gorge furent recueillies le 5 septembre. La taille de ces poissons mesurait de six à neuf pouces en moyenne. Dans la crique Boundary, près de Greenwood en l'arrondissement de Nelson, l'étiage devint si prononcé qu'environ 100 truites de ruisseau de l'Est, à l'état de fretin, s'y trouvèrent emprisonnées. Ces poissons furent donc transférés en d'autres lieux plus favorables, le 17 août. La taille de ces alevins était de un pouce et demi à peu près.

On s'est efforcé pendant l'année de réaliser la plus stricte économie conformément aux exigences du pays sans altérer la pratique des opérations piscicoles et grâce au fait qu'aucun dommage sensible n'est survenu à l'une quelconque des écloseries par suite de l'adversité des conditions climatiques, le coût des opérations en général, malgré l'accroissement de la cueillette des œufs de saumon rouge au lac Cultus, ne sera pas beaucoup plus élevé qu'en 1933.

Les membres du personnel piscicole de la Division de l'Est se sont montrés, sans exception, consciencieux, loyaux et prodigues de leurs efforts personnels.

ALBERTA

ECLOSERIE DE BANFF

J. E. Martin, surintendant

L'écloserie de Banff, sise dans le Parc National à Banff, Alberta, fut transférée au service des Parcs Nationaux, du ministère de l'Intérieur en 1931, lorsque les Réserves naturelles furent cédées aux trois Provinces centrales. Cet établis-

sement est administré par le ministère des Pêcheries pour le compte et aux frais du service des Parcs. Son domaine comporte une grande superficie et de nombreuses espèces de poisson sportif y sont élevées. La majeure partie des œufs mis en incubation à cette éclosérie sont obtenus par voie d'échange avec l'Office des Pêches des Etats-Unis et par voie d'achats aux élevages privés.

Les arrivages reçus pendant l'année consistèrent en 785,600 œufs de truite mouchetée achetés à des élevages commerciaux des Etats-Unis et en 163,600 œufs cueillis au lac Vermillon; en 518,213 œufs de truite brune en provenance de Ceder Island Lodge, Brulé, Wisconsin; en 108,500 œufs de truite arc-en-ciel, en provenance de W. S. Meader, Pocatello, Idaho; en 564,518 œufs de truite arc-en-ciel, en provenance de l'Elevage de Truite arc-en-ciel, de Troy, Montana; en 1,227,095 œufs de truite coupe-gorge, en provenance de l'Elevage de Truite arc-en-ciel, de Fortine, Montana et de l'Office des Pêches des Etats-Unis, parc Yellowstone, Wyoming; en 100,262 œufs de truite saumonée, en provenance du ministère des Chasses et des Pêches, de l'Ontario, par l'agence de l'éclosérie de Port-Arthur, Ont., et en 101,000 œufs de truite kamloops, en provenance de l'éclosérie de Llyod, Colombie britannique.

Les expéditions de produits piscicoles issus d'œufs reçus en l'automne de 1933, se sont décomposées comme suit: truite coupe-gorge, 1,120,425; truite brune, 473,200; truite mouchetée, 390,365; truite arc-en-ciel, 540,340; truite saumonée, 93,654; truite kamloops, 94,690.

On est généralement d'avis que les conditions de la pêche dans le vaste arrondissement desservi par cette éclosérie se sont beaucoup améliorées grâce aux opérations piscicoles conduites à cette station.

Nombre de lacs dont il a été fait mention dans les rapports antérieurs se sont enrichis en poisson grâce aux entreprises de multiplication artificielle conduites par cet établissement. Les tentatives récentes de repeuplement des nappes d'eau suivantes se sont révélées fructueuses: le lac Egypt, tributaire de la crique Pharaon, au sud de Massive, était jadis inhabité mais il abonde aujourd'hui en truite coupe-gorge et on y capture des poissons allant jusqu'à une livre; dans le lac Ptarmigan, une autre nappe autrefois sans poisson, les truites coupe-gorge se multiplient avec succès et elles s'y révèlent remarquablement fortes en chair et en graisse; il existe aujourd'hui un beau peuplement de truite coupe-gorge dans le secteur central du bassin de la crique Bear et les lacs Waterfowl abondent aussi en truites coupe-gorge.

Des truites loch leven ont été perçues dans les affluents et tributaires de la rivière Deer. Dans les criques Grant et Dennison, plusieurs individus de la même espèce de huit à quinze pouces de longueur, ont été dénombrés.

Des nombreuses organisations de pêche et de chasse se sont toujours montrées empressées à coopérer avec le département. Les gardes-chasse et les gardes-forestiers n'ont perdu aucune occasion de fournir leur conceurs et des chevaux de charge ont été gratuitement mis à la disposition des agents des services des Chasses et des Forêts en vue de l'acheminement d'envois d'alevins vers des eaux difficiles d'accès.

Il convient aussi de rendre témoignage de l'aide rendue par le directeur des Pêcheries de l'Alberta et de son personnel.

ECLOSERIE DE JASPER

Cette année, le lac Améthyste fut pour la troisième fois enpoissonné avec des alevins de truite kamloops. Les œufs, au nombre de 110,000, furent reçus en juin de l'éclosérie de Lloyd, C.-B. En février, un envoi d'œufs embryonnés de truite arc-en-ciel arriva de la part de W. S. Meader, Pocatello, Idaho. Cet arrivage donna 384,647 alevins. En juin, 202,176 œufs de truite coupe-gorge arrivèrent de l'Elevage de Truite arc-en-ciel, de Troy, Montana. Les expéditions de produits piscicoles se sont décomposés comme suit: truite coupe-gorge, 178,600; truite kamloops, 95,646; truite arc-en-ciel, 333,069.

ÉCLOSERIE DE WATERTON

G. E. Bailey, surintendant

L'année dernière, comme d'habitude, cette écloserie s'est révélée très efficace pour l'empoissonnement des eaux accessibles à partir du parc Waterton. Nombre de lacs et de rivières s'enrichirent de poissons sportifs qui s'y multiplièrent avec succès de sorte qu'on signale une amélioration générale de la pêche à la ligne en ce territoire.

Par suite du coût élevé qu'entraîne la cueillette dans les eaux locales, cette station dépend presque entièrement sur les œufs obtenus d'autres sources, de sorte que cette année les produits suivants arrivèrent de l'extérieur: œufs de truite arc-en-ciel, en provenance de W. S. Meader, Pocatella, Idaho, et dont 94,720 parvinrent à éclosion; 613,500 œufs de truite arc-en-ciel, en provenance de l'Élevage de Truite arc-en-ciel de Troy, Montana et 456,000 œufs de truite coupe-gorge, en provenance de l'Office des Pêches des États-Unis, de Gardiner, Montana.

Les expéditions de produits piscicoles se sont décomposées comme suit: alevins, digitales et adultes de truite coupe-gorge, 391,755; alevins, fretins, digitales et adultes de truite arc-en-ciel, 557,935.

Deux lacs inhabités presque inaccessibles, sis dans les limites du parc national de Waterton, les lacs Rowe et Holroyd, furent empoissonnés avec des digitales de truite coupe-gorge, 2,000 de ces produits furent déversés dans la première de ces nappes d'eau et 5,000 dans la deuxième. Le lac Bovin et la crique Beaver, sis dans la réserve forestière provinciale, manquaient aussi de poisson avant d'être empoissonnés l'année dernière avec 5,000 digitales et 30,000 fretins, respectivement.

Les travaux entrepris l'année dernière à cet établissement consistèrent dans la confection d'une chaussée en pierres à l'arrière de l'écloserie, en un déversoir ou dégorgeoir en ciment dans la digue d'aval, dans la démolition des parois des étangs et leur remplacement au moyen de roches coulées dans du ciment et dans le pavage des fonds avec des dalles en pierre.

BASSIN DU FLEUVE FRASER

ÉCLOSERIE DU CULTUS

A. Robertson, surintendant

Le plan des recherches, entrepris par l'Office de Biologie en vue de déterminer l'efficacité respective de la multiplication naturelle et des procédés de multiplication artificielle des poissons, plan destiné à être appliqué au lac Cultus en 1933-34, comportait l'immersion d'œufs embryonnés de saumon rouge dans les tributaires de ce lac.

La cueillette des œufs de cette espèce de saumon du Pacifique, réalisée dans la crique Sweltzer, débouché du lac Cultus, s'est chiffrée en 1933 à 4,998,900 et les quantités qui en furent déversées de la façon ci-haut désignée, se sont montées à 4,471,814. 624,438 de ces œufs furent utilisés en 1933 et 3,847,376 en 1934. Les pertes normales en écloserie et les envois à destination de l'Office de Biologie rendirent compte de la différence.

Les déversements ci-dessus commencèrent le 20 décembre 1933 et furent terminés le 24 février 1934. Environ 33 pour cent du total des œufs immergés fut déposé dans la crique Spring. Ce cours d'eau, comme l'indique son nom, est alimenté par des sources naturelles et n'est pas exposé aux crues. Aussi s'attend-on à de bons résultats.

Conformément aux principes de la pisciculture moderne, le secteur de cette crique, qui fut jugée la plus propre à la conduite des déversements, fut déba-

rassé de tous détritus. Le lit de la crique fut parfaitement aménagée et une forte quantité de gravier fut uniformément répartie sur l'étendue affectée à l'incubation des œufs immergés.

Les autres produits de l'écloserie furent déversés en d'autres tributaires du lac Cultus et bien que les fonds fertilisés aient été parfaitement aménagés en vue de l'immersion des œufs, il n'en reste pas moins qu'il est impossible de les sauvegarder des ravages que peuvent provoquer les crues sur le lit de ces cours d'eau. En mars, une forte crue se produisit et on craint qu'une partie des œufs déposés n'aient été emportés par le courant et par conséquent détruite. Mais ce sont là des contretemps auxquels on ne peut pas parer et qui peuvent survenir dans tous les cours d'eau fréquentés par les saumons en cette province. S'il s'est produit des pertes matérielles, on en fera la constatation et on en mesurera la gravité lorsqu'on effectuera le dénombrement des migrants d'un an le printemps prochain.

La migration des saumons rouges en 1934 fut l'objet d'un vif intérêt car la remontée de 10,395 saumons rouges adultes en 1930 résultait de la mise en liberté d'alevins élevés en écloserie en 1926, année où 1,684 femelles seulement fournirent les œufs nécessaires à la création de cette remontée de 10,395 saumons rouges adultes en 1930. En sus, un nombre inconnu de saumons rouges du lac Cultus seraient capturés par les pêcheurs marchands. Ainsi donc les travaux piscicoles de 1926 produisirent indubitablement de splendides résultats. Les 10,395 saumons rouges qui revinrent au lac Cultus en 1930 furent tous mis à même de frayer naturellement et donnèrent en l'année de grande migration de 1934, 18,980 saumons rouges adultes, répartis en 4,046 mâles et 14,934 femelles, sans compter la quantité inconnue réalisée par les pêcheurs marchands.

Un trait marquant relatif à l'accroissement de la remontée du saumon rouge au lac Cultus, constaté pendant les deux cycles biologiques sous revue, consiste en ce qu'en 1926 1,684 femelles furent utilisées comme productrices d'œufs et qu'elles fournirent 6,432,285 œufs. En 1930, la remontée consista en 4,853 mâles et en 5,542 femelles, de sorte que les sexes se sont trouvés assez uniformément répartis. A raison de 4,000 œufs par poisson, ce nombre de femelles put assurer un rendement de 22,168,000 œufs. En 1934, les saumons rouges adultes de remontée se chiffèrent à 18,980, répartis en 4,046 mâles et 14,934 femelles, soit un nombre suffisant de ces dernières pour assurer un rendement de 59,736,000 œufs. A cet égard, il convient de signaler ici la prédominance anormale des femelles sur les mâles. Dans des conditions naturelles de ponte, les mâles et les femelles se seraient appariés deux par deux, ce qui fait que 4,046 femelles seulement se seraient reproduites, en donnant 16,184,000 œufs pour l'ensemencement des frayères du lac Cultus. En appliquant à ces poissons des procédés artificiels de manutention, on est parvenu à réaliser une cueillette de 41,350,240 œufs qui furent fécondés par le nombre comparativement faible de mâles disponibles.

Un autre trait intéressant relatif à la remontée des saumons rouges adultes en cette aire, constaté en ces quatre ou cinq dernières années, consiste dans la taille accrue des saumons rouges qui fréquentent la région. Pendant nombre d'années, tant avant qu'après que le département eut entrepris des opérations piscicoles en la région, la variété des saumons rouges fréquentant cette aire particulière, était considérée comme comportant une taille exceptionnellement petite. Un changement notoire à cet égard se produisit en ces dernières années jusqu'au point qu'en 1934 les saumons rouges qui atteignirent cette région furent déclarés d'une taille identique à ceux de la crique Morris ou de Pemberton et peuvent conséquemment être considérés d'une taille s'élevant à la moyenne des poissons du fleuve Fraser. L'accroissement en taille de cette variété particulière de saumon qui depuis déjà nombre d'années se propage par la piscicul-

ture, semble infirmer les allégations énoncées dans le passé et tendant à accrédi-ter l'idée que les opérations artificielles ont provoqué en certaines régions une diminution de la taille des saumons rouges.

Comme en 1931-32-33, le personnel de cette station, pendant la cueillette, se composa dans une forte proportion d'hommes expérimentés, venus d'autres écloseries où les périodes de la fraie sont plus hâtives qu'en cette région. Ce mode d'exploitation fut jugé nécessaire par suite de la forte quantité d'œufs de saumon rouge, 41,350,240, réalisée entre le 12 novembre et le 31 décembre. C'est croyons-nous la plus importante cueillette d'œufs de cette variété de saumon du Pacifique qui ait jamais été effectuée en cette province bien qu'il s'en soit fallu de peu que la récolte d'œufs de même origine faite en 1931 ait atteint ce chiffre. En la dernière saison désignée, 39,388,110 œufs de sockeye furent recueillis et cette quantité aurait pu être portée au double, s'il y avait eu assez d'aménagement disponibles.

Avant le commencement des opérations de cueillette, l'écloserie de Harrison était prête à manutentionner une portion de la forte cueillette en expectative et dans le cours des opérations, des envois journaliers d'œufs embryonnés furent effectués entre les deux stations jusqu'à ce qu'un total de 29,978,430 œufs eut été déposé dans l'écloserie de Harrison.

Ce seront encore des œufs embryonnés qui seront déversés dans les eaux du bassin du lac Cultus. C'est pourquoi, 6,432,610 œufs de saumon rouge ont été déposés dans ce but dans les auges d'incubation de l'écloserie de Cultus. Comme ce chiffre, diminué des pertes normales, constitue la quantité maximale susceptible d'être absorbée par les tributaires du lac Cultus, l'autre fraction de la récolte, au chiffre de 4,939,200, fut mise en incubation à la station de Smiths-Falls. Dès que les œufs auront atteint un stade suffisant de développement, ils seront expédiés en quelle qu'autre région pour y servir au repeuplement des eaux.

Dans la conduite de cette cueillette, trois essais utiles furent entrepris, à savoir: 221,150 œufs furent fécondés avec de la laitance extraite au tamis d'un bac, où les œufs avaient été mis en contact direct avec la laitance des mâles; ensuite 147,160 œufs furent mis à part en vue de déterminer s'il y a une différence de grosseur (et dans l'affirmative, dans quelle mesure) entre les œufs rendus turgescents par l'eau et ceux qui ont presque atteint le stade de l'éclosion; enfin 51,940 œufs non-embryonnés ou turgescents furent immergés en un petit cours d'eau où le gravier avait été aménagé et parfaitement nettoyé et les alevins qui résulteront de ces œufs seront capturés et dénombrés au fur et à mesure de leur émergence du gravier.

Chaque année, des travaux importants de pisciculture ont été effectués en en cette région en vue de la multiplication du steelhead. Comme résultat de ces efforts, la remontée migratrice de cet important poisson à la fois marchand et sportif dans la crique Sweltzer s'est régulièrement accru de sorte que le printemps dernier 125,163 œufs de cette espèce purent être réalisés. C'est là la plus forte cueillette jusqu'ici pratiquée en cette aire. Elle est de 26,263 supérieure à celle de l'année antérieure qui à cette époque détenait le record. Ces œufs furent cueillis entre le 20 mars et le 27 avril. Les alevins, issus de ces œufs, furent gardés et alimentés dans les auges de l'écloserie jusqu'à la mi-août. Une fois la majeure part de ces alevins répartis entre diverses eaux, on immergea les produits restants en certains fosses abritées de la crique Sweltzer où on continua de les alimenter pendant quelque temps jusqu'à ce qu'ils se soient familiarisés avec les conditions naturelles. Lors de leur mise en liberté ces digitales mesuraient un pouce et demi à deux pouces et trois quarts de longueur et se trouvaient en parfaite condition.

En sus de ce déversement de digitales, il y en eut un autre de 6,579 digitales n° 5 reportés de l'éclosion de 1933 et qui furent mis en liberté dans la crique Sweltzer. Au moment de leur immersion, ces jeunes poissons comportaient une longueur de trois à sept pouces.

Il y a quatre ans, un bassin d'ornementation, de dix pieds de diamètre et d'un pied de profondeur, fut établi au milieu du terrain piscicole et cinquante ou soixante-quinze truites coupe-gorge y furent introduites le printemps dernier. 20,826 œufs furent obtenus de cette source et, une fois défalcation faite des pertes habituelles, 11,749 digitales, variant de un pouce et demi à deux pouces de longueur, furent mis en liberté dans le lac Cultus. En sus, 6,000 furent déposés dans un petit bassin d'alimentation dans les environs de l'écloserie et plus tard 5,000 de ces derniers furent transférés à l'un des grands étangs d'élevage de l'écloserie de Smiths-Falls.

En sus des cueillettes et des immersions locales d'œufs et d'alevins de poissons, 94,000 œufs embryonnés de truite kamloops arrivèrent de la station d'œufs embryonnés de Lloyd le 21 juin et furent répartis entre diverses étendues d'eau de Harrison et de Hope. De même, 95,000 œufs embryonnés de truite coupe-gorge furent reçus de l'écloserie de Cranbrook et, une fois défalcation faite des pertes habituelles, il resta 91,526 alevins qui furent répartis comme suit: lac Popkum, 25,000; rivière Little Sumas, 40,000 et rivière Vedder, 26,526.

Des améliorations considérables ont été apportées l'année dernière par le personnel au domaine de l'écloserie de Cultus. Ces travaux consistèrent dans le déracinement de souches d'arbres et l'aménagement en gradins des berges de la crique Sweltzer. Une rocaille fut établie puis plantée de plantes florifères.

De même les appareils incubateurs ou autres des écloseries de Cultus et de Smiths-Falls furent nettoyés et laqués et des réparations furent effectuées aux clôtures de la crique Sweltzer dans le cours de l'été. Les expéditions de produits piscicoles se sont décomposées comme suit: truite coupe-gorge, 103,275 truite kamloops, 84,055; saumon rouge, 3,899,316 et steelhead, 122,903.

ÉCLOSERIE DE SMITHS-FALLS

Cet établissement fonctionne sous la direction de M. Foerster de la station de biologie du Pacifique et il est surtout utilisé pour la conduite d'essais et d'expériences se rapportant à la pisciculture. Il est exploité dans une large mesure en conjonction avec l'écloserie de Cultus sur laquelle il dépend pour son approvisionnement en œufs et alevins. En ces dernières années, il s'est spécialisé dans l'élevage des saumons rouges jusqu'à divers stades de développement et dans la manutention des œufs et des alevins de saumon rouge dont les écloseries de Cultus et de Harrison ne pouvaient prendre soin.

Comme les écloseries de Cultus et de Harrison ne purent pas manutentionner toute la récolte d'œufs de saumon rouge, les produits en excès, au chiffre de 4,939,200, furent déposés en cette station. Plus tard, lorsque leur développement sera suffisamment avancé, ils seront tous transférés à une autre région pour y être répartis en différentes eaux. Cette année, 99,393 saumons rouges furent expédiés de cette station.

ÉCLOSERIE DE PEMBERTON

T. W. Graham, surintendant

La distribution des alevins de saumon rouge, issus de la cueillette de 1933, commença le 7 avril et fut achevée le 19 mai, date à laquelle 9,977,655 alevins de saumon rouge à l'état natant furent mis en liberté de la façon habituelle, c'est-à-dire, en leur permettant de quitter les auges d'incubation à leur gré et de passer par une enfilade de petits étangs naturels conduisant jusqu'à la rivière Birkenhead, cours d'eau où avait été réalisée la cueillette.

En juin, un envoi de 413,000 œufs embryonnés de truite kamloops arriva de la station Lloyd. Sur ce nombre 225,000 furent déversés dans Millburn, Ten-Mile, McLeese, Williams, Horse Mukko ainsi que dans un petit lac de la région intérieure septentrionale de la province. Le reste fut expédié directement de l'écloserie de Pemberton comme œufs ou alevins, au fur et à mesure où les conditions hydrographiques régionales le permirent. De cette station furent expédiés 410,000 truites kamloops.

Le nombre des saumons rouges reproducteurs qui atteignirent la rivière Birkenhead en l'automne de 1934, comparé à celui de l'année de grande migration de 1934, fut déconcertant bien que la remontée de géniteurs ait été beaucoup plus importante que celle de 1933. La cueillette des œufs s'éleva à 20,400,000, ce qui fut très satisfaisant vu la médiocrité de la migration. Une fois la cueillette achevée, un nombre considérable de saumons rouges frayèrent naturellement mais très peu avaient remonté la rivière jusqu'en amont des clôtures de l'écloserie, lorsque ces barrages furent enlevés, le 1er octobre. La majorité des reproducteurs naturels déposèrent leurs œufs dans les barres de gravier sises en aval des clôtures.

Cette année, on fit à cette station et à d'autres l'essai d'un nouveau procédé pour le coulage des œufs en vue de déterminer l'efficacité relative de l'extraction des œufs par compression à la main suivie d'une incision par comparaison à l'incision seule. Quelque 6,390,000 œufs furent extraits par le premier procédé et 14,010,000 par le deuxième. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur la valeur respective des deux procédés.

Une autre expérimentation fut conduite en vue de déterminer ce que deviennent les œufs laissés dans la cavité abdominale des poissons après l'extraction à la main et la remise en liberté des poissons. Par malheur, cette expérience ne put être conduite à bien par suite des fortes précipitations pluviales qui survinrent en octobre et novembre et dont un des effets fut le charriage au loin du gravier formant le fond des parcs dans lesquels un mâle et une femelle sockeye avaient été introduits pour achever le processus naturel de la ponte. Bien qu'il ait été impossible de préciser dans quelle mesure s'était effectuée la multiplication naturelle, il n'en reste pas moins que le tableau suivant sert à indiquer que les poissons avaient expulsé naturellement la majeure part des œufs laissés en leur cavité abdominale. Après la mort, les poissons furent ouverts et leurs œufs dénombrés.

Parcs	Nombre de femelles	Nombre d'œufs trouvés en cavité abdominale
1.....	1	Néant
2.....	1	5
3.....	1	11
4.....	1	22

Comme il est généralement admis que tous les œufs ne peuvent être extraits par compression à la main et qu'ordinairement cent ou deux cents œufs sont laissés dans la cavité abdominale du poisson, les résultats ci-dessus indiqueraient que la ponte s'est poursuivie après que ces poissons eurent été manutentionnés.

Dans le cours de l'été, tous les appareils et objets du matériel piscicole furent nettoyés et laqués, l'intérieur de l'écloserie, les auge et le réservoir d'alimentation furent peints, dix nouvelles auge d'incubation furent construites et installées, un nouveau bâtiment fut érigé proche de la clôture de cueillette et le terrain de l'écloserie fut nivelé.

ÉCLOSERIE DE HARRISON

C. R. T. Hearn, surintendant

Comme on s'attendait à ce que les saumons rouges migrateurs à destination du lac Cultus produiraient une quantité d'œufs excédant la capacité des écloseries de Cultus et de Smiths-Falls, on résolut de remettre en exploitation l'écloserie de Harrison en octobre, de sorte que 29,978,430 œufs de saumon rouge y furent transférés à partir de la station de Cultus.

ÉCLOSERIE DE PITT

R. H. Eaton, surintendant

En raison de la forte remontée migratrice des saumons rouges en l'année de grande migration de 1930, on s'attendait à ce que la remontée de 1934 serait également abondante. Cette expectative se réalisa et cette année la migration ascendante fut même plus considérable qu'elle l'avait été en l'année de grande migration. Par malheur, l'abondante fertilisation naturelle qui en résulta s'est trouvée nullifiée par les fortes crues de novembre qui ravagèrent les frayères et amenèrent un détournement du cours de la rivière en certains lieux. Pour compenser cette perte, 2,920,000 œufs embryonnés et 150,000 œufs non-embryonnés furent immergés dans la crique Boise, dans la crique Four-Mile et dans le marais Seven-Mile. Les aires les plus dévastées furent de nouveau commencées d'alevins et les cueillettes locales seront amplifiées par le transfèrement d'œufs en provenance du lac Cultus.

La cueillette des œufs de saumon rouge réalisée cette année, au chiffre de 3,925,000, consista en 2,740,000 œufs extraits par compression à la main, en 270,000 extraits par incision après la pratique de la compression à la main et en 915,000 par incision simple. La quantité d'œufs ci-dessus fut réalisée de cette façon en vue de déterminer son efficacité par comparaison à celle du procédé généralement en pratique, consistant à opérer le coulage du poisson par compression à la main suivie d'incision.

Le nombre total d'alevins et de digitales de saumon rouge, issus de la cueillette automnale de 1933, et mis en liberté dans les nombreux tributaires de la rivière Upper-Pitt, dans le cours du printemps de 1934, s'est chiffré à 2,208,780. Le nombre total de produits de sockeye déversés pendant l'année s'est monté à 5,278,780.

En juin, 50,000 œufs de truite kamloops arrivèrent de la station d'œufs embryonnés de Penask et après défalcation normale faite de 490 œufs et alevins, 48,510 de poissons de cette espèce furent mis en liberté en des cours d'eau appropriés de la région et 1,000 furent déposés dans un petit bassin d'élevage pour être portés jusqu'au stade de fretins d'un an.

Des rapports très encourageants sont parvenus au département au sujet de l'introduction en cette région de truites kamloops originaires de la classe de 1932. Nombre d'individus de cette espèce de poisson sportif furent perçus dans le lac Pitt dans le cours de leurs ébats et plusieurs furent capturés par des pêcheurs à la ligne.

ILE VANCOUVER

ÉCLOSERIE DE ANDERSON

D. Bothwell, surintendant

Les déversements d'œufs d'alevins et de digitales de saumon rouge, issus de la ponte de 1933, furent effectués avec succès. Les immersions locales, faites dans le lac Anderson et ses tributaires en 1934, furent de 2,910,449 alevins de saumon rouge, de 188,364 alevins de saumon de printemps et de 24,582 digitales de saumon de printemps. Ces derniers avaient été gardés et alimentés dans des bassins jusqu'à la fin d'août et comportaient lors de leur mise en liberté une mensuration de trois pouces. Les digitales furent marqués par l'excision de la nageoire adipeuse et des nageoires ventrales gauches.

La remontée migratrice des saumons rouges reproducteurs qui s'est produite cette année dans la région, fut estimée à environ 15,000, soit le double de celle de 1933. En dépit de cette augmentation sur l'année antérieure, la remontée de cette année fut déconcertante par comparaison de celle de l'année de grande migration de 1930, année où on évalua à 40,000 le nombre des saumons rouges qui apparurent dans les frayères du lac Anderson et de ses tributaires.

La récolte fut légèrement plus que le double de celle de 1933 et s'est chiffrée à 6,741,000 œufs.

Conformément au désir exprimé par le département en vue de la détermination du procédé le plus propre au coulage des saumons, 3,801,000 œufs furent extraits par compression à la main suivie d'incision et le reste, au chiffre de 2,940,000, fut réalisé par simple incision. Les résultats de ces opérations ne seront définitivement connus que plus tard.

La remontée migratrice des saumons de printemps dans la rivière Anderson en l'automne de 1934 fut de même déconcertante. La récolte des œufs se chiffrà à 22,500 contre 229,500 en 1933. En sus d'une remontée déficitaire, les conditions climatiques et hydrographiques se sont montrées défavorables. La sous-station de Sproat fut de nouveau mise en exploitation et 429,000 œufs de saumon de printemps y furent cueillis. Cette cueillette est légèrement moindre que celle de l'année antérieure. De la rivière Sproat, 100,000 œufs de saumon de printemps furent transférés à l'écloserie de Anderson le 31 décembre.

Pendant la période s'étendant du 11 au 18 janvier, 449,265 œufs embryonnés de saumon de printemps, issus de la ponte de 1933, furent déversés dans le rivière Stamp.

En l'automne de 1934, une abondante remontée de saumons rouges reproducteurs se produisit à destination de Great-Central et des régimes hydrographiques du lac Sproat. Soixante-quinze mille saumons rouges furent capturés pour des fins commerciales et en dépit de fort prélèvements, un grand nombre de géniteurs réussirent à atteindre les frayères. Ces conditions sont particulièrement encourageantes car il semble être indubitable que les travaux piscicoles du département rendent compte de l'introduction et de la multiplication des saumons rouges en ces nappes d'eau. Antérieurement à 1925, les saumons rouges étaient incapables d'atteindre le lac Great-Central et l'ancienne migration à destination du lac Sproat était presque disparue. En 1921, le service d'Aquiculture du ministère entreprit le déversement d'œufs embryonnés en des eaux appropriées du régime et poursuivit chaque année la conduite de cette opération jusqu'en 1929. En 1925, année où on s'attendait au retour des adultes, issus de ces déversements d'œufs, on put constater, en effet, le retour de plusieurs saumons rouges. De même, depuis cette époque d'importants contingents de saumons rouges ont atteint sans encombre le lac Sproat et ces derniers dont le nombre s'est accru des immersions répétées d'œufs embryonnés, ont graduellement contribué à la création d'une forte remontée annuelle de poissons vers ces frayères.

En 1925, les saumons rouges en ascension vers le lac Great-Central furent incapables de franchir les chutes Stamp, de sorte qu'il n'y eut pas de reproduction naturelle en ce régime pendant cette saison-là. L'année suivante, 1926, plusieurs saumons rouges adultes apparurent de nouveau aux chutes Stamp et les agents du service de pisciculture capturèrent, à l'aide de carrelets, 10,695 saumons rouges auxquels ils firent franchir l'obstacle. Comme il semblait y avoir toute raison de s'attendre à la pérennité de la remontée, le ministère construisit une échelle à poissons en ce lieu. Depuis l'été de 1927 inclusivement aucun obstacle ne s'oppose plus à l'ascension des saumons vers les eaux sises en amont des chutes Stamp. La migration ascensionnelle des saumons rouges en cette région s'accroît d'année en année et avec l'application des moyens de sauvegarde voulus tout donne lieu de prévoir que les lacs Sproat et Great-Central constitueront bientôt le siège d'une importante pêcherie commerciale.

Les travaux particuliers, effectués pendant l'année, consistèrent dans la réparation des bassins d'élevage, dans le recouvrement de la toiture du promenoir, dans la construction de deux nouveaux bateaux et dans des aménagements importants sur les berges de ponte.

ÉCLOSERIE DE KENNEDY

W. P. Forsythe, surintendant

Tous les alevins, issus de la ponte de 1933 furent transférés des auges d'incubation aux étangs d'élevage, alimentés avant leur mise en liberté et déversés sur de vastes étendues de berges et de tributaires des lacs Kennedy et Muriel. Le nombre total des produits ainsi manutentionnés se chiffra à 3,168,916 fretins et digitales. En sus, 28,937 alevins, issus de l'immersion de 30,000 œufs embryonnés sur un lit de gravier bien aménagé, furent capturés et dénombrés dès qu'ils émergèrent du gisement de gravier, puis déposés dans un des étangs d'élevage. Plus tard, 28,729 d'entre eux furent mis en liberté comme digitales vigoureux et d'une belle venue, d'une mesuration de un pouce et cinq-huitièmes à trois pouces et quart de longueur. Ainsi, en cette région les déversements de produits, issus de la ponte de 1933, comportèrent 3,197,645 fretins et digitales de saumon rouge qui avec les 30,000, provenant de la cueillette d'automne de 1934, constituèrent un rendement global de 3,227,645.

La migration des saumons rouges précoces en 1934, à destination des rivières Clayaquot et Upper-Kennedy, ne fut que médiocre. On estime que le retour des saumons rouges géniteurs en ces deux rivières fut inférieur à quatre cents individus. Un effort fut tenté en vue de réaliser une cueillette d'œufs avec ces poissons mais par suite de l'élévation du niveau de l'eau, cette entreprise s'est révélée désastreuse.

La remontée tardive des saumons rouges reproducteurs fut particulièrement abondante. On estime que vingt ou vingt-cinq mille géniteurs atteignirent le lac Kennedy, de sorte que les auges d'incubation de l'écluserie purent recevoir leur plein d'œufs et que toutes les frayères furent abondamment empoissonnées. En la rivière Upper-Kennedy, la remontée fut plus abondante que d'habitude. Environ deux mille saumons rouges reproducteurs atteignirent ce cours d'eau contre moins de cent en l'année de grande migration de 1930. On attribue cette amélioration au déversement d'une certaine quantité d'œufs embryonnés de saumon rouge en 1930.

La cueillette de 1934 rapporta 8,897,300 œufs de saumon rouge, consistant en 5,117,750 extraits par compression à la main suivie d'incision et en 3,779,550 obtenus par incision simplement.

Les plus fortes crues qu'on ait signalées depuis longtemps se produisirent en décembre et on considère qu'un très faible pourcentage des œufs, déposés naturellement dans la Clayaquot et la Kennedy, ont pu échapper aux ravages de l'inondation. Ces crues ne causèrent aucun préjudice aux œufs de saumon rouge pondus sur les berges, de sorte qu'environ 80 pour cent des œufs naturellement déposés en cette région parviendront à éclosion. En sus, la cueillette effectuée par l'écluserie contribuera indubitablement à compenser les pertes subies.

Un trait marquant des opérations, faites à cette station, consiste dans les efforts qu'on tente en vue d'agrandir la superficie de l'aire locale fréquentée par les saumons rouges, efforts dont une des particularités fut l'introduction des saumons rouges dans le lac Muriel. Cette nappe d'eau était privée de poisson avant qu'elle ne fut empoissonnée par cette station en 1921. En 1929, on commença à constater les résultats de cette opération et on estima alors que deux ou trois mille saumons rouges adultes s'étaient dispersés dans ce lac. En 1930, environ trois cents adultes furent signalés comme ayant atteint ces frayères. Aucune opération d'empoissonnement ne fut exécutée avec les œufs cueillis en 1927 et 1928, de sorte qu'aucun saumon rouge reproducteur ne parvint au lac Muriel en 1931 ni en 1932. Les déversements furent repris de bonne heure en 1931, à même la cueillette de 1930, alors que 150,000 œufs furent immergés. Le résultat de cet empoissonnement s'est traduit cet automne par le retour de six ou sept cents saumons rouges adultes. Les recherches scientifiques conduites au lac Cultus ont servi à démontrer que cinq pour cent seulement des saumons

rouges migrateurs font leur réapparition comme adultes. Le plus fort pourcentage de migrants d'un an à cet endroit fut de 3.93, issus des alevins provenant de la ponte de 1926. Sur la base d'un retour de cinq cent d'adultes à même une immersion de 150,000 alevins, on pourrait s'attendre à une remontée de 295 adultes au lac Cultus. Comme on l'a signalé ci-dessus, six ou sept cents adultes sont censés revenir au lac Muriel comme poissons, issus du déversement de 150,000 œufs embryonnés en 1931.

Au nombre des expériences, conduites à cette station pendant l'année, il convient de faire mention: de la production de 28,937 alevins, issus de l'immersion de 30,000 œufs embryonnés, sur un lit ou gisement de gravier bien aménagé; du déversement de 30,000 œufs non-embryonnés ou rendus turgescents par l'eau sur le même lit de gravier mais dont les résultats ne seront pas connus avant le printemps prochain; de l'introduction en des parcs séparés de quatre couples de saumons rouges dont les femelles avaient été frayées par compression à la main. Cette expérience fut entreprise en vue de déterminer ce que deviennent les œufs laissés dans la cavité abdominale des saumons femelles après la pratique de l'extraction des œufs à la main. Les résultats de cet essai ont été consignés sous forme d'un tableau qui figure dans une des parties antérieures de cet ouvrage.

Par suite de l'élévation du niveau de l'eau dans le lac Kennedy, des conditions inhabituelles se manifestèrent pendant la cueillette de 1934. Plusieurs saumons rouges auraient déposé leurs œufs au-dessus du niveau normal du lac et ces œufs auraient tous péri au moment du retrait des eaux. Pour parer à une éventualité aussi désastreuse, il fut jugé recommandable d'amplifier la cueillette par la capture de ces seuls poissons qu'on pourrait trouver dans l'aire que le retrait des eaux rendrait à sec. Le nombre des œufs ainsi réalisé fut de 897,000.

Les travaux particuliers entrepris pendant l'année consistèrent dans la construction et l'installation de six nouvelles auges d'incubation, dans l'inspection et la réfection de la conduite principale de distribution d'eau, dans le posage de nouveaux poteaux et dans le remplacement de deux cents poteaux, dans la réfection du bassin d'alimentation de l'écloserie et dans des travaux d'excavation pour l'établissement d'un nouvel étang d'élevage.

Le surintendant inventa un dispositif pour le séchage des œufs de poisson comme aliments pour les poissons et dont voici les traits caractéristiques: C'est un cylindre de 10 pouces de diamètre et de 18 pouces de longueur en zinc perforé. En dedans de ce cylindre, il s'en trouve un autre consistant en un tuyau de poêle de 6 pouces de diamètre, laissant un espace de 4 pouces entre les deux cylindres où sont déposés les œufs. Une des extrémités de ce double cylindre est complètement bloquée tandis qu'à l'extrémité opposée seule l'espace est clos, ce qui laisse ouverte l'extrémité du cylindre de 6 pouces pour l'introduction d'un appareil de chauffage. Une petite roue hydraulique, installé dans le conduit, fait tourner le cylindre, de sorte que les œufs étant constamment agités sèchent bien et rapidement. Quatre pintes d'œufs peuvent être séchés en deux ou trois heures, à raison d'une chopine et demie d'essence pour l'alimentation de l'appareil de chauffage.

ÉCLOSERIE DE COWICHAN

J. H. Castley, surintendant

Les opérations piscicoles ordinaires, d'une nature du reste si diversifiée, furent de nouveau entreprises par cette station pendant l'année civile 1934. Il y fut manutentionné des poissons marchands et sportifs d'origines tant locale qu'étrangère. Les expéditions de produits piscicoles se sont chiffrées à 2,409,910, en se décomposant comme suit:

Œufs embryonnés: saumon coho, 525,000; saumon de printemps, 75,000; truite kamloops, 231,000.

Alevins: saumon coho, 454,960; saumon de printemps, 359,575; truite kamloops, 88,920; truite brune, 170,000; steelhead, 109,880; truite coupe-gorge, 142,860.

Digitales: saumon de printemps, 216,860; saumon atlantique, 19,391; truite loch leven, 13,647; truite brune, 2,817.

Des œufs des espèces suivantes furent importés: 330,000 œufs de truite komloops, en provenance du lac Penask, C.-B.; 300,000 œufs de truite brune en janvier, en provenance de la Cie d'Élevage de Truite de Ruisseau, de Hudson, Wisconsin; 150,000 œufs de truite coupe-gorge, en provenance du Club de Chasse et de Pêche de Cranbrook, à Cranbrook, C.-B.; 100,000 œufs de saumon atlantique, en provenance de l'Office des Pêches de l'Ecosse; 200,000 œufs de truite brune en décembre, en provenance de l'Élevage de Truite arc-en-ciel, de Troy, Montana. Les œufs de saumon atlantique venaient de l'Office provincial des Chasses et ils furent mis en incubation dans l'écloserie de Cowichan.

En avril, 170,000 alevins de truite brune, issus de l'envoi d'œufs, arrivés du Wisconsin, le 11 janvier, furent expédiés aux étangs de Qualicum et entre le 15 octobre et le 5 novembre, 37,506 digitales d'une taille variant de 2½ à 3 pouces de longueur furent mis en liberté en la rivière Little-Qualicum et ses tributaires. A la clôture de l'année civile, il restait 85,473 jeunes poissons qui seront gardés jusqu'au printemps prochain.

En mai, 49,500 alevins de steelhead furent transférés aux étangs de l'Office provincial des Chasses à la crique Veitch pour y être élevés et utilisés plus tard à l'empoissonnement des eaux.

La remontée migratrice des steelhead reproducteurs vers le bassin du lac Cowichan fut plus abondante que celle de 1933, de sorte qu'il y fut opéré une plus forte cueillette d'œufs de ce poisson sportif. La récolte de 1934 s'est montée à 116,300, soit 38,000 en excès de celle de 1933.

On signale une abondante migration de saumon de printemps en cette région mais la survenance de fortes crues pendant la période cueillette eut pour effet de porter un sérieux préjudice aux opérations. Une élévation extrême du niveau de l'eau au point culminant de la campagne piscicole nécessita la remontée des filets et comme l'eau continua à demeurer haute pendant le reste de la campagne, il s'ensuivit que la récolte globale de 630,000 fut sensiblement moindre qu'elle l'aurait été si les conditions hydrographiques s'étaient montrées favorables. Néanmoins, les frayères naturelles ont été abondamment fertilisées d'œufs.

La remontée des cohos reproducteurs en cette région fut sensiblement moindre que d'habitude. Une faible migration de poissons précoces se produisit en octobre mais les grands contingents des migrants, qui, règle générale, apparaissent vers la mi-novembre ne se présentèrent pas, de sorte que la récolte des œufs de cette espèce fut de beaucoup inférieure à celle de l'année écoulée. On s'est assuré une production de 732,000 œufs soit 312,000 de moins qu'en 1933.

Des parcs à poissons furent construits en la crique Beadnell mais par malheur une forte crue, survenue en la première moitié de la campagne, en rasa les fondations. De nouvelles billes de bois furent immergées comme pièces de fondation pour les parcs et le hangar aux bateaux.

Par suite des conditions climatiques anormales qui se sont fait sentir sur cette côte dans le cours de l'hiver actuel, des dégâts considérables se sont produits. La région de Cowichan n'a pas échappé aux désastres et dans la nuit du 30 décembre, l'abri à chaloupes ci-haut désigné s'effondra sous le poids d'une forte précipitation de neige mouillée. De même, deux parcs flottants à alevins amarrés à cet hangar à canots s'en détachèrent, furent emportés par le courant de la Cowichan et peuvent être regardés comme complètement perdus.

BASSINS DE LA SKEENA

ÉCLOSERIE DE BABINE

A. P. Hills, surintendant

Le déversement des alevins et des digitales de saumon rouge, issus de la ponte de 1933, fut exécuté avec succès et consista en 2,412,518 alevins, 200,000 digitales n° 1 et 798,694 digitales n° 2, soit au total 3,411,212 produits.

Les digitales n° 1 et n° 2 ci-haut désignés, étaient issus de 1,000,000 alevins qui furent déposés à l'état natant dans les étangs d'élevage le 30 mai et qui furent nourris de farine de hareng jusqu'au 7 juillet, date à laquelle ils furent mis en liberté.

La remontée des saumons rouges reproducteurs vers la crique Morrison, sur les berges de laquelle se trouve sise l'écloserie, fut de beaucoup la plus importante en ces quatre dernières années. A en juger par le nombre de géniteurs qui atteignirent cette crique, il semble qu'on aurait pu s'attendre à voir les auges d'incubation remplies à leur pleine contenance et les frayères ensemencées avec abondance. Plus tard, toutefois, on constata que les sexes étaient inégalement répartis et qu'il y avait au moins six mâles pour chaque femelle, de sorte que la cueillette ne fut pas aussi considérable qu'on s'y était attendu bien qu'elle ait été légèrement plus importante que celle de l'année antécédente.

En la crique Morrison, la cueillette se chiffra à 3,730,000 œufs de saumon rouge. Dans les saisons passées, alors que le nombre des saumons rouges, qui s'engageaient en ce cours d'eau, n'était pas suffisant pour permettre de remplir à leur pleine contenance les auges de l'écloserie, il était d'usage de se procurer des œufs de la rivière Babine dans ce but. Bien que, d'une façon générale, la remontée des saumons rouges en la région toute entière de Babine ait été plus abondante que la moyenne des trois dernières années, il n'en reste pas moins qu'elle ne s'est pas élevée au rang de celle de 1930, année de grande migration et que le nombre des saumons rouges reproducteurs, qui atteignirent les frayères de la rivière Babine qui sert de débouché au lac Babine, et où on s'attendait à réaliser une cueillette supplémentaire, ne fut pas suffisant pour assurer le nombre d'œufs nécessaires à la pleine contenance des auges de l'écloserie. La récolte, effectuée à la rivière Babine, s'est totalisée à 1,255,000. Ainsi à cette station la récolte s'est totalisée à 4,985,000 œufs, soit 2,815,000 de moins que peuvent en disposer les aménagements.

Pendant les périodes de hautes eaux, il se produisit un affouillement considérable des berges de la crique Morrison et en nombre d'endroits des embâcles se formèrent dans ce cours d'eau. Une équipe supplémentaire d'ouvriers fut employée pendant l'été et des travaux de soutènement furent entrepris en vue de consolider les rives du cours d'eau aux endroits les plus avariés. En outre des embâcles de troncs d'arbres furent démolis.

Au nombre des autres travaux entrepris pendant l'année, on peut citer le couvrage en bardeaux du toit du magasin, le posage de matériaux isolants entre les murs et le plancher et la construction d'un nouveau mur en rondis de trois pieds de hauteur à l'extérieur du bâtiment, avec remplissage de l'espace avec de la terre. Le plancher de l'écloserie fut renouvelé.

On a fait l'essai de deux procédés de frayage, à savoir le procédé de l'extraction par compression à la main suivi d'incision et le procédé par simple incision. On ne pourra se prononcer sur l'efficacité des deux procédés avant que le bilan des opérations n'ait été établi à la fin de la campagne piscicole.

ÉCLOSERIE DE LAKELSE

C.R. T. Hear, surintendant

Les conditions climatiques, constatées en cours des déversements d'alevins et de digitales de saumon rouge, issus de la ponte de 1933, se sont montrés très

favorables et ces opérations semblent avoir été exécutées avec succès car plus tard des bancs considérables d'alevins furent perçus par tout le lac Lakelse. La quantité totale de produits immergés fut de 6,048,950, qui tous furent mis en liberté en des tributaires appropriés du lac Lakelse.

Le retour des saumons rouges adultes en 1934 en cette région fut plus considérable qu'en l'année de grande migration de 1930 et s'est révélée presque égal à celui de toute autre campagne antérieure. Les auges d'incubation de l'écloserie furent donc remplis à leur pleine contenance. La récolte s'est totalisée à 8,000,000 d'œufs. Cette récolte fut réalisée aux campements forestiers suivants: crique Williams, 5,625,000; crique Salmon, 212,500; crique Granite, 1,400,000; crique Scullabuchan, 762,500.

On peut constater que le nombre d'œufs cueillis en la crique Scullabuchan est de nouveau extraordinairement faible. Ce résultat déficitaire ne saurait être attribué qu'aux nombreuses et fortes crues qui sont survenues en ces dernières années, crues qui ont ravagé les frayères de ce cours d'eau.

La remontée en la crique Williams fut exceptionnellement abondante et on aurait pu cueillir au moins deux fois autant d'œufs sans difficulté, de sorte que ce cours d'eau fut naturellement ensemencé avec abondance une fois terminées les opérations de cueillette. La remontée des saumons rouges en la crique Salmon s'est révélée la plus importante des cinq dernières années.

Au nombre des travaux importants entrepris pendant l'année, il convient de mentionner: le peinturage des murs extérieurs et intérieurs de la maison du personnel et de la maison d'habitation du surintendant, les aménagements d'adduction d'eau à partir de la source, l'élargissement du nouveau chemin et son recouvrement en gravier, les réparations au mur de soutènement et l'installation d'une petite roue hydraulique.

CÔTE OCCIDENTALE DE LA TERRE FERME

ÉCLOSERIE DE RIVERS-INLET

F. A. Tingley, surintendant

Les déversements d'œufs embryonnés, d'alevins et de digitales de saumon rouge et de saumon de printemps, issus de la ponte de 1933, furent accomplis avec succès. Ces produits furent immergés en des aires appropriées. Ils se sont totalisés à 18,257,194 consistant dans 9,780,333 œufs embryonnés de saumon rouge, en 8,169,123 alevins de saumon rouge en 250,121 alevins de saumon de printemps et 57,620 digitales. Ces derniers furent gardés et alimentés en étangs jusqu'au 7 septembre et avaient atteint alors deux pouces et demi à trois pouces trois-quarts de longueur. En sus, 2,828 œufs de steelhead furent immergés dans un des tributaires du lac Walkus, ce qui constitue un total de 18,260,022.

De forts contingents de saumons rouges apparurent dans la crique Quap et dans la rivière Whannock. Nombre de cours d'eau ne furent que légèrement ensemencés de façon naturelle mais d'autres le furent d'une façon normale. On peut dire qu'en cette région la reproduction naturelle s'est généralement effectuée d'une façon normale et qu'elle a été égale à celle de 1932 et de 1933 mais inférieure à celle de 1931.

De fortes crues, survenues en la période où apparaissent les saumons rouges reproducteurs à l'embouchure des criques Quap et Genessi, qui fournissent généralement tous les œufs nécessaires à cette station, rendirent compte de la cueillette déficitaire signalée à cette station. Une remontée inhabituellement abondante se produisit dans le premier de ces cours d'eau mais la majorité des migrants réussirent à franchir les clôtures pendant les crues du 8 au 10 octobre. Plus tard, toutefois, ce cours d'eau foisonna de saumons rouges reproducteurs. A la crique Génési aussi les poissons parvinrent à franchir les clôtures et bien qu'aucune quantité appréciable de saumons n'ait été plus tard perçue dans ce cours d'eau, il

n'en est pas moins possible que nombre de ces salmonides se soient engagés dans la rivière Markwell qui déborda dans la crique Génési à cette époque. En tenant compte du nombre de saumons rouges perçus en ce cours d'eau avant l'installation des clôtures et du nombre plus que probable qui s'engagea dans la rivière Markwell, on peut dire qu'il se produisit une assez abondante remontée à cet endroit.

Par suite des conditions contraires ci-haut énoncées, la cueillette des œufs de saumon rouge ne s'est totalisée qu'à 11,390,540, soit 6,954,360 de moins qu'en l'automne de 1933.

La remontée des saumons de printemps en la rivière Wauquash fut à peu près la même qu'en 1933 mais considérablement moindre qu'en 1930, 1931 et 1932. Néanmoins, la cueillette d'œufs de cette espèce en 1934 fut de 460,320, soit 100,185 en excès de celle propre à la campagne antérieure. Quelque 2,900 œufs de saumon steelhead furent réalisées en la crique Medowse.

Comme la chose s'est faite en d'autres stations d'élevage l'année dernière, une expérience fut conduite en vue de déterminer ce que deviennent les œufs de saumon rouge laissés dans la cavité abdominale de la femelle après l'extraction des œufs par compression à la main. Les résultats acquis figurent dans une partie antérieure de cet ouvrage. De même, on fit l'essai de deux procédés différents pour la cueillette des œufs de saumon rouge, à savoir l'extraction par compression à la main suivie d'incision ou l'incision simple. Environ 1,000,000 d'œufs furent réalisés par chacune de ces méthodes.

Les travaux particuliers, entrepris à cette écloserie en 1934 furent les suivants: Confection d'une coque de chaloupe de 32 pieds; Confection d'une route en gravier; puis le chemin conduisant au bureau de poste fut débarrassé des broussailles et des arbres abattus par le vent; les soles, les lambourdes, les planchers, les poteaux et les murs de la station furent renouvelés sur une étendue d'environ cinquante pieds; six nouvelles auges d'incubation furent construites; le hangar en bois fut surélevé; de nouvelles fondations et un plancher furent posés et les clôtures-barrages des criques Génési et Quap furent réparées et renforcées.

OPÉRATIONS PISCICOLES SPORTIVES—RÉGION CONTINENTALE MÉRIDIONALE ÉCLOSERIE DE NELSON

H. C. Crawford, surintendant

Le nombre total d'œufs embryonnés, d'alevins et de digitales, expédiés de cet établissement pendant l'année, s'est chiffré à 1,462,319 consistant en 80,000 œufs embryonnés de truite de ruisseau de l'Est et en 175,441 alevins de la même espèce; en 200,000 œufs et 488,298 alevins de saumon kennerly; en 318,745 œufs et 199,045 alevins de truite kamloops, en sus de 790 digitales reportés de la production antérieure.

Les cueillettes locales consistèrent en 300,375 œufs de truite kamloops, originaires des lacs Cottonwood et Six-Mile (109,875 et 190,500 respectivement), en 605,525 œufs de saumon kennerly en provenance de la crique Kokani et en 377,030 œufs de truite de l'Est originaires du lac Violin. En sus, 250,000 œufs de truite kamloops arrivèrent de l'écloserie de Penask.

Un petit bassin d'élevage fut mis en service en dedans de l'écloserie et 790 digitales de truite kamloops, de deux pouces de longueur, en furent expédiés le 15 mai.

Quand on tient compte des grosses prises que prélèvent les pêcheurs amateurs dans les lacs et rivières de cette région, il est rassurant de constater que la plupart des eaux empoissonnées conservent leur productivité même que certaines d'entre elles font preuve d'un accroissement notoire en population.

ECLOSERIE D'ARGENTA

H. C. Crawford, surintendant

Par suite des difficultés qui se sont élevées en rapport avec l'adduction à l'écluserie de Lardeau de l'eau provenant de la crique Davis, à cause de la rupture de la digue et des fréquents éboulis de boue qui se produisent en ce cours d'eau, on jugea recommandable de se mettre à la recherche d'un emplacement mieux approprié. Un emplacement convenable fut localisé sur la crique Argenta à environ deux milles et demi directement en travers du lac Kootenay à partir de Lardeau. Ainsi donc, en la première moitié de l'été, les matériaux et appareils nécessaires furent transportés à cet endroit et une station provisoire fut érigée. Cet emplacement fut trouvé en tous points satisfaisant, de sorte que le 29 juin, 400,000 œufs de truite kamloops y arrivèrent de l'écluserie de Penask et furent déposés dans les auge d'incubation de l'écluserie. Comme résultat de cet envoi, 377,900 alevins à l'état natant et en parfaite condition, furent mis en liberté en divers lieux convenables de certaines baies abritées et de cours d'eau propres au lac Kootenay.

ECLOSERIE DE PENASK

R. H. Eaton, surintendant

Cette année, les opérations piscicoles, effectuées à cette station, furent des plus satisfaisantes, même que s'il avait été possible de prévoir la réalisation de conditions beaucoup plus favorables que celles de la campagne antérieure, comme la chose s'est produite, on aurait pu obtenir une bien plus abondante cueillette d'œufs de truite kamloops. Le nombre total d'œufs cueillis fut de 3,771,000 contre 4,002,000 en 1932 et 1,012,000 en 1933. La cueillette comparativement faible de cette dernière année doit sa production déficitaire aux crues qui en submergeant les clôtures, permirent à la plupart des reproducteurs de s'échapper.

A même la cueillette de 1934, toutes les eaux locales furentensemencées d'une façon abondante et 3,166,120 œufs embryonnés furent acheminés sur d'autres régions: Nelson reçut 250,000; Cranbrook, 360,000; Pitt, 50,000; parc Stanley, 120,000; Veitch, 360,000; Cowichan, 330,000; Argenta, 400,000; Summerland, 520,000 et divers lacs et cours d'eau, 776,120. Le rendement en alevins fut de 438,665 et les expéditions totales, en sus des transfèrements à d'autres stations fédérales, se chiffèrent à 2,054,785.

La cueillette de 1934 en la crique Penask s'est chiffrée à 3,558,000, provenant de 5,939 femelles et de 6,019 mâles. Une fois les opérations de coulage terminées, environ 8,000 reproducteurs furent laissés à même de remonter jusqu'aux frayères de la crique Penask. Quelque 213,000 œufs de truite kamloops furent aussi obtenus de la crique Spahomin.

Certains des résultats, dérivés de l'empoissonnement de diverses étendues d'eau de la région de Penask et autres régions circonvoisines et qui peuvent être attribués avec justice à ces opérations de repeuplement, sont constatés aux lacs Peterson, Jackson et Neveu, qui produisent tous quantité de poissons de quatre livres, ainsi qu'au lac Peter-Hope près de Merritt, C.-B. Ce dernier fut pour la première fois empoissonné en 1932. Il ne comportait alors aucune population poissonnière. Or, pendant la saison de pêche à la ligne de 1934, nombre de gros poissons furent perçus en cette nappe d'eau et des individus de six à sept livres y furent capturés par des sportifs.

ECLOSERIE DE SUMMERLAND

G. N. Gartrell et R. H. Eaton, dirigeants

Cette station n'effectue aucune cueillette d'œufs de poisson. Elle reçoit ses approvisionnements en œufs de certains autres établissements et campements de cueillette. On l'utilise pour l'empoissonnement de nombreux cours d'eau et lacs

des arrondissements d'Okanagan et de Nicola au moyen d'œufs et d'alevins. Ses principaux arrivages consistent en des envois de truite kamloops originaires de l'écloserie de Penask et de saumon kennerly, en provenance de l'écloserie de Nelson.

Issus des 150,000 œufs de saumon kennerly reçus de l'écloserie de Nelson le 19 décembre 1933, 149,200 alevins à l'état natant furent mis en liberté dans le lac Okanagan en février.

Les œufs de truite kamloops, arrivés en juin du lac Penask et déposés dans l'écloserie de Summerland, comportaient un total de 520,000. Ils furent immergés comme œufs embryonnés en maintes nappes d'eau dispersées sur une vaste superficie. Les expéditions de produits piscicoles consistèrent en 240,000 œufs embryonnés et en 273,402 alevins à l'état natant.

ECLOSERIE DE LLOYD

A. P. Hills, surintendant

La remontée des truites reproductrices kamloops vers la crique fut à peu près de même importance qu'en 1933. A la crique Pinantan, on a signalé une augmentation considérable dans la remontée par rapport à l'année antérieure. Au lac Knouff la remontée fut assez bonne mais malheureusement nombre de poissons s'échappèrent du parc, exploité à cet endroit, ce qui y a provoqué une récolte déficitaire.

En ces trois étendues d'eau, le rendement en œufs fut de 1,518,000, soit 200,000 de plus qu'en 1933.

La cueillette des œufs au lac Fish fut de 1,067,950 ou de 99,220 de moins qu'en 1933. Tous les œufs furent déposés dans l'écloserie de Lloyd, à l'exception de 80,000 qui furent expédiés à l'Office de Biologie. Y compris les œufs de la récolte au lac Fish, le nombre total des œufs de truite kamloops mis en incubation dans l'écloserie de Lloyd fut de 2,485,950 contre 2,485,170 l'année d'avant. Les expéditions de produits piscicoles consistèrent en 20,000 œufs non-embryonnés à destination de l'Office de Biologie pour des fins d'expérimentation et en 803,433 œufs embryonnés et en 689,564 alevins, soit au total 1,512,997 produits. En cours d'incubation et d'élevage, il se produisit une perte normale de 274,953 œufs et alevins. Par voie d'échange avec le ministère provincial des Chasses et des Pêches, 100,000 œufs de truite kamloops furent expédiés à l'écloserie de Pembroke, Ontario. L'écloserie de Pemberton reçut 413,000 œufs; l'écloserie de Cultus, 94,000; le parc Stanley, 50,000; l'écloserie de Banff, 101,000 et l'écloserie de Jasper, 11,000.

Cette année, le lot de 150,000 alevins ordinairement attribué au lac Knouff fut réduit à 35,117. On a appris de source certaine que plus de six milles livres de truite kamloops avait été extraite du lac Knouff cette année avant le 25 juillet et que cette quantité devait s'être indubitablement beaucoup accrue avant la clôture de la saison permise.

STATION D'ŒUFS EMBRYONNÉS DE BEAVER

W. L. Goodlet, dirigeant

Jadis privé de poisson, le lac Beaver fut pour la première fois empoissonné avec 5,000 œufs embryonnés de truite kamloops en 1926. De nouvelles immersions d'œufs embryonnés et d'alevins y furent effectuées en 1927, 1928 et 1931. En tout, 7,000 œufs embryonnés et 13,000 alevins y furent déversés. Les résultats de ces opérations furent si notablement fructueuses que dans les quelques dernières saisons ce lac est devenu le paradis des pêcheurs à la ligne. Un grand nombre de truites kamloops d'un poids de trois livres et demie à dix-huit livres ont été capturées dans ses eaux par les pêcheurs à la ligne. En 1932, on commença à constater que par suite d'exès de pêche à la ligne, le peuplement allait

sans cesse en diminuant. C'est pourquoi, en 1933, le ministère prit des mesures en vue de l'entretenir et de l'accroître tant dans le lac Beaver que dans la chaîne des lacs tributaires.

En 1933, les appareils incubateurs nécessaires furent amenés à l'écloserie de Summerland et un employé expérimenté du service piscicole fut transféré au lac Beaver. Certaines opérations initiales, bien que conduites dans des conditions difficiles, fournirent 128,000 œufs, issus de 36 femelles qui furent capturées cette saison-là. A la suite de cette cueillette, des travaux préparatoires considérables furent entrepris, tels l'installation de clôture et de parcs et le curage des cours d'eau de frayage en vue de faciliter les opérations à venir. L'exécution de ces opérations était justifiée car en 1934 247 femelles et 295 mâles furent capturés et subirent l'opération du coulage, ce qui fournit un rendement de 730,000 œufs. Une fois défalcation faite des pertes normales en cours d'incubation et d'élevage, pertes qui se sont chiffrées à 40,879, la quantité d'œufs et d'alevins disponibles fut de 689,121 produits qui furent distribués comme suit: Au lac Beaver et ses tributaires 420,000 œufs embryonnés et 54,121 alevins; aux étangs d'élevage du Club de Chasse et de Pêche de Kelowna, 100,000 œufs embryonnés et 100,000 alevins; à l'étang d'élevage du Club de Pêche à la Ligne de Vernon, 15,000 alevins.

Il semble n'y avoir aucune raison pour qu'à l'avenir les cueillettes ne s'accroissent d'année en année en ce régime hydrographique jusqu'à ce que la production en soit suffisante pour amplement répondre à toutes les exigences de l'arrondissement de Okanagan et probablement assurer des expéditions en d'autres régions de la province.

ÉCLOSERIE DE CRANBROOK

Les opérations piscicoles de Cranbrook sont entièrement conduites sous la direction de la société locale de pêche à la ligne. Le ministère contribue financièrement par l'achat annuel de 500,000 œufs de truite coupe-gorge à un prix rémunérateur. En sus, en certaines saisons il a acheté aux prix en cours du marché tous les œufs dont la société pouvait disposer au-dessus de 500,000.

La cueillette totale d'œufs de truite coupe-gorge fut de 1,494,830; celle de l'hybride coupe-gorge-kamloops de 90,400; celle de truite kamloops de 159,700, en provenance du lac Premier. En sus, 360,000 œufs de truite kamloops arrivèrent de l'écloserie de Penask, soit un total de 2,104,930 œufs qui furent entretenus à cette station.

Y compris le nombre mentionné comme ayant été fourni au département, les expéditions de produits piscicoles consistèrent en 1,065,444 œufs de truite coupe-gorge; en 50,605 œufs hybrides; en 82,500 œufs de truite kamloops; en 256,659 alevins de truite coupe-gorge; en 15,498 alevins hybrides; en 436,364 alevins de truite kamloops.

De cette station, il s'est en tout expédié 1,907,070 œufs embryonnés et alevins.

TABLEAU DONNANT, PAR ESPÈCE, LES CUEILLETES LOCALES D'ŒUFS OPÉRÉES EN 1934 ET LES LIEUX DE LEUR MISE EN INCUBATION

Espèces	Lieux de cueillette	Quantités cueillies	Mis en incubation en:	Quantités	Totaux
Saumon atlantique.....	Riv. Philip., N.-E.....	131,445	Middleton, écloserie.....	131,445	
	Sackville, riv., N.-E.....	158,000	Bedford, écloserie.....	153,000	
			Dalhousie, Université, N.-E.....	5,000	
	Margaree, étang, N.-E.....	4,134,000	Magræe, écloserie.....	4,134,000	
	Nictaux, étang, N.-E.....	396,000	Middleton, écloserie.....	396,000	
	Bartibog, étang, N.-B.....	387,074	Miramichi, écloserie.....	387,074	
	Miramichi, étang, N.-B.....	8,443,003	Florenceville, écloserie.....	50,000	
			Miramichi, écloserie.....	8,393,003	
	New Mills, étang, N.-B.....	2,342,098	Restigouche, écloserie.....	2,342,098	
	St-Jean, étang, N.-B.....	5,561,010	Station atlantique de biologie, St-André, N.-B.....	30,576	
			Florenceville, écloserie.....	1,582,308	
			Grand Falls, écloserie.....	2,201,472	
			St-Jean, écloserie.....	982,254	
Truite mouchetée.....	Morel, Riv., I.-P.-E.....	2,419,800	Yarmouth, écloserie.....	764,400	
	Antigonish, étangs piscicoles, N.-E.....	6,615,201	Kelly's Pond, écloserie.....	2,419,800	23,972,430
	Hart, lac, N.-E.....	2,100	Antigonish, écloserie.....	6,615,201	
	Locaber, lac, Antigonish, Co., N.-E.....	230,055	Antigonish, écloserie.....	2,100	
	Margaree, étangs piscicoles, N.-E.....	186,371	Antigonish, écloserie.....	230,055	
	Yarmouth, étangs piscicoles, N.-E.....	658,500	Margaree, écloserie.....	186,371	
	Florenceville, étangs piscicoles, N.-B.....	1,361,439	Yarmouth, écloserie.....	658,500	
	Fraser, étang, Three Brooks, Victoria, Co., N.-B.....	872,600	Florenceville, écloserie.....	1,361,439	
	St-Jean, étangs piscicoles, N.-B.....	1,876,447	Grand Falls, écloserie.....	872,600	
			Station atlantique de biologie, Saint-André, N.-B.....	32,200	
			St-Jean, écloserie.....	1,844,247	
	Watt stream, I.-P.-E.....	2,500	Kelly's Pond, écloserie.....	2,500	
	Kelly's Pond, étangs piscicoles, I.-P.-E.....	59,602	Kelly's Pond, écloserie.....	59,602	
Saumon des lacs.....	Ings, étang, I.-P.-E.....	217,680	Kelly's Pond, écloserie.....	217,680	
	Vermillon, lac, Alta.....	163,600	Banff, écloserie.....	163,600	
	Violin, lac, C.-B.....	377,030	Nelson, écloserie.....	377,030	12,623,125
	Grand, lac, C.-B.....	11,500	Bedford, écloserie.....	1,500	
	Chamcook, lacs, N.-B.....	138,265	Station atlantique de biologie, Saint-André, N.-B.....	6,000	
			St-Jean, écloserie.....	132,265	149,765
Saumon rouge.....	Sweltzer, crique, Cultus, lac, C.-B.....	41,350,240	Cultus lac, écloserie.....	6,432,610	
			Harrison lac, écloserie.....	29,978,430	
	Birkenhead, riv., C.-B.....	20,400,000	Smiths Falls, écloserie, Office de Biologie.....	4,939,200	
	Boise crique, Pitt, riv., C.-B.....	1,455,000	Pemberton, écloserie.....	20,400,000	
	Charles Peter crique, Pitt, riv., C.-B.....	750,000	Pitt, lac, écloserie.....	1,455,000	
			Pitt, lac, écloserie.....	750,000	

Espèces	Lieux de cueillette	Quantités cueillies	Mis en incubation en:	Quantités	Totaux
Saumon rouge	Four Mile, crique, Pitt, riv., C.-B.	1,360,000	Pitt, lac, écloserie	1,360,000	
	Seven Mile, crique, Pitt, riv., C.-B.	360,000	Pitt, lac, écloserie	360,000	
	Quap, crique, Owikeno, lac, C.-B.	7,885,290	Rivers Inlet, écloserie	7,885,290	
	Genesi, crique, Owikeno lac, C.-B.	3,505,250	Rivers Inlet, écloserie	3,505,250	
	Granite, crique, Lakelse, lac, C.-B.	1,400,000	Lakelse, lac, écloserie	1,400,000	
	Salmon, crique, Lakelse, lac, C.-B.	212,500	Lakelse, lac, écloserie	212,500	
	Scullabuchan, crique, Lakelse, lac, C.-B.	762,500	Lakelse, lac, écloserie	762,500	
	Williams, crique, Lakelse, lac, C.-B.	5,625,000	Lakelse, lac, écloserie	5,625,000	
	Babine, riv., C.-B.	1,255,000	Babine, lac, écloserie	1,255,000	
	Morrison, crique, Babine, lac, C.-B.	3,730,000	Babine, lac, écloserie	3,730,000	
	Anderson, lac, C.-B.	6,741,000	Anderson, lac, écloserie	6,741,000	
	Clayoquot Arm, Kennedy, lac, C.-B.	8,897,300	Kennedy, lac, écloserie	8,897,300	105,689,080
Truite coupe-gorge	Cultus, lac, écloserie	20,826	Cultus, lac, écloserie	20,826	20,826
Truite Kamloops	Beaver, lac, C.-B.	410,000	Beaver, lac, station d'œufs embryonnés	410,000	
	Crooked, crique, Beaver, lac, C.-B.	220,000	Beaver, lac, station d'œufs embryonnés	220,000	
	Echo, crique, Beaver, lac, C.-B.	100,000	Beaver, lac, station d'œufs embryonnés	100,000	
	Fish, lac, Kamloops, C.-B.	1,067,950	Office de Biologie	80,000	
			Lloyd, crique, écloserie	987,950	
	Knough, lac, Kamloops, C.-B.	48,000	Lloyd, crique, écloserie	48,000	
	Paul, lac, Kamloops, C.-B.	857,000	Office de Biologie	20,000	
			Lloyd, crique, écloserie	837,000	
	Pinantan, crique, Kamloops, C.-B.	613,000	Lloyd, crique, écloserie	613,000	
	Cottonwood, lac, Nelson, C.-B.	109,875	Nelson, écloserie	109,875	
	Six Mile, lac, Nelson, C.-B.	190,500	Nelson, écloserie	190,500	
	Penask, crique, Nicola, Vallé, C.-B.	3,558,000	Penask, lac, écloserie	3,558,000	
	Spahomin, crique, Nicola, Vallé, C.-B.	213,000	Penask, lac, écloserie	213,000	7,387,325
Truite brune (hydride)	St-Jean, étangs piscicoles, N.-B.	11,432	St-Jean, écloserie	11,432	11,432
Truite Loch Leven	St-Jean, étangs piscicoles, N.-B.	2,205	St-Jean, écloserie	2,205	2,205
Truite arc-en-ciel	Antigonish, étangs piscicoles, N.-B.	137,835	Antigonish, écloserie	137,835	
	Yarmouth, étangs piscicoles, N.-B.	81,000	Yarmouth, écloserie	81,000	
	St-Jean, étangs piscicoles, N.-B.	432,684	St-Jean, écloserie	432,684	651,519
Saumon Kennerly	Kokanee, crique, C.-B.	605,525	Nelson, écloserie	605,525	605,525
Saumon Steelhead	Sweltzer, crique, Cultus, lac, C.-B.	125,163	Cultus, lac, écloserie	125,163	
	Medowse, crique, C.-B.	2,900	Rivers Inlet, écloserie	2,900	
	Cowichan, rivière, C.-B.	116,300	Cowichan, lac, écloserie	116,300	
Saumon Coho	Cowichan, rivière, C.-B.	732,000	Cowichan, lac, écloserie	732,000	244,363
Saumon de printemps	Anderson, rivière, C.-B.	22,500	Anderson, lac, écloserie	22,500	732,000
	Sproat, rivière, C.-B.	429,000	Sproat, station d'œufs embryonnés	429,000	
	Cowichan, rivière, C.-B.	630,000	Cowichan, lac, écloserie	630,000	
	Wauquash, riv., Owikeno, lac, C.-B.	460,320	Rivers Inlet, écloserie	460,320	1,541,820
					153,631,415

ŒUFS EMBRYONNÉS ACHETÉS EN 1934

Espèces	Mis en incubation en	Achetés à	Déposés à l'écloserie	Quantités reçues	Total par espèce
Saumon atlantique.....	Janvier.....	Fishery Board for Scotland, Edinbourg, Ecosse.....	Cowichan, lac.....	100,000	100,000
Truite brune.....	Janvier.....	Cedar Is. and Lodge, Brule, Wisconsin.....	Banff.....	518,213	
	Février.....				
	Décembre.....	Rainbow Ranch, Troy, Montana.....	Cowichan, lac.....	200,000	
	Janvier.....	Trout Brook Company, Hudson, Wisconsin.....	Cowichan, lac.....	300,000	1,018,213
Truite coupe-gorge.....	Mai.....	Cranbrook Rod and Gun Club.....	Cowichan, lac.....	150,000	
	Juin.....	Cranbrook Rod and Gun Club.....	Cultus, lac.....	95,000	
	Mai.....	Rainbow Ranch, Troy, Montana.....	Banff.....	669,395	
	Juin.....	Rainbow Ranch, Troy, Montana.....	Jasper, parc.....	202,176	1,116,571
Truite arc-en-ciel.....	Février.....	W. S. Meader, Esq., Pocatello, Idaho.....	Banff.....	108,500	
	Février.....	W. S. Meader, Esq., Pocatello, Idaho.....	Jasper, parc.....	384,647	
	Février.....	W. S. Meader, Esq., Pocatello, Idaho.....	Waterton, lacs.....	94,720	
	Avril.....	Rainbow Ranch, Troy, Montana.....	Banff.....	162,000	
	Juin.....	Rainbow Ranch, Troy, Montana.....	Banff.....	402,518	
	Juin.....	Rainbow Ranch, Troy, Montana.....	Waterton, lacs.....	613,500	1,765,885
Truite mouchetée.....	Janvier.....	Cape Cod Trout Company, Wareham, Mass.....	Kelly, étang.....	550,000	
	Décembre.....	Cape Cod Trout Company, Wareham, Mass.....	Bedford.....	810,000	
	Décembre.....	Cape Cod Trout Company, Wareham, Mass.....	Florenceville.....	800,000	
	Décembre.....	Cape Cod Trout Company, Wareham, Mass.....	Grann Falls.....	1,080,531	
	Décembre.....	Cape Cod Trout Company, Wareham, Mass.....	St-Jean.....	550,000	
	Décembre.....	Cape Cod Trout Company, Wareham, Mass.....	Yarmouth.....	760,000	
	Février.....	Gilbert Trout Company, Plymouth, Mass.....	St-Jean.....	350,000	
	Février.....	Earl Ings, Esq., Charlottetown, I. P.-E.....	Kelly, étang.....	55,800	
	Janvier.....	Paradise Brook Trout Company, Cresco, Pa.....	Bedford.....	872,275	
	Janvier.....	Paradise Brook Trout Company, Cresco, Pa.....	Middleton.....	864,612	
	Janvier.....	Rainbow Ranch, Troy, Montana.....	Florenceville.....	503,790	
	Décembre.....	Trout Brook Company, Hudson, Wisconsin.....	Banff.....	633,600	
	Décembre.....	Billy Wills, Esq., Creede, Col.....	Banff.....	152,000	7,982,608
					11,983,277

Sommaire des œufs reçus:

Total des œufs recueillis.....	153,631,415
Total des œufs achetés.....	11,983,277

165,614,692

Œufs embryonnés reçus en 1934 du ministère des Chasses et des Pêches, à Toronto, en échange de truites kamloops:

Truite saumonée en provenance de l'écloserie de Belleville dont il a été disposé comme suit:	
Écloserie de Bedford.....	100,000
Truite saumonée en provenance de l'écloserie de Port-Arthur dont il a été disposé comme suit:	
Écloserie de Banff.....	100,262

Œufs embryonnés reçus en 1934 de l'office des Pêches des États-Unis en échange de saumon atlantique comme suit:

Truite coupe-gorge originaire de Gardiner, Montana, E.U.-A. dont il a été disposé comme suit:	
Écloserie de Waterton.....	456,000
Truite coupe-gorge en provenance du parc Yellowstone, Wyoming, E.U.-A. dont il a été disposé comme suit:	
Écloserie de Banff.....	557,700

En vue de réduire les frais de distribution et de faciliter l'exercice de cette opération, les transfèrements d'alevins suivants furent effectués en 1934:

Espèces	Provenances	Destinations	Nombres	Dates d'arrivée
Saumon atlantique...	(a) Antigonish.....	Lindloff.....	500,000	14 avril
	(a) Grand Falls.....	Tobique.....	500,000	2 mai
	(a) Restigouche.....	Nipisiguit.....	396,750	5 avril
	(a) Kelly, étang.....	Antigonish.....	500,000	21 février.
	(a) Kelly, étang.....	Grand Falls.....	500,000	10 février
	(a) Kelly, étang.....	Restigouche.....	500,000	9 février
Landlocked salmon...	(a) St-Jean.....	Grand Falls.....	300,000	13 février-6 avril
	(a) St-Jean.....	Bedford.....	70,000	3 avril
Truite mouchetée...	(a) Antigonish.....	Lindloff.....	100,000	14 avril
	(a) Antigonish.....	Margaree.....	100,000	2 avril
	(a) Antigonish.....	Middleton.....	500,000	7 avril
	(a) Antigonish.....	Miramichi.....	250,000	23 mars
Truite Kamloops....	(a) Antigonish.....	Restigouche.....	250,000	16 mars
	(b) Lloyd, crique.....	Banff.....	101,000	26 juin
	(b) Lloyd, crique.....	Cultus, lac.....	94,000	21 juin
	(b) Lloyd, crique.....	Jasper, parc.....	110,000	26 juin
	(b) Lloyd, crique.....	Pemberton.....	413,000	2 juin
	(b) Penask, lac.....	Argenta.....	400,000	29 juin
	(b) Penask, lac.....	Cowichan, lac.....	330,000	21 juin
	(b) Penask, lac.....	Nelson.....	250,000	16 juin
	(b) Penask, lac.....	Pitt, lac.....	50,000	20 juin
	(b) Penask, lac.....	Summerland.....	520,000	28 juin
Truite arc-en-ciel....	(b) St-Jean.....	Lindloff.....	167,362	19, 24 mai
	(b) St-Jean.....	Yarmouth.....	167,363	15, 22 mai
Saumon sockeye	(a) Smiths Falls.....	Cultus, lac.....	98,675	20 février
Saumon de printemps	(b) Sproat, riv.....	Anderson, lac.....	100,000	31 décembre

(a) Cueillette automnale de 1933.

(b) Cueillette de 1934.

MARQUAGE DES POISSONS

Le marquage des saumons atlantiques, affectés à la pisciculture aux divers étangs-viviers à saumon, travail qui fut commencé en 1913, a été poursuivi en 1933 aux étangs de Nictaux, de Sackville et de Margaree. Des digitales de saumon de printemps furent marqués à l'écloserie du lac Anderson. L'objet et la portée du marquage sont exposés dans le relevé suivant.

Lieux de marquage et de remise à l'eau	Espèces	Nombre de poissons marqués	Dates de marquage	Nature de la marque	Objets: Se renseigner sur
Margaree, étang, N.-E....	Saumons atlantiques adultes.	536	Nov. 13, 15, 19, 21, 26, 28, Déc. 3, 5, 6.	Marque d'argent à la nageoire dorsale.	Les mouvements des saumons en milieu océanique, sur la fréquence de ponte, sur le nombre de sujets précoces d'une saison donnée qui reviennent comme poissons précoces.
Nictaux, étang, N.-E.....	" "	76	Oct. 30, Nov. 3, 10.....	" "	" " "
Sackville, Riv., Bedford, N.-E.....	" "	54	Nov. 12.....	" "	" " "
St-Jean, étang, N.-B.....	" "	2	Sept. 4, 8.....	" "	" " "
Anderson, riv., C.-B.....	Digitales de saumon de printemps.	24,582	Août 27, 29, 31.....	Excision des nageoires adipeuse et ventale gauche.	Le pourcentage d'alevins nourris artificiellement qui reviennent comme adultes.

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

RECAPTURES, 1934—SAUMONS ATLANTIQUES

RIVIÈRE MARGAREE, N.-E.

Numéros	Poids (lbs)	Longueur (pcs)	Condition	Sexes	Dates	1. Lieux de remise en liberté 2. Lieux de capture.
F5391	11	32	Non laité...	M	11 déc. 1933	Margaree, étang, N.-E.
	10	33½	Non laité...	M	16 juin 1934	Près Chéticamp, Inverness, comté, N.-E.
F5967	15	37	Non œuvée.	F	28 nov. 1933	Margaree, étang, N.-E.
	11 (vidé)		Œuvée.....	F	juin 1934	Stephenville, région, Terre- neuve.

RIVIÈRE NICTAUX, N.-E.

F5244	7	29	Non œuvée.	F	10 nov. 1932	Nictaux, étang, N.-E.
	12½	32	Œuvée.....	F	31 mai 1934	Lawrencetown, Annapolis, riv., N.-E.
F5259	5	26	Non œuvée.	F	10 nov. 1932	Nictaux, étang, N.-E.
	7		Œuvée.....	F	nov. 1933(w)	Bauline (Pouch, anse), Terre- neuve.
F5325	7	29	Non laité...	M	14 nov. 1932	Nictaux, étang, N.-E.
	12	34	Laité.....	M	20 mai 1934	Langley, bassin, Annapolis, riv., N.-E.
F5346	5	26½	Non œuvée.	F	15 nov. 1932	Nictaux, étang, N.-E.
	(u) 7	30¼	Non œuvée.	F	4 nov. 1934	Nictaux, chutes, N.-E.
F5360	6	29	Non œuvée.	F	15 nov. 1932	Nictaux, étang, N.-E.
	8		Œuvée.....	F	26 juin 1934	Ramea, Labrador.

RIVIÈRE SACKVILLE, N.-E.

F5520	6 lbs. 12 oz.	29	Non œuvée.	F	7 nov. 1932	Sackville, rivière Bedford, N.-E.
	12 (approx.)		Œuvée.....	F	12 sept. 1934	Bedford, Bassin, N.-E.
F5567	3 lbs. 8 oz.	25	Non laité...	M	8 nov. 1932	Sackville, riv., Bedford, N.-E.
	14	36	Laité.....	M	23 août 1934	Bedford, Bassin, N.-E.
F5776	15¼	39	Non œuvée.	F	10 nov. 1933	Sackville, riv., Bedford, N.-E.
	14		Non œuvée.	F	26 mai 1934	Près de l'Anse-aux-Harengs, comté de Halifax, N.-E.
F5788	7	31	Non œuvée.	F	10 nov. 1933	Sackville, riv., Bedford, N.-E.
	6 lbs. 2 oz.	31	Non œuvée.	F	1er mai 1934	Sackville, riv. (embouchure de), N.-E.
F5795	8½	32	Non œuvée.	F	13 nov. 1933	Sackville, riv., Bedford, N.-E.
	13½		Œuvée.....	F	6 août 1934	Bedford, Bassin, N.-E.
F5846	2½	22	Non œuvée.	F	14 nov. 1933	Sackville, riv., Bedford, N.-E.
	(u) 4	24½	Non œuvée.	F	12 nov. 1934	Sackville, riv., Bedford, N.-E.
F5856	4	24	Non laité...	M	14 nov. 1933	Sackville, riv., Bedford, N.-E.
	(u) 6½	29	Non laité...	M	12 nov. 1934	Sackville, riv., Bedford, N.-E.
F5859	2	23	Non laité...	M	14 nov. 1933	Sackville, riv., Bedford, N.-E.
	5 (approx.)		Laité.....	M	août 1934	Bedford, Bassin, N.-E.

(u) Remis à l'eau avec la même marque.

(w) Déclaré en 1934.

NOUVELLE-ÉCOSSE
ÉCLOSERIE D'ANTIGONISH

	Fretins de saumon atlanti- que	Digitales de saumon atlantique n° 1	Digitales de truite arc-en- ciel n° 2	Truites arc-en- ciel de 3 ans	Digitales de truite mouche- tée n° 1	Digitales de truite mouche- tée n° 2	Digitales de truite mouche- tée n° 3	Digitales de truite mouche- tée n° 4	Alevins d'un an de truite mouche- tée	Truites mouche- tées de 2 ans	Truites mouche- tées de 3 ans
Antigonish, Co.—											
Afton, rivière.....		15,000									
Barney, rivière.....	40,000	30,000									
Beaver Meadow, rivière.....					75,000					600	
Birch Hill, lac.....											
Black, rivière.....		50,000									
Brierly, ruisseau.....					10,000						
Copper, lac.....					25,000						
Delhanty, lac.....					10,000						
Glenroy, rivière.....					40,000						
James, rivière.....	25,000	45,000									
James river, lac.....					15,000					600	
Lochaber, lac.....					40,280			4,000			
Matties, rivière.....		10,000									
Meadow Green, rivière.....					40,000						
Monastery, rivière.....		25,000									
North, lac.....					30,000						
Pinevale, lac.....					5,000						
Poison, brook-South, river.....					15,000						
South, lac.....					35,000						
South, rivière.....		100,082							6,704		
South river, lac.....					55,000		8,000				
Tracadie, rivière.....		85,000					8,000				
West, rivière.....					70,000		8,000				
Wright, rivière.....		50,000									
Cumberland, Co.—											
Pugwash, rivière.....					35,000	15,000				500	
Riv. Philippe.....		230,500									
Wallace, rivière.....		49,991									
Guysborough, Co.—											
Cole Harbour, lac.....						40,000					
Copper, lac.....						25,000					
Country Harbour, rivière.....		75,000					15,000				
Cutler, lac.....					45,000					600	
Donahue, lac.....											
East River St. Mary.....	5,000	175,000									
Ecum Secum, rivière.....						25,000					
Eight Island, lac.....					15,000						
Giant, lac.....			92,198	114				15,000			
Goldboro, lac.....											
Goshen, lac.....					15,000						
Hazel Hill, lac.....						31,000					

NOUVELLE-ÉCOSSE—ÉCLOSERIE D'ANTIGONISH

	Fretins de saumon atlanti- que	Digitales de saumon atlantique n° 1	Digitales de truite arc-en- ciel n° 2	Truites arc-en- ciel de 3 ans	Digitales de truite mouchetée n° 1	Digitales de truite mouche- tée n° 2	Digitales de truite mouche- tée n° 3	Digitales de truite mouche- tée n° 4	Alevins d'un an de truite tée	Truites mouche- tées de 2 ans	Truites mouche- tées de 3 ans
Jellow, lac.....					25,000					300	400
Long Salmon.....							15,000				
McPherson, lac.....						45,000				700	
Salmon, rivière.....		70,000									
Square, lac.....							15,000				
Three brooks East River St. Mary.....					15,000						
Three Mile, lac.....						43,000					
West River St. Mary.....		180,000									
Pictou, Co.—											
Barrow, lac.....					20,000						
Battery, lac.....							17,500				
Big brook-East river.....					15,000						
Big Caribou, rivière.....						23,000					
Brora, lac.....					15,000		4,490				
Calder, lac.....							2,000				
Centredale, lac.....					20,000						
Chisholm, lac.....					20,000						
Cross, ruisseau.....					10,000						
East, rivière.....		72,655									
Ferguson, lac.....							2,000				
French, rivière.....	30,000										
French river, affluent.....					20,000						
Gairloch, lac.....					20,000		8,000			300	
Graham, lac.....							2,500				
Grant, lac.....							7,000				
Hopewell, lac.....					10,000						
Hunter, lac.....					10,000						
Long lake-East River St. Mary.....							15,000				
MacDougal-Barney.....					10,000						
McLean, lac.....							3,000				
McLellan, ruisseau.....					10,000						
Middle, rivière.....		25,000									
Moore, lac.....					15,000						
Riv. John.....					75,000					600	
Robertson, lac.....					20,000		2,500				
Sinclair, lac.....							2,000				
Stewart, digue.....					15,000						
Taylor, lac.....					10,000		2,500			300	
Toney, rivière.....						23,000					
Wentworth, étang.....					15,000					600	
West Branch, lac.....							8,000				
West, rivière.....					70,000	20,000					
Total des expéditions.....	100,000	1,288,228	92,198	114	1,015,280	290,000	152,490	4,000	6,704	5,100	400

Total des expéditions.....

2,954,514

ÉCLOSERIE DE BEDFORD

	Œufs non-embryonnés de saumon atlantique	Œufs embryonnés de saumon atlantique	Digitales de saumon atlantique n° 1	Digitales de saumon atlantique n° 2	Digitales de saumon des lacs n° 1	Œufs embryonnés de truite loch leven	Fretins de truite loch leven	Œufs embryonnés de truite mouche-tée	Alevins de truite mouche-tée	Digitales de truite mouche-tée n° 1	Digitales de truite mouche-tée n° 2
Acadia, Université, Wolfville.....	500	300				200		500	300		
Étang expérimental (Job's), Wittenberg...										12,000	18,000
Dalhousie, Université (Dr. Hayes).....	5,000										
Colchester, Co.—											
Bass, rivière.....			40,000								
Debert, rivière.....			40,000								
Economy, rivière.....			40,000								
Economy, lac.....										30,000	
Folly, lac.....										30,000	
Great Village, rivière.....			72,000								
Newton, lac.....										30,000	
North, rivière.....										25,000	
Portapique, rivière.....			40,000								
Silica, lac—Bass, rivière.....											8,735
Cumberland, Co.—											
Amherst, étang du poste de pompage...										18,000	
Dow—Wallace.....										12,000	
Harrison, lac.....										20,000	
Living—Mattatal.....										10,000	
McLeod, lac.....										20,000	
Parrsboro Aboiteau.....										30,000	
Riv. Philip.....			120,000								
Shinimikas, rivière.....			30,000								
Tead—Wallace.....										12,000	
Victory, lac.....										20,000	
Weatherhead, lac.....										20,000	
Guysborough, Co.—											
Guysborough, rivière.....							254,975				
Halifax, Co.—											
Big Salmon, rivière.....				30,000							
Little Salmon, rivière.....			39,415								
Chezzetcook, rivière.....			45,000								
Clay, lac.....										10,000	
Davidson—Porter.....											500
Five Island, lac.....										30,000	
Fraser, lac.....										15,000	
Grand lac, étangs d'élevage provinciaux					40,000					80,000	
Halfway, rivière.....											20,000
Higgin, lac.....										30,000	

ÉCLOSERIE DE BEDFORD—Fin

	Œufs non-embryonnés de saumon atlantique	Œufs embryonnés de saumon atlantique	Digitales de saumon atlantique n° 1	Digitales de saumon atlantique n° 2	Digitales de saumon des lacs n° 1	Œufs embryonnés de truite loch leven	Fretins de truite loch leven	Œufs embryonnés de truite mouche-tée	Alevins de truite mouche-tée	Digitales de truite mouche-tée n° 1	Digitales de truite mouche-tée n° 2
Hilltop, lac.....										5,000	
King, lac.....										5,000	
Lily, lac.....										5,000	
Mary, lac.....										20,000	
Maxwell, lac.....										15,000	
Moose, lac.....										10,000	
Musquodoboit, rivière.....				16,165							
Nine Mile, rivière.....			45,000								
Oisier, rivière.....			40,000								
Otter, lac.....										15,000	
Peggy, lac.....										20,000	
Pine Island, lac.....										20,000	
Porter, lac.....			40,000								
Ragged, lac.....										5,000	
Rawdon, rivière.....				20,000							
Sackville, rivière.....			45,000								
Salmon, rivière.....			35,000								
Sheldrake, lac.....										20,000	
Ship, lac.....				25,000							
Soldier, lac.....										10,000	
Stillwater, lac.....										30,000	
Tangier, lac.....			30,000								
Taylor, ruisseau.....			40,000								
Hants, Co.—											
McLellan, lac.....										15,000	
Lunenburg, Co.—											
Corkum, lac.....										15,000	20,000
East, rivière.....			40,000								
Gold, rivière.....			70,000	30,000							
Middle, rivière.....				25,000							
Mill, lac.....										25,000	14,500
Mush-a-Mush, rivière.....										30,000	
Queensland, étang.....										5,000	
Seffernsville, lac.....										20,000	
Spondo, lac.....										15,000	
Tip Hill, lac.....										5,000	
	5,500	300	851,415	146,165	40,000	200	254,975	500	300	764,000	81,735

Total des expéditions..... 2,145,090

SOUS-STATION DE LINDLOFF

	Frétins de saumon atlanti- que	Digitales de saumon atlanti- que n° 1	Digitales de truite arc-en- ciel n° 2	Digitales de truite mouche- tée n° 2	Digitales de truite mouche- tée n° 3
Cape Breton, Co.—					
Bell, lac.....				10,000	
Enon, lac (via Munroe, lac).....			15,000		
Gaspereau, rivière.....		22,825			2,000
Gillis, lac.....				5,000	
Giovanetti, lac.....				10,000	
Kelvin, ruisseau.....	22,832				2,000
Lever, lac.....			39,519		
McDonald, lac.....					2,000
Long, lac.....					3,000
McIntyre, lac.....				10,000	2,000
McMillan, lac.....			30,000		
Meadow—Sydney.....				2,000	
Salmon, rivière.....		75,000			
Inverness, Co.—					
Pig—Denny.....		35,000			
Dolan—Inhabitants.....	70,000				
Richmond, Co.—					
Black, rivière.....					2,000
Framboise, rivière.....		90,000			
Grande rivière.....	90,000				
Indian, lac.....				4,000	
Kyte—Tillard, est.....		14,650			
Lindloff, la.....			40,000		
McRae, lac.....					5,000
Morrison—Tillard, ouest.....		14,650			
Mountain, lac.....					4,129
	182,832	252,125	124,519	41,000	22,129
Total des expéditions.....				622,605	

ÉCLOSERIE DE MARGAREE

	Fretins de saumon atlanti- que	Digitales de saumon atlantique n° 1	Digitales de saumon atlantique n° 2	Digitales de saumon atlantique n° 3	Digitales de saumon atlantique n° 4	Digitales de truite mouche- tée n° 1	Digitales de truite mouche- tée n° 3	Digitales de truite mouche- tée n° 4	Digitales de truite mouche- tée n° 5	Truites mouche- tés de 2 ans
Cape Breton, Co.—										
Brown, lac.....							4,000			
English, lac.....							4,000			
Grand, lac.....							6,000			
Keefe, lac.....								4,000		
Dalem, lac (Boularderie, île).....								3,500		
Inverness, Co.—										
North East Margaree, rivière—										
Entre Big Intervale et Black Rock.....				20,000						
Entre Big Intervale et Stewart.....			30,000	20,000						
Entre Big Intervale Stewart et McLeod.....					10,000					
Entre Black Rock et Vieux Pont.....		50,000								
Entre Crowdis et Hart, bassin.....		100,000								
Entre Crowdis et Philips, ruisseau.....		40,000								
Entre Cranton et Ethridge, bassin.....					20,000					
Entre Cranton et McDermid, bassin.....					25,802					
Entre écloserie et Crowdis, pont.....		40,000								
Entre écloserie et Creig.....			30,000							
Entre écloserie et Whitley, bassin.....					13,456					
Entre Ingraham et Ingraham, bassin.....					20,000					
Entre Ingraham et Rock, bassin.....					20,000					
Entre Tingley et McDermid, bassin.....					20,000					
Entre Tingley et Tingley, bassin.....					20,000					
Big brook.....		40,000			5,000					
Pig Intervale, pont.....		30,000								
Carmichael, ruisseau.....		15,000								
Dunn, ruisseau.....	40,000									
Egypt, ruisseau.....					5,000	10,000				
Gallant, ruisseau.....		25,000								
Creig crossing.....		52,000								
Ruisseau de l'écloserie.....						219		500	2,577	720
Island, ruisseau.....	50,000		40,000		20,000					
Lac O'Law, ruisseau.....	50,000				20,000					
Lac O'Law.....								7,000		
Fortune, ruisseau.....								1,500		
McKinnon, ruisseau.....								1,500		
Murphy, ruisseau.....								4,000		
Levis, ruisseau.....			30,000							

McDonald, ruisseau.....	20,000								
McKenzie, ruisseau.....				5,000					
McLean, ruisseau.....	20,000								
Mill, ruisseau.....	30,000								
Philips, ruisseau.....	15,000								
Tingley, crossing.....	53,000								
Stewart, ruisseau.....	20,000			5,000					
Watson, ruisseau.....					10,000				
Graham, ruisseau.....							2,000		
Indian, ruisseau.....							2,000		
Petite Riv. Chéticamp.....	50,000	40,000							
Rivière Judique.....							2,000		
Mull, rivière.....	50,000	30,000							
South West Margaree, rivière— McDonnell, ruisseau.....	30,000								
Victoria, Co.—									
Baddeck, rivière—									
Crowdis, ruisseau.....	30,000								
Forks.....	30,000								
McDonald, ruisseau.....							5,000		
Aflunt nord.....	30,000	40,000	25,000						
Burachois, rivière.....			20,000				5,000		
Clyburn, ruisseau.....							4,000		
Hume, rivière.....							6,000		
Middle, rivière.....	54,000	25,000	80,000	20,000					
Beaver, ruisseau.....	30,000								
Black, ruisseau.....							3,500		
Indian, ruisseau.....			35,000						
McKenzie, ruisseau.....							3,500		
North, rivière.....		20,000	35,000						
Church, ruisseau.....							3,000		
McDonald, ruisseau.....	25,000								
South Gut, ruisseau.....	25,000								
North Aspy, rivière.....							10,000		
Warren, lac.....							4,000		
	224,000	857,000	375,000	140,000	209,258	20,219	14,000	72,000	2,577
									720

Total des expéditions..... 1,914,774

ÉCLOSERIE DE MIDDLETON

	Digitales de saumon atlantique n° 2	Digitales de saumon atlantique n° 3	Digitales de truite mouche- tée n° 1	Digitales de truite mouche- tée n° 2	Digitales de truite mouche- tée n° 3	Digitales de truite mouche- tée n° 4	Truites mouche- tées d'un an
Annapolis, Co.—							
Allen, lac (ouest).....				10,000			
Annapolis, rivière.....		101,700					
Annie Morehouse, lac.....				10,000			
Bear, riv. (affluent de l'est).....					10,000		
Crisp, ruisseau.....			5,000				
Croskil, lac.....			10,000				
Elliott, lac.....			10,000		2,000		100
Gesner, lac.....				5,000			
Etang de l'écluserie.....						2,000	
Hornet, lac.....				5,000			
Kelly, ruisseau.....			5,000				
Lac Franklin.....				15,000			
Lac Jolly.....				15,000			
Lac LeMerchant.....				10,000			
Lequille, rivière.....		20,000					
Lily, lac.....							100
Little Bear, lac.....				5,000			
Little, rivière.....			15,000				
Long, lac.....				15,000			
McGill, lac.....			15,000		5,000		
Milford, lac.....			15,000				
Morton, ruisseau.....			5,000				
Nictaux, rivière.....		500,000					
Paradise, ruisseau.....			11,300				
Parker, ruisseau.....			10,000		5,500		
Quilty, lac.....			10,000				
Round Hill, rivière.....		20,000					
Sand, lac.....				10,000			
Scragg, lac.....				10,000			
Second Daniel, lac.....				10,000			
Shannon, lac.....				15,000			
Shannon, rivière.....			15,000				
Slocomb, ruisseau.....			5,000				
Thirty, lac.....			15,000				
Trout, lac.....			15,000				
Waterloo, lac.....				10,000			
Zwicker, lac.....				15,000			96
Digby, Co.—							
Haines, rivière.....				10,000			
Harris, lac.....				10,000			
Malletts, lac.....				10,000			
Porter, lac.....				15,000			
Hants, Co.—							
Armstrong, rivière.....					10,000		
Avon, riv. (affluent sud).....	20,000						
Avon, riv. (affluent ouest).....		20,000					
Cameron, lac.....				10,000			
Canoe, lac.....				10,000			
Card, lac.....				20,000			
Coxcomb, lac.....				10,000			
Halfway, rivière.....					5,000		
Indian, lac.....				10,000			
Kennetcook, rivière.....		25,000					
LeBreau, ruisseau.....					5,000		
Little Meander, rivière.....				10,000			
Little Otter, lac.....				10,000			
Meander, rivière.....	20,000						
Murphy, lac.....				10,000			
Nixes, lac.....				15,000			
Panuke, lac.....				30,000	5,000		
Pigot, lac.....			10,000				
Riv. Herbert.....		25,000					
Zwicker, lac.....				10,000			
Kings, Co.—							
Aylesford, lac.....			15,000				
Black River lac.....				15,000			
Cornwallis, rivière.....		15,000					
Gaspereau, rivière.....		25,000					
Habitant, rivière.....			10,000				
Hardwood, lac.....				15,000			

ÉCLOSERIE DE MIDDLETON—Fin

	Digitales de saumon atlantique n° 2	Digitales de saumon atlantique n° 3	Digitales de truite mouche- tée n° 1	Digitales de truite mouche- tée n° 2	Digitales de truite mouche- tée n° 3	Digitales de truite mouche- tée n° 4	Truites mouche- tées d'un an
Lac George.....			15,000				
Lac Torment.....			15,000				
Murphy, lac.....				15,000			
Simpson, lac.....						200	
Sunken, lac.....			10,000				
Trout, rivière.....			10,000				
Lunenburg, Co.—							
Gold, rivière.....		50,000					
LaHave, rivière.....		65,000					
Lac Louis.....				10,000			
Medway, rivière.....		50,000					
Petite rivière.....		20,000					
Whelan, lac.....				10,000			
Whetstone, lac.....			10,000				
Queens, Co.—							
Horse, lac.....				10,000			
	40,000	936,700	256,300	425,000	47,500	2,200	296

Total des expéditions..... 1,707,996

STATION D'ÉLEVAGE DE NICTAUX FALLS

	Digitales de saumon atlantique n° 1	Digitales de saumon atlantique n° 2	Digitales de saumon atlantique n° 3	Digitales de truite mouchetée n° 3
Annapolis, Co.—				
Nictaux, rivière.....	25,000	10,000	26,000	6,100
Oakes, ruisseau.....				
	25,000	10,000	26,000	6,100

Total des expéditions..... 67,100

Yarmouth, Co.—																			
Bird, lac									174										
Burrell, ruisseau										15,000				2,000					
Carleton, rivière										50,000									
Coldstream, rivière														8,000					
Crawley, lac														4,000					
East branch brook—																			
Tusket, rivière										25,000									
Lac Ellenwood													2,800	2,000					
Lac Fanning														4,000					
Lac Skinner															1,769		22	125	
Little Meadow, ruisse.										20,000									
Milo, lac														4,000					
Pleasant, lac										30,000									
Randall, ruisseau											10,000								
Reuben, ruisseau										12,000									
Salmon, rivière			20,878																
Whistler, lac														4,000					
	210,000	180,000	99,878	9,000	435	90,000	12,000	6,500	62,000	174	521,000	10,000	20,000	2,800	73,621	1,776	44	22	139

Total des expéditions..... 1,299,389

NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉCLOSERIE DE FLORENCEVILLE

	Fretins de saumon atlantique	Digitales de saumon atlantique n° 1	Digitales de saumon atlantique n° 2	Fretins de truite mou- chetée	Digitales de truite mouche- tée n° 1	Digitales de truite mouche- tée n° 3
Station atlantique de biologie, St- André, N.-B.			1,000			
Carleton, Co.—						
Becaguimec, rivière.		120,000		20,000	50,000	
Big Guisguet, rivière.		90,000				
Big Presquile, rivière.		10,000				
Bogan—South West Miramichi, riviè- re.		10,000				
Bubby—St-Jean.				10,000	7,000	
Bull—St-Jean.					40,000	
Clearwater—South West Miramichi, rivière.		10,000				
Elliott—South West Miramichi, ri- vière.		20,000				
Gallivan—St-Jean.					6,000	
Hagerman—St-Jean.					20,000	
Hardwood—St-Jean.				15,000		
Lanes—St-Jean.					7,537	
Little Guisguet, rivière.				20,000	30,000	
Little Presquile, rivière.		35,000				
Little Shiktahawk, rivière.		35,000				
Mallory—St-Jean.					15,000	
Maynes—Presquile.				25,000		
McLeary—Lakeville.					25,000	
McQuade—St-Jean.				40,000		
Meduxnekeag, rivière.		120,000				
South West Miramichi, riv. affluent nord.		92,000	4,000			
South West Miramichi, riv. affluent sud		92,000	4,000			
Monquart, rivière.	60,000	40,000				
Priest—Shiktahawk.					10,000	
Riv. de Chute.				20,000	30,000	
Shiktahawk, rivière.		60,000	5,000			
Simpson—South West Miramichi, ri- vière.		10,000				
Stickney—St-Jean.					5,000	
Teague—South West Miramichi, ri- vière.		10,000				
Tweedie—St-Jean.					5,000	
White Marsh—St-Jean.					3,971	29
Charlotte, Co.—						
Digdeguash, rivière.					70,000	
York, Co.—						
Cross—Nashwaak.				10,000		
Davidson, lac.				35,000		
First Eel riv., lac.				25,000		
Second Eel riv., lac.				25,000		
Indian, lac.				25,000		
Keswick, rivière.		60,000		10,000		
Kingsley—Nashwaaksis.				10,000		
Limekiln—Nashwaak.				10,000		
Mactaquac, rivière.		35,000				
McBean—Nashwaak.				10,000		
Neckawic, rivière.		35,000				
Nashwaak, rivière.		110,000				
Nashwaaksis, rivière.					70,000	
Nigger—Nackawic.				20,000		
Pokiok, rivière.					50,000	
Risteen, lac.				25,000		
Shogomoc, rivière.					70,000	
Skiff, lac.		50,000				
Taffa, lac.				15,000		
Taymouth—Nashwaak.				10,000		
Tinkettle—Nashwaak.				10,000		
	60,000	1,034,000	14,000	390,000	514,508	29

Total des expéditions. 2,012,537

ÉCLOSERIE DE GRAND FALLS

	Digitales de saumon atlantique n° 1	Digitales de saumon atlantique n° 2	Alevins de truite mouche- tée	Fretins de truite mouche- tée	Digitales de truite mouche- tée n°1	Digitales de truite mouche- tée n° 2	Digitales de truite mouche- tée n° 3
Salmon, riv.—Victoria, Co.—							
Salmon, riv. à Estey, camp		10,000					
Salmon, riv. à Guimont, camp		5,000					
Salmon, riv. à Power, camp		8,000					
Salmon, riv. pont de fer à Danish Hill		8,000					
Salmon, riv., bancs	20,000	8,000					
Salmon, riv., cours supérieur	50,000	50,000					
Salmon, riv., embouchure de		8,000					
Affluent est					10,000		
Affluent nord					5,000		
Anderson ruisseau					5,000		
Aubin, carrefour	20,000	8,000					
Barney, ruisseau					5,000		
Big Bogan	10,000	15,000			5,000		
Big, ruisseau							
Appontement	20,000	8,000					
Côte, scierie	15,000	16,000					
Pont couvert	10,000	8,000					
Cyr, bancs	10,000	8,000					
Danish, scierie	10,000						
Davia, scierie	20,000	8,000					
Foley, ruisseau		8,000					
Grindstone, ruisseau					5,000		
Pont de fer	10,000	8,000					
Leslie, ruisseau					5,000		
Little Salmon, rivière	40,000	10,000					
Mooney, ruisseau				15,000			
Otter, glissoir			15,000	15,000			
Outlet brook—Little Salmon, rivière					5,000		
Ryan, ruisseau				35,000			
Sutherland, ruisseau							
St-Jean, riv.—Victoria, Co.—							
A l'écloserie		2,135					
Andover		10,000					
Andover, barre	15,000	10,000					
Andover, inférieur		10,000					
Andover, supérieur		10,000					
Argosy	15,000	15,000					
Aroostock, barre	25,000						
Aroostock, jonction	25,000	20,000					
Black, rapides		3,000					
Boutout, ruisseau			10,000				4,561
Costigan, pointe	10,000	15,000					
Dee, pointe	10,000	10,000					
Falls, ruisseau				10,000		3,000	
Four Falls, ruisseau			15,000				
Fraser's dead waters of Three brooks			14,000				
Gallagher, bancs	10,000						
Gallagher, pointe		15,000					
Gillespie, lac				25,000			
Ruisseau de l'écloserie en aval des chutes						8,000	
Hitchcock, bancs	10,000	15,000					
Indian, bac de passage		10,000					
Inman, bancs	35,000	20,000					
Kilburn, bac de passage	35,000	15,000					
Limestone, voie de garage	35,000	8,000					
Little—Grand Falls				50,000			
Lower, Basin	10,000	5,000					
McLaughlin, bancs	10,000	15,000					
Morrill, voie de garage	25,000	15,000					
Mulherin, lac			10,000				
Muniac, riv., embouchure de	30,000	15,000					
Muniac, riv., cours supérieur		25,000					
Ortonville, voie de garage	25,000	15,000					
Perth, Jonction		20,000					
Perth, inférieur		10,000					
Pokiok, ruisseau			50,000				
Price, ruisseau							3,810
Tobique, riv., embouchure de		20,000					
Haley		25,000					
Millers		50,000					
Watson, bancs	10,000	15,000					
Madawaska, Co.—							
Baker, lac				200,000			
Four Mile, ruisseau				75,000			4,000
Grande, Rivière			100,000	100,000	20,000		
Grsen, rivière				50,000			
Iroquois, rivière				50,000			
Little, rivière					25,000		
Beaver, ruisseau					11,042		
Dead, ruisseau					13,000		
Source			14,958				
Perkin, ruisseau					8,000		
Rocky, ruisseau					8,000		
Madawaska, rivière				25,000			
Nine Mile, ruisseau				15,000			
Power, crique				5,000			
Thompson, lac				15,000			
Unique, lac				65,000			
	570,000	612,135	228,958	750,000	130,042	6,000	12,371

Total des expéditions..... 2,309,506

ÉCLOSERIE DE MIRAMICHI

	Fretins de saumon atlantique	Digitales de saumon atlantique n° 1	Digitales de saumon atlantique n° 2	Fretins de truite mouche- tée	Digitales de truite mouche- tée n° 1	Digitales de truite mouche- tée n° 2	Digitales de truite mouche- tée n° 3
Aboujgan, rivière.....						1,800	
Baribogue, rivière.....		45,000	18,000				
Bass, rivière.....		20,000					
Baie du Vin, rivière.....		30,000	10,000				
Black riv.—Northumberland, Co.		45,000				1,500	
Black riv.—Westmorland, Co.					10,000		
Buckley, lac.....							
Boucetouche, rivière.....			19,200				
Burnt Church, rivière.....		40,000					
Caraquet, rivière.....				12,000			600
Eagle, lac.....					8,000		
Estey, lac.....				6,000		162	
Elmtree, rivière.....					6,000		
Grande Aldouane, rivière.....						4,000	
Hashmans, ruis.—Westmorland, Co.						1,800	
Kouchibouguac, rivière.....			19,200				
Little—Nipisiguit.....					6,000		
Little, riv.—Westmorland, Co.						1,440	
Little South West Miramichi, rivière.		133,200	62,000				
Middle, rivière.....		20,000					
Millstream—Nipisiguit.....					6,000		
Nappan, rivière.....		45,000					
Nigadu, rivière.....					6,000		
North West Miramichi, rivière.....		281,200	95,659				
Millstream, ruisseau.....		30,000					
Mullin, rivière.....			5,200				
Sevogle, rivière.....			134,400				
Stewart, ruisseau.....		20,000					
Trout, ruisseau.....		18,000					
Pokemouche, rivière.....					10,000		
Richibouctou, rivière.....			19,200				
Shaddock, lac.....				6,000			
South West Miramichi, rivière.....		60,000					
Barnaby, rivière.....	40,000						
Affluent est.....						3,000	
Bartholomew, rivière.....	40,000						
Burntland, ruisseau.....						6,400	
Cain, rivière.....		45,000	19,200				
Renous, rivière.....		90,000					
Dungarvon, rivière.....		90,000					
Taxis, rivière.....		54,200					
Tabusintac, rivière.....		59,200					
Eskevelloc, ruisseau.....				8,000			800
Tetagouche, rivière.....		20,000					
Tracadie, rivière.....				15,000			
Little Tracadie, rivière.....				12,000			300
Votoune, lac.....				10,000			
Wrigley, lac.....				5,000			
	80,000	1,145,800	402,059	74,000	52,000	20,102	1,700

Total des expéditions..... 1,775,661

SOUS-STATION DE NIPISIGUIT

	Alevins de saumon atlantique
Nipisiguit, rivière—	
Bear island, en aval de.....	40,000
Bear island, en amont de.....	36,000
Boudreau, grève.....	36,000
Church, pointe.....	53,827
Club House, bassin.....	36,000
Comeau, appontement.....	40,000
Gilmore, ruisseau.....	30,000
Knight, ruisseau.....	30,000
Long Meadow.....	30,000
Middle beach.....	40,000

371,827

Total des expéditions..... 371,827

ÉCLOSERIE DE RESTIGOUCHE

	Alevins de saumon atlantique	Fretins de saumon atlantique	Digitales de saumon atlantique n° 1	Alevins de truite mouche- tée
Station atlantique de biologie St-André.....	360		50	
Black, lac.....				10,000
Charlo River, étang.....				60,000
Christopher, ruisseau.....				8,000
Grog, ruisseau.....				15,000
Jacquet, rivière.....	45,590			
Little, rivière.....				12,047
Loch Lomond.....				4,000
Middle, rivière.....	45,000			
Restigouche, rivière.....	377,962	250	25,775	
Little Main, rivière.....			35,000	
Matapédia, rivière.....	300,000		18,647	
Upsalquitch, rivière.....	230,000		19,000	
Shippigan Gully, lac.....				20,000
Walker, ruisseau.....				10,000
	998,912	250	98,472	139,047

Total des expéditions..... 1,236,681

[illegible]

St-Jean, Co.—													
Ball, lac.													
Black, rivière	40,000			10,000									
Blindman, lac.						24	3						
Brown, lac.													
Donaldson, lac.													
Douglas, lac.													
Germain-Hammond.													
Grass, lac.													
Henry, lac.													
Little, rivière													
Loch Alva-St. John and Kings, comtés.													
Loch Lomond.													
First Loch Lomond.													
Second Loch Lomond.													
Third Loch Lomond.													
(x) Loch Lomond, étang d'élevage													
McDonald, lac.													
Milligan, lac.													
Mispek, rivière	40,000		20,000										
Rockwood, parc.													
Lily, lac.													
Lac artificiel n° 3													
Lac artificiel n° 4													
Seven Mile, lac.													
Shadow, lac.						38						4	
Southern, lac.													
Tyne Mouth, crique.					26,000								
Sundbury, Co.—													
Birch, lac.				20,000									
Oromocto, rivière.													
Westmorland, Co.—													
Bennett-Petitcodiac.													
Stoney creek, étang (Cie d'électricité et de gas)													
York, Co.—													
Davis-Magaguadavic.													
Digity, rivière.													
Grand lac.				8,000									
Harvey, lac.													
Jamieson, lac.													
Lacoste-Palfrey.													
Lac George.													
Long-St-Jean, rivière.													
Man, lac.													
Mink, lac.													
Pokiok, rivière.													
Popal-Spendie.													
Ristaen, lac.													
Skiff, lac.										12,000			
St-Jean, fleuve.				100									
Trout-Grand.													
Fredericton, étang d'élevage n° 1.													
Fredericton, étang d'élevage n° 2.													
	1,000	210,000	70,000	20,500	35,100	26,000	6	68	3	12,000	28,049	4	12

(x) Exploité par la succursale de Saint-Jean de la Société protectrice des pêches et des chasses en conjonction avec la Société protectrice de Loch Lomond.

ÉCLOSERIE DE SAINT-JEAN—(suite)

	Truites arc-en- ciel de 7 ans	Oufs non em- bryonnés de truite mouche- tée	Alevins de truite mouche- tée	Digitales de truite mouche- tée n° 1	Digitales de truite mouche- tée n° 2	Digitales de truite mouche- tée n° 3	Digitales de truite mouche- tée n° 4	Digitales de truite mouche- tée n° 5	Truites mouche- tées d'un an	Truites mouche- tées de 2 ans	Truites mouche- tées de 3 ans	Truites mouche- tées de 4 ans
Station atlantique de biologie, St-André, N.-B.—		32,200		200								
Dr. A. G. Huntsman, Toronto, Ontario												
Office touristique du Nouveau-Brunswick												
St. Stephen, exposition	3							31	8	6	12	
Albert, Co.—									12		6	
Pollett, rivière				5,000								
Turtle-Petitcodiac				5,000								
West, rivière				5,000								
Charlotte, Co.—												
Bonaparte, lac				5,000								
Burns-Digdeguash				5,000								
Chamcook, lac												
Clarence-Magaguadavic												
Craig-Digdeguash				5,000								
Disappointment, lac			10,000									
Gihson, lac				5,000								
Green Brown-Kanus				5,000								
Hall, ruisseau				5,000								
Hitching-Digdeguash				5,000								
Kerr, lac				7,500								
Lac Utopia				25,000								
Limeburner, lac				5,000								
McDougall, lac				20,000								
Murchie-St-Croix				5,000								
Piskahagan, rivière												
Pocologan, rivière												
Red Rock, lac				10,000								
St-André, étang d'élevage				5,000	6,000							
St-Patrick, lac				5,000								
St-Stephen, étang d'élevage											8	
Stein, lac				5,000								
Kent, Co.—												
Cocagne, rivière				5,000								
McKee, scierie				5,000								
Molus, rivière			10,000									
Salmon, rivière				5,000								
St-Nicholas, rivière				5,000								
Kings, Co.—												
Anagance, rivière				5,000								
Deer, lac				5,000								
Eagle, lac				5,000								
Kennebecasis, riv., source				15,000								
Otter, lac				5,000								
Pollett, lac				5,000								
Wolfe, lac				5,000								
Queens, Co.—												
Big Indian, lac				10,000								
Salmon, rivière												

St-Jean, Co.—												
Ball, lac.....			10,000									
Black, rivière.....												
Blindman, lac.....												
Brown, lac.....				5,000								
Donaldson, lac.....				5,000								
Douglas, lac.....				5,000								
Germain-Hammond.....				5,000								
Grass, lac.....				5,000								
Henry, lac.....				10,000								
Little, rivière.....	50			5,000								
Loch Alva-St. John and Kings, comtés.....				10,000								
Loch Lomond.....					25,000	2,000						
First Loch Lomond.....									1,000			
Second Loch Lomond.....										370		
Third Loch Lomond.....											50	
(x) Loch Lomond, étang d'élevage.....							5,554					
McDonald, lac.....			10,000									
Milligan, lac.....				5,000								
Mispek, rivière.....												
Rockwood, parc.....												
Lily, lac.....				5,000					250	50		
Lac artificiel n° 3.....	103											
Lac artificiel n° 4.....	100											
Seven Mile, lac.....				5,000								
Shadow, lac.....												
Southern, lac.....				5,000								
Tyne Mouth, crique.....												
Sunbury, Co.—												
Birch, lac.....					2,000							
Oromocto, rivière.....												
Westmorland, Co.—												
Bennett-Petitcodiac.....				10,000								
Stoney creek étang (Cie d'électricité et de gas).....				250								
York, Co.—												
Davis-Maguadavic.....				5,000								
Digit, rivière.....				5,000								
Grand lac.....				5,000								
Harvey, lac.....				15,000								
Jamieson, lac.....				5,000								
Lacoste-Palfrey.....				5,000								
Lac George.....				10,000								
Long-St-Jean, rivière.....				5,000								
Man, lac.....				5,000								
Mink, lac.....				5,000								
Pokiok, rivière.....				15,000								
Popal-Spendie.....				5,000								
Risteen, lac.....				10,000								
Skiff, lac.....												
St-Jean, fleuve.....	10											
Trout-Grand.....				5,000								
Fredericton, étang d'élevage n° 1.....				5,000		100						
Fredericton, étang d'élevage n° 2.....				5,000								
	206	32,200	40,000	402,950	33,000	2,100	5,554	31	1,600	426	26	50

Total des expéditions..... 920,951

(x) Exploité par la succursale de Saint-Jean de la Société protectrice des pêches et des chasses en conjonction avec la Société protectrice de Loch Lomond.

SOUS-STATION DE TOBIQUE

Tobique, rivière—
Horse island, ruisseau.....

Alevins de
saumon
atlantique
185,000

Total des expéditions.....

185,000

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

ÉCLOSERIE DE KELLY'S POND

	Fretins de saumon atlanti- que	Digitales de saumon atlantique n° 1	Fretins de truite mouche- tée	Digitales de truite mouche- tée n° 1	Digitales de truite mouche- tée n° 2
Kings, Co.—					
Bear, rivière....			8,000		
Big-Fortune.....				7,000	
Grand Etang.....				10,000	
Black, étang.....				7,000	
Cardigan, rivière.....			8,000		
Collin-Sturgeon.....				5,500	
Coogan-Morell.....	50,000	40,000			
Crane.....		50,000			
Crane-Morell.....			8,000		
East, lac.....				8,000	
Fisher-Morell.....			8,000		
Fortune, rivière.....		30,000			
Goose, rivière.....			6,000		
Hay, rivière.....			10,000		
Leard-Morell.....		40,500			
Lewis-Schooner.....	36,000				
McAulay-Morell.....			10,000		
McEwen, étang.....				5,500	
McInnis-Souris.....				7,000	
McKinnon-Morell.....	50,000	1,335		5,500	
McLeod-Murray.....				10,000	
McRae, Montague.....				10,000	
Midgell, rivière.....		40,500			
Montague, étang.....			10,000		
Montague, rivière.....		40,500			
Mooney-Morell.....	41,000				
Mooney-Morell.....			10,000		
Mooney-Morell.....	36,000				
Naufrage, rivière.....	40,500				
North, lac.....				8,000	
Priest, étang.....				7,000	
Quigley, en aval de la scierie.....		30,000			
Quigley, étang.....				7,000	
Red-Morell.....	41,000				
Sturgeon, rivière.....		38,000			
Warren, étang.....			10,000		
West, rivière.....				7,000	
Whelan-Souris.....		40,000			
Prince, Co.—					
Bain, crique.....				5,200	
Barlow-Ellis.....				7,000	
Bell-Mill.....				7,000	
Black, étang.....		23,000			
Cannon-Conway.....				7,000	
Currie, étang.....				7,000	
Dunk, rivière.....				20,000	
South West branch.....				15,000	
Gard-Mill.....				8,000	
Green.....		40,500			
Harper-Tignish.....				8,000	
Haywood-Tignish.....				8,000	
Kane-Mill.....				8,000	
Leard Brothers-Trout.....				8,000	
Little Tignish, rivière.....				8,000	
Long creek-Hill, rivière.....				7,000	
McAusland-Mill.....				8,000	
McAusland-Trout.....				7,000	
McNeil-Ellis.....				7,000	
McWilliam, étang.....				14,000	

ÉCLOSERIE DE KELLY'S POND—Fin

	Fretins de saumon atlanti- que	Digitales de saumon atlantique n° 1	Fretins de truite mouche- tée	Digitales de truite mouche- tée n° 1	Digitales de truite mouche- tée n° 2
Prince Co.—					
Myrick-Tignish.....				8,000	
Nail, étang.....		23,000			
Reid.....		40,000			
Rix-Kildare.....				7,000	
Sea Cow, étang.....				5,200	
Sheep, rivière.....				7,000	
Skinner, étang.....		23,000			
Stewart, étang.....				7,000	
Trout, rivière.....				7,000	
Tryon, rivière.....			6,000		
Tuplin-Indian.....				9,000	
Tyne Valley-Trout.....				7,000	
Wood-Foxley.....				10,400	
Wright-Wilmot.....				5,000	
Queens, Co.—					
Adams, étang.....				4,000	
Bagnall, étang.....			6,000		
Beer-Clyde.....			6,000		
Bell, rivière.....				6,000	
Black, rivière.....			6,000		
Blooming, étang.....				10,000	
Brander, étang.....				4,000	
Campbell, étang.....				6,000	
Callaghan, étang.....				7,000	
Clark-East.....				7,000	
Cousin, étang.....				6,000	
Crapaud, rivière.....			6,000		
Craswell, étang.....			8,000		
Dixon-Crapaud.....			8,000		
Eel creek-South West, rivière.....				7,000	
Gurney, rivière.....		40,000			
Hardy, étang.....				5,500	
Hillsborough, rivière.....		40,500			
Holme-Sable.....			6,000		
Hope, rivière.....				6,000	
Lac Verde.....				12,138	
Leard-Pisquid.....				5,500	
McAulay, ruisseau.....			3,000		
McPherson, Flat.....				6,000	
McPherson-Pinette.....				6,000	
Miller-East.....			4,000		
North, rivière.....		40,000			
Parson-Stanley.....			10,000		
Rackham-Wheatley.....			10,000		
Rolling, étang.....				3,000	
Simpson, étang.....				8,138	
Smith-West.....					4,242
Stevenson, étang.....				6,000	
Stordy-Crapaud.....				6,000	
Vessey-Winter.....				13,500	
Winter, rivière.....		60,000			
Affluent est.....				5,500	
Wisner, étang.....				9,000	
Wood's-Hunter.....			6,000		
	294,500	680,835	173,000	485,576	4,242

Total des expéditions..... 1,638,153

ALBERTA
ÉCLOSERIE DE BANFF

	Fretins de truite brune	Alevins de truite brune n° 1	Digitales de truite coupe- gorge n° 1	Digitales de truite coupe- gorge n° 2	Oufs em- bryonnés de truite kam- loops	Fretins de truite arc-en- ciel	Digitales de truite arc-en- ciel n° 1	Digitales de truite arc-en- ciel n° 2	Fretins de truite sau- monée	Digitales de truite sau- monée n° 4	Fretins de truite mou- chetée	Digitales de truite mou- chetée n° 1	Digitales de truite mou- chetée n° 3	Truites mou- chetées adultes
Altrude, lac.....			10,000											
Baptiste, rivière—														
Chambers, crique.....		20,000												
Lawrence, crique.....		12,000												
Ruth, crique.....		12,000												
Betty, lac, T.28 R. 16.....			10,000											
Birch, lac, T.35 R. 6.....		20,000												
Boom, lac.....			12,450	7,550										
Bow, lac.....			24,000											
Bow, rivière—														
Anthracite, crique.....			15,000											
Baker, crique.....			20,000											
Beauford, crique.....			10,000											
Big Hill, crique.....				30,000										
Cascade, crique.....			20,000											
Cold, crique.....			25,000											
Corral, crique.....			24,000											
Eight Mile, source.....			15,000											
Forty Mile, crique.....			20,000											
Four Mile, crique.....			10,000											
Gap, crique.....			10,000											
Healey, crique.....			20,000											
Johnson, crique.....				20,000										
Luellen, lac.....				32,000										
Jumping Pound, crique.....				10,425										
Kear, crique.....							10,000							
Muskeg, crique.....				10,000			20,000							
Sibbald, crique.....							12,630							
Spring, crique.....												17,170	750	
Massive, crique.....			30,000											
Pederson, crique.....			10,000											
Policeman, crique.....			20,000											
Red Earth, crique.....				5,000										
Seven Mile, crique.....			10,000											
Spencer, crique.....			10,000											
Sundance, crique.....			10,000											
Sundance, Lagune.....			20,000											
Twenty-three Mile, crique.....			5,000											
Twenty-seven Mile, crique.....			5,000											
Twenty-nine mile, crique.....			5,000											
Cephren lake-Mistaya, rivière.....					34,440									
Chiniki, lac.....			40,000											
Clearwater, rivière—														
Alford, crique.....		10,000												
Clear, crique.....		10,000												
Muskeg, crique.....		10,000												

[illegible]

Wammick, lac, T. 34, R. 6 (No. 2).....	5,000													
Wammick, lac, T. 34, R. 6 (No. 3).....	5,000													
Wammick, lac, T. 34, R. 6 (No. 4).....	2,500													
Wammick, lac, T. 34, R. 6 (No. 5).....	2,500													
Wapta, lac.....						15,000								
Cataract, crique.....						20,000								
Lac O'Hara.....						20,000								
Waterfowl, lac, T. 33, R. 19—														
Cirque, lac.....				34,440										
Silverhorn, crique.....				8,610										
Waterfowl, crique.....				8,610										
	100,000	373,200	788,450	331,975	94,690	10,000	227,340	303,000	93,190	464	365,455	23,170	1,728	12

Total des expéditions..... 2,712,674

ÉCLOSERIE DE WATERTON

168

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

	Fretins de truite coupe- gorge	Digitales de truite coupe-gorge n° 1	Truites coup- gorge d'un an	Truites coupe- gorge de 3 ans	Alevins de truite arc-en- ciel	Fretins de truite arc-en- ciel	Digitales de truite arc-en- ciel n° 1	Truites arc-en- ciel de 2 ans
Belly, rivière—								
Indian, crique.....	10,000							
Squaw, crique.....	10,000							
Fry, crique.....	5,000							
Bovin, lac.....		5,000						
Castle, rivière—								
Beaver, digues (2-5-3, O. 5).....							10,000	
Beaver, lac.....							10,000	
Beaver Mines, crique.....							20,000	
Carbondale, rivière.....							10,000	
Gladstone, crique.....						15,000		
Lynx, crique.....							5,000	
Mill, crique.....						20,000		
Affluent nord.....							25,000	
Carl, crique.....							10,000	
Fire, crique.....							10,000	
Kova, crique.....							5,000	
Crownsnest, lac.....							43,900	
Crownsnest, rivière—								
Allison, crique.....						15,000		
Blairmore, crique.....						20,000		
Byron, crique.....						10,000		
Gold, crique.....						15,000		
Star, crique.....						5,000		
Todd, crique.....						25,000		
Lees, lac.....							5,000	
Livingstone, rivière—								
Coat, crique.....		10,000						
Twin, crique.....		10,000						
Rifle, crique.....		5,000						
Old Man, rivière—								
Adair, crique.....	5,000							
Beaver digues (8-11-3, O. 5).....		40,000						
Beaver digues (32-33-10-3, O. 5).....	25,000							
Beaver, crique.....	30,000							
Bobs, crique.....	15,000							
Burton, crique.....	5,000							
Callum, crique.....	10,000							
Digue en crique.....	5,000							
Ernst, crique.....	5,000							
Heath, crique.....	10,000							

Olin, crique.....	5,000							
Pincher, crique.....						30,000		
Playle, crique.....	5,000							
Knight, étang, Twin Butte, Alta.....		500					500	
Linville, étang, Burmis, Alta.....						500		
Racehorse, crique.....		30,000						
Sharples, crique.....	5,000							
Spring, crique.....	5,000							
Station, crique.....	5,000	10,000						
Willow, crique—								
Burke, crique.....							20,000	
Burton, crique.....						10,000		
Chaffin, crique.....							5,000	
Johnston, crique.....						10,000		
Langford, crique.....							2,500	
Lyndon, crique.....						25,000		
Nelson, crique.....							5,000	
Embranchement nord.....						15,000		
Patterson, crique.....						5,000		
Riley, crique.....							2,500	
Embranchement sud.....							20,000	
Trout, crique.....							25,000	
Westrup, crique.....							5,000	
St. Mary, rivière—								
Lee, crique.....		12,000						
Tough, crique.....		12,500						
Waterton, lac.....	20,000							
Waterton, rivière—								
Cameron, lac.....		41,830						
Carpenter, crique.....						10,000		
Carthew, lacs.....		12,000						
Cottonwood, crique.....					20,000			
Drywood, crique.....						15,000		
Hatchery, crique.....				79				
Holroyd, lac.....		5,000						
Pine, crique.....					5,000		5,000	
Embranchement sud.....								35
Rowe, lac.....		2,000						
Smith, crique.....						5,000	10,000	
South Kootenay, crique.....		6,000						
Spring, crique.....						10,000		
Stoney, crique.....		10,000	46					
Trail, crique.....					5,000		5,000	
Yarrow, crique.....							8,000	
	180,000	211,830	46	79	30,000	260,500	267,400	35

Total des expéditions..... 949,690

ÉCLOSERIE DE JASPER

	Alevins de truite coupe-gorge	Alevins de truite kamloops	Alevins de truite arc-en-ciel
Amethyst, lac, Tonquin, vallée.....		95,646	
Bench-McLeod.....			10,000
Caledonia, lac.....			30,000
Carrot-McLeod.....			10,000
Christine, lac.....	45,000		
Cold-Lobstick.....			5,000
Deacon, lac.....			10,000
Edson, rivière.....			20,000
Hibernia, lac.....			10,000
Horse-Sundance.....			10,000
Howie-McLeod.....			5,000
Keith, lac.....			20,000
Lac Annette.....			10,000
Lac Edith.....			20,000
Little Hornbeck-Sundance.....			15,000
Little Wolf, crique.....			10,000
Marjorie, lac.....			10,000
Mooseborn, crique.....			3,000
Obed, lac.....			15,000
Patricia, lac.....			15,000
Pyramid, lac.....			10,000
Pocahontas.....			18,000
Ranger-Athabasca.....			15,000
Rathlin, lac.....	70,000		
Rocky, rivière.....			30,069
Ronald, lac.....			12,000
Sanzel, lac.....			10,000
Summit, lac.....	600		
Unnamed, lacs (15, 20, 21-47-1, W. 6).....	3,000		
Unnamed, lacs Hay, rivière.....			10,000
Unnamed, lac-Miette, riv. (15-45-2, W. 6).....	5,000		
Unnamed, lac-Minaga, lac.....	5,000		
Virl, lac.....	50,000		
	178,600	95,646	333,069

Total des expéditions..... 607,315

COLOMBIE BRITANNIQUE
ÉCLOSERIE DE ANDERSON

	Alevins de saumon sockeye	Alevins de saumon de printemps	Digitales de saumon de printemps n° 3
Anderson, rivière.....		188,364	24,582
Anderson, lac—			
Adlem, crique.....	555,000		
Boulder, crique.....	277,500		
Cabin, crique.....	277,500		
Cedar, crique.....	92,500		
Clemens, crique.....	369,372		
Eight Mile, grève.....	555,000		
Fallis, crique.....	185,000		
Four Mile, grève.....	555,000		
Ternan, crique.....	43,577		
	2,910,449	188,364	24,582

Total des expéditions..... 3,123,395

ÉCLOSERIE D'ARGENTA

	Alevins de truite kamloops
Kootenay, lac—	
Agenta, à.....	17,900
Argenta, marais.....	60,000
Lost Ledge, baie.....	150,000
Schroeder creek, baie.....	156,000
	377,500

Total des expéditions..... 377,900

ÉCLOSERIE DE BABINE

	Alevins de saumon sockeye	Digitales de saumon sockeye n° 1	Digitales de saumon sockeye n° 2
Morrison, crique.....		200,000	798,694
Morrison, lac.....	1,412,518		
Beaver, lagune.....	500,000		
Salmon, rivière.....	500,000		
	2,412,518	200,000	798,694

Total des expéditions..... 3,411,212

STATION D'EMBRYONNAGE DE BEAVER

	Œufs embryon- nés de kamloops	Alevins de truite kamloops
Beaver, lac.....		30,121
Crooked, lac.....		9,000
Echo, crique.....	220,000	
Deer, crique.....	200,000	
Deer, lac.....		5,000
Island, lac.....		10,000
Kelowna, étangs d'élevage, club de chasse et de pêche Kelowna.....	100,000	100,000
Vernon, étang d'élevage, club de pêche de Vernon.....		15,000
	520,000	169,121

Total des expéditions..... 689,121

ÉCLOSERIE DE COWICHAN

	Digi- tales de sau- mon atlan- tique n° 2	Digi- tales de sau- mon atlan- tique n° 5	Ale- vins de truite brune	Digi- tales de truite brune n° 1	Œufs em- bryon- nés de sau- mon coho	Ale- vins de sau- mon coho	Ale- vins de truite coupe- gorge	Œufs em- bryon- nés de truite kam- loops	Ale- vins de truite kam- loops	Digi- tales de truite loch leven n° 5	Œufs em- bryon- nés de sau- mon de prin- temps	Ale- vins de sau- mon de prin- temps	Digi- tales de sau- mon de prin- temps n° 2	Ale- vins de sau- mon steel- head
Station pacifique de biologie, Nanaimo, C.-B.		47								104				
Burnaby, lac								20,000						
Campbell, rivière								83,000						
Miller, crique											75,000		5,000	
Quinsam, rivière														
Chain, lac														
Cowichan, lac	5,781	13,563				100,000	5,000		40,920			120,000		40,380
Beaver, crique						50,000								
Lonesome, lac								5,000						
Mead, crique					100,000							40,000		
McKay, crique						50,000						100,000		
Robertson, rivière					100,000									
Shaw, crique							40,860							
Sheep, crique						50,000								
Sutton, crique						50,000		40,000						
Cowichan, rivière				2,817		154,960				13,543		99,575	211,860	20,000
Beadnall, crique					75,000									
Green, crique					75,000									
Oliver, crique					75,000									
Cushion, lac							10,000							
Fork, lac							10,000							
Goldstream, rivière					100,000									
Heart, lac								20,000						
Hotel—Pender									5,000					
Kemp, lac							17,000							
Kidney, lac							5,000							
Long, lac							10,000							
Maple Bay, réservoir									1,000					
O. K. lac								20,000						
Prospect, lac							30,000							
Qualicum, étangs			170,000											
Second, lac							5,000							
Shawnigan, lac									42,000					
Telford, crique								43,000						
Young, lac							10,000							
Veitch, crique, étang viviers														49,500
	5,781	13,610	170,000	2,817	525,000	454,960	142,860	231,000	88,920	13,647	75,000	359,575	216,860	109,880

Total des expéditions..... 2,409,810

ÉCLOSERIE DE CULTUS

	Alevins de truite coupe- gorge	Digitales de truite coupe- gorge n° 2	Œufs em- bryonnés de truite Kam- loops	Alevins de truite Kam- loops	Œufs non- em- bryonnés de saumon sockeye	Œufs em- bryonnés de saumon sockeye	Digitales de saumon sockeye n° 2	Digitales de steel- head n° 5
Campbell, lac.....				5,055				
Cultus, lac.....		11,749						
East, crique.....						321,557		
Frost creek, embouchure de.....						245,270		
Smiths Falls, crique.....						82,030		
Spring, crique.....						552,961		
Spring creek, embouchure de.....						238,670		
Watt, crique.....						1,080,104		
Windfall, crique.....						1,276,784		
Devil, lac.....				4,000				
Eagle, lac.....				5,000				
Goose, lac.....				3,000				
Grace, lac.....				12,000				
Hatchery—Sweltzer.....					51,940			
Lamont, lac.....				9,000				
Little Sumas, rivière.....	40,000							
Popkum, lac.....	25,000							
Silver, lac.....			80,000					
Sweltzer, crique.....						50,000	115,824	6,579
Vedder, lac.....	26,526							
Wells, étangs, Sardis.....				16,000			500	
Wolf, lac.....								
	91,526	11,749	80,000	54,055	51,940	3,847,376	116,324	6,579

Total des expéditions..... 4,209,549

CAMPEMENT PISCICOLE DE FISH LAKE

	Œufs non- embryonnés de truite kamloops
Office de Biologie (Dr. Duff).....	80,000
Total des expéditions.....	80,000

ÉCLOSERIE DE KENNEDY

	Eufs non-embryonnés de saumon rouge	Fretins de saumon rouge	Digitales de saumon rouge n° 1	Digitales de saumon rouge n° 2	Digitales de saumon rouge n° 3	Digitales de saumon rouge n° 4	Digitales de saumon rouge n° 5
Kennedy, lac—							
Clayoquot, bras de mer...							
A l'écloserie.....	30,000						
Cosy—Deer.....		180,000	119,100				
Deer, grève.....				10,000		9,456	
Duck—Clayoquot.....				75,000			
Fir-Silent.....							19,197
Fir-Yew.....			80,000				
Grève de l'écloserie.....				30,000			
Irvin, crique et environs.....				15,000			
Irvin-Rocky.....				23,001			
Little Pond, crique.....				10,000	14,903		
Martin-Peter.....			80,000	24,857			
Narrows et environs.....		239,549		25,000		8,729	
Pond, grève.....			205,000	45,000	9,499		
Pond, crique.....		100,000	80,000		10,000		
Rocky-Cosy.....		181,000					
Silent, baie et environs.....		100,000		25,000			
Silent bay-Narrows.....			190,000		36,410		
Charlie-Ucluelet.....				20,000			
Deer—Otter.....			160,000				
Grant, crique et sud.....			67,979				
Narrows-Halfway.....		189,000	50,000				
Otter-Charlie.....		180,000	60,000				
Picnic, grève.....			50,000				
Snag, baie.....		150,000	100,000				
Ucluelet, baie.....		175,000					
Muriel, lac.....			49,965				
	30,000	1,494,549	1,292,044	302,858	70,812	18,185	19,197

Total des expéditions..... 3,227,645

ÉCLOSERIE DE LAKELSE

	Alevins de saumon rouge	Digitales de saumon rouge n° 4
Lakelse, lac.....	2,184,700	
Furlong, crique.....	51,000	
Granite, crique.....	357,000	800
Salmon, crique.....	128,350	
Scullabuehan, crique.....	1,479,100	
Williams, crique.....	1,848,000	
	6,048,150	800

Total des expéditions..... 6,048,950

ÉCLOSERIE DE LLOYDS

	Oufs non-embryonnés de truite kamloops	Oufs embryonnés de truite kamloops	Alevins de truite kamloops
Office de biologie.....	20,000		
Hope, arrondissement—			
Coquihalla, rivière.....		40,000	
Kelly, lac.....		30,000	
Pavillon, lac.....		40,000	
Peckham, lac.....		15,000	
Silver, lac.....		30,000	
Kamloops, arrondissement—			
Beaver, lac.....			5,000
Brigade, lac.....			5,000
Devick, lac.....			5,000
Fish, lac.....			250,000
Knough, lac.....			35,117
Paul, lac.....			200,000
Pinantan, lac.....			150,000
Waloper, lac.....			20,447
Pembroke, éclosérie.....		100,000	
Club de chasse et de pêche de Revelstoke—Office de Biologie.....		100,000	
Salmon Arm, arrondissement—			
Gardner, lac (C. R. Barlow).....			1,000
Loon, lac.....			5,000
McGuire, lac.....			1,500
Shuswap, arrondissement—			
Canoe-Shuswap.....		60,000	
Granite-Shuswap.....		60,000	
Palmer-Salmon.....		60,000	
Renickers-Shuswap.....		60,000	
Salmon, rivière.....		60,000	
White, lac.....			10,000
Cedar crique, Tappen, C.-B.....		38,433	
Stanley Park, éclosérie.....		50,000	
Unnamed, lac, près Pritchard.....			1,500
Vancouver, arrondissement—			
Cannal, lac.....		30,000	
Norton, lac.....		30,000	
	20,000	803,433	689,564

Total des expéditions..... 1,512,997

ÉCLOSERIE DE NELSON

	Oufs em- bryonnés de truite kamloops	Alevins de truite kamloops	Digitales de tru te kamloops n° 5	Oufs em- bryonnés de saumon kennerly	Alevins de saumon kennerly	Oufs em- bryonnés de truite mouche- tée	Alevins de truite mouche- tée
Creston, arrondissement—							
Meadow—Goat.....						30,000	
Grand Forks, arrondissement							
Christina, lac.....	35,000						
Smelter, lac.....	15,000						
Wallace, lac.....		8,000					
Greenwood, arrondissement—							
Boundary—Kettle.....						25,000	
Jewel, lac.....		20,000					
Kettle, riv. (en amont de Westbridge).....	20,000						
West Kootenay—							
Arrow, lac.....		25,000					
Arrow, lac (à Edgewood).....	20,000						
Arrow, lac étangs viviers.							
Robson, B.C. (Mr. F. E. Osborne).....		1,000					
Arrow, lac.....	25,000						
Beatrice, lac.....	20,000						
Beaver—Columbia.....							20,000
Big Sheep, crique.....							25,000
Bjekness—Kootenay.....			790				
Boundary, lac.....							15,000
Corn, crique.....						25,000	
Cottonwood, lac.....		30,000					
Crawford, baie étang-vivier (Cap. Hineks).....		2,371					
Duck—Kootenay.....	10,000						
Erie, lac.....							20,000
Flint-Kaslo, embranche- ment sud.....	10,000						
Inonaklin, rivière.....							25,000
Kaslo, crique, embranche- ment nord.....	20,000						
Kaslo, crique, embranche- ment sud.....							20,441
Kokanee, crique.....				100,000	313,298		
Kootenay, lac.....		14,674					
Kootenay, rivière.....		30,000					
Leviathan, lac.....							10,000
Loon, lac.....							20,000
Milford, lac.....	10,745						
Étang privé, Mr. A. L. Harris, New Denver, C-B.....		2,000					
Étang privé, Mr. E. New brand, Nakusp, C.-B.....		1,000					
Redfish, crique.....					50,000		
Ross, lac.....	8,000						
Salmon, rivière.....	20,000						
Sitkum, crique.....					75,000		
Six Mile, crique.....					50,000		
Six Mile, lac.....	15,000	35,000					
Slocan, lac.....	30,000			50,000			
Little Slocan, lacs.....		30,000					20,000
Slocan, fosse.....							
Slocan, rivière.....	20,000						
Summit, lac.....	10,000						
Whatskan, lacs.....	30,000						
Westminster, arrondissement							
Jones, lac, près Hope.....				50,000			
	318,745	199,045	790	200,000	488,298	80,000	175,441

Total des expéditions..... 1,462,319

ÉCLOSERIE DE PEMBERTON

	Oufs em- bryonnés de truite kamloops	Alevins de truite kamloops	Alevins de saumon rouge
Alta, lac.....		47,200	
Birkenhead, rivière.....			9,977,655
Brennen-Howe.....	10,000		
Conroy-Cheakamus.....		1,900	
Eva-Cheakamus.....		1,900	
Henrietta-Howe.....	10,000		
Horse-Quesnel.....	15,000		
Lac La Hache.....	40,000		
Lost-Cheakamus.....	4,000		
Lower Owl-Birkenhead.....	15,000		
Upper Owl-Birkenhead.....	15,000		
Lucille, lac.....	10,000		
McLeese-Quesnel.....	50,000		
Millburn-Quesnel.....	30,000		
Nukko-Prince Georges.....	50,000		
Ogre-Owl.....	15,000		
Small-Prince Georges.....	10,000		
Ten Mile-Quesnel.....	30,000		
Tenquille-Birkenhead.....	15,000		
Williams-Quesnel.....	40,000		
	359,000	51,000	9,977,655

Total des expéditions.....10,387,635

ÉCLOSERIE DE PENASK

	Oufs em- bryonnés de truite kamloops	Alevins de truite kamloops
Cameron, lac.....	80,000	
Caribou, lac.....	50,000	
Cranbrook, écloserie, club de pêche et de chasse.....	360,000	
Great Central, lac.....	80,000	
Jackson, lac.....		20,000
Link, lac.....	70,000	
Neveu, lac.....		10,000
Okanagan, lac—		
Chute, crique.....	40,000	
Deep, crique.....	40,000	
Peach Orchard, crique.....	136,120	
Penask, lac.....		378,665
Mud, lac.....		20,000
Peterson, lac.....		10,000
Powell, lac.....	70,000	
Similkameen, rivière—		
Ashnola, crique.....	30,000	
Missetzula, lac.....	40,000	
Otter, lac.....	30,000	
Wolfe, lac.....	30,000	
Sproat, lac.....	80,000	
Stanley Park, écloserie.....	360,000	
Veitch creek, étang.....	120,000	
	1,616,120	438,665

Total des expéditions..... 2,054,785

ÉCLOSERIE DE PITT

	Alevins de truite kamloops	Œufs non- embryon- nés de saumon rouge	Œufs em- bryonnés de saumon rouge	Alevins de saumon rouge	Digitales de saumon rouge n° 1
Pitt, rivière—					
Boise, crique.....		150,000	1,640,000	390,000	
Cox, marécages.....	10,000				
Four Mile, crique.....			800,000	200,000	149,930
Four Mile, marécages.....	20,000			368,850	
Mountain, marécages.....				220,000	
Peter, marécages.....				440,000	
Seven Mile, crique.....	18,510			440,000	
Seven Mile, marécages.....			480,000		
	48,510	150,000	2,920,000	2,058,850	149,930

Total des expéditions..... 5,327,290

ÉTANGS DE QUALICUM
(Provincial)

	Digitales de truite brune n° 4	Digitales de truite brune n° 5
Recherches biologiques.....	100	
Little Qualicum, rivière.....	1,573	4,500
Arrowsmith, marécages.....	2,000	4,000
Chatsworth, crique.....		1,000
Lockwood, crique.....		5,200
Whiskey, crique.....	10,969	6,600
Little, crique.....		1,564
	14,642	22,864

Total des expéditions..... 37,506

ÉCLOSERIE DE RIVERS INLET

	Œufs em- bryonnés de saumon rouge	Alevins de saumon rouge	Alevins de saumon de printemps	Digitales de saumon de printemps n° 4	Œufs em- bryonnés de steelhead
Owikeno, lac.....				57,620	
Asklum, crique.....		1,493,860			
Cheo, rivière.....		921,396			
Dallick, rivière.....		894,133			
Genesi, crique.....	3,223,535	674,099			
Indian, rivière.....		897,268			
Markwell, rivière.....		774,088			
Medowse, crique.....			87,496		
Nookins, rivière.....	1,594,655				
Quap, crique.....	529,775	2,514,279			
Second Narrows.....			162,625		
Shumabault, rivière.....	2,932,365				
Walkus, lac.....					2,828
Wauquash, rivière.....	1,500,000				
	9,780,330	8,169,123	250,121	57,620	2,828

Total des expéditions.....18,260,022

ÉCLOSERIE DE SMITHS FALLS

	Digitales de saumon rouge n° 1	Digitales de saumon rouge n° 2	Digitales de saumon rouge n° 3	Digitales de saumon rouge n° 5
Cultus, lac.....	3,100	28,143	25,000	40,000
Station pacifique de biologie, Nanaimo, C.-B.....	3,100			
	6,200	28,143	25,000	40,000
Total des expéditions.....			99,343	

STATION D'EMBRYONNAGE DE SPROAT

Somass, rivière— Stamp-Alberni.....	Œufs em- bryonnés de saumon de printemps 449,265
Total des expéditions.....	449,265

ÉCLOSERIE DE SUMMERLAND

	Œufs de truite kamloops	Alevins de truite kamloops	Alevins de saumon kennerly
Clearwater-Salmon (Keremoes, C.-B.).....	30,000		
Okanagan, arrondissement—			
Chute, lac.....		10,000	
Dog (Shaha), lac.....	40,000		
Fish-Summerland.....		10,000	
Hill, lac.....		15,000	
Island, lac.....		20,000	
Long, lac, Vernon, C.-B.....		30,000	
Okanagan, lac.....		58,402	149,200
Osoyoos, lac.....	30,000		
Silver, lac.....		5,000	
Woods, lac.....		20,000	
Pillar-Salmon, Falkland, C.-B.....		30,000	
Shuswap, arrondissement—			
Echo, lac.....		10,000	
Mable, lac.....	70,000		
Sugar, lac.....	40,000		
Similkameen, rivière—			
Blue, lac.....		20,000	
Davis, lac.....		10,000	
Osprey, lac.....		10,000	
Club de pêche et de chasse de Princeton.....		20,000	
Roche, rivière.....	30,000		
Wolf, lac.....		5,000	
	240,000	273,402	149,200
Total des expéditions.....		662,602	

APPENDICE n° 4

RAPPORT SUR LE CONTRÔLE ALIMENTAIRE DU POISSON, LE CONTRÔLE SANITAIRE DES USINES ET FABRIQUES DE PÊCHE ET SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE AUX PÊCHEURS ET AUX SURVEILLANTS DE PÊCHE

Par J. J. Cowie, directeur

CONTRÔLE ALIMENTAIRE DU MAQUEREAU, HARENG, ETC., SAUMURÉS

L'inspection obligatoire du poisson saumuré ou salé et des barils ou colis dans lesquels ces poissons sont écoulés sur les marchés s'est poursuivie en 1935 par application de la Loi relative à l'Inspection des Poissons.

Côte atlantique

Du 1er avril 1934 au 31 mars 1935, les surveillants de pêche de la côte atlantique inspectèrent 82,436 barils ou colis vides avant de permettre qu'ils soient utilisés par l'industrie. Sur ce nombre, 547 furent jugés au-dessous des exigences établies. Il y eut 41,652 colis de maquereau d'inspectés et sur ce nombre 706 furent trouvés inférieurs à la qualité exigée. Il y eut 20,843 colis de hareng d'inspectés et sur ce nombre 70 furent jugés inférieurs à la qualité exigée. Furent aussi examinées 319,541 caisses de harengs fumés entiers et sur ce nombre 58 caisses furent trouvées au-dessous de la qualité exigée. Furent en outre inspectés 6,596 colis de gasparot qui tous furent déclarés conformes aux exigences alimentaires arrêtées. Enfin, sur 19,565 colis d'huîtres qui furent soumis au contrôle alimentaire, 16 seulement furent jugés ne pas répondre aux dispositions réglementaires.

Outre l'inspection des barils et du poisson, les agents du département exercent, tel que l'exige la Loi relative à l'Inspection des Poissons, le contrôle sanitaire de toutes les usines, ateliers, fabriques, affectés au traitement de la substance du poisson, en vue de s'assurer de leur parfait état de salubrité.

Côte du Pacifique

Sur la côte du Pacifique, les agents de pêche que leur formation technique ont rendu apte à ce travail, pratiquèrent le contrôle alimentaire du hareng salé au sel sec. Bien que l'opération du salage au sel soit plutôt rudimentaire et n'exige aucune habileté particulière, nos agents n'en doivent pas moins voir à ce que les poissons soient restés suffisamment longtemps en contact avec le sel pour se conserver sans perte de poids et cela en vue d'éviter toute contestation à cet égard toujours susceptible de se produire à leur arrivée en Orient. La caisse dans laquelle les harengs sont expédiés a été normalisée et les agents du département sont tenus de s'assurer que seules les caisses réglementaires soient utilisées et qu'elles soient remplies à leur pleine contenance.

Pendant la campagne industrielle de 1934-35, 107,567 caisses de hareng salé au sel sec furent examinées.

CONTRÔLE SANITAIRE DES FABRIQUES DE CONSERVES ET CONTRÔLE ALIMENTAIRE DES CONSERVES DE POISSON

Le contrôle alimentaire et sanitaire des fabriques de conserves de poissons, mollusques et crustacés sur les deux côtes, des substances premières qui y sont traitées, des procédés de conserve et des conserves elles-mêmes fut poursuivi par les agents du département pendant l'année 1934-35.

Ce contrôle est exercé par application de la Loi relative aux Viandes et Conserve alimentaires et des règlements adoptés en vertu de cette loi. Il a pour objets:

- (a) L'expansion du négoce par l'amélioration de la qualité des produits.
- (b) La sauvegarde des consommateurs en empêchant la mise en boîte de poissons malsains et en insistant sur l'étiquetage exact des boîtes.

Pendant la campagne sous revue, il y eut en exploitation en Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick, en l'Ile-du-Prince-Edouard, en Colombie britannique et aux Iles-de-la-Madeleine trois cents cinq fabriques de conserves de homard, cinquante fabriques de conserves de saumon, douze fabriques de conserves de clandes ou praires et quinze autres fabriques où furent mises en conserve des sardines, des crevettes, des crabes et autres poissons, mollusques ou crustacés.

La mise en pratique du plan de classification dressé en vue de la normalisation des fabriques de homard de la côte atlantique et dont un exposé fut fourni en certains rapports annuels antérieurs ne cesse de contribuer à l'amélioration de ces établissements tant en ce qui concerne leur construction et leur outillage que leur salubrité. Les agents inspecteurs consacrent pendant toute la campagne une attention toute particulière à la vérification du poids de substance de homard mis dans les boîtes de diverses grandeurs qui sont utilisées en chacune des fabriques.

Un contrôle spécial des conserves de saumon est exercé sur la côte du Pacifique. La pratique de ce contrôle fut commencé en 1932 et un exposé en a été fait dans les rapports annuels antérieurs. Il peut n'être pas inutile de rappeler ici que ce contrôle comporte les modalités suivantes:—

- (a) Aucune conserve de saumon ne doit être expédiée de la province sans avoir passé au contrôle;
- (b) Tous les colis de conserves de saumon, déclarées fraîches, fermes et bien traitées, sont revêtus du certificat officiel;
- (c) Tous les colis de conserves de saumon, déclarées saines et propres à l'alimentation des hommes, mais ne répondant pas aux exigences prescrites pour la délivrance du certificat, sont classés sous la mention "Deuxième Qualité" et ces mots sont estampés sur un couvercle supplémentaire ajusté à une des extrémités de la boîte;
- (d) Tous les colis qui sont déclarés inférieurs à la mention "Deuxième Qualité" sont confisqués et détruits ou utilisés par le département pour des fins autres que l'alimentation des hommes.

Du 1er avril 1934 au 31 mars 1935, 1,550,700 caisses de conserves de saumons furent inspectées. Sur cette quantité, 1,521,751 caisses furent déclarées susceptibles de certification et 28,949 caisses en furent trouvées impropres. Sur les quantités impropres à la certification, 26,017 caisses furent classées sous la mention "Deuxième Qualité". Ces conserves étaient surtout des produits de saumon rouge. Mille cent cinquante-deux caisses furent trouvées au-dessous de la catégorie "Deuxième Qualité" et furent conséquemment détruites. Sur l'ensemble des produits inspectés, se trouvèrent 1,780 caisses de conserves dites "Collets et Queues". Pour les conserves de cette catégorie, il n'est pas délivré de certificat.

ENSEIGNEMENTS SUR LE SAUMURAGE DU POISSON

Pendant la campagne de pêche de 1934, le ministère a poursuivi, au profit des pêcheurs de certains secteurs de la côte atlantique sa campagne d'enseignements relatifs à la préparation de la morue selon le procédé de Gaspé et en d'autres secteurs la propagande déjà commencée en ce qui concerne la généralisation du saumurage de la morue et de la fabrication du poisson sans arêtes.

Procédé de Gaspé pour le traitement de la morue.—Comme par les années antérieures, deux moniteurs expérimentés furent affectés à la diffusion de ce procédé: l'un aux Iles-de-la-Madeleine et l'autre dans le comté de Gloucester. Aux Iles-de-la-Madeleine, la campagne de propagande commença vers la mi-mai et se poursuivit jusqu'à la première semaine de décembre. Dans le comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick, la campagne commença à la fin de mai pour se poursuivre jusqu'à la fin de novembre.

Les deux moniteurs continuèrent à appliquer les méthodes mises en pratique par les années antérieures, en visitant chaque jour les lieux de débarquement à l'arrivée des bateaux de pêche et en y donnant des démonstrations sur le tranchage, le lavage et le salage du poisson. Puis, une fois arrivé le temps de l'opération du séchage, ils se rendaient aux endroits où s'effectue cette opération pour y donner les enseignements voulus et en conduire l'application.

Les localités de pêche, qui furent régulièrement visitées aux Iles-de-la-Madeleine, furent Aurigny, Premier-Etang, Anse-du-Bassin, Etang-du-Nord, Cabin-Cove, Anse-de-l'Hopital, Pointe-Basse, Grindstone, Belle-Anse, Grande-Entrée, Grosse-Ile, Ile-Brion, Cap-de-l'Ouest, Pointe-du-Loup, Amhersts, Anse Old-Harry et Gros-Cap.

Les localités régulièrement visitées dans le comté de Gloucester furent Savoy-Landing, Shippigan-Island, Cap-Bateau, Chemin-du-Coteau, Upper-Lamèque, Lamèque, Island-River, Pigeon-Hill, Little-Shippigan, Havre-Miscou, Miscou-Centre, Pointe-Wilson, Grandes-Plaines, Pointe-Alexandre, Sainte-Cécile et Pointe-Canot.

Les moniteurs se sont tenus en rapport étroit avec les surveillants de pêche du ministère dans les régions où ils ont travaillé.

Saumurage de la morue.—La campagne d'enseignements sur le saumurage de la morue a été poursuivie en Nouvelle-Ecosse et en l'Ile-du-Prince-Edouard pendant l'année 1934. Elle le fut de nouveau sous la direction immédiate de M. Georges H. Earl. Ce dernier fut assisté dans la conduite de ce travail par quatre hommes d'expérience, capables de conduire des démonstrations sur le tranchage, le lavage et le désossage du poisson.

Cette campagne fut amplifiée de façon à embrasser nombre de nouvelles localités de la terre ferme de la Nouvelle-Ecosse, à l'est de Halifax, aussi bien que du Cap-Breton. Elle comprit même des localités telles que Savage-Harbour, Mount-Stewart et la région de Souris, en l'Ile-du-Prince-Edouard.

Le ministère se tient pour assuré que dans tous les endroits où le poisson est traité sous la surveillance des moniteurs et conformément à leurs enseignements, les prix pratiqués pour les produits de la pêche ont progressé de trente pour cent. Comme résultat des enseignements ainsi donnés, les prix de la morue saumurée, achetée en Nouvelle-Ecosse orientale pour l'exportation, sont maintenant de pair avec ceux en cours dans la Nouvelle-Ecosse occidentale.

Les exploitants de la Nouvelle-Ecosse occidentale réclament, à leur bénéfice, l'extension de cette propagande jusqu'en leur domaine. De nombreuses demandes de renseignement sont parvenues au département de la part de certaines importantes sociétés de cette région, surtout en ce qui concerne la fabrication du poisson sans arêtes et du poisson en colis. On s'attend donc que dans le cours de la campagne de pêche de 1935 cette partie de la province soit parcourue par M. Earl et ses assistants.

COURS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

En vertu d'un accord conclu entre le département et l'Office de Biologie du Canada, un cours d'enseignements professionnels fut donné au profit des pêcheurs à la station expérimentale de pêche de Halifax, au commencement de janvier 1935. Comme l'Office se trouvait incapable d'assurer les fonds néces-

saires à la conduite d'un cours de six semaines comme la chose s'était pratiquée les années précédentes, force lui fut d'en abrégé cette année la durée à trois semaines et de limiter à vingt le nombre des pêcheurs.

L'instruction, fournie cette année au cours en question, se rapprochait assez généralement de celle donnée dans les années antérieures. On enseigna aux pêcheurs comment préparer et paquer le poisson saumuré tel que le maquereau et le hareng, etc. Des enseignements furent aussi donnés sur la confection des barils. On montra aussi aux pêcheurs comment procéder au saumurage de la morue de façon à en produire une première qualité de poisson sans arrêtes. Furent aussi données des leçons sur le fonctionnement des machines motrices ainsi que sur la navigation. Les pêcheurs bénéficièrent en même temps d'un cours scientifique élémentaire sur l'histoire naturelle des poissons et sur les moyens à prendre pour assurer la perennité de leurs peuplements.

Il y eut aussi un cours d'enseignement techniques au profit de certains surveillants de pêche tenus de se préparer au poste d'inspecteur Grade 2 pour l'exercice du contrôle alimentaire du poisson.

Le personnel de la station expérimentale à Prince-Rupert a continué la pratique de la série des causeries et leçons qui s'y donnent au profit des pêcheurs. Ces enseignements comportèrent particulièrement l'exposé des soins à donner au flétan pour en assurer la conservation en mer et des dispositions générales relatives à la construction et à l'aménagement des cales à poissons dans les navires, de façon à ce que les poissons puissent débarquer dans les meilleures conditions.

On projette de faire bénéficier de ce travail les pêcheurs de la région méridionale de la province au moyen de causeries qui seront données en certaines localités.

APPENDICE n° 5

SERVICE DU GÉNIE

RAPPORT DE CHARLES BRUCE, INGÉNIEUR DE PÊCHE

Les travaux d'ordre technique, effectués par le service du Génie, ne le sont que dans les Provinces maritimes et la Colombie britannique où l'administration des pêcheries ressortit au gouvernement fédéral. En sus des travaux directement entrepris par le département, le service du Génie prête mainforte aux sociétés de pêche et de chasse par les conseils et les enseignements qu'il leur fournit, par les expertises qu'il conduit à leur plus grand avantage et par les plans qu'il dresse en vue de l'établissement de leurs écloséries de poisson et de leurs étangs d'élevage; il s'emploie, en outre, à dresser des plans et devis pour l'établissement par les syndicats corporatifs de pêche de frigorifiques à boîte dont il surveille la construction; s'occupe de dresser des plans et devis pour l'établissement, par les exploitants de digues, d'échelles à poissons dont il dirige la construction; exerce enfin un contrôle sur l'amodiation des bancs destinés à la pratique de l'ostréiculture en l'Ile du Prince-Edouard.

Chaque fois où il se produit dans les petits cours d'eau des obstructions de branchages et de tronc d'arbres, formées à la suite des crues et susceptibles de faire obstacle à l'ascension des poissons, il est d'usage d'exiger de l'inspecteur de pêche qu'il s'enquiert des conditions et lorsque l'application de mesures remédialrices est jugée opportune, il lui appartient de voir à l'exécution des travaux nécessaires. En Colombie britannique, deux bateaux de surveillance furent pourvus de machines, d'outils et d'instruments pour permettre à leurs équipages de démolir les obstructions de nature secondaire et d'obvier ainsi à la nécessité d'embaucher des ouvriers supplémentaires.

Tous les travaux du service, en Colombie britannique sont conduits sous la surveillance directe de l'ingénieur résident John McHugh dont le bureau est situé à Vancouver.

CONSTRUCTION D'ÉCHELLES À POISSONS ET CURAGE DES RIVIÈRES

NOUVELLE-ÉCOSSE

Rivière Tusket, comté de Yarmouth.—Les conditions relatives à l'ascension des saumons au delà de la digue de la grande usine d'énergie électrique en exploitation près de l'embouchure de cette rivière n'ont cessé d'être l'objet de l'attention des dirigeants du service. En dépit de travaux d'aménagement considérables dans le chenal en aval de la digue l'année précédente, les migrateurs de la remontée précoce ne remontèrent pas en grand nombre bien qu'on ne voit aucune raison explicative de cette abstention car les gasparots n'éprouvent aucune difficulté à franchir ce passage.

La question a été portée à la connaissance de l'Office de Biologie en vue de la recherche des causes possibles, mais étrangères au fonctionnement du dispositif de franchissement, qui pourraient être retenues comme étant des facteurs susceptibles d'influencer les saumons à séjourner dans les eaux estuaires en aval de la digue.

Une fois la crue finie de bonne heure en été, il est d'usage de laisser toute l'eau possible s'écouler par cette échelle à poissons en y ajoutant une quantité en provenance d'une des vannes et cela afin d'assurer dans le lit de la rivière en aval un débit suffisant pour inciter les saumons à remonter. Ce moyen d'ac-

tion ne s'est pas révélé tout à fait satisfaisant car l'apport supplémentaire se montra non seulement susceptible de variations considérables mais servit à tenir les saumons éloignés de l'entrée de l'échelle à poissons. Pour surmonter ce contretemps, il fut résolu d'agrandir l'embouchure de l'échelle à poissons et d'élever les murs latéraux de façon à ce que puisse y être déchargée une quantité d'eau suffisante pour l'alimentation du lit de la rivière en aval sans avoir recours à l'apport supplémentaire de la vanne. Ce travail fut parachevé à une date avancée l'année dernière.

On a dressé le plan d'une échelle à poissons destinée à utiliser une des vannes de la digue sise au pied du lac Carleton. Les poissons n'éprouvent aucune difficulté à franchir cette digue lorsqu'il y a débordement ou déversement d'eau mais après l'épuisement des réserves, ils se trouvent dans l'impossibilité de le faire et l'échelle à poissons projetée est destinée à parer à cet inconvénient. La question relative à la construction de ce dispositif est encore à l'étude. La Société Millar-Gordon a construit une échelle à poissons dans une petite digue au pied du lac Fanning, en utilisant la glissoire à billes dans laquelle des cloisons ou traverses ont été disposées par alternance pour régler le flot et permettre aux poissons de la remonter.

Rivière Roseway, comté de Shelburne.—Depuis que des mesures ont été prises il y a déjà plusieurs années en vue de faciliter aux poissons l'ascension de la rivière au delà d'une digue inutilisée sise à son embouchure, tout indique que les saumons ont recours à ce dispositif. Une échelle à poissons a été construite par les exploitants de la digue Jones sise à environ douze milles en amont. Ce dispositif de franchissement fut établi d'après les plans et devis qui leur furent fournis. De légères réparations furent effectuées dans la digue Andrew Bower. On a dressé le plan d'un grillage destiné à empêcher les saumons de s'engager dans le canal de déversement de l'usine hydro-électrique de la Commission d'Energie hydraulique de la Nouvelle-Ecosse et les dirigeants de cet organisme furent notifiés d'avoir à établir ce dispositif dans le courant de l'année. En sus, des travaux d'une grande importance furent projetés en vue de parfaire les conditions qui président à la remontée des saumons à l'eau basse dans le chenal de la rivière entre le déversoir et le pied de la digue. Par suite de la hausse du niveau de l'eau, on ne put effectuer qu'une faible partie des ouvrages projetés mais on se propose d'en poursuivre l'exécution dans le cours de l'été prochain.

Rivière Mersey, comté de Liverpool.—On s'est livré à des recherches en vue de s'assurer s'il était ou non possible d'aménager en frayères artificielles au moyen de gravier certains secteurs du lit de la rivière en aval de l'Aménagement hydraulique n° 3. On ne jugea pas à propos de formuler aucun plan d'action avant d'avoir précisé la valeur réelle de cette entreprise.

On a créé nombre de petites frayères d'essai qui seront examinées par intervalles pendant l'hiver en vue de s'assurer si les saumons en profiteront ou non ou si les œufs y parviendront ou non à incubation.

Rivière Medway, comté de Queens.—Des réparations furent effectuées à un des murs de l'échelle à poissons dans la digue des chutes Salters, mur dont les parois s'étaient crevassés sous la pression de la glace pendant l'hiver si rigoureux de l'année dernière.

Rivière LaHave, comté de Lunenburg.—Furent entrepris des travaux en vue de l'achèvement des transformations apportées à l'échelle à poissons de la digue Wentzell mais par suite de l'élévation du niveau de l'eau, force il y eut de suspendre une partie de l'ouvrage commencé à l'extrémité d'aval et d'en différer l'exécution jusqu'à l'été prochain.

Rivière de l'Est, comté de Lunenburg.—Furent recueillies des données qui furent communiquées à la Société d'Eclairage et de Force motrice de la Nou-

ouvelle-Ecosse en vue de réparations et de transformations à apporter à l'échelle à poissons de leur digue en cette rivière, travaux rendus nécessaires par la survenance d'une forte crue qui avait complètement altéré la configuration des berges de la rivière et miné les fondations de l'échelle.

Petite-Rivière, comté de Lunenburg.—Un secteur du lit de la rivière de quelque deux cent pieds de longueur, qui était impropre à l'ascension des saumons à l'étiage, fut rendue praticable par l'enlèvement des galets et leur empilement le long des berges du cours d'eau. Pour l'enlèvement des plus gros galets, il fallut avoir recours à des opérations de sautage à la dynamite.

Lac White, comté de Halifax.—Plus d'un demi-mille du lit du cours d'eau se déchargeant de ce lac fut rendu praticable par des opérations de sautage à la dynamite et l'enlèvement de galets en vue de faciliter l'ascension des truites de mer qui, comme les recherches l'ont révélé, se trouvaient emprisonnées et susceptibles d'être détruites tant par mise à sec que par braconnage.

Lac Porter, comté de Halifax.—Un chenal fut pratiqué à travers la berge en vue de permettre aux poissons de s'engager dans le lac. La survenance de fortes tempêtes a pour effet d'obstruer le chenal naturel à tel point que les poissons ne peuvent plus le pratiquer.

Aux localités suivantes furent démolies des obstructions, consistant en débris, en vieux arbres, etc., charriés par les eaux de crues et qui, comme ont servi à le démontrer les recherches faites par les inspecteurs, contrecarraient la migration des poissons:

Rivière One-Mile, comté de Halifax (vieille digue);
 Rivière Osier, comté de Halifax;
 Ruisseau-aux-Gaspareaux, comté d'Antigonish;
 Ruisseau-aux-Truites (rivière Mira), comté du Cap-Breton;
 Rivière Bénécadie, comté du Cap-Breton;
 Rivière-aux-Gaspareaux, comté du Cap-Breton;
 Rivière-aux-Saumons, comté du Cap-Breton;
 Etang Lily à rivière Mira, comté du Cap-Breton;
 Ruisseau McInnis, comté d'Inverness;
 Ruisseau-aux-Truites, comté d'Inverness;
 Ruisseau Rosseau-du-Lac, comté d'Inverness;
 Petite-Rivière, comté d'Inverness;
 Ruisseau McKenzie, comté d'Inverness;
 Ruisseau du Lac O'Law, comté d'Inverness;
 Rivière Margaree, comté d'Inverness;
 Ruisseau Capitaine-Allan, comté d'Inverness;
 Ruisseau Chisholm, comté d'Inverness;
 Grand-Ruisseau, comté d'Inverness;
 Ruisseau Kennedy, comté d'Inverness;
 Ruisseau Alder, comté d'Inverness.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Rivière Magaguadavic, comté de Charlotte.—Un éboulis qui se produisit dans la gorge où se trouve sise l'échelle à poissons à Saint-Georges sur cette rivière provoqua le dépôt de très fortes quantités de roc dans l'échelle à poissons. Aussi, le mur en béton se rompit-il en un point sous l'effet d'une pareille surcharge. Il fut jugé nécessaire d'enlever les matériaux de l'éboulis et de refaire le mur en sa partie écroulée.

Depuis que les saumons remontent cette rivière, se pose le problème relatif à la pratique des moyens de nature à assurer leur descente autrement que par les turbines. Une enquête a été conduite à cet égard et on a dressé les plans et devis relatifs au posage d'un conduit partant d'une des extrémités des grilles à poissons à la prise d'eau. Avis fut donc signifié aux exploitants de la digue d'avoir à entreprendre ce travail dans le cours de l'été prochain.

Rivière Nashwaak, comté de York.—Depuis l'enlèvement des vannes de la digue en béton de Marysville il y a déjà plusieurs années, il est d'usage de poser chaque automne une vanne à l'extrémité d'aval de l'ouverture en vue de faciliter l'ascension des saumons dans le cours de la forte migration qui se produit en septembre et en octobre. S'il est vrai qu'une pareille installation est assez efficace, il n'en reste pas moins qu'il est difficile de tenir la vanne en place en période de débordement. Aussi fut-elle emportée en plusieurs circonstances.

Pour surmonter cette difficulté et assurer la permanence de l'installation, il fut résolu après enquête de poser plusieurs blocs en béton sur le radier de l'ouverture de vanne et d'étendre ce radier de quinze pieds dans la direction d'aval du cours d'eau en y encastrant ici et là de gros galets disposés de façon à en surmonter la surface. Cet aménagement fut réalisé en vue de ralentir le flot et de former des tourbillons ou remous devant servir de lieux de repos aux saumons de remonte. Il ressort des renseignements reçus depuis l'achèvement de cette installation que tous les saumons réussirent à remonter avec même moins de difficultés qu'auparavant.

Lac Chamcook, comté de Charlotte.—Un grillage fut posé au débouché du lac en vue d'empêcher la descente des saumons lacustres dans le cours d'eau servant d'issue à cette nappe d'eau, lac qu'ils ne peuvent réintégrer, une fois qu'ils s'en sont échappés, par suite de la rapidité du flot du débouché.

COLOMBIE BRITANNIQUE

Rivière Takush, Smith-Inlet.—Un embâcle de troncs d'arbres qui s'était formé en cette rivière par suite de l'affouillement des berges et de la chute de gros arbres à travers le lit du cours d'eau, constituait un obstacle sérieux à la remonte des saumons, surtout à l'étiage. Il fut donc jugé nécessaire de pratiquer un chenal de trente pieds de largeur à travers l'entassement et d'effectuer jusqu'à l'eau salée le flottage des matériaux ainsi dégagés. Le montant des crédits affecté à ce travail était insuffisant pour permettre le parachèvement de l'entreprise bien qu'on ait réussi à pratiquer un chenal de 20 pieds de largeur grâce auquel les saumons purent passer en toute sécurité. L'inspecteur local déclare maintenant qu'à son avis il serait désirable que l'élargissement du passage soit porté à la mesure projetée à l'origine de sorte qu'on va réclamer une somme supplémentaire de crédit à cette fin. Une fois ces travaux terminés, on s'attend à ce que les conditions en ce cours d'eau soient entièrement satisfaisantes.

Rivière Cull-Chuck, Bella-Bella.—Un examen des chutes de cette rivière servit à démontrer que ces dernières comportent 75 pieds de largeur avec déclivité de 10 pieds en 25 pieds. En l'année 1923, des travaux importants furent entrepris dans ces chutes, une passe à poissons y ayant été pratiquée à travers le roc pour rendre la remontée plus facile aux saumons. Sous l'action des eaux, toutefois, les deux paliers supérieurs avec leurs bassins ont disparu ce qui a pour effet de rendre très rapide le passage du flot en ce secteur de la passe et difficile l'ascension des saumons à cet endroit. A la suite des recherches, il fut résolu de reconstituer l'extrémité supérieure de l'échelle à poissons et des mesures ont été prises en vue d'accomplir ce travail pendant la période d'étiage en janvier 1935.

Rivière Lilian, passage Deer, Bella-Bella.—C'est une rivière, fréquentée par les cohos, et dont l'ascension est difficile par suite de l'existence de chutes naturelles d'une hauteur totale de 12 ou 13 pieds. Toutefois, la déclivité n'est pas prononcée et on peut plus facilement surmonter l'obstacle que s'il en était autrement. On a dressé un plan comportant certaines opérations de sautage à la dynamite en vue de réaliser une certaine concentration de l'eau et on espère surmonter cette difficulté sans aucune dépense excessive. Ce travail sera de même fait pendant la période d'étiage en janvier 1935.

Lac Maggie, canal d'Albérni, I.V.—Au lac Maggie, on a effectué une ébauche du levé des chutes comme moyen de se préparer à la réalisation de plans précis en vue de l'aménagement des chutes pour le cas d'un retour marqué des saumons rouges déversés en cette aire. Il est très difficile de faire face à la situation à cause de l'extrême inégalité du lit de la rivière où se trouvent sises les chutes. Ici, la construction d'une échelle à poissons entraînera des travaux qui consisteront à surmonter une hauteur d'au moins 23 pieds sur une étendue d'environ 130 pieds et qui ne laisseront de comporter une entreprise coûteuse dont il n'a encore été effectuée aucune approximation. Jusqu'ici on n'a signalé aucun retour de poissons en maturité, provenant des déversements annuels d'œufs de saumon rouge et jusqu'à ce que cette migration se produise, on ne croit pas nécessaire de recueillir de nouvelles données en ce qui concerne ce projet.

Crique Saint-André, lac Sproat, I.V.—Un embâcle de troncs d'arbres qui avait pour effet d'élever de deux pieds le niveau de l'eau en amont de son emplacement et de constituer ainsi un obstacle absolu à l'ascension des poissons en toutes les périodes à l'exception de celles des crues fut enlevé du lit de la crique ci-dessus, ce qui permet aux cohos fréquentant ce cours d'eau d'avoir plein accès aux frayères.

Crique Canoe-Pass, arrondissement d'Albérni.—Cette crique a été l'objet de nombreuses explorations dans le passé par suite de l'entassement des détritiques dérivés des opérations d'abatage d'arbres entreprises par d'anciennes compagnies forestières, détritiques qui avaient été abandonnés sur les berges du cours d'eau. Les crues de l'automne de 1933 charrièrent une très forte quantité de ces matériaux qui s'accumulèrent sous la forme d'un embâcle de gros troncs d'arbres, bloquant le cours d'eau et en rendant le franchissement excessivement difficile aux poissons. L'entassement fut démoli avec succès et les saumons furent mis à même d'atteindre les frayères sans difficulté.

Rivière Moyeha, bras de mer Herbert, aire de Clayoquot, I.V.—Il existait dans le cours d'eau ci-dessus une obstruction occasionnée par un éboulis qui s'était produit à environ un mille de l'eau de marée et de laquelle de gros sapins et cèdres, quelques-uns de sept pieds de diamètre étaient précipités dans la rivière pour être emportés par le courant jusqu'à un endroit peu profond où ils s'immobilisaient et où, en retenant tous les autres corps flottants, ils servaient à créer un entassement infranchissable aux saumons et rendaient inutilisable une étendue de six milles de frayères. Cet embâcle fut complètement démoli. Les saumons cohos et chums fréquentent ce cours d'eau et sont maintenant en mesure, grâce à ce travail, d'atteindre sans encombre, les frayères.

Chutes Sproat, rivière Sproat, I.V.—Des travaux d'arpentage furent exécutés et des plans furent dressés en vue d'aménager les chutes ci-dessus de façon à ce que les saumons rouges qui frayent dans les divers cours d'eau se déchargeant dans le lac Sproat puissent se rendre plus facilement à leurs frayères. La structure géologique de ces chutes consiste en assises de roc plat et lisse, agencées en gradins, d'une hauteur totale de treize pieds sur une rampe de quatre-vingts pieds. Le débit de l'eau y est sujet à de grandes fluctuations de sorte que parfois l'ascension des chutes est très difficile provoquant des meurtrissures et des contusions aux saumons qui se hasardent à les franchir en ces circonstances. L'approximation du coût des travaux projetés fut fixée à \$1,100.00 mais les crédits disponibles n'en permirent pas la réalisation cette année. Comme la documentation relative à cette entreprise est complète, sa mise en œuvre n'est plus qu'une question de circonstances favorables.

Rivière Quamichan, I.V.—Cette rivière qui prend sa source dans le lac du même nom sur l'île Vancouver a été l'objet de beaucoup d'attention dans le cours de l'année dernière. On rapporte que la pêche de la truite en cette

nappe d'eau est beaucoup moindre qu'autrefois. Aussi les habitants de la région réclament-ils avec instance la pratique de travaux d'aménagement dans les chutes en existence dans la rivière et la construction d'une échelle à poissons dans une digue sise à quelque distance en aval. Des arrangements furent conclus en vue de l'exécution de ces travaux mais au dernier moment certaines objections furent soulevées par les propriétaires riverains. On prétendit que les poissons communs auraient, avec l'achèvement des travaux, accès au lac et que la valeur pittoresque du panorama serait défavorablement affectée par les nouveaux aménagements apportés aux chutes. Dans ces circonstances, les opérations ne furent pas entreprises et elles resteront pendantes.

Rivière Yakoum, Q.C.I.—Un grand entassement, qui bloquait le passage aux saumons roses, fut démoli en ce cours d'eau. Cette rivière coule à travers des forêts vierges renfermant d'énormes sapins. Par suite de l'affouillement des berges pendant les crues, un certain nombre de ces arbres géants s'abattent dans la rivière et provoquent ainsi des embâcles. Il est jugé plus économique d'enlever ces arbres tombés aussi tôt que possible après leur chute plutôt que d'attendre qu'il se forme des accumulations de branches et d'autres détritux, accumulations dont l'enlèvement, comme l'expérience l'a démontré, exige toujours de fortes sommes d'argent. C'est pourquoi, chaque année, force il y a d'effectuer des travaux rémédiateurs en ce cours d'eau.

Crique Silver, port de Uchucklesit, I.V.—Inspection fut faite d'une prétendue obstruction consistant en troncs d'arbres et en détritux à environ un demi-mille de l'embouchure de la crique ci-dessus. Toutefois, cet obstacle ne fut pas jugé comporter d'inconvénients sérieux. Aussi aucune mesure remédiatrice ne fut-elle appliquée en vue de l'enlèvement des matériaux. On pensa, en effet, qu'ils pourraient fort bien être emportés naturellement par les crues hivernales. Si la chose est jugée plus tard nécessaire, on aura recours à l'application de mesures remédiatrices.

Crique de la baie Margin, passage Nootka, I.V.—Inspection fut faite d'une obstruction consistant en un entassement de troncs d'arbres de 15 pieds de hauteur gisant évidemment en travers du chenal depuis nombre d'années. Un examen soigneux servit à démontrer qu'au-dessous de l'embâcle, les crues avaient affouillé le lit du cours d'eau sur la rive droite en direction d'aval jusqu'à une assise rocheuse et qu'il y avait amplement d'espace pour le passage des poissons. Il fut jugé recommandable de s'abstenir de toute mesure avant que les conditions ne se soient très sensiblement modifiées.

Crique Brothers, rivière Capilano.—Un entassement consistant en grumes, en racines et en détritux divers, renforcé de gravier roulé, avait produit une chute de sept pieds de hauteur en cette crique et rendu presque impossible aux saumons sa remontée jusqu'aux frayères. L'embâcle fut démoli et le lit de la crique remis en état naturel ce qui permit aux poissons de le remonter sans difficulté.

Crique Nanoose, I.V.—Un entassement de bois flottés qui empêchait complètement les saumons de remonter cette crique fut démoli et la crique remise en état naturel.

Considérations générales.—En sus des cours d'eau ci-dessus, les suivants furent aussi débarrassés des obstructions qui s'y trouvèrent par les gardes-pêche locaux ou par les équipages des bateaux de surveillance sans recours à aucune assistance supplémentaire. Là où la nécessité s'en fit sentir, des explosifs furent fournis pour l'exécution de ces travaux de curage.

Voici la désignation de ces cours d'eau: Rivière Nanon, archipel de Charlotte; Rivière Big-Qualicum, île Vancouver; Crique Sandy, île Vancouver; Goldstream, île Vancouver; Crique Bughouse, île Vancouver; Crique de la baie Carriden; Crique Kynoch.

Là où des opérations d'abatage et de flottage de bois ont été conduites en des cours d'eau fréquentés par les saumons, ces travaux furent contrôlés de temps en temps et chaque fois qu'il fut constaté que des détritiques avaient été abandonnés au courant, les exploitants furent priés d'en opérer l'enlèvement du lit des rivières. Les cours d'eau suivants furent ainsi nettoyés sans frais pour le département pendant l'année actuelle: Crique Hoeya-Sount; Rivière Bear; Crique Robbers-Nob; Crique Cahill.

Lac La-Hache.—Un examen fut effectué du lac La-Hache et du cours d'eau lui servant de débouché dans la rivière San-Jose qui elle se décharge, par le lac Williams, dans le cours supérieur du Fraser. Cet examen fut entrepris dans le but de s'assurer si la digue d'irrigation au débouché du lac constitue ou non un obstacle effectif à la remonte des truites et si des mesures doivent ou non être prises en vue de l'installation d'une échelle à poissons dans la digue en question. Inspection fut aussi faite d'une cataracte en la rivière San-Jose, cataracte dont l'aménagement avait été préconisé en vue de la rendre franchissable aux truites. On constata que cette cataracte comportait 12 pieds de hauteur et constituait incontestablement un obstacle à l'ascension des poissons. L'inspecteur régional a été chargé de recueillir de nouvelles données le printemps prochain à l'époque de la migration des truites dans le cours d'eau car aucun plan défini de travaux ne peut être dressé avant le complètement de notre documentation actuelle. Cette exploration embrassa aussi le lac Timothy-Mountain qui se déverse dans le lac La-Hache et sert aussi de bassin d'emmagasinage d'eau d'irrigation. L'irrigation est d'une telle importance en cette région du pays que force il y a de se renseigner dans toute la mesure du possible avant d'entreprendre quoique ce soit. La production de l'agriculture et le bien-être des colons dépendent, en effet, directement de l'irrigation.

Lacs Knough, Devick et Community.—Ce sont trois lacs avec digues de réglage à leurs débouchés, sis dans les environs de Kamloops. Chacun est à la source d'un réseau d'irrigation dont la prise d'eau se trouve au pied de chacune des digues. On a réclamé un rapport d'ingénieur quant aux procédés les plus efficaces de grillage de ces prises d'eau. Chacun des projets de travaux a été l'objet d'un rapport, d'un plan et d'une approximation du coût de l'entreprise. La région où sont situés ces lacs est aride et ce n'est que par l'irrigation qu'il est possible d'y pratiquer la culture des graminées ou des légumes. Mais avec un apport suffisant d'eau, on y réalise de superbes cultures. La Loi relative aux Pêcheries comporte des dispositions de nature à rendre réalisable tout projet de grillage destiné à assurer la sauvegarde des jeunes poissons qui ont tendance à s'aventurer dans les canaux d'irrigation où ils succombent.

Les grillages de prises d'eau exigent une attention constante en certaines périodes où les feuilles et autres détritiques végétaux sont charriés par le courant. Sans cette vigilance, les grillages s'obstruent, se bloquent, sont débordés et provoquent de grands dégâts aux aménagements de prises d'eau ou encore empêchent l'écoulement de l'eau avant que le réservoir ne se soit rempli au point de déborder. En chaque cas, le résultat est le même. Les agriculteurs, ne recevant aucun apport d'eau, assistent au dépérissement des cultures en voie de progrès. Il est difficile de mettre la loi en vigueur en pareils cas et comme la plupart des agriculteurs intéressés sont incapables de tirer de leur labeur beaucoup plus que leur subsistance, une application sévère de la loi n'aurait d'autre effet que les chasser de leurs terres. Les trois exemples ci-dessus relèvent de cette catégorie et pour le moment il est jugé opportun de suspendre l'application de toutes mesures coercitives.

Echelle à poissons des chutes Stamp.—On a exécuté pendant l'année pour la remontée des saumons rouges certaines réparations au mur n° 5 de l'échelle à poissons des chutes Stamp ainsi qu'au mur n° 6 puis l'enlèvement de matériaux d'éboulis des divers bassins. Cette échelle à poissons est maintenant déclarée en excellente condition.

ÉTABLISSEMENTS PISCICOLES

Les travaux de cette catégorie consistèrent principalement dans la réparation et l'entretien des bâtiments et du matériel d'exploitation existants et tous furent exécutés avec succès et économie. Ci-dessous, apparaît un exposé des principaux ouvrages ainsi entrepris.

NOUVELLE-ÉCOSSE

Ecloserie de Bedford.—Le massif de l'extrémité inférieure du canal d'où l'écloserie tire son approvisionnement en eau fut reconstruit au moyen de béton en remplacement de la structure en bois qui était complètement détériorée. On a parachevé des réparations considérables au mur en pierre du canal qui s'était effondré.

Etangs de Stevens Brook.—A cause de crevasses qui s'étaient produites dans les murs du ponceau de la route contournant ces étangs, crevasses par lesquelles se perdait beaucoup d'eau, il fut jugé nécessaire de poser sous le chemin une conduite de tuyaux en fer galvanisé ondulé en vue de conserver l'eau pour l'alimentation des étangs. Le ministère provincial des Routes fut pressenti mais ne se montra pas disposé à remplacer le ponceau parce qu'il fonctionnait avec satisfaction autant qu'il s'agissait de la circulation de l'eau.

Ecloserie d'Antigonish.—Par suite d'une extrême sécheresse, il fut jugé nécessaire de surbaisser le débouché du lac de la rivière South pour assurer la quantité d'eau nécessaire à la conduite des opérations piscicoles pendant l'été. Afin de parer à toute disette d'eau, des recherches furent conduites pour en assurer l'approvisionnement. Les possibilités qu'offrent les lacs de South-River et Giant furent l'objet de recherches et des plans furent dressés en vue de l'installation de vannes de réglage au débouché du premier de ces lacs.

Des réparations considérables furent faites à la digue en béton de la rivière South aussi bien qu'à un des murs de l'échelle à poissons. Ces travaux comportèrent la construction d'une digue provisoire parce qu'il ne fut pas jugé praticable d'abaisser le niveau de l'eau par suite du grand nombre de poissons gardés dans les étangs d'élevage.

Deux nouveaux étangs circulaires mesurant chacun vingt-sept pieds de diamètre, avec les réserves d'eau nécessaires, furent établis et on a achevé les réparations aux murs en béton de la batterie d'étangs-viviers.

Un magasin, de 20 pieds par 24 pieds, d'un étage, fut érigé à l'arrière du garage.

Etang-vivier à saumons des chutes Nictaux.—Quatre auges d'élevage mesurant chacune 18 pouces par 2 pieds par 16 pieds furent établies, aménagées et pourvues de la provision d'eau voulue, en vue de compléter la batterie de vingt auges autrefois exploitée à cet endroit.

Piscifactory de Lindloff.—La digue d'emmagasiner d'eau, qui était une digue de moulin abandonnée, causait depuis des années des difficultés et l'examen qui en fut fait servit à démontrer que sa condition était si défectueuse qu'il était devenu nécessaire de la renouveler. Comme on tenait à s'assurer un certain espace pour les étangs d'élevage, chose qui ne pouvait être réalisée ailleurs sur l'emplacement, il fut résolu d'abandonner cette digue et d'utiliser pour l'établissement d'étangs, l'aire submergée par elle. Cette digue ne se trouvant qu'à une faible distance en aval du pied du lac Lindloff, il fut comparativement facile d'installer une vanne de réglage grâce à laquelle les eaux du lac furent non seulement maintenues à la hauteur voulue mais purent même être réglées de façon à en assurer une réserve. Certaines recherches servirent à démontrer que l'espace rendu disponible est susceptible de suffire à l'alimentation de huit étangs

circulaires d'élevage de trente pieds de diamètre chacun dont quatre furent établis. La réserve d'eau pour ces étangs, l'écloserie et deux bassins en terre furent assurés par la construction d'un conduit en bois partant du lac.

Ecloserie de Margaree.—Le grand étang pour digitales de l'extrémité inférieure de l'Aménagement 30 fut pourvu d'un revêtement formé d'un assemblage de pièces de bois rempli de roches, qui fut accolé à sa berge nord, structure qui servit à combler une bande de terrain noyé. Une digue et un grillage furent installés à l'endroit où l'étang se rétrécit. De cette façon, on a réalisé un débit plus abondant servant non seulement à faciliter le nettoyage mais à améliorer aussi l'apparence générale.

L'étang de l'Aménagement 31 fut amélioré par l'installation de cinq beaux grillages en remplacement des digues en terre. Cette installation permet d'assurer à l'Aménagement une alimentation en eau suffisante pendant les périodes de sécheresse, ce qu'on ne pouvait réaliser auparavant.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Ecloserie de Florenceville.—La maison d'habitation fut agrandie par l'addition d'un corps de bâtiment de douze pieds de largeur par vingt-quatre pieds de longueur et de la hauteur d'un étage et demi, comportant une salle à manger, un magasin et deux chambres à coucher.

Un nouveau réservoir septique fut installé et relié à la conduite d'égout.

Deux grands bassins en terre furent convertis en étangs circulaires mesurant chacun un diamètre un peu supérieur à cinquante pieds. On a posé les tuyaux d'écoulement et les grillages nécessaires et on s'est assuré une réserve d'eau à même le trop plein de la batterie d'étangs en béton.

Des réparations furent faites à un des murs de la batterie d'étangs en béton, qui s'était crevassé.

Ecloserie de Grand-Falls.—Les cinq étangs d'élevage en bois, mesurant chacun 76 pieds de longueur par 4 pieds de largeur et 2 pieds de profondeur, qui avaient été établis en 1921 à cette écloserie furent, après examen, trouvés si détériorés que toute réparation en fut jugée inutile. Ces étangs furent entièrement réaménagés et deux autres étangs des mêmes dimensions furent ajoutés à la batterie, ce qui en porta le nombre à sept.

Certains travaux d'essai furent accomplis en vue de s'assurer s'il était possible ou non d'établir des étangs circulaires. Le sol y est poreux et il fut difficile de se procurer de l'argile convenable dans les environs pour le revêtement des parois. On est en train de poursuivre ces travaux.

Ecloserie de Restigouche.—Des réparations furent effectuées à la digue d'emmagasinage d'eau ainsi qu'à la vanne et au radier. La sole centrale du bâtiment fut assujettie pour assurer la stabilité de l'établissement dont la condition est fort médiocre d'une façon générale.

Etang-vivier à saumon de Bartibog.—A la suite de la décision prise par le ministère d'établir un étang-vivier à saumon à l'embouchure de la Bartibog pour les poissons de la remontée précoce, des mesures furent prises en vue du mouillage d'un parc en filet de quarante-cinq pieds de longueur par vingt pieds de largeur et dix pieds de profondeur après l'enfoncement des pilots nécessaires. Afin de sauvegarder les saumons parqués contre l'attaque des phoques, il fut nécessaire de suspendre autour du parc, en dehors des pilots, des nappes de lourd treillis métallique.

COLOMBIE BRITANNIQUE

Ecloserie de Rivers-Inlet.—Certaines réparations comportant le renouvellement complet d'environ un tiers du plancher de cette écloserie furent parache-

vées pendant l'année. Les soles, les lambourdes et le planchéage de la partie centrale du bâtiment furent complètement enlevés et remplacés par des matériaux neufs. Le bâtiment est maintenant en bon état.

Ecloserie de la Skeena.—Une réserve d'eau supplémentaire fut assurée à cette station, ce qui lui permettrait, au cas où la réserve principale tarirait, pour une raison ou une autre, de s'alimenter à même la source qui fournit l'approvisionnement domestique, au moyen d'une conduite qui amènerait l'eau au bâtiment.

Ecloserie de Cowichan.—Une batterie de réservoirs fut établie en la rivière Cowichan pour l'alimentation et l'élevage des truites brunes et des saumons atlantiques produits à l'établissement ci-dessus. Ces réservoirs, aménagés de façon à flotter dans la rivière pour que les aliments naturels charriés par le courant puissent être utilisés par les jeunes poissons captifs, sont confectionnés de pièces de bois avec côtés en treillis métallique. Ils peuvent être suspendus à un radeau flottant en rondins, susceptible d'être mouillé partout où il le faut.

Ecloserie de Cultus.—Une visite spéciale fut faite à cet établissement dans le but de voir à l'installation appropriée d'une estacade par l'Office des Parcs du lac Cultus au pied du lac en vue d'empêcher les matériaux en dérive dans le lac de s'engager dans le débouché et d'obstruer les barrages posés en ce cours d'eau en vue des recherches conduites par l'Office de Biologie.

Ecloserie de Pitt.—Un examen fut fait du bâtiment piseicole du lac Pitt dans le but de se préparer à l'exécution des réparations à apporter aux fondations qui manifestent des indices de détérioration et des mesures furent prises en vue de se procurer les matériaux nécessaires à l'achèvement de ce travail dans le cours de l'année à venir.

Tous les arrangements voulus ont été faits afin de s'assurer le nombre de billes nécessaires pour ce travail, et les travaux de réfection seront commencés aussi tôt qu'on aura disposé des produits piscicoles dans les premiers mois de 1935.

Ecloserie de Harrison.—Les conseils et avis d'un ingénieur furent jugés nécessaires en ce qui concerne la question relative à la réserve d'eau de la piscifactorie de Harrison qui est de nouveau exploitée cette année. La réserve d'eau pour cet établissement est assurée par un accord conclu entre les intéressés. L'eau arrive par une conduite hydro-électrique d'une très forte rampe exploitée par la Compagnie de l'Hôtel de Hotspring. La conduite fut déclarée en très mauvais état par le surintendant de la station piscicole et toute brèche d'importance mettrait en danger les produits de cet établissement. Après un examen soigneux de la conduite toute entière, il fut présenté un rapport dont la teneur tend à établir que s'il est vrai qu'en ces questions la part du hasard est toujours à considérer, il n'en reste pas moins que cette installation est d'une telle importance pour la compagnie hôtelière que, même dans le cas d'une brisure, force lui serait d'entreprendre sans délai les réparations nécessaires. La situation est toutefois l'objet d'une attention vigilante de façon que des mesures remédiatrices soient immédiatement appliquées, si la nécessité s'en imposait.

Lac Beaver.—Le lac Beaver est situé à 5,000 pieds d'élévation dans les environs de Kelowna, C.B. Cette nappe d'eau fut empoissonnée avec de la truite kamloops il y a quelques années. Les résultats de cet empoissonnement ont été si fructueux qu'on peut aujourd'hui en retirer chaque année une provision d'œufs pour l'extérieur. Pour déterminer le meilleur procédé à appliquer pour le barrage du cours d'eau en vue de pouvoir capturer des truites reproductrices de migration descendante, il fut jugé nécessaire qu'un ingénieur fasse des études sur le terrain et dresse le plan d'une clôture-barrage appropriée pour la capture

des reproducteurs. Ces travaux furent exécutés et bien que la clôture n'ait pas encore été construite, il n'en reste pas moins qu'elle peut l'être en tout temps pendant la période d'étiage, à très bref délai.

Station d'œufs embryonnés de Lardeau.—Après une campagne d'exploitation, on constata que par suite de l'insuffisance de l'eau, il était tout à fait impossible d'y poursuivre avec succès l'incubation des œufs jusqu'au stade embryonné. Aussi les opérations furent-elles transférées à la crique Argenta qui se décharge dans le lac Kootenay presque vis-à-vis de Lardeau. Cet emplacement, joint à la réserve d'eau en provenance d'Argenta, semble mieux répondre à la conduite de ces opérations piscicoles. Une étude de la propriété disponible à cette fin fut entreprise et on a entamé des négociations avec le propriétaire de l'emplacement proposé en vue de transférer définitivement ces opérations à la crique Argenta.

PISCICULTURE COOPÉRATIVE

NOUVELLE-ÉCOSSE

Ruisseau Butler, comté de Lunenburg.—Sur la demande de M. A. C. Fales, agent de la Société protectrice des Pêches et des Chasses de la Nouvelle-Ecosse, une étude fut conduite au ruisseau Butler, lac Nine-Mile, en vue de s'assurer s'il était ou non possible d'y établir une petite batterie d'étangs d'élevage. Les plans d'une batterie de ce genre furent dressés et fournis à la Société.

COLOMBIE BRITANNIQUE

Écloserie de Veitch, I.V. (Gouvernement provincial).—Le rapport annuel de 1933 fait allusion à un arpentage et à un levé de plans pour la construction d'une écloserie pour truite à cet endroit. Ces travaux furent suivis de la construction de la station en question dans les premiers mois de 1934 par l'Office des Chasses de la Colombie britannique. Cet établissement est presque la réplique de celui érigé au parc Stanley, Vancouver, l'année précédente et consiste en un bâtiment piscicole de 50' x 20' et en seize bassins-viviers mesurant chacun 16' x 3' x 3'. Ce travail fut terminé à l'heure voulue pour l'incubation des œufs extraits des premières truites de printemps.

Étangs d'élevage de Kelowna.—Ces étangs sont situés sur un emplacement qui avait été acheté par l'Office des Chasses de la Colombie Britannique l'année précédente. Ces étangs sont des bassins naturels sis en un terrain de configuration très irrégulière dans les environs de Kelowna, C.-B. On eut recours aux services de la direction du Génie en vue de la réalisation d'un arpentage des lieux et de la préparation d'un plan de travaux dont l'objet était d'assurer l'usage complet de la réserve d'eau de façon à ce que les étangs pussent être réglés au niveau voulu et mis à sec au besoin. Les études sur le terrain furent complétées et les levés de plans dressés et envoyés au département. Depuis lors, le projet a été en partie réalisé aux frais du Club de Chasse et de Pêche de Kelowna.

Étangs d'élevage, Vernon.—On a procédé à l'examen d'un emplacement pour des étangs d'élevage de la truite dans les environs de Vernon destinés à être établis et exploités par le Club local de Chasse et de Pêche. Un rapport de ce travail a été présenté à qui de droit. Si nous sommes bien renseignés, ces étangs ont depuis lors été achevés.

Étangs d'élevage de Princeton.—On a procédé à l'arpentage d'un étang d'élevage de truites d'une superficie de 4½ arpents dans les environs de Princeton. Un rapport de ce travail a été présenté. Cet étang est exploité par le Club local de Chasse et de Pêche et à la suite d'un déversement de produits

piscicoles effectué par le département, cette pièce d'eau s'est révélée susceptible de produire de très belles truites. L'arpentage fut pratiqué en vue de projets tendant à l'amélioration des aménagements de l'étang en question.

FRIGORIFIQUES À BOITTE

Petit-de-Grat, N.-E.—A la suite d'un accord, conclu entre le département et le Syndicat corporatif de pêche de Petit-de-Grat en vue de la construction d'un bâtiment de congélation et d'entreposage de boîte, des plans furent dressés au département, comportant trois chambres d'entreposage frigorifique, une glacière et une chambre de congélation. Les dessins du matériel congélateur à la saumure furent dressés en conjonction avec les dirigeants de la station expérimentale de pêche de Halifax où, à la suite de toute une série d'essais, il avait été déterminé que non seulement l'efficacité de l'opération de congélation se trouvait accrue par l'application de procédé en baril en regard du procédé en réservoir comme auparavant mais encore que l'opération en était simplifiée. Les barils en acier comme réceptacles de congélation du poisson, d'où le procédé a tiré son nom, furent remplacés dans la construction par des bassins rectangulaires en bois car non seulement l'usage du bois tend à amoindrir les pertes en frigorifiques mais il convient aussi mieux à la congélation du poisson en divers états.

Les travaux furent parachevés par le syndicat de pêche sous la direction des dirigeants du service du Génie qui assura aussi la mise en emploi d'un contremaître en bâtiment.

AMODIATION DES BANCs OSTRÉIFÈRES

Pendant l'année sous revue, s'est poursuivie la mise en œuvre de l'amodiation des fonds huîtres improductifs en des lieux appropriés de l'Ile-du-Prince-Edouard. Trente et une concessions furent légalisées, chiffre qui ajouté à celui des concessions faites depuis 1932, constitue un total de 79, d'une superficie de 343.56 arpents. En sus des concessions déjà légalisées, il y a 110 demandes d'affermage actuellement pendantes. Sur le nombre des concessions réalisées, 60 le furent dans la baie de Malpèque, 4 dans la rivière Foxley, 8 dans la baie Brackley, 1 dans la baie Covehead, 2 dans la rivière Pinette, 1, dans la baie Rustico et 3 dans le havre Savage.

On trouvera à l'appendice N° 6 un rapport circonstancié sur les travaux ostréicoles pratiqués par le département.

DIVERS

Station de pêche, passage Schooner, Rivers-Inlet.—Un rapport sur la réserve d'eau de cette station fut préparé, rapport dans lequel furent soumises certaines propositions en vue du renouvellement de la conduite d'eau qui par suite de dégâts par la gelée n'était plus susceptible de rendre d'utiles services. Cette question a été portée à la connaissance des autorités des Travaux publics qui avaient été chargées de la construction de cette station.

Station de pêche, Ile-aux-Peupliers, fleuve Fraser.—La circulation sur le pont qui relie l'Ile-aux-Peupliers avec la terre ferme est interdite par le ministère des Travaux publics et il semble peu probable que ce pont soit remplacé. Outre le trafic, le pont en question sert à la transmission de la lumière, de l'énergie électrique et de l'eau aux bassins de radoub exploités par le département sur l'Ile-aux-Peupliers. Comme le pont ne peut plus maintenant être utilisé que pour la circulation des piétons, le ministère des Travaux publics a préconisé la recherche d'un nouvel emplacement sur la terre ferme pour les bassins en vue d'obvier à la nécessité de le reconstruire. Un emplacement a été localisé sur le bras nord du fleuve Fraser en dedans des limites de la ville de New-

Westminster et des plans de l'entreprise projetée ont été dressés avec approximation du coût des travaux. Plans et devis ont été portés à la connaissance du ministère.

Emplacement des madragues, baie Boundary.—On avait insinué, dans le cours de la saison de pêche à la madrague, qu'une madrague étasunienne, en exploitation dans la baie Boundary empiétait tant soit peu sur le territoire canadien de sorte que ce service-ci fut appelé à se prononcer définitivement en la matière. Le tracé de la ligne-frontière internationale ayant été déterminé, on constata que s'il était vrai que la madrague en question se trouvait contiguë à cette ligne il n'en demeurerait pas moins qu'aucun de ses éléments ne se projetait en territoire canadien.

Contamination des eaux—Lacs Woods et Kalamalka, Okanagan.—Pendant une période particulièrement chaude de juillet, il se produisit dans le lac Woods une mortalité aussi élevée qu'inexplicable de corégones des Montagnes Rocheuses, de sorte que les rives de ce lac se parsemèrent de poissons morts. Le lac Wood est relié au lac Kalamalka par un canal d'environ 50 pieds de large par 300 pieds de long, qui sert de passage aux poissons. Le lac Kalamalka est la source d'approvisionnement d'eau de la ville de Vernon et les citoyens craignaient que si l'infection s'étendit jusqu'au lac Kalamika, l'eau en pourrait leur devenir nocive. L'ingénieur du département fut appelé à se prononcer sur une proposition tendant à fermer provisoirement le canal en vue de prévenir la contamination. Par bonheur, le temps se mit au froid et avec cet abaissement de température la mortalité des poissons prit fin. Le retour des conditions normales eut pour effet de faire cesser toutes craintes d'épidémie, de sorte qu'il n'y eut plus lieu d'intervenir en la matière.

Marques indicatrices des limites de pêche, rivières Qualicum.—Trois marques indicatrices de limites de pêche consistant en massifs en béton d'un poids de 400 livres chacun et reliées à des radeaux flottants en bois par du fil de fer et des anneaux en fer à émérillon, radeaux sur lesquels se trouvent assujettis des signes triangulaires modèles, furent construits et établis à l'embouchure des rivières ci-dessus sur la côte orientale de l'île Vancouver.

Cette côte est très exposée aux intempéries et force il y eut d'y assurer la solidité des constructions pour que les signes restent en place.

APPENDICE n° 6

RAPPORT SUR L'OSTRÉICULTURE

TRAVAUX OSTRÉICOLES ENTREPRIS PAR LE MINISTÈRE DES PÊCHERIES EN 1934-35

PAR A. W. H. NEEDLER, DE L'OFFICE DE BIOLOGIE

Grâce à un accord qu'il a conclu avec les autorités administratives de l'Île-du-Prince-Édouard en 1929, le gouvernement du Canada s'est assuré le droit et le pouvoir d'exercer l'autorité sur les fonds ostréifères de la province et il a entrepris la tâche de les mettre en valeur. Comme première importante démarche en cette direction, le département dressa un plan d'opérations piscicoles qui devait être réalisé dans les aires ne comportant aucune pêche publique exploitable. La plus importante de celles-ci était la baie de Malpèque jadis la plus productive pêche de huîtres de la province mais dont les gisements avaient été grandement appauvris par la pratique de la pêche intensive, puis presque complètement ravagés par une épidémie qui sévit dans les années subséquentes à 1914. Le département orienta donc ses efforts vers cette région dont les conditions biogéniques et hydrologiques sont assimilables à celles d'autres aires sises le long du rivage septentrional de la province.

La présence d'huîtres en faibles mais croissantes quantités au fond des échantures tributaires de la baie de Malpèque avait servi à démontrer que l'ostréiculture pouvait être de nouveau praticable en la région. En 1928 et 1929, la région fut explorée par les agents du département qui y créèrent des lopins d'essai pour y faire l'expérimentation de certains procédés ostréicoles. Le ministère s'assura les services d'un ostréiculteur pratique de la Nouvelle-Angleterre qui y appliqua des procédés de sa propre invention, en se servant, comme base de ses expériences, d'huîtres-mères d'origine locale et d'huîtres-mères provenant de certaines autres localités de la province. En 1929, l'Office de Biologie du Canada entreprit des recherches scientifiques sur l'ostréiculture, avec comme base d'opérations, la rivière Bidford qui est un des tributaires de la baie de Malpèque. En 1930, les travaux d'essai du département furent confiés à la direction de l'auteur de cette notice qui est en tête des recherches sur les huîtres entreprises par l'Office.

On constata que les huîtres, en provenance des autres localités, succombaient dans un an à peu près en manifestant des symptômes identiques à ceux signalés lors de l'épidémie de 1914-16 tandis que les huîtres locales restaient in affectées, étant devenues immunisées en toute vraisemblance. Pour prévenir tout autre dommage par cette maladie, on interdit d'introduire dans la région en cause des huîtres de provenance étrangère tout comme d'en faire sortir, de sorte que force il y eut de ne compter que sur le peuplement local pour y pratiquer l'ostréiculture. Le peuplement se trouvait presque entièrement relégué au fond des échantures ainsi qu'à une zone côtière étroite, c'est-à-dire aux endroits où le plus grand réchauffement estival de l'eau favorisait la reproduction et où le mécanisme des marées avait pour effet de tenir le fond dans un état de propreté. Les fonds d'une plus grande profondeur étaient pratiquement dénudés et, dans les rivières, recouverts d'une forte couche de sédiments. Le fait pour l'industrie de dépendre sur un peuplement local très limité fit ressortir l'importance qu'il y a de le conserver par la pratique des procédés les plus propres à l'ostréiculture. La région fut fermée à toute pêche publique et on a poursuivi la conduite d'expériences en ostréiculture dans la rivière Bidford, qui est le seul lieu où on les pratique aujourd'hui.

En 1931, lorsque les résultats de l'ostréiculture expérimentale furent jugés suffisamment probants pour justifier l'exercice de cet art par des particuliers, les fonds de la baie de Malpèque et de certaines autres baies s'en rapprochant par la nature, furent mis en location. En 1929 et 1930, il y avait été procédé à un levé du relief de ces fonds en vue d'en faciliter l'amodiation. Les secteurs d'amont des échancrures où la reproduction est rapide mais où la qualité des huîtres est médiocre, furent affectés à la cueillette du naissain par tous les exploitants et le ministère se réserva l'usage de certaines étendues de la rivière Bidford pour la conduite d'expériences en ostréiculture. Ces étendues furent aussi utilisées à la production d'huîtres-mères destinées à être vendues aux concessionnaires pour l'ensemencement de leurs propres lopins.

Affermage et développement des aires amodiées.—Un certain nombre de demandes parvinrent immédiatement au département à la suite de la mise en location des fonds huîtriers en octobre 1931. L'étude de ces demandes, l'arpentage et le lotissement des fonds ainsi que la légalisation des baux empêchèrent la délivrance de tout acte de concession avant 1932. Pour parer à tout délai évitable dans la mise en valeur des fonds concédés, des travaux furent autorisés en un certain nombre de cas, avant l'achèvement des formalités de concession, et cela aux risques des postulants. Cette procédure a été suivie depuis lors, de sorte qu'il y a toujours quelques étendues où certains travaux d'aménagement ont été effectués sans que l'acte de concession ait encore été délivré. Ces étendues sont comprises dans le tableau ci-dessous qui comporte, sous une forme abrégée, l'exposé des entreprises ostréicoles jusqu'ici réalisées.

Ce tableau fait ressortir l'activité croissante manifestée par les exploitants dans la mise en valeur de leurs concessions. Comme une forte proportion des locataires ne se livrent à l'ostréiculture que depuis deux ans ou moins, plusieurs d'entre eux ne conduisent leurs opérations que sur une base restreinte d'essais et d'expérimentations. Mais les succès réalisés sont de nature à les inciter à de nouveaux efforts, comme en témoignent le nombre des nouvelles concessions et l'accroissement des travaux d'aménagement et de mise en valeur.

RELEVÉ DE LA MISE EN VALEUR DES AIRES AMODIÉES

Désignations des régions	Années	Nombre d'aires en exploitation	Superficie totale ap- proximative (arpents)	Quantités d'huîtres immergées (barils)	Quantités d'huîtres vendues (barils)	Coquilles immergées (boisseaux)	Collecteurs en carton (nombre)
Malpèque.....	1932	26	110	254	néant†	1,500	néant
	1933	45	195	593	42†	1,600	néant
	1934	81	367	1,093	335½†	1,000	1,190
Casumpèque.....	1933	2	8	17	néant	néant	néant
	1934	4	20½	423	33	50	64
Covehead..... (Brackley).	1933	6	35	370	50†	300	néant
	1934	8	44	298*	92½	2,500	néant
Savage.....	1933	3	8	58	néant	100	néant
	1934	3	8	82	néant	150	néant
Racco.....	1934	1	5½	100*	néant	néant	néant
Tracadie.....	1934	1	5½	50*	néant	néant	néant
Totaux.....	1932	26	110	254	néant	1,500	néant
	1933	56	244	1,038	92	2,000	néant
	1934	98	451	1,046	460½	3,700	1,254

*Incomplet en toute possibilité.

†Non compris le rendement de l'ancienne concession de G. S. Sharp et Cie en provenance de laquelle 65 barils furent vendus en 1934.

‡Non compris les huîtres immergées pour une partie de la saison seulement et extraites de nouveau pour la vente, dont la quantité s'éleva en 1934 à environ 600 barils.

L'expansion de la pratique de l'ostréiculture ressort nettement de l'étude du tableau ci-dessous, puisque l'exercice de cet art s'est étendu en 1934 au baies Rustico et Tracadie. En sus, des concessions vont être faites dans la rivière Pinette et des demandes d'amodiation ont été agréées pour les baies London et Conway bien qu'aucun travail effectif n'ait encore été entrepris en ces aires.

La bonne volonté que mettent les exploitants à aménager leurs fonds d'une manière appropriée est démontrée par la comparaison entre les quantités d'huîtres vendues et les quantités d'huîtres-mères, de coquilles et de naissain immergées sur les bancs ostréifères. En nombre de cas de fortes quantités d'huîtres pourraient être écoulées sur le marché, mais les exploitants préfèrent les laisser sur les bancs pour en hâter le peuplement. On constate nettement que les amodiataires ont en vue l'expansion de leurs entreprises. On applique les plus grands soins à la sauvegarde des huîtres reproductrices.

Le tableau ne tient aucun compte d'un certain nombre d'autres formes d'aménagement ou de mise en valeur, tels l'enlèvement des moules et des sédiments, l'affermissement des fonds, le déroquage, etc., tous ces différents travaux ne pouvant guère être présentés sous une forme statistique. Leur pratique comporta, toutefois, une importante somme d'efforts de la part des amodiataires et servit à assurer de l'occupation.

Il y a une tendance, surtout dans la baie de Malpèque, où le ministère exerce l'ostréiculture expérimentale, à se détourner du procédé de cueillette du naissain sur coquilles en vue de son ensemencement sur les bancs à un âge précoce, à se détourner de ce procédé, disons-nous, pour en appliquer d'autres qui ont l'effet d'amoindrir les pertes en jeunes huîtres provoquées par les astéries. Ces procédés comportent l'usage du casier-collecteur à coquilles qu'on laisse immergé jusqu'à ce que les jeunes huîtres aient atteint l'âge d'un an ou plus ainsi que l'usage du casier-collecteur en carton enduit de béton pour la cueillette du naissain, deux appareils dont on détache les jeunes huîtres pour les élever sur des claies hors de l'atteinte des astéries. Un exposé de ce dernier mode d'élevage sera présenté plus loin. L'application de ces nouvelles méthodes a été rendue nécessaire par les dégâts causés par les astéries, surtout en la première année d'existence des huîtres.

Dans la baie de Malpèque où on ne peut compter pour l'ostréiculture que sur un peuplement local restreint, ce dernier se trouve presque entièrement confiné au fond des échanerures et le long du rivage en des étendues d'eau peu profonde dans la direction de la mer, c'est-à-dire, en des lieux où les hautes températures estivales favorisent la reproduction et où le mécanisme des marées sert à tenir le fond en état de propreté. Dans la zone côtière peu profonde, la mortalité est élevée et tend à s'accroître avec l'âge des huîtres. Pour profiter de la reproduction naturelle en ces lieux, le ministère s'est avisé de délivrer aux concessionnaires et aux postulants dont les demandes ont été agréées, des permis les autorisant à y cueillir des huîtres destinées à être immergées sur leurs bancs. La cueillette à la main seule est permise, de sorte que cette pratique se trouve ainsi restreinte aux eaux peu profondes où la mortalité est élevée. La mise en pratique de cette procédure contribue au transfèrement en des eaux profondes de grandes quantités d'huîtres extraites de bancs peu profonds, opération grâce à laquelle elles échappent, dans une grande proportion, à la mortalité due aux rigueurs de la saison hivernale. Bien que l'exercice de ce privilège ait pu, en certaines occasions, donné lieu à quelques abus, il n'en reste pas moins que les huîtres ainsi cueillies ont été de bonne foi utilisées pour la reproduction. Cet énoncé ressort nettement de la comparaison établie entre les quantités d'huîtres cueillies et réimmergées et les quantités extraites des bancs affermés pour être vendues sur le marché. En 1934, en effet, 978 barils d'huîtres furent cueillies pour être ensemencées sur les fonds de la baie de Malpèque, tandis que ne furent écoulés sur le marché que 335 barils et demi, en provenance des bancs en location. Cette dernière quantité est de beaucoup plus qu'expliquée par les 847 barils immergés dans les deux années antérieures.

Essais d'ostréiculture par le ministère des Pêcheries.—Les essais d'ostréiculture dans les aires affectées à cette fin en la rivière Bideford, tributaire de la baie de Malpèque, tendent à la création de procédés répondant à nos conditions, à l'application de ces derniers à l'industrie et à la constitution de fonds huîtriers destinés à la pratique de l'ostréiculture en d'autres secteurs des baies de Malpèque et de Cascumpèque.

Vente de petites huîtres aux concessionnaires.—En 1934, 233 barils d'huîtres, provenant des fonds mis en valeur par le département, furent vendus aux concessionnaires en vue de la reproduction. Ces huîtres étaient presque toutes de taille non marchande. Elles avaient subi les opérations de nettoyage et de détroquage avec le moins de mal possible. Un certain nombre de grosses huîtres de forme très médiocre furent vendues comme huîtres reproductrices. Pour satisfaire à la demande, il en eut fallu une quantité beaucoup plus considérable. Le prix en avait été fixé à \$2 le baril, ce qui pour les amodiataires de fonds ostréifères, représentait un placement avantageux. Comme le temps approche où quelques-uns des locataires, surtout ceux dont les bancs sont situés vers le fond des échan-crures, seront en mesure de disposer de petites huîtres pour la reproduction, on projette d'en porter le prix à \$2.50. Le ministère ne veut pas vendre à trop bas prix pour permettre aux concessionnaires de réaliser quelques bénéfices par la vente des jeunes huîtres.

Vente d'huîtres marchandes.—En 1934, 421.9 barils d'huîtres furent écoulés sur les marchés, en provenance des bancs exploités par le département. Sur ce chiffre, 251.6 barils étaient de qualité ordinaire (\$4 le baril), 105.4 étaient d'une qualité un peu meilleure (\$5.00 le baril), et 64.9 barils étaient de qualité supérieure (\$8 le baril). Par rapport à 1933, on constate un relèvement tant dans la quantité que dans la proportion des huîtres de qualité supérieure. Cette année-là, 327 barils furent mis sur le marché.

Vente de naissain sur collecteurs en carton.—Par suite d'un dépôt de larves exceptionnellement abondant, les collecteurs en carton enduits de béton fournirent une quantité de naissain trop forte pour les moyens de manutention disponibles. Aussi les collecteurs portant du naissain furent-ils mis en vente parmi les amodiataires à raison de quinze sous, chacun, ce qui fut jugé suffisant pour en défrayer le coût de revient. Chaque collecteur pouvait donner environ mille naissains destinés à être élevés sur des claies ou d'autre semblable façon. Environ 722 collecteurs furent achetés par les concessionnaires de dix-neuf bancs. De cette façon on s'est trouvé à introduire dans l'industrie un nouveau mode de production et de livraison du naissain. Dans la production de petites huîtres par l'élevage sur claie du naissain détroqué, la cueillette du naissain exige beaucoup de soin et d'expérience tandis que le détroquage et l'élevage subséquents demandent surtout du travail et des dépenses. On se propose de continuer de disposer ainsi des collecteurs chargés de naissain jusqu'à ce que cette pratique en arrive à faire concurrence à l'entreprise privée.

Cueillette du naissain.—Les essais, effectués en vue de perfectionner les procédés de cueillette du naissain, comportèrent plusieurs aspects. L'année 1934 s'est signalée comme une période exceptionnellement fructueuse pour la cueillette du naissain, bien que de bonnes quantités en aient été réalisées chaque année depuis 1929 sur les bancs exploités par le département. L'usage de radeaux pour la suspension des sacs en treillis métallique porteurs de coquilles fut rendu plus efficace par l'assemblage des radeaux par paires au moyen de barres de bois. En augmentant la stabilité des radeaux, on se trouve ainsi à réduire au minimum les pertes en sacs susceptibles de se produire pendant le gros temps. Des casiers-collecteurs enduits de béton furent utilisés de deux façons différentes, à savoir: soit suspendus à des radeaux par groupes de quatre unités assemblées d'une manière tendue au moyen de treillis métallique, soit placés sur des claies flottantes

à fond en treillis métallique, avec couvercles en bois. Ces deux dispositifs servirent à réduire les pertes à une quantité négligeable, ce qui marque une amélioration sensible par rapport aux procédés essayés en 1933. L'abondant dépôt de larves réalisé en 1934 provoqua, au fur et à mesure de la croissance du naissain sur les bords du carton, une telle obturation des ouvertures que les jeunes huîtres à l'intérieur du collecteur ne purent pas se développer avec succès, et cet effet fut plus notable sur les claies flottantes où la circulation est plus lente que dans les casiers-collecteurs. Lorsque les collecteurs sont moins bien garnis de larves la croissance de ces dernières s'opère d'une façon plus uniforme et plus efficace de sorte que dans l'ensemble les résultats sont presque aussi profitables. On fit un nouvel essai de tuiles enduites de béton suspendues à des radeaux. Les résultats de l'expérience ont été encourageants mais la technique du procédé est susceptible de perfectionnement. Depuis que le département a entrepris des opérations piscicoles dans la rivière Bideford, le cueillette du naissain y a donné chaque année des résultats encourageants et bien que les procédés, appliqués à la conduite de cette opération, soient susceptibles de perfectionnement, leur usage n'en démontre pas moins la possibilité qui s'offre d'une expansion sensible de la production par une mise en valeur rationnelle des ressources naturelles.

Elevage des jeunes huîtres sur des claies après détroquage.—Les résultats, dérivés de la pratique des opérations ostréicoles dans la rivière Bideford, ont servi à démontrer que dans l'élevage des huîtres, c'est l'époque s'étendant de leur fixation comme naissains jusqu'à la taille d'un pouce et demi ou deux pouces, soit à la fin du deuxième été de leur vie, que c'est cette époque, disons-nous, qui donne lieu aux plus sérieuses complications. Même dans le cours de l'expérience qui fut conduite avec tant de succès sur le banc Totten, banc où une immersion de naissain sur coquilles donna 400 barils, à raison d'un tiers d'arpent en quatre ans, même là les pertes en naissain excédèrent 75% en la première année. Or, les pertes habituelles sont beaucoup plus élevées, si ce n'est peut-être au fond des criques où les astéries sont absentes. Ces échinodermes constituent le plus grand obstacle à l'exercice fructueux de l'ostréiculture dans la baie de Malpèque et dans bien d'autres régions. A la suite d'expérimentations antérieures sur une petite échelle, environ 175,000 jeunes huîtres, après détroquage, furent élevées en 1934 sur des claies en toile métallique. Le succès des premiers essais s'est trouvé confirmé et on a ainsi réalisé la production économique d'huîtres individuelles assez grosses pour échapper à tout dommage sérieux après leur immersion sur les banes. Outre les avantages qu'elle offre en parant à une haute mortalité, cette méthode produit des huîtres individuelles, supprimant ainsi la nécessité de toute opération de détroquage et assurant aussi un rendement d'huîtres de belle forme. Elle convient particulièrement bien aux concessionnaires de fonds, sis dans l'aval des échancrures, où des huîtres de qualité supérieure sont produites mais où la multiplication de l'espèce est lente.

Transfèrement de petites huîtres en provenance d'étendues de rivage peu profondes à Enmore, I.P.-E.—Dans les rivières Enmore et Percival, il y avait en 1934 une grande abondance de petites huîtres, la plupart issues de la ponte de 1933, le long du rivage à proximité du niveau de basse mer. En même temps, on nota une absence presque complète d'huîtres en eau profonde. En ces circonstances particulières, on jugea qu'il fallait sauver les petites huîtres en les transplantant en eau profonde si l'on voulait assurer la pérennité d'un gisement quelque peu important d'huîtres en cette aire. A raison de cinquante sous le baril, 300 barils de petites huîtres sur cailloux et coquilles furent immergés sur cinq banes appropriés. Une moyenne de 1,500 huîtres au moins par baril, telle fut l'approximation quantitative qui en fut faite. Si elles devaient toutes survivre, il en résulterait environ 600 barils une fois atteinte la taille marchande. Même en précomptant des pertes considérables par suite de leur formation en bouquets, de la voracité des astéries ou d'autres causes, on pense que cette opération de

transfèrement a valu la peine d'être effectuée vu son faible coût et sa valeur toute particulière pour la pérennité du gisement huître en cette région.

RECHERCHES EN LA BAIE DE SHÉDIAC NOUVEAU-BRUNSWICK

Les recherches dans la baie de Shédiac furent discontinuées en 1934 en attendant l'achèvement de l'examen des conditions de cette nappe d'eau qui avait été entrepris par le ministère des Pensions et de l'Hygiène publique. Les observations initiales, effectuées en l'automne de 1933, n'avaient pas été jugées suffisantes pour justifier une décision définitive en ce qui concerne l'écoulement direct sur les marchés d'huîtres extraites des fonds de la baie.

La baie de Shédiac est constituée de deux bassins peu profonds, alimentés, chacun, par une rivière se déchargeant dans la baie par un passage aussi étroit que peu profond entre l'île Shédiac et la terre ferme. La profondeur de l'eau est presque partout moindre que huit pieds, une condition qui en favorise le rechauffement pendant l'été.

Certaines recherches servirent à démontrer que la population huître s'y trouvait répartie en trois centres d'abondance ou d'essaimage dont le plus important était entre l'île Shédiac et la terre ferme et les deux autres aux embouchures des rivières. En dehors des gisements actuels, il y existe des étendues considérables de fonds propres à l'ostréiculture.

En 1932, aucun dépôt de larves ni aucune fixation de naissain ne furent constatés soit sur le collecteur qui y avait été immergé, soit sur les objets naturels. Au surplus, la rareté des huîtres d'un an témoignait que la même carence s'était produite en 1931.

La pêcherie publique actuelle dépend de la production du naissain en des années antérieures. L'historique de la pêcherie sert à indiquer que de pareilles productions déficitaires de naissain sont survenues fréquemment. On signale l'occurrence ancienne d'un appauvrissement des gisements qui fut suivi de recouvrements partiels, irréguliers et de courte durée. La période de productivité la plus prolongée fut celle pendant laquelle le département entretenait une réserve dont l'effet peut avoir été d'assurer la survivance d'un nombre suffisant d'huîtres reproductrices, d'une période favorable à la production du naissain à une autre période ainsi favorable. En 1933, une réserve fut créée dans ce but et pendant la même année une certaine quantité d'huîtres de la rivière Richibouctou furent déposées sur un banc, affecté à cette fin, en vue de s'assurer s'il était possible ou non d'y utiliser des huîtres peu coûteuses de source étrangère.

APPENDICE n° 7

RAPPORT PRÉSENTÉ À LA 21^{ème} RÉUNION DU CONSEIL NORD-AMÉRICAIN POUR L'EXPLORATION DE LA MER TENUE À HALIFAX, N.-E., EN SEPTEMBRE 1934 PAR LE SOUS-COMITÉ DU CONSEIL SUR LES RECHERCHES CONCERNANT L'AIGLEFIN.

Il y eut une réunion à laquelle se trouvaient présents MM. Thompson, Vladykov et Herrington avec MM. Needler et Hachey comme conseillers. Le rapport suivant fut adopté.

Le Comité insiste pour que le Conseil envisage, comme il l'a fait en 1929, la condition présente de la pêcherie de l'aiglefin comme de nature à susciter les plus vives inquiétudes.

Le Comité fait sienne l'opinion émise à l'assemblée générale du Conseil et tendant à faire de la pêcherie de l'aiglefin sur la côte atlantique une question de toute première importance pour le Canada et les Etats-Unis, tendant aussi à l'adoption de mesures immédiates en vue de formuler un plan commun de recherches susceptible de rendre possible le contrôle de la situation et l'application de mesures rémédiaires. Il attire l'attention sur la tendance en Europe de légiférer pour la sauvegarde des jeunes aiglefins par l'accroissement en grandeur des mailles de filet. Des essais autres que ceux déjà tentés sont nécessaires en vue de préciser les modifications à apporter à la maille afin de permettre à une grande proportion d'aiglefins sous-minimaux de s'échapper vivants des filets.

De plus, le Comité insiste sur l'adoption d'un plan conjoint de recherches intensives sur la biologie de l'aiglefin, en consacrant une attention toute particulière aux aspects suivants: Localisation des frayères; types d'aiglefin composant les bancs; distribution des œufs, des larves et des alevins; distribution et quantité relative des poissons aux premiers stades de croissance et aux stades plus avancés; étude des caractéristiques de race et autres propres aux peuplements d'aiglefin des principaux bancs; analyse des rapidités de croissance, des classes annuelles et des aliments; marquage, surtout avant la ponte sur les grands bancs; corrélations entre le comportement des aiglefins et les conditions physiques, conditions qu'il conviendrait de consigner sans interruption en plusieurs stations régulières ou en leurs environs; publication possible de bulletins mensuels ou autres en ce qui concerne les perspectives ou possibilités de pêche; recherche et analyse de données statistiques appropriées en ce qui concerne les fonds occupés par les chalutiers et les prises réalisées par les flotilles de pêche et exprimées en unité d'engin.

Le Comité constate que les moyens d'action existants sont tout à fait impropres à la réalisation de ce vaste projet. Ce qu'il faudrait en premier lieu, ce serait la mise en service d'un navire de recherches convenablement aménagé et armé, en l'absence duquel on insiste pour que les chercheurs soient assurés de toutes les facilités possibles pour la conduite d'observations sur tous les navires du gouvernement, marchands et de recherches, en exercice en cette aire. Ainsi, le Canada s'assurerait des observations et des matériaux à l'aide du "M. V. Zoarcès", des chalutiers marchands et probablement du navire-hôpital le "Arras" et du brise-glaces. Terre-neuve fournirait un certain concours en effectuant des recherches sur le Grand Banc et en consacrant quelque attention à la région du Banc de l'Ouest. L'expert des Etats-Unis pourrait indubitablement s'assurer d'une coopération aussi importante qu'efficace de la part de "l'Atlantis" et de l'usage des chalutiers commerciaux.

Dans les deux pays, force il y aura d'accroître les personnels; en ce qui concerne la partie du plan des recherches devant être exécuté par les Etats-Unis, les services de deux mesureurs de poissons au moins seraient nécessaires pour recueillir les données statistiques relatives aux prises commerciales et il faudrait un assistant technique pour les travaux de laboratoire et le classement des matériaux. Dans le cas du Canada, un seul mesureur de poissons et un seul aide de laboratoire seraient suffisants.

Il est admis que, même avec cette augmentation de personnel, les autorités ne pourront réaliser l'achèvement du plan de travail qui a été dressé. Certaines questions, surtout celle ayant trait aux premiers stades de croissance de l'aiglefin, ne pourront être étudiées avec toute l'attention voulue sans un navire de recherches approprié. Les experts du Canada et des Etats-Unis se sont mis d'accord pour l'échange mutuel de données et de matériaux et la répartition entre eux des divers travaux que comporte le plan de recherches.

En vue de l'inféquence apparente de classes annuelles abondantes chez l'aiglefin, on se propose de poursuivre les recherches intensives déjà commencées, pendant une période maximale de cinq ans à l'expiration de laquelle la situation pourra être reconsidérée. On recommande aussi qu'au premier indice de l'apparition d'une classe annuelle abondante, tous les moyens possibles soient mis en jeu en vue d'intensifier le travail de l'investigation puisque l'expérience a enseigné que c'est alors qu'on peut obtenir les résultats les plus probants.

APPENDICE n° 8

SOMMAIRE DES DÉPENSES ET DES RECETTES AFFÉRENTES AU SERVICE DES PÊCHES, PAR PROVINCE, 1867 À 1933-35—GOUVERNEMENT DU CANADA ET ÉTAT FINANCIER DU MINISTÈRE DES PÊCHERIES POUR 1934-35

	Dépenses	Recettes
	\$ c.	\$ c.
Nouvelle-Ecosse.....	6,421,612 73	410,297 00
Ile du Prince-Edouard.....	1,033,550 93	120,484 99
Nouveau-Brunswick.....	4,615,092 08	631,628 15
Québec.....	2,441,497 84	341,871 12
Ontario.....	3,220,234 14	520,236 81
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.....	23,414 29	4,779 25
Manitoba.....	1,763,968 84	334,589 81
Territoires du Nord-Ouest.....	58,258 58	9,775 23
Alberta.....	518,261 96	226,736 41
Saskatchewan.....	575,983 42	101,945 16
Colombie britannique.....	14,697,484 27	2,796,147 36
Youkon.....	29,343 94	13,622 75
Région d'Hudson.....		821 83
	35,398,703 02	5,512,935 87
Croiseurs, N.-E., I.-P.-E., N.-B.....	5,777,736 37	
Dépenses générales.....	5,240,897 68	
Prime à la pêche.....	8,388,338 86	
	54,805,675 93	

ÉTAT FINANCIER, 1934-35

Chapitres	Désignations des crédits	Montants	Dépenses
151	Salaires et déboursés des surveillants de pêche.....		442,602 59
	Service de surveillance des pêcheries.....	892,000 00	235,551 47
	Service de police des pêcheries.....		192,984 33
			871,138 39
152	Construction d'échelles à poissons et curage des rivières.....	6,000 00	4,588 41
153	Frais judiciaires et casuels.....	6,000 00	2,587 06
154	Conservation et mise en valeur des pêcheries hauturières.....	85,000 00	63,068 59
155	Pisciculture.....	240,000 00	210,816 01
156	Ostréiculture.....	10,000 00	9,770 70
157	Commission internationale du flétan.....	25,000 00	24,968 74
158 et loi red. sal. 1934 Sec. 3, chap 22	Office de Biologie marine du Canada.....	175,000 00	
159		1,793 25	176,793 25
	Gratification à l'Union Générale des Pêcheurs maritimes.....	4,050 00	4,050 00
		1,444,843 25	1,367,781 15
8	Appointements afférents à l'administration civile.....	107,082 00	99,004 95
8	Dépenses imprévues afférentes à l'administration civile.....	27,000 00	11,181 11
Statutaire	Prime à la pêche.....	160,000 00	159,976 25
		1,738,925 25	1,637,943 46
Statutaire	Loi relative à la réduction des traitements, et contributions aux Caisses de Pension et de Retraite.....		1,498 50
Statutaire	Gratifications diverses.....		1,120 00
			1,640,561 96
	Actif—"Compte spécial du gouvernement des Etats-Unis relatif au Traité du Flétan du Pacifique....."		3,957 23
	(Résiduel dû au Canada, afférent à des dépenses divisibles à la clôture de l'année financière 1934-35 par le gouvernement des Etats-Unis.		
			1,644,519 24

RELEVÉ DES RECETTES PERÇUES PENDANT L'ANNÉE FINANCIÈRE 1934-35

Désignations	Total	Compte général	Nouvelle- Ecosse	Ile du Prince- Edouard	Nouveau- Brunswick	Québec	Ontario	Colombie- Britanni-	Youkon
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Pêcheries, recettes.....	42,934 85		10,221 00	1,600 75	10,180 50	333 00	19 85	20,049 75	530 00
Amendes et confiscations.....	8,336 02		1,089 70	310 35	1,300 47	17 50		5,618 00	
Modus Vivendi.....	227 00		116 00					111 00	
Pisciculture, recettes.....	1,547 42				1,191 07			356 35	
Primes, escompte, change.....	0 40	0 25		0 15					
Chasse pélagique des phoques, recettes.....	89,549 74	89,549 74							
Recettes casuelles.....	6,837 22	222 03	1,627 64	2,667 30	1,337 42	34 50		948 33	
	149,432 65	89,772 02	13,054 34	4,578 55	14,009 46	385 00	19 85	27,083 43	530 00
Remises reçues avant 1934-35.....	-224 25								
	149,208 40								

DÉPENSES 1934-35—RELEVÉ DES TRAITEMENTS, SALAIRES ET DÉBOURS DES SURVEILLANTS DE PÊCHE

—	Totaux	Services personnels	Approvisi- onnements et matériaux	Dépenses de voyage	Equipe- ment	Services de com- munication	Transports d'objets	Publicité	Gratifica- tions et con- tributions	Services profes- sionnels	Locations	Dépenses courantes diverses
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
N.-Ecosse	164,234 10	122,032 11	4,253 79	29,881 40	4 82	6,815 03	441 26	18 20		117 94		669 55
Ile P. E....	22,143 41	13,794 25	2,225 70	4,909 13	12 37	741 56	82 94	7 90		290 31		79 25
Québec..... (I.M.)	5,651 36	3,798 80	5 30	1,583 59		106 97						156 70
N. Bruns..	114,356 69	83,415 83	3,794 19	23,029 70		2,621 51	238 63			1,019 21	4 00	233 62
Co-Brit....	136,217 03	91,544 82	7,667 58	28,066 35		6,886 23	904 01		40 00	29 50	468 49	610 00
	442,602 59	314,585 81	17,946 56	87,470 17	17 19	17,171 35	1,666 84	26, 10	40 00	1,456 96	472 49	1,749 12

SERVICE DE SURVEILLANCE DES PÊCHERIES—DÉPENSES 1934-35 ET
SOMMAIRE

NOUVELLE-ÉCOSSE—			
Arrondissement n° 2—			
Bateaux du département.....	\$	11,138 79	
Bateaux affrétés.....		3,492 80	
Arrondissement n° 3—			
Bateaux du département.....		12,581 44	
			27,213 03
ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—			
Bateaux du département.....		2,172 48	
Bateaux affrétés.....		4,202 07	
			6,374 55
NOUVEAU-BRUNSWICK—			
Arrondissement n° 1—			
Bateaux du département.....		11,152 15	
Arrondissement n° 2—			
Bateaux du département.....		1,811 26	
Bateaux affrétés.....		16,521 29	
			29,484 70
COMPTE GÉNÉRAL—EST.....			4 00
COLOMBIE BRITANNIQUE—			
Général.....		2,734 73	
Digby, île.....		4,692 39	
Poplar, île.....		1,904 68	
Surveillance aérienne.....		18,351 66	
Arrondissement n° 1—			
Bateaux du département.....		16,669 12	
Bateaux affrétés.....		3,349 45	
Général.....		334 31	
Arrondissement n° 2—			
Bateaux du département.....		31,897 22	
Bateaux affrétés.....		31,296 38	
Nouveaux bateaux.....		12,717 88	
Général.....		166 15	
Arrondissement n° 3—			
Bateaux du département.....		23,596 99	
Bateaux affrétés.....		24,397 28	
Général.....		96 95	
			172,475 19
			235,551 47

SOMMAIRE

Nouvelle-Ecosse.....	27,213 03
Île du Prince-Édouard.....	6,374 55
Nouveau-Brunswick.....	29,484 70
Compte général—Est.....	4 00
Colombie britannique.....	172,475 19
	<u>235,551 47</u>

SERVICE DE POLICE DES PÊCHERIES—SOMMAIRE POUR 1934-35

Côte orientale.....	\$ 80,916 17
Côte occidentale.....	112,068 16
	<u>\$ 192,984 33</u>

Écloseries	Services personnels		Autres dépenses		Total par éclôserie		Total par province	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
<i>Nouvelle-Ecosse</i>								56,338 31
Antigonish.....	7,668	25	7,011	67	14,679	92		
Bedford.....	3,605	30	2,664	23	6,269	53		
Lindloff.....	2,488	24	1,603	72	4,091	96		
Margaree.....	4,744	30	2,456	63	7,200	93		
Margaree, étang.....	2,162	92	2,332	38	4,495	30		
Middleton.....	3,871	88	2,225	83	6,097	71		
Nictaux, étang.....	611	50	678	44	1,289	94		
Phillip, riv., étang.....	622	50	469	19	1,091	69		
Sackville, Riv., étang.....	427	80	25	80	453	60		
Yarmouth.....	4,631	94	6,035	79	10,667	73		
<i>Ile du Prince-Edouard</i>								5,066 97
Kelly's Pond, éclôserie.....	3,438	60	1,090	34	4,528	94		
Morrell, Riv., étang.....	469	05	68	98	538	03		
<i>Nouveau-Brunswick</i>								44,935 22
Florenceville.....	4,668	84	3,056	12	7,724	96		
Grand Falls.....	3,491	80	2,917	21	6,409	01		
Miramichi.....	4,597	50	1,467	09	6,064	59		
Miramichi, étang.....	1,080	00	452	76	1,532	76		
New Mills, étang.....	1,695	63	1,729	97	3,425	60		
Nipisiquit.....	411	55	59	30	470	85		
Ristigouche.....	2,886	60	865	77	3,752	37		
St-Jean.....	6,216	00	3,067	85	9,283	85		
St-Jean, étang.....	1,676	30	4,501	20	6,177	50		
Tobique.....	16	00	77	73	93	73		
<i>Compte général</i>								3,345 34
Compte général—Est.....	10	00	753	21	763	21		
Compte général (Bartibogue, étang, N.-B.).....	546	30	867	60	1,413	90		
Compte général (Chamcook, lac, n.-B.).....	96	00	138	24	234	24		
Compte général (grand lac, N.-B.).....	297	55	537	74	835	29		
Compte général (Wittneuburg, étang, N.-E.).....	29	16	69	54	98	70		
<i>Surintendant, ingénieur et personnel</i>	4,670	70	2,374	75	7,045	45		7,045 45
<i>Colombie britannique</i>								94,084 72
Compte général.....			398	04	398	04		
Compte général (Beaver, lac).....	503	74	396	03	899	77		
Compte général (Cranbrook).....			1,626	14	1,626	14		
Compte général (Fish, lac).....	291	76	163	07	454	83		
Compte général (Rech. sur la furonculose).....	600	00	543	56	1,143	56		
Compte général (Gerrard).....	36	00			36	00		
Compte général (Harrison).....	4,542	50	1,029	74	5,572	24		
Compte général (Nanaimo, Rech.).....	12	76	39	84	52	60		
Compte général (Qualicum, étang).....	189	46	357	12	546	58		
Compte général (Stuart).....			21	91	21	91		
Compte général (Wood, lac, Rech.).....	30	00	51	25	81	25		
Surintendant, ingénieur et personnel.....	7,398	00	853	68	8,251	68		
Anderson.....	4,756	67	854	05	5,610	72		
Babine.....	5,485	14	2,472	35	7,957	49		
Cowichan.....	4,237	18	1,557	48	5,794	66		
Cultus.....	8,333	96	2,978	53	11,312	49		
Kennedy.....	5,481	08	768	11	6,249	19		
Lakelse (Skeena).....	6,319	57	1,163	81	7,483	38		
Lardeau.....	257	05	130	23	387	28		
Lloyds, crique.....	1,313	85	729	11	2,042	96		
Nelson.....	3,615	08	911	18	4,526	26		
Pemberton.....	6,065	12	483	56	6,548	68		
Penask.....	1,110	88	861	61	1,972	49		
Pitt.....	4,192	11	509	88	4,701	99		
Rivers Inlet.....	8,074	73	1,818	13	9,892	86		
Summerland.....	142	45	377	22	519	67		
<i>Pisciculture—Total</i>								210,816 01

SOMMAIRE

Provinces	Services personnels	Autres dépenses	Total par province	Total par général
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Nouvelle-Ecosse.....	30,834 63	25,503 68	56,338 31	
Ile du Prince-Edouard.....	3,907 65	1,159 32	5,066 97	
Nouveau-Brunswick.....	26,740 22	18,195 00	44,935 22	
Compte général—Est.....	979 01	2,366 33	3,345 34	
Surintendant, ingénieurs et personnel—Est.....	4,670 70	2,374 75	7,045 45	
Colombie britannique.....	72,989 09	21,095 63	94,084 72	
	140,121 30	70,694 71		210,816 01

RELEVÉ DÉTAILLÉ DES DÉPENSES AFFÉRENTES À LA CONSERVATION ET À L'EXPANSION DES PÊCHERIES HAUTURIÈRES—1934-35

Service de cueillette du homard, N.-E.—

"Nova II".....	5,691 39	
"Nova IV".....	5,878 27	
"Ile Madame".....	4,540 39	
"Dominion Halsyd".....	3,121 78	
"Southwind".....	518 17	
Allocation de surveillance.....	400 00	
		20,150 00

Service de Goélette—L'Ardoise, N.-E.....

	1,500 00
--	----------

<i>Allocations aux expositions, N.-E.....</i>	1,800 00
---	----------

Bâtiments frigorifiques pour boitte—

Général.....	5 58	
Canseau, N.-E.....	332 72	
Chéticamp, N.-E.....	18 75	
Petit-de-Grat, N.-E.....	3,997 52	
		4,354 57

Service de cueillette de la boitte, N.-E.....

	1,012 50
--	----------

<i>Travaux éducatifs.....</i>	16,827 12
-------------------------------	-----------

<i>Expositions.....</i>	5,843 31
-------------------------	----------

Allocations en vue de l'accroissement en consommation du poisson—

Démonstrations culinaires.....	3,396 78	
Général.....	5,289 14	
		8,685 92

<i>Compte général.....</i>	2,895 17
----------------------------	----------

63,068 59

OFFICE DE BIOLOGIE MARINE—ÉTATS DES DÉPENSES, 1934-35

<i>Station de biologie Saint-André</i>	40,053 39	
Recherches sur le saumon atlantique.....	273 23	
Recherches sur la morue et l'aiglefin.....	1,726 25	
Recherches piscicoles.....	1,036 95	
Exploration générale des lacs.....	89 82	
Recherches sur les huîtres.....	974 76	
		44,134 40
<i>Station de biologie de Nanaimo</i>	41,779 57	
Recherches d'ordre chimique.....	1,064 04	
Recherches en la rivière Cowichan.....	130 70	
Recherches sur le saumon du Pacifique.....	3,171 79	
Recherches sur la truite du Pacifique.....	538 08	
Recherches sur le célan et le hareng.....	430 99	
Recherches sur les saumons rose et chum.....	2,002 41	
Recherches sur les crustacés et les mollusques.....	595 71	
Recherches estivales.....	493 05	
		50,211 34
<i>Station expérimentale de Halifax</i>	34,193 78	
Bâtiment de démonstration.....	23 00	
Laboratoire du passage de l'Est.....	91 30	
Recherches.....	277 86	
Développement d'ordre commercial.....	433 91	
Brefs cours d'enseignement professionnel.....	1,254 33	
		36,274 18
<i>Station expérimentale de Prince-Rupert</i>	28,294 83	
Recherches.....	901 29	
		29,196 12
<i>Compte général</i>		16,176 42
Total.....		175,992 46
<i>10% Restaurations—</i>		
St-André.....	527 42	
Nanaimo.....	708 21	
Halifax.....	309 70	
Prince-Rupert.....	247 92	
		1,793 25
Total, y compris 10% Rest.....		177,785 71

OFFICE DE BIOLOGIE MARINE—RELEVÉ RELATIF À DES RECETTES DIVERSES, 1934-35

<i>Station de biologie St-André</i>	25 50
<i>Station de biologie de Nanaimo</i>	907 39
<i>Compte général</i>	59 57
	992 46

DÉPENSES AFFÉRENTES AUX PÊCHERIES PAR PROVINCE, 1934-35

Crédits	Général	Nouvelle-Ecosse	Ile du Prince-Edouard	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Colombie britannique	Totaux
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Salaires et débours des surveillants de pêche.....		164,234 10	22,143 41	114,356 69	5,651 36		136,217 03	442,602 59
Surveillance des pêcheries.....		27,213 03	6,374 55	29,488 70			172,475 19	235,551 47
Police des pêcheries.....		69,808 00	5,239 22	5,868 95			112,068 16	192,984 33
Construction d'échelles à poisson, etc.....		2,000 04		619 56			1,968 81	4,588 41
Dépenses judiciaires et casuelles.....		479 39	265 00	1,628 97			213 70	2,587 06
Sauvegarde et expansion des pêcheries hauturières.....	13,782 06	41,652 61	1,504 55	1,225 37	1,459 95	3,031 58	412 47	63,068 59
Pisciculture.....	361 57	60,267 72	5,409 19	50,692 81			94,084 72	210,816 01
Ostréiculture.....			9,770 70					9,770 70
Commission du flétan.....							24,968 74	24,968 74
Office de Biologie.....	16,116 85	36,583 88		44,636 32			79,456 20	176,793 25
Gratification à l'Union Générale des pêcheurs maritimes.....		1,350 00	1,350 00	1,350 00				4,050 00
Prime à la pêche.....		76,538 55	12,028 10	24,682 70	46,726 90			159,976 25
	30,260 48	480,127 32	64,084 72	274,550 07	53,838 21	3,031 58	621,875 02	1,527,757 40

Administration civile—Salaires.....	99,004 93
Administration civile—Dépenses imprévues.....	11,181 11
Loi relative à la réduction des traitements.....	1,498 50
Gratifications diverses.....	1,120 00

Actif—Compte spécial du gouvernement des Etats-Unis relativement au Traité du Flétan du Pacifique.....	1,640,561 96
(Résiduel dû au Canada, afférent à des dépenses à la clôture de l'année financière 1933-34 par le gouvernement des Etats-Unis.)	3,957 28

1,644,519 24

APPENDICE n° 9

PERMIS OU PATENTES DÉLIVRÉS

LE RELEVÉ SUIVANT DONNE LES DIVERS PERMIS OU PATENTES DÉLIVRÉS PAR LES SURINTENDANTS
PENDANT LA CAMPAGNE DE PÊCHE 1934-35

ILES-DE-LA-MADELEINE, QUÉBEC—SURINTENDANT S. T. GALLANT

Désignations des permis ou patentes	Nombre de permis ou patentes délivrés
Pêche du homard.....	825
Certification d'identification—	
Mise en conserve du homard.....	16
Senne à hareng.....	19
Madrague à hareng.....	20
Filet flottant à éperlan.....	336 (1 annulé)
Filet à poche à éperlan.....	4
	1,220 (1 annulé)

ILE-DU-PRINCE-EDOUARD—SURINTENDANT S. T. GALLANT

Pêche du homard.....	2,678 (4 annulés)
Certification d'identification—	
Mise en conserve du homard.....	96
Pêche des huîtres.....	258
Pêche des praires et des clanques.....	14
Certificats en vertu de l'art. 53—4.....	
Parcage des homards.....	1
Pêche à la madrague.....	4
Madrague à saumon.....	Néant
Filet flottant stationnaire à saumon.....	6
Pêche des pétoncles.....	Néant
Filet flottant à éperlan.....	193 (1 annulé)
Filet à poche à éperlan.....	187 (3 filets à réservoir)
Amodiation de fonds ostréifères—85.	
	3,437 (5 annulés)

NOUVELLE-ÉCOSSE—ARRONDISSEMENT N° 1—SURINTENDANT A. G. MCLEOD

Pêche du homard.....	3,112
Certificats d'identification—	
Mise en conserve du homard.....	33
Pêche des huîtres.....	207
Certificats en vertu de l'art. 53—50.	
Pêche à la madrague.....	30
Pêche du saumon à la madrague ou à la bordigue.....	285
Pêche spéciale à la ligne.....	131 (2 de faveur)
Filet flottant stationnaire à saumon.....	33
Bordigue à gasparot.....	3
Filet à poche à éperlan.....	40 (1 filet à réservoir)
Filet à éperlan.....	128
	4,002 (2 de faveur)

NOUVELLE-ÉCOSSE—ARRONDISSEMENT N° 2—SURINTENDANT E. D. FRASER

Pêche du homard.....	4,343 (1 annulés)
Certificats d'identification—	
Mise en conserve du homard.....	54
Pêche des huîtres.....	191
Pêche des praires et des clanques.....	1
Pêche au filet flottant ou dérivant à alose.....	8
Certificats en vertu de l'art. 53—77.	
Parcage des homards.....	7
Pêche à la senne.....	88
Capitaine de navire de pêche canadien porteur de chaluts à plateaux ou à panneaux.....	3
Bordigue à hareng.....	19
Pêche à la madrague.....	81
Filet dérivant à saumon.....	61
Madrague ou bordigue à saumon.....	198
Pêche spéciale à la ligne.....	131 (1 annulé et 5 de faveur)
Filet flottant stationnaire à saumon.....	414 (2 annulés)
Pêche des pétoncles.....	Néant
Filet à poche à éperlan.....	196
Filet flottant à éperlan.....	389
Parcage des homards, certificats—319.	
Permis délivré pour des fins scientifiques.....	1
	6,185 (4 annulés et 5 de faveur)

NOUVELLE-ECOSSE—ARRONDISSEMENT N° 3—SURINTENDANT H. H. MARSHALL

Désignations des permis ou patentes	Nombre de permis ou patentes délivrés
Pêche du homard.....	2,981 (2 annulés)
Certificats d'identification—	
Pêche de l'alose au filet flottant ou dérivant.....	4
Certificats en vertu de l'article 53—152 (1 annulé).	
Parcage des homards.....	15
Bordigue à hareng.....	59
Pêche à la madrague.....	154
Pêche du saumon au filet dérivant.....	4
Madrague ou bordigue à saumon.....	60
Pêche du saumon au filet (riv. Medway).....	31
Pêche spéciale à la ligne.....	502 (3 annulés)
Filet flottant stationnaire à saumon.....	500 (1 annulé)
Pêche des pétoncles.....	88
Filet à poche à éperlan.....	27
Filet flottant à éperlan.....	42
Parcage des homards, certificats—1,272 (1 annulé et 1 manquant).	
Amodiation de l'étang de Long-Beach—1.	
	4,473 (6 annulés)

NOUVEAU-BRUNSWICK—ARRONDISSEMENT N° 1—SURINTENDANT J. F. CALDER

Pêche du homard.....	394
Certificats d'identification—	
Pêche au filet flottant ou dérivant à alose.....	34
Certificats en vertu de l'art. 53—3.	
Parcage des homards.....	7
Bordigue à hareng.....	518
Pêche des clanques et des praires.....	88
Filet flottant ou dérivant à saumon.....	108
Senne à hareng.....	1
Pêche des pétoncles.....	39
Filet à poche ou à réservoir à éperlan.....	Néant
Filet flottant à éperlan.....	Néant
Parcage des homards, certificats—833 (3 manquants).	
Ammodiation de la pêcherie de Dark-Harbour—1.	
	1,189

NOUVEAU-BRUNSWICK—ARRONDISSEMENT N° 2—SURINTENDANT A. L. BARRY

Pêche du homard.....	3,642 (23 gratuits)
Certificats d'identification—	
Mise en conserve du homard.....	98
Pêche des huitres.....	868 (5 gratuits)
Pêche des clanques et des praires.....	66
Pêche de l'alose au filet flottant ou dérivant.....	Néant
Certificats en vertu de l'art. 53—308 (5 annulés).	
Parcage des homards.....	3
Bordigue à hareng.....	Néant
Madrague à gasparot.....	119
Pêche du saumon au filet flottant ou dérivant.....	191
Madrague ou bordigue à saumon.....	387
Pêche du bar.....	Néant
Filet à poche ou à réservoir à éperlan.....	5,455 (2 annulés, 1 perdu 49 gratuits)
Filet flottant à éperlan.....	271
Parcage des homards, certificats—223.	
	11,100 (2 annulés, 1 perdu et 77 gratuits)

NOUVEAU-BRUNSWICK—ARRONDISSEMENT N° 3—SURINTENDANT L. H. PARES

Filet flottant ou dérivant à alose.....	152 (1 annulé)
Pêche de l'esturgeon.....	2
Pêche du corégone.....	12
Pêche du saumon au filet (fleuve Saint-Jean).....	130
Madrague à gasparot.....	Néant
Filet flottant ou dérivant à saumon.....	169
Madrague ou bordigue à saumon.....	101
Filet flottant à gasparot.....	131
Pêche du bar.....	40
Carnets de recettes—425 (3 annulés).	
	743 (1 annulé)

BAIES D'HUDSON ET DE JAMES

Désignations des permis ou patentes

Nombre de permis ou
patentes délivrés

Filet flottant.....	1
Permis délivré pour objectifs scientifiques.....	1
Pêche à la ligne.....	4
	6

COLOMBIE BRITANNIQUE—SURINTENDANT—CHEF J. A. MOTHERWELL

Pêche à la drague.....	23 (1 annulé)
Pêche spéciale à la ligne.....	1,474 (6 annulés)
Pêche de l'ormier.....	11
Permis à des Indiens.....	2,103
Pêche de la morue.....	381 (8 annulés)
Pêche du crabe.....	100
Pêche de l'éperlan et de la sardine.....	58 (3 annulés)
Pêche diverse.....	112 (2 annulés)
Pêche du saumon.....	5,438 (99 annulés)
Pêche du saumon à la ligne trainante.....	3,045 (11 annulés)
Madrague à saumon.....	8
Senne à poche à saumon.....	296 (1 annulé)
Senne trainante à saumon.....	9
Capitaine d'un bateau porteur de sennes à poche à saumon.....	135 (1 annulé)
Pêche des squales.....	152
Aide-opérateur d'une senne à poche ou trainante à saumon.....	1,657 (1 annulé)
Manceuvre dans un bateau porteur de filets flottants ou dér. à saumon.....	1,210 (13 annulés)
Capitaine d'un bateau canadien de pêche au flétan.....	11
Filet flottant ou dérivant à hareng.....	20
Senne à poche à hareng.....	24 (2 sen. à drague)
Senne à poche à célan.....	21
Capitaine d'un bateau porteur de sennes à poche à hareng.....	12
Capitaine d'un bateau porteur de sennes à poche à célan.....	18
Aide-opérateur de sennes à poche à hareng.....	344 (3 annulés)
Chasse de la baleine.....	6
Aide-opérateur de sennes à poche à célan.....	135
Parcage de harengs.....	10
Carnets de recettes—Néant.	
Chasse pélagique des phoques, certificats—3.	
	16,813 (149 annulés)

TERRITOIRE DU YOUKON

Pêche spéciale.....	29
---------------------	----

CÔTE OCCIDENTALE

Permis à des navires de pêche au flétan des Etats-Unis.....	199
---	-----

CÔTE ORIENTALE

Permis à des navires de pêche des Etats-Unis.....	121 (5 annulés)
---	-----------------

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Fabrication d'engrais, d'huiles et de farines de poisson.....	3
Chasse des morses.....	

APPENDICE n° 10

RELEVÉ COMPARATIF DES PERMIS DE PÊCHE AU HOMARD DÉLIVRÉS DEPUIS 1928

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD ET ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Années	Iles de-la- Madeleine	Comté de Prince	Comté de Kings	Comté de Queens	Kings et Queens (région mériodionale)	Totaux
1928.....	682	925	616	337		2,560
1929.....	659	857	509	271		2,296
1930.....	644	922	573	285		2,424
1931.....	526	894	521	283		2,224
1932.....	526	1,409	308	402	398	3,043
1933.....	599	1,359	324	438	485	2,606
1934.....	825	1,190	483	459	542	3,499

NOUVELLE-ÉCOSSE—ARRONDISSEMENT N° 1

Années	Comté d'Inverness	Comté de Richmond	Comté de Cap Breton	Comté de Victoria	Totaux
1928.....	537	648	462	376	2,023
1929.....	501	636	435	329	1,901
1930.....	496	682	442	343	1,963
1931.....	473	745	458	367	2,043
1932.....	542	897	578	426	2,443
1933.....	656	1,092	773	534	3,055
1934.....	701	1,060	790	561	3,112

NOUVELLE-ÉCOSSE—ARRONDISSEMENT N° 2

Années	Bureau de Halifax	Comté de Halifax	Bateau garde- pêche Thresher	Comté de Guys- boro	Comté d'Antig- omish	aPictou et Col- chester	aComté de Cum- berland	bComtés de Hants Colches- ter et Cumber- land	Totaux
1928....	183	976	41	1,021	334	521	171	17	3,264
1929....	153	767	435	1,047	283	358	221	7	3,271
1930....	131	1,135	204	1,087	308	349	255	9	3,478
1931....	142	1,200	170	1,139	273	352	299	15	3,590
1932....	105	1,364	14	1,330	339	462	399	14	*4,029
1933....	68	1,453	59	1,439	350	526	374	18	4,287
1934....	20	1,342	24	1,489	425	589	431	22	4,342

a Rivage du détroit de Northumberland.

b Rivage de la baie de Fundy.

*Le total de 1932 comporte deux permis délivrés par le surintendant régional.

NOUVELLE-ÉCOSSE—ARRONDISSEMENT N° 3

Années	Lunen- burg	Queens	Shel- burne	Yar- mouth	Digby	Kings	Anna- polis	Total
1928.....	563	329	966	827	470	25	119	3,299
1929.....	472	217	850	792	463	27	120	2,941
1930.....	504	250	854	768	483	28	135	3,022
1931.....	590	296	1,016	770	430		128	3,230
1932.....	491	290	965	673	312		148	2,879
1933.....	525	262	1,112	720	415	21	141	3,196
1934.....	481	287	1,014	705	354	24	114	2,979

NOUVEAU-BRUNSWICK—ARRONDISSEMENT N° 1

Années	Charlotte	Saint- Jean	Albert et West- morland	Total
1928.....	433	86	1	520
1929.....	360	53	1	414
1930.....	288	57	2	347
1931.....	281	45	4	330
1932.....	380	101	2	483
1933.....	271	99	1	371
1934.....	*299	94	1	394

NOUVEAU-BRUNSWICK—ARRONDISSEMENT N° 2

Années	Comté de Northum- berland	Comté de Risti- gouche	Comté de Gloucester	Comté de Kent	Comté de West- moreland	Totaux
1928.....	297	50	517	501	249	*1,981
1929.....	289	43	406	583	188	*1,834
1930.....	319	46	794	638	327	2,124
1931.....	300	54	647	765	326	2,192
1932.....	394	67	933	997	435	2,826
1933.....	407	77	1,041	989	720	3,234
1934.....	512	74	1,064	1,087	905	3,642

*Le total de 1928 comporte 367 permis délivrés par le surintendant régional, le total de 1929, 325 permis ainsi délivrés et le total de 1934, 3 permis ainsi délivrés. N.B.—Les permis annulés ne sont pas compris dans les chiffres de cet appendice.

APPENDICE n° 11

RELEVÉ DONNANT LES PARTICULARITÉS RELATIVES AUX POURSUITES JUDICIAIRES INTENTÉES POUR CONTRAVENTIONS À LA LOI RELATIVE AUX PÊCHERIES PENDANT L'ANNÉE FINANCIÈRE 1934-1935

NOUVELLE-ECOSSE—ARRONDISSEMENT N° 1—SURINTENDANT A. G. McLEOD

N° des poursuites	Noms des délinquants	Nature des délits	Lieux des délits	Résultats de l'action en justice
1	Amos Landry.....	Possession de 4 homards sous-minimaux.....	Pointe Michaud.....	Action déboutée. Dépens \$43.85 à la charge du département.
2	James Mitchell.....	Possession de homards vivants après ferm. de saison	New Waterford.....	Amende \$5 et dépens \$2.50 acquittés par le défendeur.
3	C. Plummeridge.....	Capture de saumons avec hameçons eschés.....	Grande Rivière.....	Amende \$5 et dépens \$2.50.
4	Rudolph Passerino.....	Pêche d'huitre le dimanche.....	Baie de l'Est.....	Amende \$5 et dépens \$2.50.
5	Patrick Petrie.....	Pêche d'huitre le dimanche.....	Eskasoni.....	Amende \$5 et dépens \$2.50.
6	James Gillis.....	Pêche du saumon à la foène.....	Riv. Margaree.....	Amende \$10 et dépens \$2.
7	Frances Perio.....	Possession de saumons en temps prohibé.....	Nyanza.....	Amende \$100. Suspendue pour deux ans. Dépens \$2.35 acquittés par le défendeur.

NOUVELLE-ECOSSE—ARRONDISSEMENT N° 2—SURINTENDANT E. D. FRASER

1	Ernest Black.....	Pollution de la riv. Shinimac avec sciure de bois...	Leicester.....	Amende \$20 et dépens \$2 ou 20 jours d'incarcération.
2	John E. Rushton.....	Possession de saumons épuisés par la fraie.....	Riv. Maccan.....	Amende \$1 et dépens 50c.
3	Thomas H. McLean.....	Possession de saumons épuisés par la fraie.....	Riv. Maccan.....	Amende \$1 et dépens 50c.
4	Douglas Newman.....	Possession de saumons épuisés par la fraie.....	Riv. Maccan.....	Amende \$1 et dépens 50c.
5	Benjamin Levingston.....	Possession de saumons épuisés par la fraie.....	Riv. Maccan.....	Amende \$1 et dépens 50c.
6	John Hatherly.....	Possession de saumons épuisés par la fraie.....	Riv. Maccan.....	Amende \$1 et dépens 50c.
7	Eric Clarke.....	Possession de saumons épuisés par la fraie.....	Riv. Maccan.....	Amende \$1 et dépens 50c.
8	Maritime Packers, Limited.....	Possession de homards œuvés.....	Havre Caribou.....	Amende \$10 et dépens \$2.50.
9	Robert Bazter.....	Pollution avec sciure de bois.....	Riv. Nord-Ouest.....	Amende \$20 et dépens \$2.25.
10	Edgar Leslie.....	Pêche de homard sans permis.....	Baie Spry.....	Amende \$3 et dépens \$7.35.
11	Robert Baker.....	Pêche de homard sans permis.....	Havre Clam.....	Amende \$5 et dépens \$6.25.
12	Benjamin Cleveland.....	Possession de homards en temps prohibé.....	Dover-Ouest.....	Amende \$10.
13	Scott Browne.....	Capture de saumons autres qu'à la pêche volante.....	Riv. Ingram.....	Amende \$5 et dépens \$6.30. Confiscation d'un saumon.
13a	John Cameron.....	Pêche de la truite au filet.....	Riv. West.....	Amende \$100 et dépens \$7.75.
13b	James Edgar Flemming.....	Pêche de la truite au filet.....	Riv. West.....	Amende \$75 et dépens \$7.75.
13c	Ross Flemming.....	Pêche de la truite au filet.....	Riv. West.....	Amende \$25 et dépens \$7.75.

13d	Murdock Everett Sutherland.....	Pêche de la truite au filet.....	Riv. West.....	Amende \$50 et dépens \$7.75. Saisie et confiscation de 2 filets, 2 sacs, 1 panier 1 bateau, 11 truites.
14	George Allen.....	Pêche de homard sans permis.....	Détroit de Northumberland..	Action déboutée. Dépens \$6.55 à la charge du département.
15	Milburn Keenan.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Détroit de Northumberland..	Amende \$5 et dépens 75c. ou 10 jours d'incarcération.
16	Warren Mills.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Pictou.....	Amende \$10 et dépens \$5.
17	Fernie Mills.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Pictou.....	Amende \$10 et dépens \$5.
18	Augustus Keenan.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Détroit de Northumberland..	Amende \$5 et dépens 75c. ou 10 jours d'incarcération. Confiscation de 12 homards.
19	Howard White.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Détroit de Northumberland..	Amende \$5 et dépens 75c. ou 10 jours d'incarcération.
20	Alvin McKenzie.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Détroit de Northumberland..	Amende \$1 et dépens 75c. ou 10 jours d'incarcération.
21	Howard Casey.....	Pêche de saumoneaux et de truites au filet.....	Port Dufferin.....	Amende \$5 et dépens \$2.50.
22	Sterling Ross.....	Possession de homards en temps prohibé.....	Wallace-Est.....	Amende \$5 et dépens \$3.75.
23	Alex. Peers.....	Pêche de homard en aire prohibée.....	Pugwash.....	Amende \$10 et dépens \$6.15. Confiscation d'un bateau à moteur.
24	Stanley Chase.....	Pêche de homard en aire prohibée.....	Pugwash.....	Amende \$5 et dépens \$3.80. Confiscation d'un bateau à moteur.
25	Basil Langille.....	Pêche de homard en aire prohibée.....	Pugwash.....	Amende \$10 et dépens \$7.95. Confiscation d'un bateau à moteur.
26	Ralph Allen.....	Pêche de homard en aire prohibée.....	Pugwash.....	Amende \$10 et dépens \$6.30. Confiscation d'un bateau à moteur.
27	Stanley Pace.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Marie-Joseph.....	Amende \$10 et dépens \$6.35 ou 10 jours d'incarcération.
28	Colin J. Chisholm.....	Pêche de l'éperlan au filet sans permis.....	Port d'Antigonish.....	Amende \$5 et dépens \$4.
29	Joseph McLellan.....	Pêche de l'éperlan au filet sans permis.....	Port d'Antigonish.....	Amende \$5 et dépens \$4.
30	Leo Slaunwhite.....	Mouillage d'engins pour homards avant ouverture de la pêche.	Baie Térance.....	Amende \$1.
31	Milton Hartling.....	" " " "	" " " "	" " " "
32	Ervin Martin.....	" " " "	" " " "	" " " "
33	Alvin Slaunwhite.....	" " " "	" " " "	" " " "
34	George Drew.....	" " " "	" " " "	" " " "
35	Rufus Slaunwhite.....	" " " "	" " " "	" " " "
36	Tan Hartling.....	" " " "	" " " "	" " " "
37	Freeman Brophy.....	" " " "	" " " "	" " " "
38	Clement Slaunwhite.....	" " " "	" " " "	" " " "
39	Hilton Slaunwhite.....	" " " "	" " " "	" " " "
40	Robert Little.....	" " " "	" " " "	" " " "
41	Harold Jollimore.....	Mouillage d'engins pour homards avant ouverture de la pêche.	" " " "	" " " "
42	Willis Jollimore.....	" " " "	" " " "	" " " "
43	Russell Jollimore.....	" " " "	" " " "	" " " "
44	Ervin Harrie.....	" " " "	" " " "	" " " "
45	Dave Harrie.....	" " " "	" " " "	" " " "
46	James E. Pettipas.....	" " " "	" " " "	" " " "
47	John Pettipas.....	" " " "	" " " "	" " " "

N° des poursuites	Noms des délinquants	Nature des délits	Lieux des délits	Résultats de l'action en justice
48	Darris Shubley.....	Mouillage d'engins pour homards avant ouverture la pêche.	Baie Térance.....	Amende \$1.
49	Clifford Shubley.....	" " "	" " "	" "
50	Luke Slaunwhite.....	" " "	" " "	" "
51	Warren Slaunwhite.....	" " "	" " "	" "
52	Darrell Harrie.....	" " "	" " "	" "
53	Vincent Martin.....	" " "	" " "	" "
54	Foster Hartling.....	" " "	" " "	" "
55	Nelson Slaunwhite.....	" " "	" " "	" "
56	Charles A. Slaunwhite.....	" " "	" " "	" "
57	Cecil Slaunwhite.....	" " "	" " "	" "
58	Gordon Slaunwhite.....	" " "	" " "	" "
59	Lindsay Slaunwhite.....	" " "	" " "	" "
60	William Pettispas.....	" " "	" " "	" "
61	Jerimiah Slaunwhite.....	" " "	" " "	" "
62	Napoleon Slaunwhite.....	" " "	" " "	" "
63	Charles Welsh.....	" " "	Prospect.....	" "
64	Sherman Kiley.....	" " "	" " "	" "
65	Jerome Kiley.....	" " "	" " "	" "
66	Oswald Christian.....	" " "	" " "	" "
67	Douglas Christian.....	" " "	" " "	" "
68	Cecil Christian.....	" " "	" " "	" "
69	Lee White.....	" " "	" " "	" "
70	John Edgar Welsh.....	" " "	" " "	" "
71	Joe Welsh.....	" " "	" " "	" "
72	Scott Beck.....	" " "	" " "	" "
73	John Kiley.....	" " "	" " "	" "
74	Bernard Kiley.....	" " "	" " "	" "
75	George Coolen.....	" " "	" " "	" "
76	Thomas Meehan.....	" " "	" " "	" "
77	Louis White.....	" " "	" " "	" "
78	Ray Doherty.....	" " "	" " "	" "
79	George Christian.....	" " "	" " "	" "
80	Wallace Christian.....	" " "	" " "	" "
81	Earl Duggan.....	" " "	" " "	" "
82	J. O. Duggan.....	" " "	" " "	" "
83	Everette Christian.....	" " "	" " "	" "
84	Jack Shea.....	" " "	" " "	" "
85	Bert Christian.....	" " "	" " "	" "
86	Richard Duggan.....	" " "	" " "	" "
87	Albert Duggan.....	" " "	" " "	" "
88	Jos. Christian.....	" " "	" " "	" "

89	Russell Christian.....	"	"	"	"	"
90	Richard Duggan, Sr.....	"	"	"	"	"
91	Richard Duggan, Jr.....	"	"	"	Baie Shad.....	"
92	Milton Duggan.....	"	"	"	"	"
93	Fred Duggan.....	"	"	"	"	"
94	Charles Duggan.....	"	"	"	"	"
95	Harold Duggan.....	"	"	"	"	"
96	Thomas Brennan.....	"	"	"	"	"
97	Cecil Coolen.....	"	"	"	"	"
98	Wm. H. Coolen.....	"	"	"	"	"
99	Samuel Brennan.....	"	"	"	"	"
100	Harris Morash.....	"	"	"	Dover ouest.....	Action déboutée. Dépens \$19.60 à la charge du département.
101	George V. Gray.....	"	"	"	Pennant.....	Amende \$1.
102	Cecil Gray.....	"	"	"	"	"
103	Gordon Gray.....	"	"	"	"	"
104	Norman Gray.....	"	"	"	"	"
105	James Gray.....	"	"	"	"	"
106	George Gray.....	"	"	"	"	"
107	Harold Gray.....	"	"	"	"	"
108	Wm. Tough.....	"	"	"	"	"
109	Vincent Tough.....	"	"	"	"	"
110	Charles Gray.....	"	"	"	"	"
111	J. Francis Gray.....	"	"	"	"	"
112	J. C. Gray.....	"	"	"	"	"
113	Basil Gray.....	"	"	"	"	"
114	Ralph Nickerson.....	"	"	"	"	"
115	Russell Nickerson.....	"	"	"	"	"
116	Harry Nickerson.....	"	"	"	"	"
117	Aubrey Kirk.....	"	"	"	"	"
118	George Kirk.....	"	"	"	"	"
119	Sam Marryatt.....	"	"	"	"	"
120	Austin Marryatt.....	"	"	"	"	"
121	Arthur Marryatt.....	"	"	"	"	"
122	Charles Marryatt.....	"	"	"	"	"
123	Edward Marryatt.....	"	"	"	"	"
124	Robie Marryatt.....	"	"	"	"	"
125	Fred Marryatt.....	"	"	"	"	"
126	Everette Marryatt.....	"	"	"	"	"
127	Edward Brennan.....	"	"	"	Baie Shad.....	"
128	Douglas Brennan.....	"	"	"	"	"

NOUVELLE-ECOSSE—ARRONDISSEMENT N° 3—SURINTENDANT H. H. MARSHALL

1	Bernard Seeley.....	Possession d'éperlans en temps prohibé.....	North Range.....	Amende \$10 et dépens \$6.85. Confiscation et destruction d'éperlans.
2	Watters Hutchins.....	" " " ".....	".....	Amende \$10 ou 30 jours d'incarcération. Incarcération. Dépens \$6.85 à la charge du département.

N° des poursuites	Noms des délinquants	Nature des délits	Lieux des délits	Résultats de l'action en justice
3	Edward Kenney.....	Possession de 60 homards sous-minimaux.....	Arcadia.....	Amende \$20 et dépens \$9.20. Confiscation de homards.
4	Donald Smith.....	Possession de homards sous-minimaux.....	".....	Amende \$15 et dépens \$2.25. Confiscation et remise en liberté de 20 homards.
5	Wentworth Porter.....	" " ".....	Anse Kelly.....	Amende \$10 et dépens \$2.25. Confiscation et remise en liberté de 25 homards.
6	Isaac S. Risser.....	Infraction du règlement de pêche au homard.....	Baie Lower-Rose.....	Amende \$25 et dépens \$9.45. Confiscation et remise en liberté de 36 homards.
7	Nathaniel MacDonald.....	Possession de homards sous-minimaux.....	Lunenburg.....	Amende \$5 et dépens. Confiscation de 25 homards.
8	Richard Knickle.....	" " ".....	".....	Amende \$5 et dépens \$4. Confiscation et remise en liberté de 40 homards.
9	Laurence H. Doucett.....	Pêche illicite du saumon.....	Pointe Hubard.....	Amende \$43 et dépens \$2.50. Confiscation et destruction d'un filet flottant à saumon.
10	Le Roy Bolliver.....	Infraction à l'art. 4 Règlement de pêche au homard.....	Ile Coffin.....	Action déboutée. Dépens à la charge du département.
11	Archibald Teal.....	" " ".....	".....	" " "
12	Ernest Smith.....	Pêche du homard sans permis.....	Sanford.....	Amende \$1 et dépens \$4.75.
13	Fletcher Elliott.....	" " ".....	Port-Maitland.....	" " "
14	Elroy Elliott.....	" " ".....	".....	" " "
15	Gordon Hayes.....	" " ".....	Anse Kelly.....	" " "
16	John Fitzgerald, Jr.....	" " ".....	Port Yarmouth.....	" " "
17	Herbert Smith.....	" " ".....	Sanford.....	" " "
18	Everett Haskell.....	" " ".....	Port Maitland.....	" " "
19	Norman Cushing.....	" " ".....	Pembroke.....	" " "
20	Walter I. Sollows.....	" " ".....	Port-Maitland.....	" " "
21	Keith Churchill.....	" " ".....	Sanford et Short Beach.....	" " "
22	Harold Cann.....	" " ".....	Port-Maitland.....	" " "
23	Geo. Watkins.....	" " ".....	Port-Yarmouth.....	" " "
24	Edwin Watkins.....	" " ".....	".....	" " "
25	Portor Conrad.....	Infraction au règl. de pêche au homard.....	Medway.....	Amende \$10 et dépens \$4.37 ou 20 jours d'incarcération. Confiscation et remise en liberté de 10 homards illicites.
26	Perry Conrad.....	Infraction au règlement de pêche du saumon au filet.....	".....	Amende \$5 et dépens \$4.37 ou 10 jours d'incarcération. Incarcération. Confiscations de 1 filet à saumon.
27	Emmerson Conrad.....	" " ".....	".....	Amende \$5 et dépens \$4.37 ou 10 jours d'incarcération. Incarcération. Confiscation de 1 filet à saumon.

28	Ernest Slauenwhite.....	" " "	"	Action déboutée. Dépens \$4.37 à la charge du département. Confiscation de 1 filet à saumon.
29	Frank Selig.....	" " "	"	Amende \$5 et dépens. Confiscation de 1 filet à saumon.
30	Llewelyn Smith.....	Pêche du homard sans permis.....	Pointe Chebogue.....	Amende \$1 et dépens \$3.50.
31	Ernest Point.....	"	"	Amende \$1 et dépens \$2.
32	Weldon Bowers.....	Infraction du règl. de pêche du saumon au filet.....	Medway.....	Amende \$5 et dépens \$8.80 ou 10 jours d'incarcération. Incarcération.
33	Bernard Zwicker.....	Viol. art. 20 sous-art. 1, pêche du saumon.....	Charleston.....	Amende \$3 et dépens \$3.65.
34	David Parnell.....	Viol. art. 20 sous-art. 4, pêche du saumon.....	Chutes McLeod.....	Amende \$5 et dépens \$4.15.
35	Albert Hirtle.....	Viol. art. 20 sous-art. 4, pêche du saumon.....	Chutes McLeod.....	Amende \$5 et dépens \$4.15.
36	Star Mader.....	Pêche illicite du saumon.....	Riv. de l'Est.....	Amende \$3 et dépens \$2.35.
37	Albert Oikle.....	"	"	"
38	Archibald Teal.....	Pêche du homard sans permis.....	Ile Coffin.....	Amende \$8 et dépens \$2.
39	Carl Teal.....	"	"	"
40	LeRoy Bolliver.....	"	"	"
41	Lawrence Bolliver.....	"	"	"
42	Malcolm Bolliver.....	"	"	Amende \$8 et dépens \$2.80.
43	Marshall Selig.....	Infraction au Règl. de pêche au homard, art. 4.....	Port-Medway.....	Amende \$2 et dépens \$3.63. Confiscation et destruction de 1 casier à homard.
44	Basil Selig.....	Viol. art. 20, sous-art 2 pêche au saumon.....	"	Sentence suspendue. Dépens \$3.63 acquittés par le défendeur. Confiscation et destruction d'un filet flottant à saumon.
45	Clarence Hirtle.....	Viol. art. 20, sous-art. 1 pêche du saumon.....	Chutes Salter.....	Amende \$2 et dépens \$1.75. Confiscation et destruction de 2 raffles.
46	C. M. Cossaboom.....	Pêche illicite de l'alose.....	Riv. Nictaux.....	Amende \$5 et dépens \$3.20. Confiscation et destruction de 1 carrelet.
47	Stephen Bezanson.....	"	"	"
48	James Adams.....	"	"	"
49	Charlie Balcolm.....	"	"	Amende \$10 et dépens \$4.15. Confiscation et destruction de 4 carrelets en fil de fer.
50	Arnold Vidito.....	Pêche illicite du saumon.....	"	Amende \$10 et dépens \$4.15. Confiscation d'un grillage en fil de fer.
51	Gilbert Zinck.....	Viol. art. 4 Règl. de pêche au homard.....	Garden Lots.....	Amende \$25 et dépens \$7.75. Moitié versée au plaignant. Confiscation de reliefs de homard comme preuve.
52	Sumner McLaughlin.....	Pêche illicite.....	Riv. Annapolis.....	Action déboutée. Dépens \$13.05 à la charge du département. Confiscation et destruction de filets.
53	Carl Messenger.....	Viol. art. 14 sous-art. 1 Loi des Pêcheries.....	"	Amende \$25 et dépens \$3.85 ou 2 mois d'incarcération. Incarcération. Dépens acquittés par le département.
54	Sumner McLaughlin.....	"	"	Amende \$50 et dépens \$7.60. Confiscation et destruction de 1 bateau.
55	Eugene Roy.....	Viol. art. 4 Règl. de pêche au homard.....	Port-Mouton.....	Aucune amende à cause de sa minorité. Dépens à la charge du défendeur. Confiscation et destruction de 9 homards.

N° des poursuites	Noms des délinquants	Nature des délits	Lieux des délits	Résultats de l'action en justice
56	Walford Manthorne.....	Viol. art. 42 S.R., c. 73, art. 54.....	Chutes Thirstillwater.....	Amende \$3 et dépens \$2.50 ou 10 jours d'incarcération.
57	Bevis Manthorne.....	" " ".....	" ".....	" " ".....
58	Ross McLeod.....	Viol. art. 4 Règl. de pêche au homard.....	Port-Mouton.....	Amende \$4 et dépens \$1.75.
59	Israel Wharton.....	" " ".....	Port Liverpool.....	Amende \$3 et dépens 25c.
60	Thomas Purdy.....	" " ".....	" ".....	Amende \$1.50 et dépens 25c. Confiscation de 5 casiers à homard et de 75 brasses de cordage.
61	Donald Purdy.....	" " ".....	" ".....	Amende \$1.50 et dépens 25c.
62	Arthur Pentz.....	" " ".....	" ".....	Amende \$3 et dépens 25c. Confiscation de 4 casiers à homard et de 60 brasses de cordage.
63	Merril Pentz.....	" " ".....	" ".....	Amende \$1.50 et dépens 25c.
64	Boardman Pentz.....	" " ".....	" ".....	Amende \$1.50 et dépens 25c. Confiscation et destruction de 4 casiers à homard et de 60 brasses de cordage.
65	Burleigh Wolfe.....	Viol. art 4 Règl. de pêche au homard.....	Beach Meadow.....	Amende \$1.50 et dépens 25c.
66	Herman Wolfe.....	" " ".....	" ".....	" " ".....
67	Lorenzo Wolfe.....	" " ".....	" ".....	Amende \$1.50 et dépens 25c. Confiscation et destruction de 1 casier à homard et de 10 brasses de cordage.
68	George Wolfe.....	" " ".....	" ".....	Amende \$1.50 et dépens 25c.
69	Wm. Wentzell.....	" " ".....	" ".....	" " ".....
70	Edmund Colph.....	" " ".....	" ".....	" " ".....
71	Lorenzo Wentzell.....	" " ".....	" ".....	Amende \$1.50 et dépens 25c. Confiscation et destruction de 2 casiers à homard et de 20 brasses de cordage.
72	Elliot Wentzell.....	" " ".....	" ".....	Amende \$1.50 et dépens 25c.
73	Robie Wentzell.....	" " ".....	" ".....	" " ".....
74	Maurice Wentzell.....	" " ".....	" ".....	" " ".....
75	Timothy Ross.....	Pêche illicite du homard.....	Havre Wood.....	Amende \$2.
76	Sheldon Ross.....	" " ".....	Ile Stony.....	" " ".....
77	Gilbert Ross.....	" " ".....	" ".....	" " ".....
78	Charles Waybret.....	" " ".....	" ".....	" " ".....
79	Harry Crowell.....	" " ".....	Havre Wood.....	" " ".....
80	Eddie Nickerson.....	Pêche illicite du homard.....	Havre Wood.....	Amende \$2.
81	Sheldon Goreham.....	" " ".....	" ".....	" " ".....
82	Desmond Crowell.....	" " ".....	" ".....	" " ".....
83	Herman Belliveau.....	" " ".....	" ".....	" " ".....
84	Garfield Crowell.....	" " ".....	" ".....	" " ".....
85	William Belliveau.....	" " ".....	" ".....	" " ".....
86	Dayson Nickerson.....	" " ".....	" ".....	" " ".....

87	Helston Goreham.....	"	"	"	"
88	Milton Adams.....	"	"	"	"
89	Clifford Nickerson.....	"	"	"	"
90	Jacob Devine.....	"	"	"	"
91	Osborne Goreham.....	"	"	"	"
92	Desmond Stoddart.....	"	"	"	"
93	Sylvester Goreham.....	"	"	"	"
94	Thomas L. Nickerson.....	"	"	"	"
95	Wallace Nickerson.....	"	"	"	"
96	Clifton Goreham.....	"	"	"	"
97	Lendal Nickerson.....	"	"	"	"
98	Aubrey Goodwin.....	"	"	"	"
99	Winthrop Stoddart.....	"	"	"	"
100	Merril Williams.....	Viol. art 4 Règl. de pêche au homard.....	Port-Mouton.....	Amende \$1.	
101	Sterling Roy.....	"	"	"	

NOUVEAU-BRUNSWICK—ARRONDISSEMENT N° 1—SURINTENDANT J. F. CALDER

1	Clarence Matthews.....	Pêche du hareng au feu.....	Anse Flagg.....	Amende \$50. Sentence suspendue comme garant de sa bonne conduite à venir.
2	Medford Matthews.....	"	"	"
3	Arthur Babcock.....	"	"	"
4	Freeman Newman.....	"	North-Head.....	"
5	Lowell Newman.....	"	"	"
6	Norris Fletcher.....	"	"	"
7	Allan Clark.....	Pêche du homard en temps prohibé.....	Ile Partridge.....	Amende \$100 ou trois mois d'incarcération. Sentence suspendue.
8	Allan Clark.....	Pêche du homard avec verveux.....	Ile Partridge.....	\$100 avec dépens ou 3 mois d'incarcération. Sentence suspendue.
9	Arthur Scott.....	Pêche du homard en temps prohibé.....	"	"
10	Arthur Scott.....	Pêche du homard avec verveux.....	"	"
11	John Williams.....	Pêche du homard en temps prohibé.....	"	"
12	John Williams.....	Pêche du homard avec verveux.....	"	"
13	Fred Cullen.....	Pêche du homard en temps prohibé.....	"	"
14	Fred Cullen.....	Pêche du homard avec verveux.....	"	"
15	Stewart McLeod.....	Pêche illicite du saumon.....	St-Georges.....	Amende \$100. Sentence suspendue comme garant de bonne conduite à venir.
16	Charles Lord.....	Pêche illicite du homard.....	Iles de l'Ouest.....	Amende \$50. Sentence suspendue pour 2 ans.

NOUVEAU-BRUNSWICK—ARRONDISSEMENT N° 2—SURINTENDANT A. L. BARRY

1	Roger Thibideau et Ambrose Martin.....	Pêche du homard en temps prohibé.....	Baie Miramichi.....	Amende \$5 chacun et dépens \$4.50 chacun
2	Allan Mills.....	Pêche au filet dérivant au delà de la ligne statutaire.....	"	Amende \$10 et dépens \$11.10.
3	Jack Williston.....	"	"	Amende \$10 et dépens \$44.60.

N° des poursuites	Noms des délinquants	Nature des délits	Lieux des délits	Résultats de l'action en justice
4	Clay Williston.....	" " "	"	Amende \$10 et dépens \$11.10.
5	Raymond Manuel.....	" " "	"	" " "
6	George Helman.....	" " "	"	" " "
7	Ernest MacDonald.....	Pour avoir négligé de fermer des madragues.....	Pointe-au-Car.....	Amende \$2 et dépens \$7.75.
8	Harry Helman.....	Pêche au filet dérivant au delà de la ligne statutaire.	Baie Miramichi.....	Amende \$5 et dépens \$3.50.
9	William G. Manuel.....	" " "	"	" " "
10	Sam Mauzeroll.....	" " "	"	" " "
11	John Mauzeroll.....	" " "	"	" \$10 "
12	Fred Martin.....	" " "	"	" \$10 "
13	Wilfred Butler.....	" " "	"	Amende \$5 et dépens \$3.50.
14	Everett Williston.....	" " "	"	" " "
15	Leonard Lewis.....	" " "	"	Amende \$10 et dépens \$3.50.
16	Vital Collette.....	Possession d'huitres en temps prohibé.....	Bouctouche.....	Amende \$5 et dépens \$3.50 ou 2 mois d'incarcération.
17	Norman Mills.....	Pêche du saumon au filet dérivant en temps prohibé.	Baie Miramichi.....	Amende \$5 et dépens \$3.50.
18	Jack Williston.....	" " "	"	Action déboutée.
19	William Manuel.....	" " "	"	Non coupable.
20	Allan Mills.....	" " "	"	Action retirée.
21	George Mauzeroll.....	" " "	"	Non coupable.
22	Harry Helman.....	" " "	"	" " "
23	George Helman.....	" " "	"	" " "
24	Wilfred Manuel.....	" " "	"	" " "
25	Bernard Bowie.....	Violation de la période prohibée hebdomadaire....	The Willows.....	Amende \$5 et dépens \$3.50.
26	Abraham Asoyuf.....	Pêche du saumon en dedans de la ligne statutaire....	Baie Miramichi.....	Amende \$5 et dépens \$4.05.
27	Joseph Savoy.....	Pêche du saumon au filet dérivant en dedans de la ligne statutaire.	"	" " "
28	Cunard Williston.....	" " "	"	" " "
29	Frank Landry.....	" " "	"	" " "
30	Austin Williston.....	" " "	"	" " "
31	Jeffrey Richard.....	" " "	"	" " "
32	Clarence Jimmo.....	" " "	"	" " "
33	Gérard Arseneau.....	Pêche du homard sans permis.....	Détroit de Northumberland..	Amende \$1 et dépens \$1.
34	Albert Bastarache.....	" " "	"	" " "
35	James Cormier.....	" " "	"	" " "
36	Harry King.....	Pêche du saumon en temps prohibé.....	Riv. Miramichi.....	Non coupable.
37	Sébastien Chiasson.....	Pêche et possession de homard en temps prohibé.	Goulet de Shippigan.....	Amende \$25 ou 2 mois d'incarcération.
38	Emile Roussel.....	" " "	"	" " "
39	Albini Hache.....	" " "	"	" " "
40	Abby Duguay.....	" " "	"	" " "
41	Adélard Lanteigne.....	Pour n'avoir pas remis en liberté des homards œuvés.	Island-River.....	Amende \$50 ou 3 mois d'incarcération.
42	Lionel Mills.....	Pêche du homard sans permis.....	Bouctouche.....	Amende \$2 et dépens \$1.

43	Emmanuel LeBlanc.....	Pêche du homard sans permis.....	Ste-Croix.....	Amende \$10 et dépens \$1 ou 30 jours d'incarcération.
44	Mennel Allen.....	Pour avoir quitté le rivage avec des engins pour homard.	Cap Tormentine.....	Amende \$10 et dépens \$3.50.
45	Hartman Allen.....	" " "	"	Amende \$1 et dépens \$3.50.
46	Yvon Gallant.....	Pêche du homard sans permis.....	Bourgeois.....	Amende \$2 et dépens \$1.
47	Frank C. Vibert.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Miscou.....	Non coupable.
48	Robert Vibert.....	" " "	"	"
49	Reginald Dove.....	Pêche sans permis.....	Cap Tormentine.....	"
50	Parker Allen.....	" " "	"	"
51	Ray Allen.....	" " "	"	"
52	Charles Stright.....	" " "	Murray.....	"
53	Stewart Fenton.....	Pêche du saumon en temps prohibé.....	Riv. Miramichi.....	Amende \$50 et 2 mois d'incarcération.
54	Aldéric LeBlanc.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Richibouctou.....	Amende \$25 et dépens \$5.50.
55	Frank C. Vibert.....	Pour avoir négligé de remettre en liberté des homards œuvés.	Havre Miscou.....	Action retirée.
56	Lescil Vibert.....	" " "	"	"
57	Howard Vibert.....	Possession de homards œuvés.....	"	Amende \$1 et dépens \$4.
58	Séraphim LeBlanc.....	Pêche et possession de homard en temps prohibé.....	Four-Roads.....	Amende \$25 ou 2 mois d'incarcération.
59	Chris Olsen.....	Possession de homards à l'encontre de l'art. 7.....	Riv. Jacquet.....	Amende \$50 ou 40 jours d'incarcération et dépens \$12.65. Confiscation du fourgon de livraison.
60	Alex. C. Chiasson.....	Pour avoir négligé de remettre en liberté des homards œuvés.	Island-River.....	Non coupable.
61	Louis L. Gauthier.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Pointe Miscou.....	\$50 ou 3 mois d'incarcération et dépens \$29.40.
62	Stillman Ward.....	" " "	"	" " "
63	John Sylva.....	" " "	"	" " "
64	Ovila Brideau.....	" " "	Island River.....	Amende \$25 ou 2 mois d'incarcération et dépens \$20.60.
65	Hugh Cowan.....	" " "	"	" " "
66	Lee Goguen.....	Possession de homards œuvés.....	Cocagne.....	Amende \$5 et dépens \$3.50.
67	Perley Bannister.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Détroit de Northumberland.....	Amende \$25 et dépens \$6.50.
68	Joseph Hébert.....	" " "	"	"
69	Robert Firlotte.....	Pêche illicite de homard.....	Riv. Jacquet.....	Sentence suspendue de 6 mois.
69 A	Ovila Gauvin.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Ile Shippigan.....	Amende \$15 et dépens \$5.50.
69 B	Wilfred Gionet.....	Pêche de homard en temps prohibé.....	Pigeon.....	Action retirée.
70	Abel Fagan.....	Pêche du homard sans permis.....	Petit-Cap.....	Amende \$5 et dépens \$4.05.
71	Patrick C. Legere.....	" " "	"	Amende \$5 ou 10 jours d'incarcération.
72	Albert Thibodeau.....	Possession du homard.....	Village Richibouctou.....	Incarcération.
73	Emile Thibodeau.....	" " "	Cap Richibouctou.....	Amende \$25 ou 1 mois d'incarcération.
74	Eugène Gauvin.....	Pêche du homard en temps prohibé.....	Pigeon Hill.....	Incarcération.
75	Pat Gionet.....	" " "	"	Amende \$25 ou 1 mois d'incarcération.
76	Alexandre Larocque.....	" " "	"	Amende acquittée.
77	Jos. S. Larocque.....	" " "	"	Non coupable.
78	Philip Larocque.....	" " "	"	"
79	Lazare Gionet et André Larocque.....	" " "	"	"
				Action retirée.

NOUVEAU-BRUNSWICK—ARRONDISSEMENT N° 2—SURINTENDANT A. L. BARRY—*fin*

N° des poursuites	Noms des délinquants	Nature des délits	Lieux des délits	Résultats de l'action en justice
80	James J. Finn.....	Pêche de l'éperlan avec filets à poche.....	Pokemouche.....	Amende \$25 ou 2 mois d'incarcération.
81	Stanislas J. Finn.....	Pêche de l'éperlan avec filet à poche en temps prohibé.	".....	Amende \$25.
82	Guy Arsenault.....	" " " ".....	".....	"
83	James Nardini.....	" " " ".....	".....	"
84	Azade Power.....	" " " ".....	".....	"
85	Arthur Power.....	" " " ".....	".....	"
86	Adélard Savoy.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Ile Shippigan.....	Amende \$10.
87	Léo Lanteigne.....	" " " ".....	Island River.....	"
88	Alex. Ward.....	Pour n'avoir pas remis en liberté des homards œuvés.....	Miscou Centre.....	"
89	Jos. P. Lanteigne.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Island-River.....	Amende \$10 ou 1 mois d'incarcération.
90	Jos. Robichaud.....	" " " ".....	Ile Shippigan.....	Amende \$10.
91	Barney Beaudin.....	" " " ".....	Pointe Wilson.....	Amende \$10 ou 3 mois d'incarcération.
92	James Lanteigne.....	Pour n'avoir pas remis en liberté des homards œuvés.....	Miscou-Centre.....	Amende \$1.
93	Romain Bizeau.....	" " " ".....	".....	"
94	William Vibert.....	" " " ".....	".....	"
95	Mick Ward.....	" " " ".....	".....	"
96	Donat Babineau.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Détroit de Northumberland.....	Amende \$25.
97	Eddy Boucher.....	" " " ".....	Little Chockpish.....	"
98	Ovila Boucher.....	" " " ".....	".....	"
99	Thos. St-Pierre.....	Pêche et possession d'huitres sous-minimales.....	Cocagne.....	Amende \$8.
100	John C. Larocque.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Cap-Bateau.....	Amende \$25.
101	John Metallick.....	Possession de homards illicitement capturés.....	Burnt Church.....	Amende \$10.
102	Mennel Allen.....	Pour avoir fait obstacle à un surveillant en exercice.....	Cap Tormentine.....	Non coupable.
103	Bernard Williston.....	Possession d'huitres sous-minimales.....	Baie-du-Vin.....	Amende \$1.
104	Edward King.....	Pêche de l'éperlan au filet à réservoir en temps prohibé.	St-Edouard.....	Amende \$1.
105	Martin Cormier.....	Possession d'un baquet d'huitres sous-minimales.....	Grande-Anse.....	Amende \$25. Sentence suspendue.
106	Jean-Louis Cormier.....	" " " ".....	Ste-Anne-du-Bocage.....	" " "
107	Prosper Poirier.....	" " " ".....	Ste-Jeanne d'Arc.....	" " "
108	Romain Poirier.....	" " " ".....	".....	"
109	James Scott.....	Possession d'éperlan en temps prohibé.....	Lower Castle.....	Amende \$5.
110	Georges J. Robichaud.....	Violation de l'article 7 Loi des Pêcheries.....	Lamèque.....	Amende \$200.
111	Maxime Bourque.....	Vente d'huitres sous-minimales.....	Shédiac.....	Amende \$5.
112	Benson McLeod.....	Possession d'huitres sous-minimales.....	Tabusintac.....	Amende \$1.
113	Prime Robichaud.....	Pour avoir fait obstacle à un surveillant en exercice.....	Little Pokemouche.....	Amende \$100.

RAPPORT DU SOUS-MINISTRE

227

227

1	Ernest Essory.....	Pêche de la truite en temps prohibé.....	Milton.....	\$1 et dépens ou 1 mois d'incarcération. Acquittés.
2	Ralph Riggs.....	" " " ".....	" " " ".....	" " " ".....
3	Reginald Bell.....	" " " ".....	" " " ".....	Exonéré.
4	Vernon McIntyre.....	" " " ".....	" " " ".....	" " " ".....
5	Richard Simmons.....	Possession de praires en temps prohibé.....	Summerside.....	\$5 et dépens, acquittés.
6	Adolphus Cheverie.....	Pêche de l'éperlan sans permis.....	Baie Souris.....	\$1 et dépens, acquittés.
7	Wm. Geldert.....	Pour avoir quitté le rivage pour pêcher le homard avant l'heure légale.....	Havre St-Pierre.....	Dépens. Acquittés.
8	Alban McAdam.....	" " " ".....	" " " ".....	\$5 et dépens. Acquittés.
9	Ernest Baker.....	" " " ".....	" " " ".....	\$5 et dépens. Acquittés.
10	Stewart Mosher.....	" " " ".....	" " " ".....	Exonéré.
11	Sebinus Johnston.....	Pêche de l'éperlan en temps prohibé.....	Riv. Dunk.....	\$25 et dépens. Acquittés.
12	James Gain.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Lot 11.....	\$20 et dépens. Acquittés.
13	Henry Rogerson.....	Pêche de homards sans permis.....	Victoria.....	\$10 et dépens. Acquittés.
14	John Knox.....	" " " ".....	" " " ".....	" " " ".....

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—SURINTENDANT S. T. GALLANT—fin

228

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

N° des poursuites	Noms des délinquants	Nature des délits	Lieux des délits	Résultats de l'action en justice
15	Arthur Simmons.....	Pêche de homard en temps prohibé.....	Baie Richmond.....	\$20 et dépens. Acquittés.
16	Kenneth Boulter.....	Pour avoir été trouvé dans un bateau de pêche au homard sans permis.	Tryon.....	\$5. Acquittés.
17	Leovitt Kenny.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Black Marsh.....	\$50 et dépens ou 3 mois d'incarcération. Quitta la province. Exécution de la sentence au retour.
18	Robert Gallant.....	" " ".....	Nail Pond.....	\$50 et dépens ou 3 mois d'incarcération. Exécution de la sentence en juin.
19	Carl O'Halloran.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Cap Wolfe.....	\$50 et dépens ou trois mois d'incarcération. Acquittés.
20	Solomon Winters.....	" " ".....	Tignish.....	\$50 et dépens ou 3 mois d'incarcération. Exécution de la sentence en juin 1935.
21	Orville Dalton.....	" " ".....	Burton.....	\$50 et dépens ou 3 mois d'incarcération.
22	Chas. Corkrum.....	Pêche du homard sans permis.....	West Point.....	\$10 et dépens ou 30 jours d'incarcération.
23	Jas. D. McDonald.....	" " ".....	Rockabarra.....	\$5 et dépens. Acquittés.
24	Eddie Pope.....	" " ".....	" " ".....	" " "
25	Stephen Mellick.....	" " ".....	North Lake.....	" " "
26	Henry Arsenault.....	Pêche et possession de homards œuvés.....	St-Chrysostôme.....	Exonéré.
27	Willie Arsenault.....	Pêche de homard sans permis.....	Baie Egmont.....	" " "
28	Sylvère Arsenault.....	" " ".....	St-Chrysostôme.....	\$1. Sentence suspendue.
29	Jos. A. Gallant.....	" " ".....	Détroit de Northumberland.....	Exonéré.
30	Emanuel F. Arsenault.....	Possession de homards œuvés.....	St-Chrysostôme.....	" " "
31	John DesRoches.....	Pêche de homard sans permis.....	St-Chrysostôme.....	\$1 et dépens.
32	Edmund Cullicut.....	" " ".....	West Point.....	\$10 et dépens ou 30 jours d'incarcération. Incarcération.
33	Burke Rielly.....	" " ".....	" " ".....	" " "
34	Glen Shaw.....	" " ".....	" " ".....	\$10 et dépens ou 30 jours d'incarcération. Exécution de la sentence en juin.
35	Earl McWilliams.....	" " ".....	" " ".....	\$10 et dépens ou 30 jours d'incarcération. Exécution de la sentence en juin.
36	Redmond Rielly.....	" " ".....	" " ".....	\$10 et dépens ou 30 jours d'incarcération. Incarcération.
37	Curtis Dymont.....	" " ".....	" " ".....	Exonéré.
38	Herbert McCormick.....	" " ".....	" " ".....	" " "
39	Robert Harts.....	" " ".....	" " ".....	" " "
40	Guy Harts.....	" " ".....	" " ".....	" " "
41	Victor Cook.....	" " ".....	" " ".....	" " "
42	Emanuel Myers.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Nail Pond.....	\$30 et dépens ou 3 mois d'incarcération. Exécution de la sentence en juin.
43	Andrew Butler.....	Pêche d'huitres en temps prohibé.....	Crique Fullerton.....	\$1. Acquitté.
44	Calvin Darrach.....	" " ".....	Riv. Clyde.....	\$5. Acquittés.

COLOMBIE BRITANNIQUE—ARRONDISSEMENT N° 1—fin

230

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

N° des poursuites	Noms des délinquants	Nature des délits	Lieux des délits	Résultats de l'action en justice
22	George Wong.....	Viol. art. 11 s.a. 3d Règl. de pêche.....	Mission.....	Amende \$25 et dépens et confiscation de 320 livres d'esturgeon.
23	Harry Joseph.....	Viol. art. 11 s.a. 2 Règl. de pêche.....	".....	Amende \$25. Incarcération au lieu de l'amende.
24	Harry Joseph.....	Viol. art. 39 Loi des Pêcheries.....	".....	Amende \$100, 3 mois d'incarcération au lieu de l'amende.
25	Willie Mussel.....	" " ".....	".....	" " ".....
26	Tom Boroevich.....	Viol. art. 16 s.a. 26 Règl. de pêche.....	Golfe de Georgie.....	Amende \$50 et dépens et confiscation de 926 saumons.
27	S. Kanno.....	Viol. art. 1 s.a. 1a Règl. de pêche.....	Fl. Fraser.....	Amende \$35 et dépens.
28	Lobi.....	Possession d'esturgeons sous-minimaux.....	New-Westminster.....	Amende \$1.
29	Sylvester Campbell.....	Viol. art. 19 s.a. 2b Règl. de pêche.....	Riv. Seymour.....	Amende \$5 et confiscation de filet.
30	Albert Julian.....	" " ".....	".....	" " ".....
31	F. Takeuchi.....	Viol. art. 11 s.a. 1a Règl. de pêche.....	Fl. Fraser.....	Amende \$37.50 et dépens.
32	J. Hirota.....	" " ".....	".....	" " ".....
33	I. Tabata.....	" " ".....	".....	" " ".....
34	Minoru Hamaguchi.....	" " ".....	".....	Amende \$37.50 et dépens et confiscation de saumon.
35	Tamejiro Nakanishi.....	" " ".....	".....	" " ".....
36	Yoshio Kawano.....	" " ".....	".....	Amende \$1 et dépens.
37	M. Hamaguichi.....	Viol. art. 20 s.a. 2 Règl. de pêche.....	Fl. Fraser.....	Amende \$12.50 et dépens et confiscation de 1 petit esturgeon.
38	R. Nakagawa.....	" " ".....	".....	" " ".....
39	Takeo Nakata.....	Viol. art. 11 s.a. 1a Règl. de pêche.....	".....	Amende \$1 et dépens.
40	Kenji Nakata.....	" " ".....	".....	" " ".....
41	Jum Hama.....	" " ".....	".....	" " ".....
42	F. Hayashi.....	" " ".....	".....	Amende \$10 et dépens.
43	Y. Mashimoto.....	" " ".....	".....	Amende \$25 et dépens.
44	Maso Yamamoto.....	" " ".....	".....	" " ".....
45	S. Hashimoto.....	" " ".....	".....	Amende \$25 et dépens et confiscation de 30 saumons.
46	Bob Joe.....	Viol. art. 20 s.a. 1 Règl. de pêche.....	".....	Amende \$2.50 et dépens.
47	N. Windsor.....	Viol. art. 22 s.a. 1 Règl. de pêche.....	".....	Amende \$10 et confiscation de saumons.
48	S. Sasaki.....	Viol. art. 16 s.a. 5 Règl. de pêche.....	".....	Amende \$10 et dépens et confiscation de saumons.
49	J. W. Johnson.....	Viol. art. 16 s.a. 16a Règl. de pêche.....	Riv. Squamish.....	Amende \$10 et dépens.
50	I. Miyashita.....	Viol. art. 20 s.a. 2 Règl. de pêche.....	Steveston.....	Amende \$12.50 et dépens et confiscation de 2 petits esturgeons.
51	John Smith.....	Viol. art. 11 s.a. 1 Règl. de pêche.....	Fl. Fraser.....	Amende \$10 et dépens.
52	Robert Smith.....	Viol. art. 16 s.a. 2 Règl. de pêche.....	".....	Amende \$10 et dépens et confiscation de saumons.

53	Sentaro Omoto.....	" " "	Howe Sound.....	Amende \$10 et dépens et confiscation de 16 saumons.
54	Dan Johnson.....	Viol. art. 16 s.a. 16a Règl. de pêche.....	Riv. Indian.....	Amende \$10 et dépens et confiscation de 35 saumons.
55	Alfred Remmen.....	" " "	".....	Amende \$10 et dépens.
56	Joseph Cathcart.....	Viol. art. 16 s.a. a Règl. de pêche.....	Fl. Fraser.....	Amende \$7.50 et dépens et confiscation de filet flottant.

ARRONDISSEMENT N° 2—SURINTENDANT J. BOYD

1	Harold Selfjord.....	Viol. art. 19 s.a. 7a Règl. de pêche.....	Ile Langaga.....	Amende \$5.
2	Ora Hornbrook.....	Pêche en temps prohibé hebdomadaire.....	Rivers-Inlet.....	Amende \$10.
3	Jeffrey Wallace.....	" " "	".....	"
4	P. K. Lervik.....	" " "	".....	"
5	D. Assu.....	" " "	".....	"
6	L. Hurst.....	Pêche sans permis.....	".....	"
7	A. Hubert.....	Pêche en temps prohibé hebdomadaire.....	".....	"
8	Tom Paul.....	Pêche en dedans des limites.....	".....	Amende \$25.
9	Toshichi Miki.....	" " "	".....	"
10	A. McDonald.....	" " "	".....	"
11	Josip Car.....	Pêche en temps prohibé hebdomadaire.....	".....	Amende \$75 et confiscation de 1 bateau à moteur, 1 filet et 21 saumons.
12	A. M. Anderson.....	Pêche sans permis.....	".....	Amende \$10.
13	Gus Lindgren.....	Pêche avec filet d'une longueur excessive.....	".....	Amende \$25 et confiscation de 1 pièce de filet.
14	Wesley Oja.....	Pêche en dedans des limites.....	".....	Action déboutée.
15	Ernest Dean.....	Pêche en temps prohibé hebdomadaire.....	".....	"
16	Paul Weena.....	Pêche en dedans des limites.....	".....	Amende \$25. Incarcération au lieu de l'amende.
17	Paul Weena.....	Pour avoir fait obstacle à un surveillant de pêche.....	Rivers Inlet.....	Action déboutée.
18	T. Kawasaki.....	Pêche sans permis.....	Middle-Passage.....	Amende \$10 et dépens.
19	G. Oliver.....	Pêche en temps prohibé hebdomadaire.....	Chatham-Sound.....	Amende \$15 et dépens.
20	E. Stacie.....	" " "	".....	"
21	Jirokichi Arimoto.....	" " "	".....	"
22	Johan Petersen.....	Pêche en dedans des limites.....	Rivers-Inlet.....	Amende \$25 et confiscation de 1 saumon.
23	J. J. Duffy.....	" " "	".....	Amende \$25 et confiscation de 1 saumon rouge.
24	D. McLeod.....	" " "	".....	Action déboutée.
25	Karl Johanson.....	Viol. art. 19 s.a. 7a Règl. de pêche.....	Ile Langaga.....	Amende \$10 et dépens.
26	Gene Bruns.....	Pêche du saumon au delà des limites.....	Riv. Skeena.....	Sentence suspendue et confiscation de 1 bateau, 1 filet et 47 saumons.
27	William Rudland.....	Possession de saumons illicites.....	Kumcalon-Inlet.....	Amende \$20 et dépens et confiscation de 200 saumons.
28	Slavko Car.....	Pêche en dedans des limites.....	Baie Kitkatla.....	Amende \$65 et dépens.
29	Nathan Shaw.....	" " "	Crique Turtle.....	Amende \$20 et dépens.
30	Toshimitsu Ottomo.....	" " "	Havre Crab.....	Amende \$50 et dépens.
31	Jinnosuke Ide.....	" " "	".....	"

N° des poursuites	Noms des délinquants	Nature des délits	Lieux des délits	Résultats de l'action en justice
32	Imatara Matsuoka.....	Pêche en dedans des limites.....	Havre Crab.....	Amende \$50 et dépens et confiscation de 31 saumons.
33	John Vukovich.....	" " "	Crique Gullechuck.....	Amende \$20 et dépens et confiscation de 30 saumons.
34	Earl Edwards.....	" " "	Bentick.....	Amende \$10.
35	Victor Wangberg.....	" " "	Bentick.....	Amende \$10.
36	Wm. Cooper.....	" " "	"	"
37	Melvin Nygaard.....	" " "	"	"
38	K. Shiogi.....	Pêche sans permis.....	Rivers-Inlet.....	Amende \$100 et confiscation de 13 saumons.
39	George Cunningham.....	Pêche au delà des limites.....	Riv. Skeena.....	Amende \$25 et dépens.
40	Henry McKay.....	" " "	Crique McKay.....	Amende \$65 et confiscation de 797 saumons.
41	Vincent Williams.....	Pêche au filet flottant illicite.....	Baie Rocky.....	Action déboutée.
42	Fred Kohse.....	" " "	"	"
43	Ralph Clayton.....	Transfèrement illicite de saumon.....	Riv. Naas.....	Amende \$15 et dépens et confiscation de 1 bateau, 1 filet et de 76 saumons.
44	Rufus Watts.....	" " "	"	Amende \$25 et dépens et confiscation de 1 bateau, 1 filet et 18 saumons.
45	Joe Bush.....	Pour avoir fait obstacle à un surveillant en exercice.....	"	Amende \$25 et dépens.
46	Gregory Rush.....	" " "	"	"
47	Gordon Stevens.....	Transfèrement illicite de saumon.....	"	Action déboutée.
48	Oscar Johnson.....	Pêche au delà des limites.....	Baie Namu.....	Amende \$50 et dépens et confiscation de 1 filet et 63 saumons.
49	Andrew Sunde.....	Viol. art. 16 s.a. 16 Règl. de pêche.....	Baie Skedans.....	Amende \$500 et dépens.
50	William Leask.....	Viol. art. 16 s.a. 16a Règl. de pêche.....	Baie Thurston.....	Amende \$150 et dépens.
51	Joseph Moreau.....	" " "	Baie Skedans.....	Action déboutée.
52	Jack Loncarich.....	Pêche en amont des limites.....	Riv. Kwakusdis.....	Amende \$200 et dépens et confiscation de 1 bateau, 1 filet et 361 saumons.
53	Dengo Tyoda.....	Transfèrement illicite de saumon.....	"	Action déboutée.
54	David Hopkins.....	Pêche en dedans des limites.....	Crique McKay.....	Amende \$125 et confiscation de 14 saumons.

ARRONDISSEMENT N° 3—SURINTENDANT J. F. TAIT

1	H. A. H. Rice.....	Viol. art. 1 s.a. 4 Règl. de pêche.....	Lac Rogers.....	Amende \$10 et dépens.
2	Vincent Warner.....	Viol. art. 1 Règl. de pêche.....	Riv. Cowichan.....	"
3	Thomas MacDonald.....	Viol. art. 66 Loi des Pêcheries.....	Riv. Nanaimo.....	Amende \$2 et dépens.
4	John Parnall.....	Viol. art. 5 Règl. de pêche.....	Duncan.....	Amende \$1 et dépens et confiscation de 2 crabes.

5	Chin Hoong.....	Viol. art. 18 Loi des Pêcheries.....	"	Amende \$1 et dépens et confiscation de 12 crabes.
6	Chew Deb.....	"	"	Amende \$5 et dépens.
7	Guy Herbert.....	Viol. art. 1 Règl. de pêche.....	Riv. Cowichan.....	Amende \$10 et dépens.
8	Owen Nixon.....	Viol. art. 1 s.a. 4 Règl. de pêche.....	Saanich.....	"
9	Arnold Graham.....	Viol. art. 1 s.a. 5 Règl. de pêche.....	Ile Hornby.....	Amende \$2 et dépens.
10	Donald Reid.....	Viol. art. 39 Loi des Pêcheries.....	Nitinat.....	Sentence suspendue.
11	James Stewart.....	Viol. art. 1 s.a. 4 Règl. de pêche.....	Lac Shawinigan.....	Amende \$5 et dépens.
12	Wm. L. Morgan.....	Pour avoir aidé à la mise en service d'un bateau porteur de sennes à saumon sans permis.	Arrondis. n° 3.....	Sentence suspendue.
13	Bert Berthsen.....	Exploitation d'une senne à poche en amont des limites.	Riv. Shushartie.....	Amende \$100 et confiscation de 72 saumons rouges.
14	Martin Fred.....	Viol. art. 16 s.a. 16 Règl. de pêche.....	Riv. Somass.....	Amende \$25 et dépens et confiscation de 1 filet et de saumon.
15	Sam Campbell.....	"	"	Amende \$10 et confiscation de 1 filet et saumon.
16	Laurence Brighton.....	Viol., art. 1 s.a. 4 Règl. de pêche.....	Nanaimo.....	Action déboutée.
17	Jack Devaney.....	Pêche à la ligne traînante sans permis.	Détroit de Johnston.....	Amende \$5 et dépens.
18	Russel Drummond.....	Viol. art. 16 s.a. 16 Règl. de pêche.....	Nitinat.....	Amende \$20 et dépens et confiscation de 1 filet et 7 saumons.
19	Jimmy Chester.....	"	Riv. Hobarton.....	Amende \$10 et dépens.
20	Nicols Chester.....	"	"	"
21	Alfred Morley.....	Viol. art. 1 s.a. 7 Règl. de pêche.....	Riv. Cowichan.....	Amende \$5 et dépens et confiscation de 4 petites truites.
22	Frank W. Tooker.....	Viol. art. 19 s.a. 7 Règl. de pêche.....	Chenal Sutil.....	Amende \$5 et dépens.
23	Vucko Vujnovic.....	Pour avoir aidé à la mise en service d'un bateau porteur de sennes à saumon sans permis.	"	"
24	Mike Davis.....	Pour n'avoir pas peint initiales et numéro du permis sur l'ateau.	Johnston.....	Amende \$1 et dépens.
25	Ivan Bobic.....	Mouillage d'une senne à poche à saumon à partir du rivage.	"	Amende \$10 et dépens.
26	James Henderson.....	Pêche en temps prohibé hebdomadaire.....	Crique Cache.....	Amende \$100 et dépens.
27	John Ferry.....	"	"	"
28	D. C. Lynn.....	Viol. art. 18 s.a. 7a Règl. de pêche.....	Havre Winter.....	Amende \$5 et dépens et confiscation de saumon.
29	Joel Hamley.....	Pêche en temps prohibé hebdomadaire.....	Chenal Cormorant.....	Amende \$5 et dépens.
30	Kinzaboro Chiba.....	Pêche en amont des limites.....	Riv. Keogh.....	Amende \$15 et dépens.
31	A. J. Vickson.....	"	"	Amende \$1 et dépens.
32	Iver Feli et Herbert Thomas.....	Pêche du saumon en eau interdite.	Crique Marble.....	Action déboutée.
33	John Hunt.....	Viol. art. 16 s.a. 16a Règl. de pêche.....	Riv. Quatse.....	Amende \$25 et dépens.
34	Paul Hayes.....	Viol. art. 16 Règl. de pêche.....	Tofino-Inlet.....	"
35	Martin Warnock.....	Viol. art. 22 s.a. 2 Règl. de pêche.....	Loughboro-Inlet.....	Action déboutée.
36	J. Ferry.....	Viol. art. 16 s.a. 19 Règl. de pêche.....	Loughboro-Inlet.....	Action déboutée.
37	Geo. A. Brajcich.....	Viol. art. 16 s.a. 16 Règl. de pêche.....	Riv. Oyster.....	Amende \$50 et dépens.
38	Leon Brekke.....	Viol. art. 16 s.a. 16a Règl. de pêche.....	Klaskish.....	Amende \$100 et dépens.
39	S. Erlandsen.....	Viol. art. 11 s.a. 1a Règl. de pêche.....	Nootka Sound.....	Amende \$50 et dépens.
40	Paul Jacobsen.....	Viol. art. 11 s.a. 1a Règl. de pêche.....	"	Amende \$25 et dépens.
41	Josef Boroevich.....	Viol. art. 16 s.a. 16 Règl. de pêche.....	Chenal Stuart.....	Amende \$25 et dépens et confiscation de 354 saumons.
42	Gust Gunderson.....	Viol. art. 11 s.a. 1a Règl. de pêche.....	Nootka Sound.....	Amende \$10 et dépens.

N° des poursuites	Noms des délinquants	Nature des délits	Lieux des délits	Résultats de l'action en justice
43	Dionys Jacob.....	Viol. art. 16 Règl. de pêche.....	Chenal Tahsis.....	Amende \$5 et dépens.
44	J. Knutssen.....	Viol. art. 11 Règl. de pêche.....	Nootka Sound.....	" "
45	Edward Larson.....	Viol. art. 16 s.a. 16a Règl. de pêche.....	Crique Forbes.....	Amende \$10 et dépens.
46	Ronald Larson.....	Viol. " " " ".....	" " " ".....	Amende \$25 et dépens.
47	J. W. Miller.....	Viol. art. 18 Loi des Pêcheries.....	Rute-Inlet.....	Amende \$25 et dépens et confiscation de saumon.
48	J. A. Silvey.....	Viol. art. 16 s.a. 16 Règl. de pêche.....	Chenal Stuart.....	Amende \$25 et dépens.
49	Fred McMullen.....	Pêche du saumon à la ligne trsnante en amont des limites.	Riv. Adams.....	Amende \$10.
50	Joseph Harty.....	Viol. art. 16 Règl. de pêche.....	Petite Rivière.....	Amende \$50 et dépens.
51	Noah Paul.....	Viol. art. 16 s.a. 16b Règl. de pêche.....	Nootka-Sound.....	" "
52	Martin Stoycich.....	Viol. art. 22 s.a. 2 Règl. de pêche.....	Nitinat.....	Amende \$10.
53	Martin Dyke.....	" " " ".....	" " " ".....	" "
54	Joseph Car.....	Viol. art. 16 s.a. 19 Règl. de pêche.....	" " " ".....	Amende \$25.
55	H. M. Hendrickson.....	Viol. art. 16 s.a. 16 Règl. de pêche.....	" " " ".....	" "
56	Thomas Dick, Hypolite Ignace, Louis Sabbas, Tom Pat.	Possession illicite de saumons chums.....	Hesquiat.....	Amende \$5 chacun et dépens.
57	Andrew Machel.....	Viol. art. 11 s.a. 2 Règl. de pêche.....	Riv. Cowichan.....	Amende \$1 et dépens.
58	Louie Daniels.....	" " " ".....	" " " ".....	" "
59	Victor Thomas.....	" " " ".....	" " " ".....	Amende \$2.50 et dépens.
60	Andrew Wilson.....	" " " ".....	" " " ".....	Amende \$5 et dépens.
61	James Tuche.....	Viol. art. 16 s.a. 16 Règl. de pêche.....	Nitinat.....	Amende \$20.
62	Fritz Machel.....	Viol. art. 11 s.a. 2 Règl. de pêche.....	Riv. Cowichan.....	Amende \$1 et dépens.
63	Oliver Dubois.....	Viol. art. 16 s.a. 2 Règl. de pêche.....	Havre Pender.....	Sentence suspendue.
64	Leonard Dubois.....	" " " ".....	" " " ".....	" "
65	Captain Jack.....	Viol. art. 16 s.a. 16b Règl. de pêche.....	Chenal Tahsis.....	Amende \$10 et dépens.
66	Arthur Hassen.....	Viol. art. 11 s.a. 1a Règle de pêche.....	Passage Barclay.....	" "
67	Ole Saure.....	" " " ".....	" " " ".....	" "
68	Roy Lovick.....	Viol. art. 11 Règle de pêche.....	" " " ".....	" "
69	Ole Brune.....	" " " ".....	" " " ".....	" "
70	Jack Jacobsen.....	" " " ".....	" " " ".....	" "
71	John Dale.....	" " " ".....	" " " ".....	" "
72	Ernest Silvey.....	Viol. art. 16 s.a. 16a Règl. de pêche.....	Storm bay.....	Amende \$50 et dépens.
73	Tasoo Yanagi.....	Viol. art. 11 s.a. 2 Règl. de pêche.....	Baie Numukamis.....	Action déboutée.
74	Tony McRigan.....	Viol. art. 18 Loi des Pêcheries.....	" " " ".....	Amende \$100 et dépens.